

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE
L'HONORABLE FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST
MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 14 MAI 2014

VOLUME 200

ROSA FANIZZI et CLAUDE MORIN
Sténographes officiels

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue Saint-Jacques, Bureau 110
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me PAUL CRÉPEAU,
Me SONIA LeBEL

INTERVENANTS :

Me ESTELLE TREMBLAY pour le Parti québécois
Me SIMON LAROSE et Me BENOIT BOUCHER pour le
Procureur général du Québec
Me MÉLISSA CHARLES pour l'Association de la
construction du Québec
Me SARAH LIRETTE pour l'Union des municipalités du
Québec
Me CHRISTINA CHABOT pour le Directeur général des
élections du Québec
Me DENIS HOULE et Me SIMON LAPLANTE pour
l'Association des constructeurs de routes et grands
travaux du Québec
Me JOSÉANE CHRÉTIEN pour le Barreau du Québec
Me FRANÇOIS-XAVIER ROBERT pour l'Ordre des
ingénieurs du Québec
Me PIERRE POULIN pour le Directeur des poursuites
criminelles et pénales
Me DONALD BÉCHARD pour Mme Julie Boulet

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	5
YANNICK GOURDE	
INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU	8
JULIE BOULET	
INTERROGÉE PAR Me SONIA LeBEL	103

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
154P-1696.1 : Écoute électronique 08-0081-00345 du 12 avril 2008	183
154P-1696.2 : Transcription de l'écoute électronique 08-0081-00345 du 12 avril 2008	183
154P-1697 : Contributions politiques provinciales effectuées par des employés résidant en Mauricie de Construction DJL et Construction et pavage Continental, ainsi que des personnes résidant aux mêmes adresses (1998-2011)	215

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce quatorzième
2 (14e) jour du mois de mai,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 (09:33:25)

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Bonjour, Monsieur. Bonjour à tous. Bon matin. Est-
9 ce que les avocats peuvent s'identifier, je vous
10 prie?

11 Me PAUL CRÉPEAU :

12 Oui. Alors, bonjour, Madame la Présidente. Paul
13 Crépeau pour la Commission.

14 Me ESTELLE TREMBLAY :

15 Estelle Tremblay pour le Parti québécois. Bonjour.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Bonjour.

18 Me SIMON LAROSE :

19 Simon Larose pour le Procureur général du Québec.
20 Bonjour.

21 Me BENOIT BOUCHER :

22 Monsieur, Madame. Benoit Boucher pour le Procureur
23 général du Québec.

24 Me MÉLISSA CHARLES :

25 Bonjour. Mélissa Charles pour l'Association de la

1 construction du Québec.

2 Me SARAH LIRETTE :

3 Bonjour. Sarah Lirette pour l'Union des
4 municipalités du Québec.

5 Me CHRISTINA CHABOT :

6 Bonjour. Christina Chabot pour le Directeur général
7 des élections du Québec.

8 Me DENIS HOULE :

9 Bonjour. Denis Houle pour l'Association des
10 constructeurs de routes et grands travaux du
11 Québec.

12 Me SIMON LAPLANTE :

13 Bonjour. Simon Laplante pour l'Association des
14 constructeurs de routes et grands travaux du
15 Québec.

16 Me JOSÉANE CHRÉTIEN :

17 Bonjour. Joséane Chrétien pour le Barreau du
18 Québec.

19 Me FRANÇOIS-XAVIER ROBERT :

20 Bonjour. François-Xavier Robert pour l'Ordre des
21 ingénieurs du Québec.

22 Me PIERRE POULIN :

23 Et Pierre Poulin pour le Directeur des poursuites
24 criminelles et pénales. Bonjour.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Maître Crépeau, on vous écoute.

3 Me PAUL CRÉPEAU :

4 Bonjour, Madame la Présidente. Le témoin est ici,
5 monsieur Yannick Gourde, si on peut l'assermenter,
6 s'il vous plaît. Non, restez debout.

7 M. YANNICK GOURDE :

8 Parfait.

9

10

11

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce quatorzième
2 (14e) jour du mois de mai,

3

4 A COMPARU :

5

6 YANNICK GOURDE, ingénieur civil

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU :

11 Q. **[1]** Merci. Alors, bon matin, Monsieur Gourde.

12 R. Bon matin.

13 Q. **[2]** On va peut-être commencer les premières minutes
14 juste repasser certains éléments de votre
15 curriculum vitae pour vous situer. Vous êtes
16 ingénieur civil depuis?

17 R. Mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1999).

18 Q. **[3]** Alors, vous avez fait vos études à?

19 R. L'École de technologie supérieure.

20 Q. **[4]** Peut-être nous indiquer brièvement, là, les...
21 quatre-vingt-dix-neuf (99), vous avez commencé,
22 quelles firmes ou quels endroits vous avez
23 travaillé depuis ce temps?

24 R. Oui. En quatre-vingt-dix-neuf (99), j'ai été engagé
25 par le Groupe Cartier, j'ai été à l'emploi de

1 Groupe Cartier de mil neuf cent quatre-vingt-dix-
2 neuf (1999) à deux mille (2000).

3 Q. **[5]** C'est une firme de génie.

4 R. De génie-conseil de...

5 Q. **[6]** Oui.

6 R. ... jusqu'en deux mille un (2001). En deux mille un
7 (2001), on a été acheté par la compagnie Tecsumt.
8 Pendant ces trois années-là, j'étais sur des
9 projets du ministère des Transports, j'étais un
10 surveillant de chantier et ingénieur junior. Par la
11 suite, en deux mille deux (2002), j'ai quitté
12 Tecsumt pour SNC-Lavalin. Je suis allé travailler
13 sur... à l'étranger comme ingénieur junior toujours
14 sur un projet en Algérie, j'ai été un an affecté...
15 j'ai été parti un an pour SNC-Lavalin. À la fin de
16 mon contrat chez SNC-Lavalin, je suis revenu chez
17 Tecsumt en deux mille trois (2003) sur le projet de
18 l'Autoroute 40, de deux mille trois (2003) à deux
19 mille six (2006).

20 Q. **[7]** À deux mille six (2006) et vous avez...

21 R. Toujours, toujours pour Tecsumt.

22 Q. **[8]** Toujours chez Tecsumt. Et vous avez été chez
23 Tecsumt jusqu'à?

24 R. Jusqu'en deux mille onze (2011).

25 Q. **[9]** Jusqu'en deux mille onze (2011). Et depuis deux

1 mille onze (2011)?

2 R. Chez Genivar.

3 Q. **[10]** Maintenant, chez Genivar. Alors, on va parler
4 tout à l'heure du contrat en question dont vous
5 avez parlé chez Tecsuit. Mais, peut-être juste pour
6 préciser, parce que vous employez vous-même
7 l'expression, vous avez été... vous étiez ingénieur
8 junior.

9 R. Oui.

10 Q. **[11]** Je comprends que c'est un titre qui est
11 reconnu par l'Ordre des ingénieurs, il y a une
12 certaine période d'apprentissage et des examens à
13 passer avant de passer d'ingénieur junior à?

14 R. À junior enregistré, là.

15 Q. **[12]** À junior. Et après junior, c'est?

16 R. C'est ingénieur, enregistré à l'Ordre des
17 ingénieurs.

18 Q. **[13]** Ingénieur.

19 R. Ingénieur.

20 Q. **[14]** Alors, le contrat dont on va se parler, c'est
21 à l'été et l'automne deux mille trois (2003) sur
22 l'Autoroute 40, direction est, vers Montréal, entre
23 l'Autoroute Décarie et Des Sources. Et pour que ce
24 soit clair, vous avez suivi le témoignage de madame
25 Duhamel hier.

1 R. Oui. Oui.

2 Q. **[15]** Peut-être juste amener certaines précisions et
3 nous dire, selon vous et ce que vous en savez, ce
4 contrat-là qui devait être fait, devait se réaliser
5 sur une période de combien de temps?

6 R. Huit mois.

7 Q. **[16]** Huit mois.

8 R. Du mois d'avril au mois de novembre.

9 Q. **[17]** Est-ce que c'était réaliste à ce moment-là?

10 R. Bien, à ma connaissance, c'était... c'était le
11 premier projet de cette ampleur-là pour les
12 chaussées de béton qui a été réalisé. Et c'est sûr
13 qu'en... d'après moi - puis en plus, c'était le
14 premier projet qui se faisait avec des dalles
15 armées continues, c'est de l'armature en
16 importance, il y avait eu des... des secteurs
17 expérimentaux, mais c'était la première fois que
18 c'était dans un contrat et c'était tout le contrat
19 en entier.

20 Q. **[18]** C'était serré huit mois pour ça?

21 R. Oui, c'était serré parce qu'il y a eu... il y avait
22 des travaux préparatoires, le maintien de
23 circulation puis la phase construction où il y
24 avait dix (10) kilomètres de... de chaussée de
25 béton.

1 Q. **[19]** O.K. Alors, ce... et le montant... l'ampleur
2 du montant de...

3 R. Trente-cinq millions (35 M\$), c'était à l'époque le
4 plus gros projet, puis je peux dire aujourd'hui,
5 j'ai jamais vu un contrat de cette ampleur-là, en
6 huit mois, trente-cinq millions (35 M), j'ai jamais
7 revu ça.

8 Q. **[20]** O.K.

9 R. Puis j'ai fait plusieurs projets depuis ce temps-
10 là.

11 Q. **[21]** Est-ce que l'ampleur du projet et la durée de
12 temps qui y est accordée pour le réaliser est une
13 partie du problème, qui est des problèmes qu'on a
14 constatés sur l'autoroute 40?

15 R. Bien, en partie, mais c'est sûr qu'il y a eu
16 beaucoup d'imprévus, qui a été en début de projet.
17 Premièrement, il y a eu une rencontre de matériaux
18 contaminés, il y a eu des variations de quantités
19 puis il y a eu un problème d'éclairage qu'on a
20 dû... le Ministère a dû faire un ouvrage d'un
21 million (1 M), qu'il a dû... des travaux qu'il
22 était pas prévu que ça allait... Veut, veut pas,
23 tous ces éléments-là ont occasionné des retards dès
24 le début du projet.

25 Q. **[22]** Alors, on y reviendra, on les regardera tout à

1 l'heure. Alors, c'était un gros chantier avec des
2 problèmes...

3 R. C'est ça.

4 Q. **[23]** ... de... du même ordre. Votre fonction, à ce
5 moment-là. Alors, vous vous décrivez vous-même
6 comme ingénieur junior. Quelle était votre
7 responsabilité sur ce chantier-là?

8 R. C'est ça, pour ajouter au témoignage de madame
9 Duhamel, c'était... j'étais le responsable des
10 demandes de paiements puis le suivi des coûts.
11 Madame Duhamel m'assistait dans les tâches.

12 Q. **[24]** Et... Alors, votre travail consiste, en fait,
13 à... décrivez-nous c'est quoi le travail...

14 R. Bien, c'est...

15 Q. **[25]** ... quotidien.

16 R. C'est un peu ce que madame Duhamel vous a expliqué.
17 Nous, on recueille les quantités qui sont relevées
18 au chantier par les surveillants à tous les mois,
19 puis on recueille ça dans... on fait des
20 justificatifs pour chaque demande de paiement puis
21 c'est avec ça qu'on paie l'entrepreneur. Il y a un
22 logiciel qu'on rentre puis c'est ça qu'on... on
23 soumet un document au ministère des Transports qui
24 est vérifié après. Et, moi, mon rôle c'était de le
25 préparer.

1 Q. **[26]** Oui.

2 R. Madame Duhamel m'assistait, et qui était signé par
3 le chargé de projet.

4 Q. **[27]** Le chargé de projet qui est monsieur?

5 R. Monsieur Semerjian.

6 Q. **[28]** Semerjian.

7 R. Oui.

8 Q. **[29]** Qu'on a appelé Noubar parce que, des fois, un
9 peu plus facile à prononcer.

10 R. Lui était chez Genivar, moi, j'étais pour Tecsalt.

11 Q. **[30]** Et dans un... et on comprend que c'était un
12 consortium qui menait ce projet-là. Alors...

13 R. Oui.

14 Q. **[31]** ... comment se fait... votre lien d'autorité,
15 vous, au-dessus de vous, vous dépendez de qui sur
16 ce chantier-là?

17 R. Moi, j'avais... c'est ça, j'avais un ingénieur
18 senior de Tecsalt qui était au-dessus de moi, mais
19 le chargé de projet, moi, je répondais de lui
20 directement, qui était monsieur Semerjian.

21 Q. **[32]** Monsieur Semerjian. Bon. Alors... et on a
22 nommé les différentes personnes qui ont agi sur ce
23 chantier-là, on n'y reviendra pas. On a peut-
24 être... on est peut-être passés un peu vite, chez
25 GTS, Grands travaux Soter. Qui étaient les

1 personnes... on a parlé hier de monsieur Patrice
2 Cormier?

3 R. Oui, c'est un ingénieur junior.

4 Q. **[33]** Comme vous, ingénieur junior...

5 R. Oui, que je parlais fréquemment parce que les
6 quantités, c'était avec lui que ça se faisait.

7 Q. **[34]** Est-ce qu'on peut ajouter que les... les
8 ingénieurs juniors, alors on sait qu'il y a vous,
9 on sait qu'il y a madame Duhamel, madame De
10 Courval, je pense...

11 R. De Courval, la chargée de projet du Ministère, qui
12 est ingénieur junior comme moi.

13 Q. **[35]** Monsieur Cormier.

14 R. Oui.

15 Q. **[36]** Alors, c'était tous des juniors.

16 R. Oui.

17 Q. **[37]** Et par junior, on sait que ça prend un certain
18 nombre d'années d'expérience, de sorte qu'on peut
19 dire que vous êtes tous de jeunes ingénieurs sur le
20 chantier?

21 R. Oui. Bien, à la base.

22 Q. **[38]** À la base. Et, bon, il y a... pour GTS, il y a
23 monsieur Cormier qui est présent. Et est-ce qu'il y
24 a quelqu'un d'autre qui va intervenir, que vous
25 voyez fréquemment sur le chantier?

1 R. Oui, il y avait un chargé de projet pour
2 l'entrepreneur, comme monsieur Semerjian, le vis-à-
3 vis. Au début du projet c'était monsieur Marcel
4 Tessier, lui, il a quitté, je vous dirais, après
5 peut-être deux mois, il a été remplacé par son
6 adjoint, qui était monsieur Aspeck, à l'époque.
7 Fernand Aspeck.

8 Q. **[39]** Aspeck. Et le président ou le propriétaire de
9 GTS, est-ce qu'il était sur le chantier...

10 R. Oui...

11 Q. **[40]** ... monsieur Lussier?

12 R. ... il venait fréquemment parce que, comme je vous
13 dis, dès que les travaux préparatoires étaient
14 terminés, c'est un projet qui avait beaucoup de
15 retard, puis déjà qu'il était question que, le
16 projet, on n'était pas sûr de le terminer, que
17 monsieur Lussier venait souvent sur le chantier
18 pour GTS, pour s'assurer que le projet soit livré
19 dans les délais.

20 Q. **[41]** Alors, dès le début on constate qu'il y a des
21 problèmes, il va y avoir des retards, entre autres,
22 comme la phase préparatoire devait prendre combien
23 de temps?

24 R. Bien, à mon... selon mes souvenirs, ça devait,
25 disons, durer quatre semaines puis ça l'a duré huit

1 semaines. En raison des nombreux retards de
2 matériaux contaminés puis des travaux
3 supplémentaires, là, dus à la chaussée existante
4 qui... la chaussée existante, elle était tellement
5 en mauvais état qu'il y a eu d'autres travaux
6 supplémentaires pour s'assurer que la chaussée
7 était maintenue pendant les travaux pour la
8 sécurité des usagés.

9 Q. **[42]** Est-ce qu'il y a des éléments du contrat qui
10 devaient être réalisés... parce que c'est un
11 contrat qui s'est réalisé sur plusieurs années
12 successives?

13 R. Oui.

14 Q. **[43]** Est-ce qu'il y a des éléments du contrat de
15 l'été deux mille trois (2003) qui ont été retirés
16 de ce contrat-là dès deux mille trois (2003)?

17 R. Oui. Dès les travaux préparatoires, parce que,
18 nous, déjà, au ministère, à toutes les deux
19 semaines on soumettait un document pour le suivi
20 des coûts puis déjà on annonçait un dépassement de
21 coûts, après deux mois, de deux millions (2 M)
22 environ, un point cinq million (1,5 M), deux
23 millions (2 M), déjà. Puis déjà que l'entrepreneur
24 était déjà en retard, le Ministère nous avait
25 demandé de valider si des travaux pouvaient être

1 annulés et reportés dans les phases subséquentes,
2 qui ne venaient pas en contrevenant à la finalité
3 de l'ouvrage pour le projet deux mille trois
4 (2003). À partir de ça, un point cinq million
5 (1,5 M) a été annulé.

6 Q. **[44]** Quand vous dites « annulé », c'est, en fait,
7 on l'a reporté à l'année suivante?

8 R. Reporté à deux mille quatre (2004).

9 Q. **[45]** O.K. Alors, il y a des travaux qui devaient
10 être fait en deux mille trois (2003) qui ont été
11 reportés.

12 R. Oui.

13 Q. **[46]** On verra la comptabilité à la fin, là...

14 R. Oui.

15 Q. **[47]** ... mais peut-être juste identifier, vous
16 souvenez-vous, essentiellement, quels sont ces
17 travaux-là qu'on a pris de... qui devaient se
18 réaliser...

19 R. Oui.

20 Q. **[48]** ... en deux mille trois (2003), qu'on a
21 reportés en deux mille quatre (2004)?

22 R. Il y avait certains ouvrages sur les ponts
23 d'étagement puis que, vu qu'on était les deux
24 années dans le même secteur, disons il y avait un
25 viaduc, que le faire l'année en deux mille trois

1 (2003), ou le faire l'année en deux mille quatre
2 (2004), ça change rien, là. C'est juste qu'ils ont
3 reporté. Il y avait des travaux de nettoyage
4 d'égout pluvial dans le centre de l'autoroute.
5 Comme je vous dis, on était toujours en deux mille
6 quatre (2004) dans le même secteur que ces travaux-
7 là, ça changeait rien de le faire en deux mille
8 trois (2003) ou en deux mille quatre (2004). Ils
9 ont été reportés. Il y a des quantités de marquage
10 permanent qui était inclus qui servait à rien parce
11 que l'autre année, on revenait sur la direction
12 puis ça donnait... On pouvait pas faire le marquage
13 permanent. Ça, ça avait été inclus. Tout ça, ça
14 représentait environ un point cinq million
15 (1,5 M\$).

16 Q. **[49]** Un point cinq million (1,5 M\$) qui est retiré
17 du montant, peut-être l'établir tout de suite...

18 R. Oui, le montant du marché était de trente-cinq
19 millions trois cent quarante-sept (35,347 M\$),
20 moins un point cinq million (1,5 M\$), ça menait à
21 un marché de trois millions... ah! trente-trois
22 millions huit cent cinquante mille (33,850 M\$).

23 Q. **[50]** À réaliser au cours de l'été deux mille trois
24 (2003)?

25 R. c'est ça.

1 Q. **[51]** Bon. On a parlé hier de monsieur Guy Hamel qui
2 avait le titre de, si je me trompe pas...

3 R. Coordonnateur.

4 Q. **[52]** ... coordonnateur pour le ministère des
5 Transports...

6 R. Oui.

7 Q. **[53]** ... qui est présent quotidiennement ou
8 régulièrement sur le chantier?

9 R. Régulièrement.

10 Q. **[54]** Régulièrement et de monsieur Semerjian?

11 R. Oui. Bien lui, il était ingénieur résident à temps
12 plein.

13 Q. **[55]** Alors lui doit y être tout le temps. Monsieur
14 Hamel, peut-être nous préciser, quand vous dites il
15 est présent régulièrement, vous avez déjà fait
16 d'autres chantiers du...

17 R. Oui.

18 Q. **[56]** ... pour le ministère des Transports?

19 R. Oui. En mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1999),
20 mon premier projet, monsieur Hamel était le
21 coordonnateur puis moi, à mon souvenir, je le
22 voyais... je l'ai pratiquement jamais vu dans le
23 contrat, peut-être une fois ou deux.

24 Q. **[57]** En quatre-vingt-dix-neuf (1999).

25 R. Oui.

1 Q. **[58]** Là on est en...

2 R. Puis en deux mille-deux mille un (2000-2001), j'ai
3 eu un autre coordonnateur, qu'on, tu sais, puis on
4 le voyait seulement aux réunions de chantier, puis
5 seulement quand il y avait un problème particulier.

6 Q. **[59]** Et puis après ce contrat-là, lui on le laisse
7 de côté, est-ce que...

8 R. Moi j'ai jamais revu un coordonnateur aussi présent
9 sur un chantier, là.

10 Q. **[60]** Que monsieur Hamel?

11 R. C'est ça.

12 Q. **[61]** Alors quand vous dites « régulièrement »,
13 essayez de nous illustrer ça. Est-ce que c'est
14 presque tous les jours de la semaine?

15 R. Bien je peux pas dire presque tous les jours, mais
16 disons deux, trois jours par semaine puis c'était
17 toujours avant dîner puis pendant les périodes de
18 dîner, là.

19 Q. **[62]** Pourquoi avant dîner puis pendant la période
20 de dîner?

21 R. Bien il allait dîner avec monsieur Semerjian.

22 Q. **[63]** O.K. Alors parlez-nous justement de la nature
23 de la relation entre monsieur Hamel et monsieur
24 Semerjian. Ils vont dîner ensemble régulièrement,
25 deux, trois fois semaine. Vous les voyez quand ils

1 reviennent?

2 R. Oui. Monsieur Hamel pas toujours mais monsieur
3 Semerjian oui, mais des fois les deux venaient au
4 chantier.

5 Q. **[64]** Êtes-vous capable de nous dire, commenter,
6 dans quels états vous les revoyiez?

7 R. Souvent dans un état avancé d'ébriété.

8 Q. **[65]** D'ébriété?

9 R. Oui.

10 Q. **[66]** Un? Les deux?

11 R. Les deux.

12 Q. **[67]** Les deux. Alors c'était des dîners arrosés
13 d'alcool, ça vous l'avez constaté?

14 R. Oui.

15 Q. **[68]** Vous-même, avez-vous déjà, êtes-vous déjà
16 intervenu auprès de monsieur Hamel dans ces cas-là?

17 R. Oui à une reprise.

18 Q. **[69]** Une reprise pour faire quoi?

19 R. Je suis allé le conduire chez lui parce qu'il était
20 tellement dans un mauvais état, qu'on pouvait pas
21 le laisser partir chez lui comme ça, là.

22 Q. **[70]** O.K. Alors il y avait un problème. Il y a cet
23 événement-là je comprends, là, mais manifestement,
24 si ça revenait régulièrement, il y avait un
25 problème d'alcool...

1 R. Bien, je peux pas juger...

2 Q. [71] ... entre les deux?

3 R. ... mais c'est ça que...

4 Q. [72] O.K. Et cet événement-là, bon vous dites
5 monsieur Hamel, vous êtes allé le reconduire une
6 fois. Monsieur Semerjian, lui, est-ce que ça
7 affectait sa capacité de travail ou sa façon de
8 travailler sur le chantier?

9 R. Bien sûrement, mais je peux pas...

10 Q. [73] O.K.

11 09:46:50

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. [74] Vous étiez présent, là?

14 R. Oui, oui, je veux dire sûrement, parce que j'étais
15 pas dans sa tête, là. Sûrement qu'il était affecté,
16 là. Je veux dire, moi si j'étais à sa place, je
17 serais affecté, là. Je serais pas capable de
18 travailler dans cet état-là.

19 Q. [75] Mais est-ce que vous le voyiez en état
20 d'ébriété...

21 R. Oui, oui, oui, oui.

22 Q. [76] ... au travail?

23 R. Oui.

24 Q. [77] Bon. Et ça se traduisait comment?

25 R. Bien son comportement, ses paroles.

1 Q. **[78]** Mais encore?

2 R. Bien ses demandes spéciales toujours après, là,
3 puis...

4 Q. **[79]** Quel genre de demandes spéciales?

5 R. Bien des paiements, là, je veux dire... Souvent il
6 me demandait de, il est arrivé un événement qu'on
7 va parler tout à l'heure, de payer des quantités
8 selon moi non justifiées puis souvent accordées,
9 des demandes à l'entrepreneur, pour moi à l'époque
10 j'ai fait ça, j'étais ingénieur junior, que je
11 voyais que c'était injustifié.

12 Me PAUL CRÉPEAU :

13 Q. **[80]** O.K. Alors plus souvent, ça, ça arrivait
14 l'après-midi, après le dîner?

15 R. Oui.

16 Q. **[81]** Juste pour terminer, là, sur cette question-là
17 de l'alcool, là, parce que ça peut être pertinent,
18 monsieur... l'avez-vous déjà vu, monsieur
19 Semerjian, tomber ou affecté?

20 R. Non, il a jamais tombé.

21 Q. **[82]** Non, pas à ce point-là?

22 R. Mais moi je lui ai déjà dit d'aller se coucher dans
23 son bureau parce qu'il était, c'était inacceptable,
24 là, comment il était dans le bureau.

25 Q. **[83]** O.K Parlez-nous aussi de monsieur Semerjian

1 comme responsable du chantier à l'égard de madame
2 De Courval et madame Duhamel, ce que vous avez vu
3 et constaté.

4 R. Oui. Il était très méprisant envers les femmes,
5 surtout que c'était des ingénieures juniors puis
6 dans les... pour moi, monsieur Semerjian, dès le
7 début du projet m'a dit, tu sais, m'a mis, nous a
8 comme mis en conflit, moi puis madame Duhamel.
9 Pendant les deux, trois premiers mois, on était
10 dans le même bureau, mais on se parlait
11 pratiquement pas parce que monsieur Semerjian
12 disait que madame Duhamel avait appelé ses... ses
13 patrons pour dire que j'étais incompetent puis il a
14 fait, lui, la même chose avec elle. Ça fait que
15 vous comprenez qu'on est dans une situation qu'on
16 se parlait pas puis il l'a fait avec d'autres
17 membres de l'équipe aussi. Puis sa phrase typique,
18 c'était toujours « Diviser pour mieux régner ».

19 Q. **[84]** Et il le disait, même ça?

20 R. Ouvertement.

21 Q. **[85]** O.K. Alors il cherchait à diviser les équipes,
22 les gens?

23 R. C'est ça.

24 Q. **[86]** Bon.

25 R. Même à l'époque, il nous a même dit de pas parler à

1 madame De Couval parce que madame De Courval, il
2 paraît que quand elle arrivait au Ministère, elle
3 parlait contre l'équipe de surveillance. Ça fait
4 que vous voyez qu'on pouvait par parler.

5 Q. **[87]** Alors, ça établit un bon climat de travail?

6 R. C'est ça.

7 (09:49:09)

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[88]** Vous dites qu'il avait des propos...

10 Me PAUL CRÉPEAU :

11 Méprisants?

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[89]** ... méprisants envers...

14 R. Bien j'aimerais mieux pas les...

15 Q. **[90]** ... les femmes?

16 R. J'aimerais mieux pas les répéter parce que...

17 Q. **[91]** Bien peut-être, mais...

18 R. ... ça se répète pas à la télé.

19 Q. **[92]** Bien écoutez...

20 Me PAUL CRÉPEAU :

21 Q. **[93]** C'était méprisant?

22 R. Oui.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. **[94]** Envers qui?

25 R. Envers une femme, surtout...

1 Q. **[95]** Envers madame Duhamel?

2 R. Duhamel puis De Courval.

3 Q. **[96]** Qu'est-ce que vous l'avez entendu dire?

4 R. Bien un exemple que je pourrais donner, il a dit à
5 madame Duhamel une fois : « Tu es tellement belle
6 que je te violerais. »

7 Q. **[97]** Non. Mais est-ce qu'il a déjà passé des
8 commentaires sur le fait que les femmes... au
9 travail?

10 R. Non, non. C'était des commentaires déplacés, là.

11 Q. **[98]** O.K.

12 Me PAUL CRÉPEAU :

13 Q. **[99]** Regardez, je vous pose la question. Sur la
14 place des femmes dans le milieu du travail ou...?

15 R. Oui, oui. Bien, j'ai pas d'exemple précis qu'il
16 disait qu'une femme c'était... de commentaire
17 précis, là, mais il était méprisant envers les
18 femmes, là.

19 Q. **[100]** Et vous aviez pas ça vis-à-vis vous, là,
20 parce que vous étiez un homme?

21 R. Oui.

22 Q. **[101]** Alors, ça en est une question homme/femme?

23 R. Bien moi il le faisait, mais dans mon dos.

24 Q. **[102]** O.K.

25 R. Il le faisait pas devant moi, là.

1 Q. **[103]** Bon. On va maintenant regarder l'aspect peut-
2 être plus technique de ce contrat-là. Madame
3 Blanchette, peut-être nous mettre à l'écran le...
4 la pièce 1695. Alors je vous montre, juste pour les
5 fins d'identification, Monsieur Gourde, là, il
6 s'agit bien du contrat? En fait, une partie, là,
7 c'est la réclamation de l'entrepreneur, les Grands
8 travaux Soter à la fin du contrat? Peut-être
9 monter, Madame Blanchette, pour qu'on voie la date.

10 R. Oui.

11 Q. **[104]** Douze (12) janvier deux mille cinq (2005)?

12 R. Oui.

13 Q. **[105]** O.K. Alors, c'est un document de... de
14 quatre-vingt-seize (96) pages. On va peut-être le
15 repasser en partie tout à l'heure, voir des parties
16 spécifiques. Commençons d'abord d'une façon plus
17 générale. Ce que... est-ce qu'il est exact de dire
18 que les plans, les plans et devis que vous aviez en
19 mains, ou en fait, que l'équipe d'ingénieurs sur
20 place avait en mains étaient pas parfaits au
21 départ?

22 R. Bien il y avait certains oublis, là.

23 Q. **[106]** Comme... comme dans tous les contrats
24 (inaudible).

25 R. C'est ça, c'est fréquent de... c'est fréquent

1 encore qu'il y ait des imprévus par rapport à...

2 surtout des travaux dans l'existant, là.

3 Q. [107] O.K. Dans l'existant, des fois...

4 R. Oui.

5 Q. [108] ... des oublis, des erreurs...

6 R. Oui.

7 Q. [109] ... mais il y a des choses... c'est... c'est
8 jamais parfait des plans.

9 R. C'est ça.

10 Q. [110] Ça, on parle de ça. Vous souvenez-vous peut-
11 être d'un item principal qui est revenu, là, soit
12 une erreur, soit un oubli, mais qui a affecté les
13 travaux de la première année? Si je vous parle des
14 devers sur la route?

15 R. Oui. C'était les matériaux de MG20.

16 Q. [111] MG20? Je vais demander à madame Blanchette
17 d'amener à la page 43 de votre document qui devrait
18 porter en haut à droite la page 16 de 69. On va
19 juste s'assurer que c'est la bonne, là. 38? Non,
20 non, alors, c'est... quand moi j'ai fait la
21 numérotation du document, Madame Blanchette...
22 allez à 16, dans ce cas-là, de 69. O.K. Alors,
23 parlez-moi, justement, des devers, ce que vous avez
24 parlé comme étant un oubli ou une erreur, là.

25 R. Oui. C'est l'article 024 aussi.

1 Q. **[112]** Alors, le dernier en bas de la page?

2 R. Oui.

3 Q. **[113]** Alors, « Fondation de MG20 ». On va
4 s'entendre, là, on n'est pas... MG20, il s'agit de?

5 R. De pierre granulaire zéro trois quarts.

6 Q. **[114]** C'est ce qu'on appelle du zéro trois quarts?

7 R. La fondation supérieure, avant... avant la chaussée
8 de béton.

9 Q. **[115]** Alors on le voit, là, dans les quantités qui
10 sont prévues initialement, soixante-neuf mille
11 tonnes (69 000 t) et on va... quantité exécutée
12 cent dix-sept mille tonnes (117 000 t), ce qui est
13 quasiment le double, là?

14 R. Oui.

15 Q. **[116]** Qu'est-ce qui en est de ça? Pourquoi cette...
16 cette grande variation-là?

17 R. C'est ça. Ça, c'est dans les zones que... il faut
18 comprendre que l'autoroute 40, quand elle a été
19 refaite, le profil final a été changé par rapport
20 aux... pour respecter les... les dégagements sous
21 les structures. Certaines zones devaient remonter
22 vu qu'on descendait. Ça, ça a changé les courbes
23 verticales. Puis dans les devers, à certains
24 endroits, c'est que les zones en remblai n'étaient
25 pas excavées. C'est une technique de concassage par

1 résonnance, c'est que c'est une machine qui
2 détruisait les dalles de béton existantes puis la
3 pierre, puis qui faisait un genre de... de sous-
4 fondation. Puis après, quand ça c'était fait, nous,
5 on repartait la fondation supérieure.

6 Ce qui a été l'erreur ou l'oubli, ce n'est
7 pas à moi de vous dire qu'est-ce qui est arrivé,
8 mais ce qu'on a constaté en chantier, c'est que la
9 limite, quand ça c'est arrivé, c'est qu'on s'est
10 aperçu qu'il manquait une épaisseur de matériel.
11 Disons, le terrain existant, disons, après les
12 travaux, est là, mais le niveau il faut qu'il soit
13 là. Parce que les dévers n'ont pas été
14 comptabilisés, puis dans ce projet-là il y a deux
15 courbes importantes d'un point cinq kilomètre
16 (1,5 km), puis les dévers de l'époque versus
17 aujourd'hui ont changé. Toutes les normes ont
18 changé. Ça, ça n'avait pas été pris en
19 considération, il y avait une épaisseur constante
20 qui avait été calculée, puis sur certaines zones on
21 a dû relever pour arriver au niveau de la dalle,
22 pour arriver sous le niveau de la dalle, parce que
23 c'est sûr que le profil final ne pouvait plus
24 changer.

25 Q. [117] Alors, il ne faut pas que le profil de la

1 route change, donc il faut rajouter du matériel qui
2 n'était pas prévu?

3 R. C'est ça. C'est ça.

4 Q. **[118]** Et c'est là que passe cette fondation-là de
5 MG20...

6 R. De soixante-dix mille (70 000) à cent dix-sept
7 mille (117 000).

8 Q. **[119]** Alors ça, c'est un montant qui est expliqué?

9 R. Oui. Ça, ça a été expliqué au Ministère dès que ça
10 a été connu, dans les premiers mois du projet. Puis
11 ça, ils ont... dans les suivis qu'on soumettait,
12 c'était tout indiqué déjà.

13 Q. **[120]** Donc, on a une quantité beaucoup plus grande
14 qui est livrée. Comment est-ce que... et on va voir
15 le coût, là, un million sept (1,7 M\$), c'est passé,
16 ça, à quel titre? Ce n'est pas un avenant, ça?

17 R. Non. C'est une... comme variation de quantité.

18 Q. **[121]** Une variation de quantité?

19 R. Parce que ça se faisait en même temps que les
20 travaux. Ils étendaient déjà la couche, puis ils
21 faisaient une autre étape, mais ça se payait dans
22 le même ouvrage.

23 Q. **[122]** Donc, on a fait les travaux et la variation
24 de quantité était acceptée par le Ministère?

25 R. Oui. Oui.

1 Q. **[123]** Donc, dans ce cas-là, il n'y a pas de
2 problème, on explique une grande variation?

3 R. C'est ça.

4 Q. **[124]** C'est beau.

5 R. Puis ces billets-là étaient livrés au chantier,
6 recueillis par les surveillants.

7 Q. **[125]** Donc, vos surveillants de chantier recevaient
8 les coupons de pesée, vous étiez en mesure de les
9 comptabiliser? Vous avez été en mesure de
10 comptabiliser qu'il y a bien eu cent dix-sept mille
11 tonnes (117 000 t)...

12 R. Oui.

13 Q. **[126]** ... de matière MG20 qui a été... O.K. Ça va.
14 Je vous laisse continuer. En fait, c'est ça que
15 vous faites comme travail, hein? Souvent, le soir,
16 vous prenez les coupons de pesée des différentes
17 matières qui sont rentrées...

18 R. C'est ça.

19 Q. **[127]** Dans ce cas-ci...

20 R. Bien, moi puis madame Duhamel.

21 Q. **[128]** Oui. Et vous en faites la comptabilité
22 quotidiennement?

23 R. Oui.

24 Q. **[129]** Sur une base régulière?

25 R. À chaque jour. Puis à chaque mois, il faut

1 soumettre les demandes de paiement avec les
2 détails.

3 Q. **[130]** Parce qu'il y a un paiement à chaque mois?

4 R. C'est ça. À chaque fin de mois.

5 Q. **[131]** Bon. On va continuer. Alors, sur cet exemple-
6 là, il n'y en avait pas de problème...

7 R. Non.

8 Q. **[132]** ... mais vous vouliez l'expliquer. Est-ce
9 qu'il y a eu des... on va commencer peut-être au
10 début avec les déblais. Parce qu'à un moment donné,
11 je comprends qu'il va y avoir des problèmes avec
12 certaines quantités?

13 R. Oui.

14 Q. **[133]** Madame Blanchette, nous amener dans ce même
15 document-là... Bien, on est à la page 16, ça va. Il
16 y a des avenants véritables, il y a des travaux qui
17 ont été faits, entre autres, puis qu'on a dû
18 s'ajuster à l'intérieur du bordereau?

19 R. Oui.

20 Q. **[134]** Expliquez ça, puis allez avec les pièces,
21 avec le bordereau nous expliquer ce qu'il en est.

22 R. O.K. Bien, c'est un peu pour faire suite au
23 témoignage de madame Duhamel, quand elle dit qu'il
24 y a des changements qui ont été faits dans les
25 quantités, vous pouvez comprendre que moi, les

1 directives venaient à moi. Monsieur Semerjian les
2 faisait à moi. Il ne les faisait pas à madame
3 Duhamel.

4 Puis dès le début du projet, il y a eu, tu
5 sais, comme je vous dis, il y a eu plein
6 d'imprévus, puis l'entrepreneur, lui, c'est sûr
7 qu'il veut être payé à chaque mois. Les travaux
8 imprévus sont réalisés, c'est des matériaux
9 contaminés qu'on a les factures, on est capable de
10 comptabiliser. C'est là que nous, dès qu'on voit
11 une situation imprévue, on fait un avenant
12 préliminaire. L'avenant préliminaire est approuvé
13 par le Ministère, tout est approuvé, mais pour
14 finaliser l'avenant, ça prend toutes les pièces
15 justificatives.

16 Et là, c'est là qu'on se retrouve dans une
17 zone qu'on n'est pas capable de payer les travaux
18 parce qu'on ne les a pas, les pièces
19 justificatives. L'entrepreneur en soumet, mais
20 c'est incomplet. On ne peut pas fermer l'avenant.
21 Là, c'est sûr que l'entrepreneur, comme je vous
22 dis, ça va vite, il y a beaucoup de travaux, il
23 travaille sept jours sur sept. Lui, c'est sûr, ces
24 travaux supplémentaires-là, il les a réalisés, il
25 veut être payé pour. Là, dans les premiers mois,

1 l'entrepreneur, sûrement, ce n'est pas à moi qu'il
2 fait les demandes, puis ce n'est pas moi qui
3 prenais l'initiative de faire ça. Il parlait à
4 monsieur Semerjian ou monsieur Hamel. Lui, il
5 voulait être payé pour ces travaux-là. Là, c'est
6 sûr que, comme je vous dis, on ne peut pas les
7 payer conformément au Ministère, parce qu'on n'a
8 pas l'avenant.

9 Ça fait que là, il avait été convenu de,
10 disons que dans un mois, des déblais, disons, on
11 avait cinq mille (5000 \$) de réalisé, on payait un
12 peu plus. Parce qu'on savait, disons, si on paye
13 dix mille (10 000 \$), si on paye cinq mille
14 (5000 \$), disons, de travaux supplémentaires, on
15 sait que le dix mille (10 000 \$)... le cinq mille
16 (5000 \$) de plus qu'on a payé, à l'autre mois, il
17 va disparaître, parce que contractuellement on va
18 l'avoir déjà dépassé. Puis ça, ce chiffre-là, on va
19 l'enlever pour mettre après dans l'avenant.

20 Q. **[135]** Ce que vous êtes en train de nous dire, c'est
21 que vous avez pris des postes budgétaires...

22 R. Oui.

23 Q. **[136]** ... je prends peut-être le remblai, qui est
24 à...

25 R. Bien, c'est un exemple, le déblai.

1 Q. **[137]** ... à l'item 19.

2 R. Oui.

3 Q. **[138]** On a un cent mètres cubes (100 m³), là, on
4 peut prendre de l'espace là-dedans pour payer tout
5 de suite?

6 R. Oui. Parce qu'on le sait que, ça c'est au début du
7 projet, là, disons, on est dans les premières
8 demandes de paiement, on le sait que le cent
9 cinquante-cinq mille (155 000), si on paie vingt
10 mille (20 000) ou que ça soit quinze mille
11 (15 000), on sait qu'on va... ce chiffre-là va
12 disparaître parce qu'à la fin, on va le mettre dans
13 l'avenant.

14 Q. **[139]** De sorte qu'il y a une... il y a des... Puis
15 ça c'est le bordereau final, on s'entend, hein?

16 R. C'est ça.

17 Q. **[140]** Mais il y avait des bordereaux... il y avait
18 des paiements à tous les mois, un bordereau et...

19 R. C'est ça, à chaque mois... cette quantité-là, il y
20 a peut-être eu à chaque mois des paiements.

21 Q. **[141]** Donc, si on allait dans les bordereaux de
22 l'été, on verrait à un moment donné des déblais qui
23 passent; en réalité c'est pas vrai qu'il y a eu des
24 déblais, mais il y a eu d'autres travaux...

25 R. C'est ça.

1 Q. **[142]** ... puis on se sert du poste budgétaire
2 « déblai » pour payer?

3 R. C'est ça. Ça c'est arrivé au premier mois.

4 Q. **[143]** C'est arrivé au premier mois. Qui... Bon,
5 évidemment, vous, vous êtes au courant.

6 R. Moi, je fais juste préparer, moi, c'est des
7 directives de monsieur Semerjian, c'est pour ça que
8 madame Duhamel, quand elle dit que des fois les
9 chiffres ont changé, bien, c'est un peu ça. Parce
10 que moi-même mes chiffres changeaient parce que,
11 disons, j'arrivais réellement à cinq mille (5000)
12 puis, pour ajuster, on mettait des chiffres pour
13 arriver à dix mille (10 000).

14 Q. **[144]** Bon. Alors, vous changez la nature du
15 bordereau. D'autre part, vous savez... Et je
16 comprends que vous me dites qu'à la fin, vous
17 l'avez comptabilisé. Quand vous avez eu toutes les
18 pièces justificatives...

19 R. Ce montant-là a été enlevé puis... ça je peux vous
20 le confirmer parce que moi qui a fait les paiements
21 finals.

22 Q. **[145]** Autrement dit, le mois suivant, quand on va
23 avoir un premier cinquante mètres cubes (50 m3)
24 de... de déblais, on le facturera pas, on le
25 passera pas dans...

1 R. C'est ça.

2 Q. **[146]** ... les déblais parce qu'on a déjà pris cette
3 place-là?

4 R. C'est ça.

5 Q. **[147]** C'est juste une façon... est-ce qu'on peut
6 appeler ça un raccourci administratif?

7 R. Oui.

8 Q. **[148]** Parce que le contrat ne permettait pas de
9 faire des paiements avant sur les avenants?

10 R. Bien, à l'époque, c'était la manière de faire les
11 avenants, c'était accepté par le Ministère qu'on
12 faisait juste le préliminaire puis, bien souvent,
13 on faisait des avances.

14 Q. **[149]** O.K. Le Ministère, monsieur Hamel...

15 R. Aujourd'hui, je vous... tu sais, je veux vous dire,
16 cette pratique-là se fait plus, là.

17 Q. **[150]** Se fait plus. S'il y a lieu qu'il y ait un
18 avenant, il va y en avoir un, ça peut prendre
19 quelques mois avant...

20 R. Aujourd'hui, je vous dirais, payer un avenant, ça
21 peut prendre facilement six mois, là. Entre le
22 moment que les travaux sont réalisés puis le
23 montant... les documents, s'ils ont été fournis,
24 justifiés, ça peut prendre des fois minimum six
25 mois avant qu'on paie.

1 Q. **[151]** Donc, le Ministère ne paiera pas avant cinq,
2 six mois.

3 R. Si l'entrepreneur soumet les factures puis, après
4 un mois, c'est tout réglé, c'est payé déjà, mais...
5 dans des grands projets, réaliser toutes ces tâches
6 administratives là, c'est... je veux dire, des fois
7 ça peut prendre deux mois, des fois trois mois.
8 L'entrepreneur, aujourd'hui, peut pas en être payé
9 s'il a pas soumis ses factures.

10 Q. **[152]** Bon. Ce que vous venez de nous expliquer
11 c'est qu'à l'époque, on prenait des raccourcis
12 administratifs...

13 R. Oui.

14 Q. **[153]** ... pour payer de façon plus efficace.

15 R. C'est ça.

16 Q. **[154]** Mais le bordereau qui était fait à l'époque
17 ne reflétait pas la réalité?

18 R. Non.

19 Q. **[155]** Il y avait une correction qui était amenée
20 plus tard?

21 R. Oui.

22 Q. **[156]** O.K.

23 R. Ça, on l'a fait le premier mois. Je vais vous
24 expliquer après, par la suite.

25 Q. **[157]** O.K. Alors, le premier mois vous faites ça

1 avec des déblais, ça passe bien...

2 R. Bien, quand je vous dis... c'est pas moi qui le
3 fais. C'est moi...

4 Q. **[158]** Oui, oui.

5 R. ... qui le faisais, mais c'est monsieur Semerjian
6 qui approuvait.

7 Q. **[159]** Qui approuvait. Et la commande d'agir ainsi
8 venait de?

9 R. Monsieur Semerjian puis monsieur Hamel.

10 Q. **[160]** O.K. Qu'est-ce qui arrive après ça? Vous
11 dites que vous le faites le premier mois, mais le
12 mois suivant, il y a encore...

13 R. Là le mois suivant ça continue, les imprévus, ça
14 continue à augmenter, on parle de deux-trois cent
15 mille (2-300 000). Là c'est sûr que je leur dis :
16 « On peut plus faire ça parce que c'est sûr qu'on
17 va perdre le contrôle. À moment donné, c'est sûr
18 qu'à la fin, on va payer quelque chose deux fois. »
19 Là c'est là qu'il y a eu l'idée, c'est qu'on a
20 retiré les quantités déjà le mois... bien, on a pas
21 eu besoin de les retirer parce que l'entrepreneur
22 avait travaillé pour arriver à ce chiffre-là, même
23 il avait dépassé. On a créé des articles ajoutés,
24 on les a un peu plus loin.

25

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 Allez à trois pages plus loin, Madame Blanchette,
3 la page 19.

4 Q. **[161]** Alors, on voit...

5 R. L'article 903.

6 Q. **[162]** O.K. 903, alors on est dans des articles
7 ajoutés.

8 R. C'est ça. Que là on voit qu'on a payé... ça, je
9 peux pas vous dire la demande de paiement, là,
10 mais, en gros, on a payé deux cent cinquante mille
11 (250 000) en avance. Ça veut dire que... nous, on
12 avait calculé qu'on arrivait à deux cent cinquante
13 mille (250 000), on n'avait pas toutes... on avait
14 quand même fait une vérification aussi, le deux
15 cent cinquante mille (250 000) a pas été inventé,
16 là. On a fait une vérification sur des documents
17 qu'on avait, on arrivait à deux cent cinquante
18 mille (250 000), il restait une partie, là, qui
19 était à justifier. Cette justification-là est venue
20 plus tard, vers la fin, c'est pour ça qu'on voit
21 ici, vous voyez le chiffre 903, ici c'est zéro,
22 puis le vrai chiffre est ici. Ici, vous voyez que
23 la... ça c'est la demande de paiement finale, c'est
24 zéro, puis le chiffre est là.

25 Q. **[163]** De sorte...

1 R. Ça, le vrai chiffre, c'est le vrai chiffre
2 justifié.

3 Q. **[164]** Ça c'était la vraie façon de le faire à ce
4 moment-là...

5 R. C'est ça.

6 Q. **[165]** ... créer une pièce dans le bordereau,
7 « articles ajoutés »?

8 R. Oui.

9 Q. **[166]** Et de décrire le travail qui a été fait, le
10 paiement puis on va le comptabilisé à un moment
11 donné.

12 R. Puis, à l'époque, sur les projets du Ministère, ça
13 se faisait fréquemment.

14 Q. **[167]** Bon.

15 R. Aujourd'hui, on peut plus faire ça. C'est sûr qu'il
16 peut arriver des cas spécifiques qu'on est obligés
17 de le faire, mais on doit avoir l'autorisation même
18 du plus haut gestionnaire au ministère des
19 Transports. Puis il y a des procédures qu'on peut
20 le faire, là, mais...

21 Q. **[168]** Mais il y avait beaucoup plus de souplesse à
22 ce moment-là...

23 R. Oui.

24 Q. **[169]** ... dans ce contrat-là. Mais jusqu'à ce
25 moment-ci, est-ce qu'on s'entend, tout ce que vous

1 nous... tout ce que vous avez décrit depuis que
2 vous commencez à témoigner, il y a eu certains
3 travaux supplémentaires qui ont été faits,
4 réellement faits et on les a payés en cours de
5 contrat, mais...

6 R. C'est ça.

7 Q. **[170]** ... il y a pas, il y a pas de malversation,
8 tout est correct parce que c'est des montants qui
9 vont être vérifiés à un moment donné?

10 R. C'est ça. Peut-être juste revenir sur la partie que
11 madame Duhamel a dit...

12 Q. **[171]** Oui.

13 R. ... le tableau, là, des travaux préparatoires, là.

14 Q. **[172]** Oui, celui-là il est à la page, je pense
15 c'est page 19 à la fin. Attendez. C'est pas cette
16 page 19-là, Madame Blanchette. On va aller
17 complètement à la fin. C'est au, excusez-moi,
18 Madame Blanchette, c'est plutôt au début du
19 document.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 La page 19, tout de suite après le texte.

22 Me PAUL CRÉPEAU :

23 Q. **[173]** Après le texte, alors c'est la page 19 du
24 document. Ça va être un tableau, 14, 15, 16,
25 vraiment 19 de ce document-là. Voilà. C'est bien

1 celui-là, Monsieur...?

2 R. Oui.

3 Q. **[174]** O.K. Alors c'est dans les travaux
4 préparatoires. Vous voulez amener une...

5 R. Oui, une précision.

6 Q. **[175]** Oui, allez-y.

7 R. Quand on a fait les... pendant tous les travaux
8 préparatoires, le Ministère, tu sais après qu'on
9 ait, près de huit semaines que les travaux
10 préparatoires ont été terminés, vu qu'on avait
11 annulé un point cinq (1,5 M\$) de tr... de millions
12 de travaux, là le Ministère, tu sais, il a convenu
13 que les travaux préparatoires avaient été, ça avait
14 été trop pénible, trop long pour réaliser les
15 travaux qu'on a... le Ministère nous a demandé
16 d'émettre une directive de construire les chemins
17 préparatoires pour la phase deux mille quatre
18 (2004).

19 Et c'est pour ça qu'on voit des chiffres,
20 c'est ça qu'on voit un chiffre de soixante-trois
21 mille (63 000) de déblai puis les quantités de
22 pierre. C'est sûr que ça correspond pas, mais faut
23 penser que les... quand on a fait les chemins
24 préparatoires de plus, supplémentaires, ils ont été
25 faits pendant la phase construction, pendant qu'on

1 faisait la chaussée en direction est. Si vous me
2 suivez pas, arrêtez-moi, là.

3 On fait la direction, après les travaux
4 préparatoires deux mille trois (2003), on fait la
5 chaussée, on fait l'excavation puis on construit la
6 direction, puis en même temps, vu que les
7 équipements sont là, le Ministère nous demande...
8 nous a demandé de construire déjà les chemins de
9 déviation pour l'année suivante, pour gagner du
10 temps justement pour l'année deux mille quatre
11 (2004), qu'on soit prêts à bétonner au mois, disons
12 au mois de mai...

13 Q. [176] Plus rapidement.

14 R. ... comparativement à l'an deux mille trois (2003),
15 on a bétonné au mois de juin pour la même quantité.
16 Puis ça a fini serré.

17 Q. [177] Ce qui veut dire qu'on a ajouté des
18 travaux...

19 R. C'est ça.

20 Q. [178] ... en deux mille trois (2003)
21 qu'initialement n'étaient pas prévus.

22 R. C'est ça.

23 Q. [179] Donc vous dites c'est ça qui explique que
24 les... ce qui était prévu au bordereau
25 initialement...

1 R. Bien parce que, parce qu'on voit, tu sais c'est sûr
2 qu'on voit soixante-trois mille (63 000) avec les
3 quantités, c'est sûr ça correspond parce qu'il y a
4 une partie, des chemins qu'on a construit
5 supplémentaires ont été faits avec des matériaux
6 recyclés. C'est ça la fondation supérieure MG112,
7 c'était des matériaux neufs qui ont été payés
8 pendant les travaux préparatoires. Ces
9 supplémentaires-là ont été faits avec des matériaux
10 recyclés qui sont payés dans l'autre bordereau
11 parce qu'on avait pas d'items recyclés, là, puis le
12 Ministère, vu qu'il voulait sauver de l'argent, il
13 aurait pu prendre des matériaux neufs, mais vu
14 qu'il y avait des matériaux recyclés déjà en
15 banque, on les a utilisés pour les chemins de
16 déviation. Et c'est pour ça, quand on regarde le
17 tableau, c'est sûr que quelqu'un regarde ça, c'est
18 sûr que ça marche pas, là. Mais le réel c'est qu'il
19 manque une quantité de pierre qui a été payée dans
20 l'item « matériaux recyclés ». Puis ça, ça a permis
21 au Ministère quand même de sauver de l'argent parce
22 que le prix entre du neuf puis du recyclé, je pense
23 qu'on parle de sept-huit piastres (7 \$-8 \$), là, la
24 tonne.

25 Q. [180] La tonne. Donc on joue dans les différents

1 postes de bordereau pour s'ajuster à la réalité?

2 R. Mais c'est des travaux contractuels.

3 Q. **[181]** Contractuels. O.K. Alors ça, vous vouliez
4 l'expliquer.

5 R. Oui. C'est comme le point que madame Duhamel, son
6 témoignage, ce qu'elle a expliqué, c'est vrai, mais
7 les changements que je vous dis, c'est plus par
8 rapport qu'ils ont changé des chiffres pour payer
9 des avances.

10 Q. **[182]** Bon. Pour faire des paiements. Alors jusqu'à
11 date, vous nous avez expliqué essentiellement qu'il
12 y a eu des modifications dans les différents postes
13 de bordereau...

14 R. Oui.

15 Q. **[183]** ... mais qui sont toujours conformes à la
16 réalité. Même s'ils sont pas... si le bordereau est
17 pas conforme à ce qui s'est fait dans les faits,
18 là, il y a, c'est réel ces travaux-là et ça
19 méritait d'être payé.

20 R. Oui. C'est juste que c'était pas la procédure
21 que...

22 Q. **[184]** Pour le faire. Est-ce qu'à un moment donné
23 ces choses-là ont changé?

24 R. Vous parlez de...?

25 Q. **[185]** Les exigences de paiement pour des matériaux.

1 Est-ce que ça, ça a changé? Avez-vous eu des
2 demandes de faire des paiements pour des travaux
3 qui n'ont pas été faits?

4 R. Oui. À la fin de l'été, un événement.

5 Q. **[186]** Êtes-vous capable de nous amener, peut-être
6 fin de l'été, mettre une période?

7 R. Oui c'était vers le mois d'août, là.

8 Q. **[187]** O.K. Qu'est-ce qui arrive vers le mois d'août
9 deux mille trois (2003)?

10 R. C'est un représentant de l'entrepreneur vient me
11 voir puis il me remet une enveloppe de billets. Il
12 y avait pas d'argent, inquiétez-vous pas. C'était
13 des billets de pierre, tu sais des billets de
14 pierre qu'on amassait au chantier.

15 Q. **[188]** On va juste commencer. Un représentant de
16 l'entrepreneur?

17 R. Oui.

18 Q. **[189]** Il s'agit de qui?

19 R. Patrice Cormier.

20 Q. **[190]** Qui était l'ingénieur junior de GTS?

21 R. Qui était vis-à-vis moi, là.

22 Q. **[191]** O.K. Il vous amène des billets de pierre.
23 C'est quoi ça des billets de pierre?

24 R. Parce que nous au chantier, tous les matériaux
25 qu'on voit payés à la tonne, sont recueillis au

1 chantier par les surveillants. Ça fait que c'est
2 sûr que nous, quand moi j'ai vu que ça venait pas
3 du chemin habituel, tu sais normalement, ces
4 billets-là arrivaient par les gens de chantier, qui
5 étaient contrôlés par le technicien principal puis
6 lui, il nous les donnait après pour qu'on les paye.
7 Ils étaient vérifiés.

8 Q. **[192]** Alors ça, c'est le chemin normal?

9 R. Là, remplir un chemin.

10 (10:08:39)

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[193]** C'est quoi des billets de pierre?

13 R. C'est quand les camions viennent livrer le
14 matériau, disons la pierre granulaire, c'est le
15 coupon de pesée. C'est avec ça qu'on paye. C'est le
16 poids des matériaux dans le camion.

17 Q. **[194]** Je comprends.

18 Me PAUL CRÉPEAU :

19 Q. **[195]** Pour qu'on se comprenne bien, normalement,
20 ces coupons de pesée là, quand le camionneur entre
21 sur le chantier, il les remet au surveillant qui
22 lui, s'assure bien...

23 R. C'est ça.

24 Q. **[196]** ... qu'il y a de la pierre qui est rentrée...

25 R. C'est ça.

1 Q. **[197]** ... les comptabilise le soir, vous les remet.

2 R. Oui.

3 Q. **[198]** Vous le savez, ça a suivi le chemin normal,
4 vous êtes capable de dire : « Ces matériaux-là sont
5 arrivés. »?

6 R. C'est ça.

7 Q. **[199]** Là, c'est différent?

8 R. Oui. Là, il y a un cas différent, il arrive par
9 l'entrepreneur puis c'est pas un billet, là, c'est
10 une quantité, peut-être une vingt (20)... vingt
11 (20)... trentaine... peut-être je vais dire une
12 vingtaine de billets, là, qui représentaient cinq
13 cents tonnes (500 t).

14 Q. **[200]** À peu près cinq cents tonnes (500 t) de... de
15 quel type de matériau?

16 R. Sous-fondation MR recyclé.

17 Q. **[201]** O.K. On va le regarder tout à l'heure. Alors,
18 ça, ça arrive dans une enveloppe puis il vient vous
19 remettre ça à vous?

20 R. Oui. Puis il me dit : « Ton patron veut payer ça. »
21 Moi, c'est... c'est sûr, là, j'ai commencé à sentir
22 que je savais qu'il y a quelque chose d'anormal,
23 là.

24 Q. **[202]** Alors ton patron, c'était?

25 R. Monsieur Semerjian.

1 Q. **[203]** Monsieur Semerjian, bon : « Ton patron veut
2 payer ça. » Alors, qu'est-ce que vous faites avec
3 ces coupons-là? Vous avez une enveloppe.

4 R. Bien moi, j'ai pris l'enveloppe puis je suis allé
5 le voir, là, premièrement, quand je... en tout
6 cas... à un moment donné, la première fois que je
7 l'ai vu puis je lui dis : « C'est quoi ça? » Puis
8 il me dit : « C'est pas de tes affaires » d'un ton
9 agressif puis il dit : « J'ai décidé de payer ça. »
10 Là, c'était vers... c'était peut-être une semaine
11 avant la demande de paiement. Là, moi j'ai resté
12 surpris, je suis parti à mon bureau, j'ai mis
13 l'enveloppe puis je l'ai mise loin de moi. Puis...
14 c'est ça.

15 Q. **[204]** À ce moment-là, l'avez-vous rentré dans la...

16 R. Non.

17 Q. **[205]** ... parce que votre demande de paiement,
18 c'est mensuel, ça?

19 R. C'est ça.

20 Q. **[206]** Vous être en train de la préparer?

21 R. Non. Moi, ces billets-là j'en tiens pas compte, je
22 les mets loin.

23 Q. **[207]** O.K. Je vous laisse continuer l'histoire.

24 R. Par la suite arrive la demande de paiement. Moi, je
25 comptabilise les billets qui... qui m'ont été

1 donnés. Ces billets-là, j'en tiens pas compte. On
2 prépare la demande de paiement, c'est peut-être une
3 journée avant la demande de paiement. Monsieur
4 Semerjian vient me voir, il me dit : « As-tu mis
5 les billets de l'autre fois? » J'ai dit : « Non. Je
6 les mettrai pas. » Bien il dit : « Tu as pas le
7 choix, je me suis engagé à les payer, tu vas les
8 payer. » Moi, j'ai dit : « Non. » Je suis parti.

9 Q. **[208]** O.K.

10 R. Par la suite, la même journée, c'était le soir, il
11 m'a appelé sur mon cellulaire, même à la maison,
12 pour me dire, m'expliquer qu'il fallait que je les
13 paye, j'avais pas le choix, il s'était engagé à
14 payer. Puis moi, je lui ai dit encore : « Non. Moi,
15 je fais pas ça des paiements... » Puis moi, je le
16 savais que c'était injustifié puis je le fais pas.

17 Q. **[209]** Quand il dit : « Je me suis engagé à les
18 payer », est-ce qu'il vous donne plus de détails...

19 R. Non.

20 Q. **[210]** ... savez-vous à qui il s'est engagé?

21 R. Non. À cette époque-là, non.

22 Q. **[211]** Non?

23 R. À ce moment précis-là, non.

24 Q. **[212]** Alors « Je me suis engagé à les payer, il
25 faut les payer »?

1 R. C'est ça.

2 Q. **[213]** En fait, c'est parce que vous, vous la
3 préparez, mais c'est lui qui la signe la demande de
4 paiement?

5 R. Oui. C'est ça.

6 Q. **[214]** Alors, il vous demande, vous, de mettre ces
7 chiffres-là dans... dans le logiciel?

8 R. C'est ça.

9 Q. **[215]** Et vous dites encore « non »?

10 R. Bien j'ai dit, moi, à ce moment-là, j'ai dit :
11 « Fais-le toi-même. » Puis la discussion s'est
12 terminée.

13 Q. **[216]** O.K. Je vous laisse continuer.

14 R. Le lendemain matin, là, c'est la dernière journée,
15 là, c'est sûr que là, la pression augmente. Puis
16 là, il me fait venir dans son bureau puis il me
17 dit : « Tu as pas le choix, je me suis engagé. »
18 C'est sûr que le ton avait baissé, mais au fur de
19 la discussion, le ton augmentait. Puis il m'a dit :
20 « Je me suis engagé. » Puis là, c'est là qu'il me
21 dit : « Il y a pas juste moi dans... tu sais, dans
22 la construction, des magouilles comme ça, il y en a
23 plein, il faut pas que tu t'en fasses avec ça. »
24 Après ça, il me dit... puis en plus, il a rajouté :
25 « Il faut pas que tu t'inquiètes, monsieur Hamel

1 est impliqué aussi. » Puis là, moi, vous comprenez
2 que les deux bras m'ont tombé parce que moi, à
3 l'époque, monsieur Hamel, c'était un ingénieur que
4 je respectais. Puis monsieur Semerjian, j'avais des
5 doutes avant, mais j'avais jamais eu la preuve
6 qu'il était comme ça. Puis pour moi, en deux
7 fractions de seconde, les deux bras m'ont tombé,
8 qu'un ingénieur... que deux ingénieurs seniors
9 pouvait me dire ça de payer des choses qui étaient
10 pas vraies. Puis là, tout de suite encore moi je
11 lui disais : « Non. Je veux rien savoir. » Puis là,
12 il a commencé à me dire... il dit : « Tu as pas le
13 choix. Si tu le fais pas, je vais nuire à ta
14 carrière puis monsieur Hamel aussi. » Vous
15 comprenez, moi je suis ingénieur junior. Ça fait
16 que je suis parti à mon bureau, je savais pas quoi
17 faire puis là, je me faisais plein de scénarios
18 puis... les billets, à un moment donné, je les ai
19 mis puis ils ont été payés.

20 Q. [217] Vous les avez... vous avez fini par faire...

21 R. C'est ça.

22 Q. [218] ... vous avez cédé? C'est ça que...

23 R. Oui.

24 Q. [219] ... le terme?

25 R. Après quatre fois, là. Puis là, moi, c'est sûr, les

1 deux personnes, je les voyais toujours ensemble,
2 là, puis tu sais, déjà, il y avait eu des décisions
3 douteuses, pas dans les paiements, mais plus dans
4 l'exécution des travaux, là. Des fois, il y avait
5 certains allègements qu'il laissait à
6 l'entrepreneur, là. Comme moi, je... nous, on
7 comprenait pas pourquoi qu'il faisait ça, mais
8 c'était lui le chargé de projets, là, c'était à lui
9 de décider, là, mais déjà, je voyais, tu sais, la
10 proximité entre les deux, là, puis moi,
11 sincèrement, j'ai paniqué puis j'ai été...

12 Q. **[220]** Vous avez fait l'inscription qu'on vous a
13 demandé de faire.

14 R. C'est ça.

15 Q. **[221]** Savez-vous si monsieur Semerjian l'a signée,
16 après, la demande de paiement?

17 R. Oui, oui, il a signé la demande et puis c'est lui
18 qui signait, moi je signalais rien.

19 Q. **[222]** Est-ce qu'on est capable de vous placer, vous
20 dites, d'après vous, c'était à peu près des coupons
21 qui équivalaient à peu près à cinq cents tonnes
22 (500 t) de...

23 R. Oui.

24 Q. **[223]** ... de MG20?

25 R. MR recyclé.

1 Q. **[224]** MR recyclé. Si on va voir, ça va être à la
2 page 16 du document qu'on avait tout à l'heure,
3 Madame Blanchette, beaucoup plus loin, là. O.K.
4 Alors, je vous montre la page 16, toujours de la
5 recommandation de paiement.

6 R. Oui.

7 Q. **[225]** Est-ce que vous êtes capable de recycler dans
8 quel poste ça aurait pu être passé, ça?

9 R. Le 23. Puis vous voyez, cinq cents tonnes (500 t)
10 sur deux cent huit mille tonnes (208 000 t).

11 Q. **[226]** O.K. Au poste 23, on y voit, il y a cent
12 quarante-huit mille tonnes (148 000 t) de prévues,
13 et on en a exécuté deux cent huit mille
14 (208 000 t). Alors, c'est de la sous-fondation,
15 matériaux recyclés. C'est quoi, ça, ça devait être
16 du zéro quatre pouces (0/4 po), des...

17 R. Oui, quatre pouces (4 po). J'ai zéro quatre pouces
18 (0/4 po), là, qui a été recyclé à partir des
19 fondations existantes.

20 Q. **[227]** Et là, vous dites qu'on en a ajouté à peu
21 près cinq cents tonnes (500 t) à ce moment-là. Le
22 coût unitaire de la tonne?

23 R. C'est onze et quatre-vingts (11,80 \$), ça veut dire
24 autour de cinq mille (5000 \$), cinq mille cinq
25 cents (5500 \$).

1 Q. **[228]** O.K. Alors, on ajoute, de façon purement
2 arbitraire...

3 R. Oui.

4 Q. **[229]** ... cinq mille (5000 \$) à cinq mille cinq
5 cents dollars (5500 \$) au coût de ce contrat-là,
6 juste sur cet item-là?

7 R. Oui. Puis ça, c'est la seule fois, cette situation,
8 c'est la seule fois que c'est arrivé.

9 Q. **[230]** C'est la seule fois où ça s'est fait?
10 (10:14:57)

11 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

12 Q. **[231]** Les bulletins de pesée, est-ce qu'ils étaient
13 très différents des bulletins que vous receviez
14 par...

15 R. Non, c'était les mêmes. Parce qu'il faut penser que
16 cette pesée-là, c'était l'entrepreneur qui
17 fournissait la pesée sur place au chantier. Ça ne
18 venait pas d'une carrière. Ça fait que c'était
19 facile de produire des faux, des billets.

20 Q. **[232]** C'est ça, mais ils étaient signés par la même
21 personne qui faisait la pesée normalement, ou bien
22 c'était...

23 R. Oui. Oui, oui, parce que c'est l'entrepreneur qui
24 signait les coupons. Tu sais, quand il émettait les
25 coupons, c'était l'entrepreneur qui signait.

1 Q. **[233]** Donc, c'est l'entrepreneur lui-même qui
2 produit des faux bulletins de pesée, puis c'était
3 cette personne-là de GTS qui est venue vous les
4 porter, c'est ça?

5 R. Oui.

6 Me PAUL CRÉPEAU :

7 Q. **[234]** Est-ce que, une fois que ces travaux-là, une
8 fois que c'est payé, est-ce que c'est facile de
9 retrouver ou de vérifier d'une façon quelconque
10 s'il y a effectivement un cinq cents tonnes (500 t)
11 additionnel qui a été posé? On est en dessous de la
12 route.

13 R. C'est impossible, parce que cinq cents tonnes
14 (500 t) sur deux cent mille (200 000 t), c'est
15 indétectable.

16 Q. **[235]** O.K. De sorte que, une fois qu'on l'a mis,
17 c'est passé, puis on vient d'ajouter cinq mille
18 dollars (5000 \$) au coût de contrat, puis on ne
19 peut pas les retrouver?

20 R. Non.

21 Q. **[236]** O.K. Tout dépend uniquement de ceux qui
22 rentrent les chiffres, je comprends, et dans quel
23 contexte, et ceux qui signent le bordereau de
24 paiement?

25 R. C'est ça.

1 Q. **[237]** Alors, vous l'avez fait, vous dites, une
2 seule fois?

3 R. Oui. Puis moi, comme je vous dis, tu sais, après
4 ça, pendant quelques jours j'ai été abattu, là. Je
5 savais que moi je faisais quelque chose de mal,
6 puis je n'avais aucun moyen pour moi de dénoncer à
7 cette époque-là. Tu sais, c'était une situation qui
8 s'est empirée, puis je ne savais pas quoi faire.

9 Q. **[238]** Ça s'est empiré, ça a continué?

10 R. Bien, pas dans ce genre-là, mais il y a eu d'autres
11 choses par la suite.

12 Q. **[239]** D'autres choses? Je vous laisse continuer.
13 Qu'est-ce qui continue de...

14 R. Ça c'est un événement. Jusqu'à la fin du projet, il
15 n'est pas arrivé d'autres événements, là, que...

16 Q. **[240]** Semblables à celui-là?

17 R. C'est ça. À partir, là... là on est arrivés à la
18 fin du projet, le projet est complété,
19 l'entrepreneur a livré le projet au début novembre.
20 Là, nous, notre rôle à la fin, il y avait moi, il y
21 avait madame Duhamel une partie, puis il y avait le
22 technicien principal. On commence à vérifier, parce
23 que vous voyez qu'il y a trente-cinq millions
24 (35 M\$) de travaux à vérifier. On vérifie tous les
25 paiements.

1 Q. **[241]** Alors là, on se situe dans le temps. Les
2 travaux sont terminés, puis là on est à quoi, la
3 fin de l'automne, l'hiver?

4 R. C'est ça.

5 Q. **[242]** Et là, on fait une comptabilité de tout ce
6 qui s'est fait pour s'assurer qu'effectivement les
7 montants facturés sont payés?

8 R. Bien, on vérifie, il y a plusieurs paiements qu'on
9 faisait temporaires, parce que pendant le chantier,
10 bien souvent les déblais c'était impossible à
11 comptabiliser à chaque jour, parce que
12 l'entrepreneur excave à divers endroits. Nous, on a
13 fait des relevés d'arpentage, mais à la fin on
14 comptabilise ça, puis là on met les vrais chiffres.

15 Q. **[243]** O.K.

16 R. Parce que les paiements se fait toujours théorique.
17 Nous, on a un descriptif qui est fait à la
18 conception, qui dit, il faut payer tant de mètres
19 cubes à ce secteur-là, tant de mètres cubes. Puis
20 ça, c'est calculé par un logiciel de conception.

21 Q. **[244]** C'est théorique, ça?

22 R. C'est théorique. Nous, pendant le projet, il y a
23 certains items qu'on paye comme ça, parce qu'à un
24 moment donné, on ne peut pas suivre à chaque jour.
25 Tu sais, les demandes de paiement, à chaque mois,

1 ils sont comme ça. C'est ça le document qu'on
2 remet. Puis il y a des justificatifs. On fait des
3 demandes de paiement, dans ce projet-là, je pense
4 que la plus grosse, on a monté à sept (7 M\$), huit
5 millions (8 M\$) par mois de travaux réalisés.

6 Q. **[245]** Et vous avez à peu près combien de temps pour
7 préparer?

8 R. C'est dix (10) jours de calendrier. Sept jours
9 ouvrables, environ.

10 Q. **[246]** Alors, ce n'est pas parfait, ça...

11 R. Non. C'est sûr qu'il y a des choses qu'il faut
12 vérifier, puis c'est pour ça qu'à la fin du projet
13 on repart du début. Puis nous, on a tous les
14 relevés depuis le début, puis tout est vérifié,
15 puis c'est avec ça qu'on fait la demande de
16 paiement finale.

17 Q. **[247]** À partir de ce que madame Duhamel expliquait
18 hier, tous les travaux faits par les arpenteurs, on
19 a vraiment les...

20 R. C'est ça. Nous, on l'a fait avant le projet. Avant
21 que l'entrepreneur arrive, on fait un relevé
22 initial. Ça, c'est juste pour comparer avec la
23 conception. Puis par la suite, à chaque fois que
24 l'entrepreneur excave, on fait des relevés
25 d'arpentage aussi.

1 Q. **[248]** Alors là, on arrive à la fin et expliquez-
2 nous ce que vous avez fait lors de l'hiver deux
3 mille trois (2003), deux mille quatre (2004).

4 R. Bien, ça, c'est avant peut-être le mois de
5 décembre, novembre, décembre.

6 Q. **[249]** Oui.

7 R. Nous, on fait nos quantités, l'entrepreneur fait un
8 peu le même exercice de son côté. Là, ça, ça dure
9 peut-être deux, trois semaines. On commence à se
10 rencontrer pour justement le paiement final puis là
11 on s'aperçoit qu'il y a beaucoup de quantités que,
12 eux, sont beaucoup plus hautes que les nôtres.

13 Q. **[250]** « Eux », c'est?

14 R. L'entrepreneur. Ça, à quelque part, c'est normal,
15 je veux dire, l'entrepreneur, il en veut toujours
16 plus. Encore aujourd'hui des fois ça arrive, mais
17 des fois il avait raison, des fois il avait pas
18 raison, mais des grosses différences dans les
19 quantités, pas à tous les items, mais disons peut-
20 être une dizaine d'items dans le contrat, là. Puis
21 en même temps, on commence à recevoir les travaux
22 supplémentaires que, ça, c'est la même chose. Bien
23 souvent les travaux supplémentaires sont pas comme
24 nos recommandations que, moi, je faisais. Que là on
25 commence à faire les rencontres, puis c'est sûr

1 que, là, il y a rien qui se règle. Ça, ça dure
2 deux, trois semaines, il y a aucun... t'sais, on
3 est toujours, là, après un mois, là, il y a rien
4 qui se règle pratiquement.

5 Q. **[251]** Vous vous assoyez avec GTS, l'entrepreneur...

6 R. GTS, ça, c'est normal...

7 Q. **[252]** ... puis leurs chiffres et...

8 R. ... c'est avec eux qu'on compilait les chiffres,
9 là.

10 Q. **[253]** O.K.

11 R. Il y avait moi, madame Duhamel des fois, puis il y
12 avait le technicien principal.

13 Q. **[254]** Bon. Ça marche pas, ça dure deux, trois
14 semaines, puis c'est un dialogue de sourd, là.

15 R. C'est ça, ça donne rien.

16 Q. **[255]** O.K. Alors, qu'est-ce qui se passe?

17 R. Un matin, monsieur Semerjian m'appelle, pas juste
18 moi, il appelle aussi le technicien principal, puis
19 j'arrive dans son bureau. Le technicien principal,
20 c'est lui qui s'assurait sur le chantier de toute
21 la conformité des travaux puis qui... il nous
22 aidait aussi pour les quantités, là. Il nous
23 appelle dans son bureau, puis j'arrive, moi,
24 monsieur Hamel est assis aussi, puis il me dit :
25 « Ferme la porte » puis il dit... c'est monsieur

1 Hamel, je pense qui a pas mal tout... tout dit, là,
2 dans cette conversation-là. Il nous dit... là il
3 voyait qu'il y a rien qui se réglait, il nous dit :
4 « Réglez ce que vous avez à régler, t'sais, vos
5 quantités à vous. Justifiez, payez vos quantités
6 que vous justifiez selon vous, puis la différence,
7 on s'en occupe. » Ça fait que, moi, je repars, puis
8 on a rien répondu parce qu'on savait pas quoi
9 répondre.

10 Q. **[256]** Alors, c'est ça. Alors « réglez... mettez vos
11 chiffres », c'est ce qu'il vous dit.

12 R. C'est ça.

13 Q. **[257]** Alors...

14 R. Ça fait que, nous, on a fait la demande de
15 paiement, là, fin novembre, là, puis on mettait nos
16 chiffres à nous, puis c'est avec ça qu'on a payé la
17 demande de paiement, là. Je pense qu'on était rendu
18 autour de trente-sept millions (37 M\$) à l'époque.

19 Q. **[258]** À la fin, pas mal à la fin du contrat.

20 R. C'est ça.

21 Q. **[259]** Alors, ça, c'est... vous avez... est-ce
22 qu'effectivement, c'est les chiffres que vous avez
23 rentrés...

24 R. Oui.

25 Q. **[260]** ... vos chiffres...

1 R. Oui.

2 Q. [261] ... que vous étiez en mesure de justifier.

3 R. Oui.

4 Q. [262] Et ça, ça concerne les chiffres que vous avez
5 été en mesure de justifier sur le terrain...

6 R. Oui.

7 Q. [263] ... aussi bien que pour les travaux
8 supplémentaires.

9 R. Oui. Bien, il y en avait... c'était pas tout payé
10 les travaux supplémentaires à l'époque, mais oui,
11 il y en avait une partie qui était payée, qui était
12 justifiée puis qu'on finalisait le dossier, là.

13 Q. [264] Alors, pour vous, vous êtes satisfait du
14 travail que vous livrez à la fin.

15 R. Bien, moi, oui, mais là je vois qui s'en vient
16 d'autres choses. Puis moi, c'est sûr que quand, ça,
17 ça se termine, on arrive avant les Fêtes, puis avec
18 l'événement que j'avais vécu au mois d'août, j'ai
19 été voir mon patron chez Tecsalt puis, moi, je lui
20 ai dit : « Moi, je veux plus travailler sur ce
21 projet-là, il se passe des choses puis monsieur
22 Semerjian a des agissements puis... » je l'ai mis
23 au courant que, moi, je voulais plus être sur ce
24 projet-là.

25 Q. [265] Vous ne vouliez plus travailler. Lui avez-

1 vous dit pourquoi, le détail?

2 R. Bien, j'ai pas... j'ai pas dit de détails, mais
3 j'ai dit... je pense, j'avais pas besoin de le
4 dire, tout le monde, t'sais, commençait à voir
5 qu'est-ce qui se passait. Puis je lui ai dit que je
6 voulais plus y aller, que monsieur Semerjian, il
7 avait des agissements inappropriés que ce soit au
8 travail.

9 Q. **[266]** Au travail, personnellement dans ses
10 relations avec les gens.

11 R. Oui.

12 Q. **[267]** O.K. Alors, qu'est-ce qu'il vous répond votre
13 patron?

14 R. Il me dit qu'il va regarder ça puis finalement les
15 Fêtes passent puis, moi, après Noël, je dois
16 retourner sur ce projet-là. Ça a pris peut-être un
17 mois qu'il m'a... qu'il m'a rappelé puis il m'a
18 dit : « Bien, là, on n'a pas d'autre projet, j'ai
19 pas vraiment le choix de te laisser là. »

20 Q. **[268]** Qui est votre patron à ce moment-là?

21 R. Ça, c'est... bien, il y avait deux personnes. Moi,
22 c'était... il y avait un chef de service que j'ai
23 oublié son nom, mais le vice-président - parce que,
24 moi, je parle avec lui - c'était monsieur Pierre
25 Asselin.

1 Q. **[269]** O.K. Alors, monsieur Asselin dit que vous
2 allez rester sur ce projet-là.

3 R. Bien, je sais pas si c'est lui, t'sais, ou le
4 patron en dessous qui l'a dit, là, mais...

5 Q. **[270]** O.K.

6 R. En tout cas, il y a quelqu'un qui m'a dit : « T'as
7 pas le choix de rester là. »

8 Q. **[271]** C'était pas votre... c'était pas votre
9 premier choix ça...

10 R. Non.

11 Q. **[272]** ... certainement pas.

12 R. Non.

13 Q. **[273]** O.K. Alors, vous retournez sur le chantier?

14 R. Oui.

15 Q. **[274]** Avez-vous même regardé pour quitter la
16 compagnie à ce moment-là?

17 R. Oui. Oui, oui. Pendant tout... je vous dirais la
18 période de janvier à août deux mille quatre (2004),
19 moi, j'ai fait plusieurs demandes d'aller
20 travailler ailleurs. Je dirais même à une époque,
21 on va revenir sur les autres situations qui sont
22 revenues par la suite, moi-même j'ai manqué,
23 t'sais, tout abandonner ce métier-là parce que...

24 Q. **[275]** Le génie, là.

25 R. C'était inconcevable de voir ce qui se passait.

1 Q. **[276]** O.K. Parce que les problèmes vont continuer
2 en deux mille quatre (2004).

3 R. Oui.

4 Q. **[277]** Bon. On va les... on va les voir tout à
5 l'heure.

6 R. Bien, c'est ça. Pour la finalité du projet, il y a
7 eu d'autres problèmes.

8 Q. **[278]** O.K. Alors, vous avez cherché à partir puis
9 la raison pour laquelle vous êtes pas...

10 R. Bien, à l'époque, il y avait pas beaucoup de
11 travaux, là, que... T'sais, en deux mille quatre
12 (2004), c'était assez tranquille dans le... le boom
13 avait pas encore commencé, là. Ça fait que des
14 projets au Ministère, il y en avait pas beaucoup.
15 Puis moi, quand je suis allé, j'ai plus postulé
16 dans d'autres disciplines du génie civil, comme en
17 bâtiment, j'avais pas d'expérience là-dedans, puis
18 j'ai pas été choisi, là.

19 Q. **[279]** O.K. Donc, en janvier deux mille quatre
20 (2004), vous retournez sur le chantier?

21 R. Oui.

22 Q. **[280]** À faire... quoi?

23 R. La même chose.

24 Q. **[281]** Toujours le même travail.

25 R. Bien, il y avait toujours, tu sais, des choses à...

1 à terminer, là, puis des quantités.

2 Q. **[282]** Est-ce que la... est-ce que la comptabilité
3 est finale, elle a été fi... est faite en décembre
4 ou en...

5 R. Non.

6 Q. **[283]** ... janvier deux mille quatre (2004)? Non.

7 R. Parce que, ça, ça s'est poursuivi jusqu'au... on
8 voit la demande de paiement finale, là, le vingt-
9 trois (23) août.

10 Q. **[284]** Jusqu'au mois d'août?

11 R. Deux mille quatre (2004).

12 Q. **[285]** Alors, continuez à nous...

13 R. Pendant cette période-là il y a eu un (inaudible)
14 des paiements, là, de deux millions (2 M).

15 Q. **[286]** Des?

16 R. Des paiements pour deux millions (2 M), environ.

17 Q. **[287]** Qui se sont faits?

18 R. Oui.

19 Q. **[288]** Alors, continuez, à l'hiver deux mille quatre
20 (2004), qu'est-ce que vous constatez au niveau des
21 quantités et... règlement des quantités et des
22 avenants?

23 R. O.K. J'ai eu un événement, les quantités de
24 signalisation. À un moment donné, une demande de
25 paiement, je sais pas le... je peux pas vous dire

1 le moment exact. Il y a une demande... il y avait
2 d'autres ajustements qu'on faisait, conformes, là,
3 mais est arrivé un paiement de... de signalisation,
4 d'ajustement de quantités de signalisation. Ça
5 c'est pas moi qui l'ai préparé, là, c'est une autre
6 personne de l'équipe. Puis...

7 Q. **[289]** On va juste demander à madame Blanchette,
8 pendant ce temps-là, d'amener... dans la page 7 de
9 69, l'amener à l'écran. Et vous dites, bon, les
10 paiements de signalisation, ça c'est pas votre
11 domaine, là?

12 R. Non, parce que moi...

13 Q. **[290]** C'est pas des quantités?

14 R. ... à cette époque-là, signalisation, je
15 connaissais pas vraiment ça, c'est une autre
16 personne qui surveillait la signalisation qui
17 comptabilisait les quantités. Moi, c'est sûr que
18 les chiffres venaient à moi parce que c'est moi les
19 rentrais dans le logiciel parce que le logiciel,
20 c'est tous les bordereaux, c'est une personne qui
21 les rentre.

22 Q. **[291]** Alors, vous les voyez ces chiffres-là, on a
23 la page 7 de 69, on est dans la signalisation.
24 Qu'est-ce que vous constatez d'anormal là-dedans?

25 R. Bien, moi, il y a l'item 026.

1 Q. **[292]** Alors, on voit dix... il s'agit de...

2 R. Ça c'est prévu, c'est une provision.

3 Q. **[293]** O.K.

4 R. Ça c'est une provision qui est mis par le Ministère
5 en cas d'accident de dispositif frontal. Les
6 dispositifs frontals, là, c'est sur les chantiers
7 de construction, je sais pas si vous savez c'est
8 quoi les dispositifs...

9 Q. **[294]** Peut-être juste nous les montrer, nous le
10 dire, là.

11 R. C'est, dans un chantier de construction, vous voyez
12 les... les (inaudible), c'est jaune, c'est pour
13 protéger les débuts de glissières de béton, là, de
14 chantier.

15 Q. **[295]** Alors, c'est quelque chose... une matière
16 absorbante qui est placée au début.

17 R. C'est ça, absorbante, puis c'est mis souvent dans
18 les musoirs de sorties puis à quelques endroits
19 stratégiques dans le chantier.

20 Q. **[296]** Mais, au poste 26, on en fait une
21 provision...

22 R. C'est ça, parce que s'il y a un accident, il y a
23 deux... il y a deux modes paiements, s'il y en a...
24 normalement, la personne a un accident, elle reste
25 sur le site, la police arrive, il y a un rapport de

1 police. Dans ce cas-là, avec le rapport de police,
2 le Ministère... l'entrepreneur peut facturer le
3 remplacement par ses compagnies d'assurance.

4 Q. **[297]** Bon.

5 R. Mais arrivent parfois des délits de fuite. Il y a
6 un accident qui fait juste l'accrocher, mais notre
7 (inaudible) est plus... est plus conforme puis on
8 doit le remplacer, mais il y a un délit de suite.
9 Souvent l'entrepreneur fait un rapport de police
10 mentionnant qu'il y a eu délit de fuite. Puis c'est
11 dans ce cas-là que le... la provision est pour ce
12 genre de situation là.

13 Q. **[298]** Donc, il y a... ça doit être documenté, si on
14 fait du remplacement des... ce qu'on appelle les
15 dispositifs frontals de retenue, TL-3, là.

16 R. Oui.

17 Q. **[299]** Ça doit être documenté avant de les payer?

18 R. C'est ça.

19 Q. **[300]** Bon. On en a dix (10) qui ont été
20 provisionnés, on voit qu'il y en a six qui sont
21 exécutés?

22 R. C'est ça.

23 Q. **[301]** Qu'est-ce que vous avez constaté?

24 R. Bien, une demande de paiement, le chiffre arrive,
25 moi, je vois que sur la feuille c'est écrit cinq

1 unités. Là c'est sûr que là le chantier est fini,
2 c'est pratiquement impossible qu'on remplace une
3 des (inaudible), il y a plus rien sur le chantier.
4 Ça fait que, moi, j'ai été voir monsieur Semerjian
5 puis je lui dis : « Écoute, ça fonctionne pas,
6 là. » En plus il y avait aucune pièce justificative
7 puis c'est sûr que quelqu'un du Ministère qui...
8 les personnes qui vérifient, elle va poser une
9 question. Là il m'a répondu : « Mêlé-toi-z-en pas,
10 c'est pas de tes affaires. » Moi, je suis parti
11 puis...

12 Q. **[302]** Bon. Vous parlez de cinq, on voit qu'il y en
13 a six de facturés?

14 R. Oui, parce qu'il y en a un c'était vrai.

15 Q. **[303]** Il y en a un qui était déjà passé, c'était
16 vrai, mais là il y en a cinq qui arrivent d'un
17 coup.

18 R. C'est ça.

19 Q. **[304]** Donc, cinq à onze mille cinq cents...
20 cinquante dollars (11 050 \$) chacun, donc on a
21 cinquante-cinq (55), cinquante-sept mille dollars
22 (57 000 \$), là...

23 R. C'est ça.

24 Q. **[305]** Et ce que...

25 R. Bien, c'est impossible.

1 Q. **[306]** C'est impossible?

2 R. Bien...

3 Q. **[307]** Puis on vous dit : « Mêlé-toi-z-en pas »?

4 R. C'est ça. Mais, moi, à partir de ce moment-là,
5 c'est là que j'ai fait ma première dénonciation.
6 Parce que quelqu'un du Ministère, la chargée de
7 projet, madame Grondin-De Courval, tu sais, à
8 l'époque, j'avais commencé à discuter souvent avec
9 elle. Tu sais, je savais que je pouvais avoir
10 confiance en elle puis je lui ai soulevé le point.

11 Q. **[308]** Qu'est-ce que vous lui avez dit?

12 R. J'ai dit... bien, j'ai pas dit... j'ai pas dit
13 parce que je savais que j'avais... tu sais,
14 toujours avec les mêmes menaces de monsieur
15 Semerjian. Je lui ai dit : « Vérifie, il y a des
16 choses d'anormales dans le paiement de
17 signalisation. » Je lui ai quasiment dit... je lui
18 ai pas dit l'article, là, mais c'était évident que
19 c'était là.

20 Q. **[309]** Vous avez juste employé une expression,
21 « c'était toujours les mêmes menaces », et...

22 R. Bien, de me dire de pas me mêler de ça que si je
23 parlais je me ferais tasser puis monsieur Hamel, tu
24 sais, s'arrangerait pour plus que je travaille au
25 ministère des Transports.

1 Q. **[310]** Donc, vous avez ça qui vous a déjà été dit,
2 peut-être... est-ce qu'il y a déjà eu des menaces
3 physiques à votre égard?

4 R. Peut-être pas à ce moment-là, mais dans... dans le
5 cadre du projet, oui, il y en a eu.

6 Q. **[311]** O.K. Faites par?

7 R. Monsieur Semerjian.

8 Q. **[312]** Semerjian. O.K. Alors, là vous avisez madame
9 De Courval. Savez-vous ce qu'elle en fait de cette
10 information-là?

11 R. Bien je sais qu'elle est allée voir ses patrons
12 puis elle m'a dit, lorsqu'est arrivée la décision
13 finale, c'est que le Ministère a fait un audit sur
14 les quantités de ce mois-ci de signalisation.

15 Q. **[313]** Et est-ce qu'ils ont trouvé quoi que ce soit
16 au Ministère?

17 R. Non parce que les justificatifs avaient été mis là
18 puis comme je vous dis, là, il y a plus de
19 signalisation sur le chantier, que c'est difficile
20 de prouver quelque chose, là. Tu sais, les preuves
21 étaient là, là.

22 Q. **[314]** Il y en avait des preuves dans le dossier
23 rendu au Ministère. Vous, vous les avez jamais
24 vues?

25 R. Bien non, ils ont été mis par après, là.

1 Q. **[315]** O.K. Alors il y a ça, il y a le problème de
2 la signalisation qu'on voit à ce moment-là.

3 R. Oui.

4 Q. **[316]** Juste sur la... Est-ce qu'il y a d'autres
5 items qui vont poser des problèmes que vous allez
6 constater au cours de l'hiver deux mille quatre
7 (2004)?

8 R. Oui, il y a un cas. Bien, il y en a sûrement
9 quelques-uns, mais un que je peux identifier
10 clairement, là.

11 Q. **[317]** Oui que vous... Ça je comprends que vous
12 faites cet exercice-là, vous avez repassé le
13 bordereau.

14 R. Oui parce que moi, c'est moi qui les a faits les
15 chiffres puis là...

16 Q. **[318]** Oui.

17 R. ... de plus en plus, à chaque jour, souvent
18 l'après-midi, des demandes spéciales venaient de
19 monsieur Semerjian que lui dit, c'est sûr que moi
20 je participais plus aux discussions, là. C'est lui
21 qui participait, là, avec monsieur, sûrement
22 monsieur Hamel, puis il disait qu'il s'entend... il
23 me disait toujours « moi je me suis entendu avec
24 l'entrepreneur de payer tel montant ».

25 Q. **[319]** Alors vous les inscriviez à ce moment-là? Ah!

1 non, ça vous l'avez fait une fois hein?

2 R. Non, mais ça... Tu sais, lui il m'expliquait
3 pourquoi qu'il le payait, mais moi je le savais que
4 c'était injustifié parce que, je veux dire, même
5 aujourd'hui, j'ai quatorze (14) ans d'expérience
6 puis je peux vous dire c'est encore des paiements
7 injustifiés.

8 Q. **[320]** O.K. Alors...

9 (10:29:53)

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[321]** Vous êtes d'accord aujourd'hui c'est toujours
12 paiements injustifiés?

13 R. Bien moi, l'analyse que je fais, bien dans le
14 contexte, c'est peut-être que l'entrepreneur lui,
15 il croyait à ses arguments, mais c'était... ça
16 aurait dû faire l'objet d'un avenant ou d'une
17 réclamation mais ça a été payé sans poser de
18 questions.

19 Q. **[322]** O.K.

20 Me PAUL CRÉPEAU :

21 Q. **[323]** On va aller à la... Alors l'item suivant vous
22 avez observé, est-ce que vous nous parlez des
23 fondations drainantes?

24 R. Oui.

25 Q. **[324]** Madame Blanchette, nous amener à la page 17

1 de ce document-là. Alors vous êtes à quelle ligne?

2 R. L'article 25.

3 Q. **[325]** Le premier en haut?

4 R. Oui.

5 Q. **[326]** « Fondations drainantes stabilisées au
6 bitume ». Alors on voit qu'il y en a cent quatre-
7 vingt-un mille (181 000) mètres carrés de
8 prévues...

9 R. Oui.

10 Q. **[327]** ... et cent quatre-vingt-douze mille
11 (192 000) d'exécutées.

12 R. C'est ça.

13 Q. **[328]** Alors c'est douze dollars (12 \$) le mètre.
14 Expliquez-nous quel est le problème avec la
15 fondation drainante.

16 R. Bien en principe, la fondation drainante c'est...

17 Q. **[329]** Avez-vous besoin du dessin de la courbe?

18 R. Oui.

19 Q. **[330]** Peut-être nous mettre l'autre, la pièce 1694
20 « Dessin de coupe ». Voilà.

21 R. Donc disons on avait la dalle de béton qui était
22 comme ça, là. Ça c'est la chaussée de béton qui est
23 encore mesurable aujourd'hui, là. Ça c'est correct,
24 il y a pas de problème. En-dessous, disons il y
25 avait le MG20, là, ici, puis il y avait une

1 fondation drainante qui servait comme capacité de
2 fondation, mais aussi pour poser le lit d'armature
3 sous la dalle de béton.

4 Q. **[331]** Donc, la fondation drainante...

5 R. Je veux dire, la dalle de béton allait jusque là.

6 Q. **[332]** S'appuie la fondation drainante.

7 R. Sur la fondation drainante, c'est ça.

8 Q. **[333]** Alors par définition, c'est une fondation qui
9 sert à supporter la charge puis à drainer l'eau.

10 R. C'est ça. Puis ça aidait pour poser l'armature
11 aussi.

12 Q. **[334]** O.K. Alors ça, c'est prévu au contrat.

13 R. C'est ça.

14 Q. **[335]** Ça doit être payé...

15 R. Puis ça c'est payé théorique, c'est facilement
16 vérifiable. Tu sais, la dalle de béton, on peut pas
17 le... C'est des largeurs de route, on peut pas...

18 Q. **[336]** Jouer avec ça.

19 R. ... jouer avec ça. Puis la fondation drainante, tu
20 sais je peux pas me rappeler du détail exact, là,
21 mais disons débordait de cinq cents (500) de chaque
22 bord.

23 Q. **[337]** Cinq cents quoi?

24 R. Cinq cents (500) millimètres.

25 Q. **[338]** O.K.

1 R. Puis ça, c'est prévu. C'est le chiffre qui était
2 calculé.

3 Q. **[339]** C'était calculé. Ça doit être bâti de cette
4 façon-là.

5 R. C'est ça. Puis ça, on paie théorique parce qu'on
6 peut pas déroger de ça sinon la route on l'aurait
7 élargie, tu sais, on aurait émis une directive pour
8 dire que la route était élargie, mais ça a pas été
9 le cas.

10 Q. **[340]** C'est pas arrivé. Donc vous dites, on paie
11 théorique parce que ça a dû être fait dans la
12 construction.

13 R. Bien nous, on le relevait à chaque...

14 Q. **[341]** Relever?

15 R. Oui.

16 Q. **[342]** Qu'est-ce qui arrive avec ça?

17 R. Lui l'entrepreneur, c'est sûr qu'il a fait plus
18 large, il a fait un cinq cents (500) de plus.

19 Q. **[343]** Des deux côtés?

20 R. C'est ça. Puis ça, lui il expliquait qu'il me
21 faisait ça pour ses besoins à l'époque parce que
22 ça, c'était pour passer ses équipements. Mais ça,
23 ça aurait pu être un autre matériau, là. Lui, il a
24 décidé de le faire comme ça. C'est pour ça...

25 Q. **[344]** C'est son choix?

1 R. C'est son choix. Pour moi, c'est pour ça c'est un
2 paiement injustifié. C'est ça qui est arrivé puis
3 qui a été payé de plus, c'est que c'est ses
4 méthodes à lui. C'est pas au Ministère à assumer ce
5 frais-là, là, c'est les méthodes de l'entrepreneur.
6 T'sais si lui, il aurait pu faire un autre
7 matériaux, dans son prix, il devait le calculer,
8 là, ces méthodes de construction-là.

9 Q. **[345]** C'est dans ses coûts de construction.

10 R. C'est ça.

11 Q. **[346]** Lui il sait qu'il se sert de ça pour faire
12 passer sa machinerie...

13 R. C'est ça.

14 Q. **[347]** ... qui est plus lourde.

15 R. C'est ça. Il aurait pu prendre une autre méthode,
16 là, mais lui il a décidé de faire plus large.

17 Q. **[348]** Donc c'est pas au Ministère à payer cette
18 somme-là?

19 R. C'est ça. C'est ça qui explique la différence de
20 dix mille (10 000) mètres carrés parce que c'est
21 facile à calculer. On met un mètre de plus fois dix
22 (10) kilomètres, ça fait dix mille (10 000) mètres
23 carrés.

24 Q. **[349]** O.K.

25 R. Puis ça, c'est là qu'on m'a demandé, c'est là que

1 moi on m'a dit... Ces travaux-là ont été faits
2 réellement, là. C'est pas des faux travaux, là.
3 L'entrepreneur les a réalisés, mais cette partie-
4 là, moi, c'est sûr j'étais ingénieur junior à
5 l'époque, mais aujourd'hui, je peux vous dire je
6 suis chargé de projets puis moi, ce cas-là, jamais
7 je payerais ça parce que c'est sa méthode à
8 l'entrepreneur. Si un entrepreneur pouvait juger
9 que pour lui c'était payable, bien c'était à
10 présenter une demande de compensation qui aurait pu
11 se régler soit en réclamation ou...

12 Q. **[350]** Donc...

13 R. Ça, il y a jamais eu d'avenant, ça a été... à un
14 moment donné, on a eu une directive, au moins, que
15 c'était entendu de payer ce chiffre-là.

16 Q. **[351]** Donc, on a passé dix mille mètres (10 000 m)
17 De plus à environ dix dollars (10 \$)... douze
18 dollars le mètre (12 \$/m)?

19 R. Oui.

20 Q. **[352]** Donc un autre cent vingt mille dollars
21 (120 000 \$) à peu près?

22 R. Bien c'est des travaux réalisés, là. C'est juste...

23 Q. **[353]** Des travaux qui ont été réalisés, mais qui ne
24 devaient pas être payés par le MTQ?

25 R. Bien en tout cas, pas à ce... pas à ce moment-là

1 précis. Ça aurait pu être payé, mais dans un
2 autre... dans un débat, là. Puis il aurait dû
3 présenter une réclamation.

4 Q. **[354]** Alors, je vous laisse continuer. Il y a
5 d'autre chose que vous avez...

6 R. Non, mais moi, c'est juste comme je vous dis,
7 des... des situations comme ça, là, il en est
8 arrivé quelques-unes, dans les travaux
9 supplémentaires, puis moi, à chaque fois, tu sais,
10 je... parce que madame De Courval, la chargée de
11 projets, tu sais, on se parlait pratiquement à tous
12 les jours, puis moi, je lui disais cette situation-
13 là puis je sais qu'elle de son bord, elle faisait
14 des choses. Mais il faut que vous compreniez qu'on
15 se battait. On est deux ingénieurs juniors qui se
16 battent contre deux ingénieurs seniors.

17 Q. **[355]** Et...

18 R. Ça fait que vous comprenez que monsieur Hamel,
19 j'imagine, allait voir Semerjian pour passer ses
20 commandes, ce que lui qui approuvait ces factures-
21 là puis nous, bien souvent, on se faisait... ça
22 revenait toujours contre nous, c'est nous qui...
23 qui mangions le trouble après parce qu'ils
24 commençaient à le savoir, je pense, qu'on se
25 parlait puis qu'on essayait de...

1 Q. **[356]** Vous étiez pas très collaborateurs avec
2 monsieur... monsieur Semerjian.

3 R. Non. Bien à partir de l'événement 1, non.

4 Q. **[357]** Non? O.K. On est à l'hiver deux mille quatre
5 (2004). Est-ce que vous observez d'autre chose sur
6 le décompte...

7 R. Bien là, c'est ça...

8 Q. **[358]** ... décompte final?

9 R. ... comme je vous dis, il y a eu deux millions
10 (2 M) de travaux. C'est sûr qu'il y en a qui
11 étaient justifiés. Il y en a peut-être
12 qu'aujourd'hui que... mais j'ai pas tous les cas
13 pour... pour me rappeler les cas, il faudrait que
14 je retourne dans les dossiers, là, ça fait onze
15 (11) ans, mais c'est sûr qu'il y en a beaucoup de
16 dossiers. Même aujourd'hui, je sais que je serais
17 capable d'identifier, là, mais ça, c'est un cas qui
18 m'est resté...

19 Q. **[359]** Vous vous en souvenez bien. Alors, est-ce
20 qu'au niveau du décompte final, quand vous l'avez
21 vu, là, est-ce que ça ressemble... est-ce qu'il y a
22 des choses... des chiffres qui ne sont pas les
23 vôtres qui apparaissent dans le décompte final?

24 R. Bien, en principe oui, parce que trente-sept (37)
25 à... trente-huit millions (38 M) à quarante (40),

1 c'est sûr. Mais c'est sûr qu'il y en a qui étaient
2 justifiés, là. Ils étaient pas tous injustifiés,
3 là.

4 Q. **[360]** On va peut-être le regarder. Alors, c'est un
5 contrat, on l'a vu initialement, on va faire un peu
6 de... de mathématiques qui était prévu pour trente-
7 cinq point... trois cent quarante-sept millions
8 (347 M) initialement?

9 R. Oui.

10 Q. **[361]** Vous dites qu'au début, à cause des travaux
11 préparateurs... préparatoires et le retard...

12 R. Bien, le Ministère, comme je vous dis, a annulé un
13 point cinq millions (1,5 M). Ça nous ramenait à
14 trente-trois millions huit cent cinquante
15 (33,850 M).

16 Q. **[362]** Oui.

17 R. Mais sur le projet, on a eu cinq millions cent
18 mille (5,100 M) à peu près de... d'imprévus, de
19 variations de quantités que je peux vous dire qui
20 étaient justifiées.

21 Q. **[363]** Justifiées?

22 R. Oui. Qui ont été justifiées par des calculs, par
23 des pièces justificatives, par tout ce que...

24 Q. **[364]** C'est beaucoup, cinq millions (5 M), est-ce
25 que... peut-être juste l'illustrer, il y a eu un

1 problème avec les lumières, je pense?

2 R. Oui, c'est ça, il y a eu...

3 Q. **[365]** Qui est un gros poste.

4 R. ... bien premièrement, il y a eu les matériaux
5 contaminés qu'on en a eu pour sept cent mille
6 (700 000). Ça, c'est sûr que ça, c'était
7 complètement imprévu.

8 Ensuite, il y a eu l'achat de glissières de
9 sécurité de cinq cent cinquante mille (550 000).
10 Ça, c'est une décision de la CSST qui devait... qui
11 ont avisé le Ministère, au début du projet, qu'on
12 devait protéger les travailleurs de la voie de
13 service vers le chantier. Ça, c'était pas prévu
14 dans le contrat. Puis que le Ministère, c'est sûr
15 qu'il avait un prix pour acheter des glissières,
16 mais c'était deux cents mètres (200 m), là, il
17 fallait en acheter trois mille cinq cents mètres
18 (3500 m). Ils auraient pu les louer, mais ça aurait
19 coûté deux fois le prix. Ça fait que le Ministère a
20 pris la décision de les acheter. Puis c'est sûr,
21 ces glissières-là, sont restées les quatre ans sur
22 le chantier. Ça fait qu'elles ont été amorties sur
23 quatre ans. C'est sûr, le coût a été sur deux mille
24 trois (2003), mais elles ont été amorties sur
25 plusieurs années. Puis encore aujourd'hui, ces

1 glissières-là sert... servent sur des chantiers du
2 Ministère.

3 Q. [366] Bon. C'était des choses justifiées qui se
4 sont ajoutées et avec les lumières, juste pour
5 illustrer, qui était un item important aussi, là?

6 R. L'éclairage, c'est que pendant le début du... la
7 phase de construction, on s'est aperçu qu'on
8 devait... c'était pas prévu d'enlever les bases
9 d'éclairage. Mais là, vu qu'on construisait la
10 chaussée, on prenait ici, disons, la chaussée ici,
11 là, disons la base d'éclairage, là, le massif, là,
12 disons qui venait pratiquement le nouveau massif
13 qui aurait dû être construit en deux mille quatre
14 (2004) naît sous la dalle qu'on construisait
15 pendant l'année deux mille trois (2003).

16 Ça fait que c'est sûr si on l'avait pas
17 fait cette année-là, on serait venu l'année
18 suivante tout briser la chaussée qu'on venait de
19 construire. Ça fait que c'était inconcevable de, tu
20 sais, de le laisser là. Ça fait qu'on les a
21 enlevés. Puis c'est sûr que les bases, ils ont
22 construit une partie des semelles puis les bases
23 puis on avait juste fait les semelles puis... puis
24 pendant tout l'hiver, c'est sûr qu'il y avait plus
25 d'éclairage, ça fait que le Ministère a acheté de

1 l'éclairage temporaire, là, qui a dû rester là. Ça
2 fait que ça, ça représentait un coût d'un million.
3 Mais ces travaux-là auraient dû arriver en deux
4 mille quatre (2004), mais ils sont arrivés en deux
5 mille trois (2003).

6 Q. **[367]** O.K. Alors, il y a pas de problèmes avec les
7 coûts.

8 R. Non.

9 Q. **[368]** C'est rien qu'on les reporte tous en deux
10 mille trois (2003), ce qui dit que, d'après vous,
11 il y a cinq millions cent mille (5,100 M) de...

12 R. Avec des variations de quantités...

13 Q. **[369]** Variations...

14 R. ... des travaux préparatoires que je vous ai dit
15 qu'on a faits pour deux mille quatre (2004).

16 Q. **[370]** Ça laisse quoi à la fin quand vous dites :
17 « À la fin, j'ai vu le décompte final puis ça
18 arrive pas. »?

19 R. Bien moi, ça arrive pas, c'est sûr que je peux pas
20 vous dire, mais c'est sûr qu'il y avait... entre
21 moi que j'ai fait mon décompte puis le décompte
22 final, il y a eu deux millions (2 M\$) de travaux.
23 Je ne peux pas dire aujourd'hui si c'est cinq cent
24 mille (0,5 M\$), si c'est... je n'ai pas fait de
25 décompte de ce chiffre-là, si c'est cinq cent mille

1 (0,5 M\$), si c'est trois cent mille (0,3 M\$), si
2 c'est sept cent mille (0,7 M\$), mais il y a une
3 partie d'injustifiée.

4 Q. **[371]** Il y a quelque chose dans ce deux millions-là
5 (2 M\$), quelque part entre zéro et... puis ce n'est
6 pas zéro...

7 R. C'est sûr que ce n'est pas deux, mais c'est sûr que
8 ce n'est pas zéro.

9 Q. **[372]** C'est ça. C'est entre les deux, il y a des
10 sommes qui ne sont pas justifiées...

11 R. C'est ça.

12 Q. **[373]** ... d'après vous, et que vous n'avez jamais
13 trouvé aucune justification?

14 R. Bien, c'était souvent le principe, comme je vous
15 dis, c'était comme la fondation (inaudible),
16 c'était souvent des principes de méthodes
17 d'entrepreneurs qui payaient plus, qui n'auraient
18 pas dû être payés, les cas. Puis des travaux
19 supplémentaires comme... moi je faisais une
20 recommandation à cinq mille (5000 \$), puis disons,
21 l'entrepreneur demandait dix mille (10 000 \$),
22 bien, les chargés de projet, eux autres, décidaient
23 de payer, disons un exemple, sept mille cinq cents
24 (7500 \$), sans raison particulière.

25 Mes recommandations, moi, n'étaient jamais

1 suivies. Puis tout le long de ce processus-là, moi
2 je me sentais que je ne me battais pas contre
3 l'entrepreneur. Parce que normalement, tu sais,
4 notre rôle c'est de se battre contre
5 l'entrepreneur, tu sais, dans un sens, mais je me
6 battais contre le chargé de projet puis contre le
7 coordonnateur du ministère des Transports puis
8 madame de Courval m'aidait aussi. Mais souvent, on
9 avait...

10 Q. **[374]** Vous et madame de Courval face au MTQ et à
11 monsieur Semerjian, là, vous n'arriviez pas?

12 R. Non.

13 Q. **[375]** Et il y a des sommes que vous n'êtes pas
14 capable de justifier?

15 R. Bien, je serais capable d'identifier, mais tu sais,
16 je ne suis pas capable...

17 (10:39:51)

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[376]** Au total, est-ce que vous êtes capable de
20 nous dire combien d'argent à peu près...

21 R. Non, je ne peux pas vous dire. Il faudrait que
22 je...

23 Q. **[377]** ... a été payé de trop?

24 R. Il faudrait que je retourne dans les dossiers.

25 Q. **[378]** Approximativement?

1 R. Bien, tu sais, vite de même, ce que je suis sûr, il
2 y a deux (0,2 M\$), trois cent mille (0,3 M\$), là,
3 mais peut-être plus. Il faudrait que je retourne.
4 Vous comprenez que ça fait onze (11) ans, là.

5 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

6 Q. **[379]** Vous avez fait plusieurs contrats avec le
7 ministère des Transports du Québec, pas seulement
8 celui-là?

9 R. Oui. Moi ça fait quatorze (14) ans que j'en fais.

10 Q. **[380]** Est-ce que vous avez l'impression, là vous
11 dites que vous avez eu l'impression de vous battre
12 un peu contre le Ministère, dans ce dossier-là...

13 R. Bien, dans ce dossier-là, vous comprenez que
14 c'était mon client, monsieur Hamel.

15 Q. **[381]** C'est ça.

16 R. Puis moi, comme je vous dis, à la fin de... tu
17 sais, quand le projet deux mille quatre (2004)
18 finit, le vingt-quatre (24) août, nous on est en
19 train de faire déjà le nouveau projet, deux mille
20 quatre (2004). Puis dès que ça, ça a fini, les
21 pressions, moi j'en ai presque pas reçu, là. Tout a
22 tombé, puis à la fin de deux mille quatre (2004),
23 monsieur Hamel a été changé de projet. Puis même
24 ça, à l'époque, (inaudible) c'est que mon supérieur
25 chez Tecsalt m'a offert de me changer de projet,

1 parce qu'il voyait que ça n'avait pas été facile de
2 subir les pressions. Mais le choix que j'avais
3 c'était soit entre aller... parce que monsieur
4 Hamel avait été changé de projet, il était sur un
5 autre projet de l'autoroute 13, même type de
6 projet, puis il m'a donné deux choix, c'est soit
7 que j'aille avec monsieur Hamel ou que j'aille...
8 rester avec monsieur Semerjian. Vous voyez que
9 j'avais un beau choix, là.

10 Mais moi, à l'époque, j'ai décidé de
11 rester sur l'autoroute 40 avec monsieur Semerjian,
12 parce qu'il y avait un nouveau coordonnateur qui
13 arrivait sur le projet, que moi je connaissais
14 bien, puis je savais que c'était quelqu'un
15 d'honnête et d'intègre. Ça fait que j'ai décidé de
16 rester là.

17 Q. [382] Donc, diriez-vous que le problème, quand vous
18 dites qu'on se bat avec le ministère des Transports
19 du Québec, c'est relié à monsieur Hamel, que ce
20 n'est pas systémique au sein (inaudible)?

21 R. Bien, moi, dans mon cas à moi, je ne peux pas
22 parler pour les autres, moi c'est la seule fois
23 dans ma vie, dans ma carrière de quinze (15) ans,
24 que j'ai vu quelqu'un du Ministère faire les gestes
25 qu'il a posés. Puis même un chargé de projet, parce

1 que moi j'ai travaillé... c'est sûr que depuis deux
2 mille six (2006) je suis chargé de projet. Avant
3 ça, j'ai eu deux autres chargés de projet, le même
4 poste que monsieur Semerjian, jamais ils m'ont fait
5 ces pressions-là. Je n'ai jamais eu (inaudible) que
6 j'ai vu. Bien, tu sais, peut-être que... Moi, à ma
7 connaissance, je n'en ai jamais vu.

8 Puis depuis, après, depuis deux mille trois
9 (2003), même depuis deux mille quatre (2004), quand
10 monsieur Hamel est parti puis monsieur Semerjian
11 est parti en deux mille cinq (2005), je n'ai jamais
12 eu de pression comme ça, même aujourd'hui. Il n'y a
13 jamais personne du Ministère que... un chargé,
14 que... J'ai travaillé avec plusieurs chargés de
15 projet du Ministère, puis je n'ai jamais revécu
16 cette situation-là.

17 Me PAUL CRÉPEAU :

18 Q. **[383]** Les choses ont bien changé depuis ce temps-
19 là?

20 R. Bien, je pense. Moi je pense, c'est l'oeuvre de
21 deux individus.

22 Q. **[384]** L'oeuvre de deux individus. Et le climat qui
23 existait sur les chantiers en quatre-vingt-dix-neuf
24 (99), deux mille (2000), deux mille trois (2003) et
25 aujourd'hui en deux mille treize (2013), c'est...

1 le climat malsain, là...

2 R. C'est sûr qu'à l'époque, les entrepreneurs, il y
3 avait... tu sais, de l'intimidation, j'ai été
4 habitué à ça. On en avait par les entrepreneurs à
5 l'époque, mais le subir par quelqu'un qui est
6 supposé de me défendre, c'est la seule fois que...
7 Comme je vous dis, je n'étais pas prêt à vivre
8 cette situation-là.

9 Q. **[385]** Et juste pour terminer, parce qu'on a abordé
10 ces questions-là avec madame Duhamel, on comprend
11 que vous avez dû accepter certaines choses, même
12 vous avez une fois changé des chiffres, à tout le
13 moins d'autres fois, vous avez constaté des choses,
14 tenté d'aviser. Les raisons pour lesquelles vous
15 avez fait ça, c'était pour garder votre emploi?

16 R. Bien, pour la (inaudible). Vous comprenez, moi, en
17 deux mille trois (2003), j'avais vingt-huit (28)
18 ans. J'avais une jeune famille, j'avais mon premier
19 enfant, il est né le huit (8) octobre deux mille
20 trois (2003). Je me cherchais un autre emploi. En
21 deux mille quatre (2004), j'ai eu un problème de
22 santé, j'ai été six mois dans l'incertitude. Vous
23 comprenez, moi aussi, il fallait que je travaille.

24 Q. **[386]** Et avez-vous déjà vous-même avisé ou tenté
25 d'aviser l'Ordre des ingénieurs du Québec?

1 R. Non, parce que j'ai comme madame Duhamel, ça, on
2 s'en parlait puis elle m'en avait parlé que ça
3 avait rien donné puis même madame De Courval aussi.
4 Moi, j'ai essayé d'appeler une fois puis, à la fin,
5 j'ai raccroché parce que j'ai dit, d'après moi, ça
6 donne rien.

7 (10:43:40)

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. [387] Leur aviez-vous parlé?

10 R. À l'Ordre des ingénieurs, non.

11 Q. [388] Donc, vous avez juste soulevé l'appareil puis
12 vous l'avez raccroché.

13 R. Bien, j'ai vu que madame Duhamel m'avait tout conté
14 son histoire, là, puis... puis je voyais que
15 j'avais des menaces aussi, donc...

16 Q. [389] Des menaces de monsieur Semerjian?

17 R. Oui. C'est sûr qu'à cette époque-là, je vous dis,
18 on n'avait aucun... comme ingénieur junior, on
19 n'avait aucun moyen de dénoncer. T'sais,
20 aujourd'hui, je pense, un ingénieur junior a tous
21 les moyens pour dénoncer, t'sais. Juste chez mon
22 employeur, on a quelqu'un qui s'occupe... on a une
23 ligne confidentielle pour dénoncer ce type
24 d'agissements-là. On a un commissaire même à
25 l'éthique. T'sais, je pense, il y a plein de moyens

1 aujourd'hui pour dénoncer, vous, l'UPAC, t'sais. À
2 cette époque-là, il y avait rien, là.

3 Me PAUL CRÉPEAU :

4 Q. [390] O.K.

5 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

6 Q. [391] Diriez-vous que si le syndic avait offert,
7 comme je le disais hier à madame Duhamel, si le
8 syndic avait offert un peu sa collaboration...

9 R. Hum, hum.

10 Q. [392] ... du support, vu que c'est arrivé à
11 plusieurs occasions, vous auriez pu éventuellement
12 documenter un dossier, pour cette personne-là.

13 R. Ah! Oui, je l'ai fait beaucoup, là. Mais, c'est sûr
14 qu'à un moment donné après sept, huit ans, les
15 dossiers sont partis, mais c'est sûr.

16 Q. [393] Mais, à ce moment-là...

17 R. Oui.

18 Q. [394] ... si le syndic vous avait accompagné un
19 peu, poursuivre ces individus-là...

20 R. Oui, oui, mais vous comprenez...

21 Q. [395] ... vous auriez été capable de trouver une
22 documentation.

23 R. Oui.

24 Q. [396] Vous avez identifié très rapidement les
25 endroits où...

1 R. Oui, oui.

2 Q. **[397]** ... il y a eu des excès. Vous auriez été
3 capable de le faire clairement.

4 R. Oui. Mais, vous comprenez que j'avais des menaces,
5 puis on n'était pas bien documenté à l'époque, moi,
6 je trouve, pour savoir quoi faire dans ce cas-là,
7 ces situations-là.

8 Me PAUL CRÉPEAU :

9 Q. **[398]** Et peut-être juste pour terminer parce que
10 vous l'avez dit, là, mais vous dites qu'aujourd'hui
11 il y a toutes sortes de moyens, même chez votre
12 employeur actuel. Et il est au courant de votre
13 témoignage et vous a accompagné.

14 R. Oui.

15 Q. **[399]** Il sait très bien ce que... Alors, il y a pas
16 de surprise chez votre employeur actuellement.

17 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

18 Q. **[400]** Peut-être une dernière question. Vous avez
19 dit au début des travaux, sur le chantier, que vous
20 avez rapidement identifié des dépassements de coûts
21 de un point cinq million (1,5 M\$). Là, vous avez
22 pris... vous avez pris des travaux qui devaient
23 être faits puis les retirer du dossier pour
24 justement éponger le un point cinq million (1,5 M\$)
25 de...

1 R. Oui.

2 Q. **[401]** Est-ce que quand on retire des travaux qui
3 étaient prévus dans le contrat, est-ce qu'on vient
4 modifier complètement le contrat, vous pensez?

5 R. Bien, ça dépend parce que ces travaux-là étaient
6 pas sur le cheminement critique du projet.
7 C'étaient comme des projets mineurs à côté, là, que
8 ça changeait rien pour l'entrepreneur. Ça modifiait
9 pas le... le cheminement critique du projet.

10 Q. **[402]** Ça veut donc dire que supposons que tout
11 aurait été bien pour le reste, là, des dépassements
12 vraiment de un point cinq million de dollars
13 (1,5 M\$) auraient été, entre guillemets, « cachés »
14 par le fait qu'on avait retiré des travaux, là. On
15 aurait pu... personne aurait su qu'il y avait eu un
16 déplacement de un point cinq million (1,5 M\$), là.

17 R. Oui.

18 Q. **[403]** Donc, quand on analyse les dépassements au
19 ministère des Transports du Québec, on sait qu'une
20 partie des dépassements sont, dans les faits,
21 cachés par des retraits de travaux prévus dans des
22 contrats. Est-ce que vous êtes d'accord un peu avec
23 ça?

24 R. Juste...

25 Q. **[404]** Bien, dans le un point cinq million

1 (1,5 M\$)...

2 R. Oui.

3 Q. **[405]** ... quand vous... vous dites « on s'en allait
4 vers un dépassement d'un point cinq million
5 (1,5 M\$)...

6 R. Oui.

7 Q. **[406]** ... puis pour pas l'avoir, on a enlevé
8 certains travaux accessoires. »

9 R. C'est ça. Mais, c'est pas... c'est pas juste par
10 rapport aux dépassements de coûts, c'était par
11 rapport aussi au délai parce que...

12 Q. **[407]** Au délai.

13 R. ... on voulait être sûr que le projet... le but du
14 projet, la finalité soit faite, t'sais. Il y avait
15 des à-côtés, même si on les enlevait... Mais, tout
16 ça, c'était pour palier aussi à des imprévus qui
17 sont arrivés.

18 Q. **[408]** Évidemment qu'en bout de piste, dans la
19 documentation qu'on a à la fin, ça donne
20 l'impression qu'on a respecté le budget, mais, dans
21 les faits, on a retiré un point cinq million
22 (1,5 M\$) de travaux, c'est ça que ça donne.

23 R. Oui.

24 Q. **[409]** Donc, quand on analyse au ministère des
25 Transports du Québec les situation de

1 dépassements...

2 R. Oui.

3 Q. **[410]** ... ces situations-là sont sous-estimées par
4 ce genre de situations-là.

5 R. Oui. Oui, oui.

6 Q. **[411]** Merci.

7 R. C'est sûr que c'est un dépassement de coûts, moi,
8 j'ai jamais... Ça, c'est le pire projet que j'ai vu
9 dans ma carrière.

10 Me PAUL CRÉPEAU :

11 Moi, j'ai terminé avec le témoin.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Parfait. Est-ce que les parties ont des questions?

14 Me DENIS HOULE :

15 Non, Madame.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Parfait. Alors, donc merci, Monsieur. Merci

18 beaucoup, Monsieur Gourde. Nous allons donc prendre
19 la pause maintenant et nous entamerons...

20 Me PAUL CRÉPEAU :

21 Changement d'équipe.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Changement d'équipe. Parfait. Merci, Monsieur.

24 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

25 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

1 REPRISE DE L'AUDIENCE

2

3 (11:21:54)

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Bonjour, Madame Boulet. Bon. Avant de commencer,
6 j'aimerais simplement aviser tout le monde que le
7 report du témoignage de madame Boulet n'est
8 strictement pas dû à l'agenda de madame Boulet,
9 mais à celui de la Commission. Alors, merci, Madame
10 Boulet.

11 Me SONIA LeBEL :

12 Alors, bonjour, Madame la Présidente. Sonia LeBel
13 pour la Commission. Je pense qu'on peut procéder à
14 l'assermentation.

15

16

17

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce quatorzième
2 (14e) jour du mois de mai,

3

4 A COMPARU :

5

6 JULIE BOULET, député

7

8 LAQUELLE, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 Me DONALD BÉCHARD :

11 Alors, Madame la Présidente, bonjour, Monsieur le
12 Commissaire. Donald Béchard, je suis l'avocat de
13 madame Boulet. Je vous remercie...

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Parfait.

16 Me DONALD BÉCHARD :

17 ... de la précision que vous avez apportée tout à
18 l'heure.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Parfait.

21 INTERROGÉE PAR Me SONIA LeBEL :

22 Q. **[412]** Alors, bonjour, Madame Boulet.

23 R. Bonjour.

24 Q. **[413]** On peut peut-être commencer pour... comme on
25 l'a fait avec tous les témoins, là...

1 R. Oui.

2 Q. **[414]** ... de parler de votre historique
3 professionnel.

4 R. Oui.

5 Q. **[415]** On pourra passer après ça à votre... votre
6 agenda, votre historique politique et comprendre,
7 là, les différentes fonctions que vous avez
8 occupées au cours des années. Je pense que vous
9 êtes - et je vais peut-être partir la donne de
10 cette façon-là - en mil neuf cent quatre-vingt-six
11 (1986), vous avez été diplômée en pharmacie de
12 l'Université de Laval, c'est exact?

13 R. En quatre-vingt-trois (83).

14 Q. **[416]** En quatre-vingt-trois (83).

15 R. Oui.

16 Q. **[417]** O.K. Et par la suite, vous avez été
17 propriétaire d'une pharmacie à Saint-Tite, c'est
18 ça?

19 R. Oui, tout à fait.

20 Q. **[418]** O.K. Donc, amenez-nous peut-être avec vous,
21 là, à travers votre... votre parcours qui vous a
22 amenée jusqu'à vous présenter en politique.

23 R. Bien, en fait, en quatre-vingt-trois (83), je suis
24 devenue pharmacienne. En quatre-vingt-six (86),
25 j'ai acquis une propriété, une pharmacie en

1 copropriétaire. Et, bien, j'ai pratiqué jusqu'en...
2 je vous dirais jusqu'en deux mille (2000), à ma
3 connaissance, me semble que c'est deux mille
4 (2000). Et en deux mille (2000), bien, on... En
5 fait, j'avais le goût de relever de nouveaux défis,
6 de faire autre chose et on m'a proposé de... de
7 faire une tentative en politique. Alors, je me suis
8 présentée une fois en politique fédérale avec
9 monsieur Chrétien qui était mon voisin de comté
10 dans... dans Saint-Maurice, moi, je suis dans
11 Laviolette. Et ça a pas fonctionné malheureusement.
12 Et en deux mille un (2001), il y avait une
13 partielle dans le comté de Laviolette, monsieur
14 Jean-Pierre Jolivet du Parti québécois était là
15 depuis mil neuf cent soixante-seize (1976) et il
16 quittait, il prenait sa retraite. Alors, j'ai
17 décidé de tenter ma chance.

18 Moi qui venais pas de ce milieu-là, qui
19 connaissais rien à la politique, mais j'ai toujours
20 pensé que j'étais une personne travaillante,
21 honnête, j'étais rigoureuse, que j'apprenais
22 rapidement les dossiers, que j'étais capable de
23 bien saisir les enjeux. Alors, je me suis essayée,
24 puis je me dis « bien, si ça marche tant mieux, je
25 vivrai une expérience exceptionnelle et si ça

1 fonctionne pas, bien... » j'avais... j'avais ma
2 pharmacie. Alors, c'est dans ce contexte-là que je
3 suis arrivée lors d'une partielle en octobre deux
4 mille un (2001), si je me trompe pas, dans un
5 gouvernement qui était un gouvernement... J'étais
6 dans l'opposition en deux mille un (2001).

7 Q. **[419]** Si vous me permettez, on va peut-être
8 faire...

9 R. Oui.

10 Q. **[420]** ... un petit pas en arrière.

11 R. Oui.

12 Q. **[421]** Vous avez été effectivement également
13 impliquée, je pense, dans le milieu des affaires de
14 votre communauté à Saint-Tite, au niveau du
15 festival également.

16 R. Oui.

17 Q. **[422]** Est-ce que ces activités-là vous ont amenée
18 effectivement à côtoyer des gens qui, par la suite,
19 vous ont proposé de vous présenter en politique?

20 R. Pas nécessairement, j'étais impliquée comme
21 bénévole, comme... c'était mon engagement social,
22 là. Le Festival Western de Saint-Tite est né, c'est
23 mon père qui l'a fondé parce qu'il faisait les
24 bottes de cowboys à l'époque. Je ne sais pas si ça
25 intéresse la Commission, mais à tout le moins,

1 c'est... il fabriquait les bottes de cowboys. Donc,
2 il avait organisé un premier rodéo.

3 Q. **[423]** Il y avait un lien évident là.

4 R. C'est ça. Alors, il avait organisé un premier rodéo
5 pour faire la promotion de son produit. Ça avait
6 très bien fonctionné, alors les commerçants de la
7 communauté, de la petite communauté de Saint-Tite
8 ont décidé par la suite de reprendre et d'en faire
9 un événement qui, on sait aujourd'hui, est un
10 événement d'envergure avec plus de huit cent mille
11 (800 000) visiteurs, des retombées économiques de
12 près de soixante millions de dollars (60 M\$), dans
13 un petit village d'à peu près trois mille cinq
14 cents (3500) personnes. Alors...

15 Q. **[424]** Alors, ne le prenez peut-être pas de façon
16 péjorative, Madame Boulet, mais expliquez-moi
17 comment justement, eu égard à ce que vous venez de
18 nous expliquer, on est allé vous chercher en
19 politique? Parce que c'est pas quelque chose dont
20 vous pratiquiez.

21 R. Bien, parce que...

22 Q. **[425]** C'est pas quelque chose où vous aviez
23 nécessairement démontré un intérêt. Donc, qui est
24 venu vous chercher?

25 R. Bien, c'était... c'étaient justement les gens de...

1 les gens de la... près de monsieur Chrétien, je
2 pourrais pas vous dire, là, de façon plus
3 spécifique, les gens près de monsieur Chrétien,
4 parce que j'étais une femme, parce que j'étais
5 impliquée, parce que ma famille était connue dans
6 le réseau, dans le réseau... dans la communauté,
7 là. Je pense que c'est... bien, ça a été ça les
8 raisons, là.

9 Q. **[426]** O.K. Donc, on est venu vous chercher au
10 fédéral premièrement.

11 R. Oui.

12 Q. **[427]** Tout d'abord.

13 R. Oui.

14 Q. **[428]** O.K.

15 R. Oui.

16 Q. **[429]** Et par la suite, vous avez fait la transition
17 vers le provincial. Qu'est-ce qui s'est passé?

18 R. Bien, en fait... en fait, il s'est passé qu'il y
19 avait une élection. Monsieur Jolivet a quitté, a
20 pris sa retraite prématurément, là, avant la fin
21 d'un mandat. Donc, on s'est retrouvé, là, on était
22 en octobre deux mille un (2001). Je saurais pas
23 vous dire, là, c'était peut-être un an et demi
24 avant l'élection subséquente. Donc, j'avais perdu
25 au fédéral par quatorze (14) votes. Il y avait eu

1 un recomptage judiciaire, donc ça avait été chaud.
2 Et, bon, bien, au provincial, on a pensé que... que
3 je pouvais être une bonne candidate également pour
4 eux. J'avais commencé à suivre des cours dans un
5 MBA, j'avais commencé à suivre mon MBA. Et là,
6 bien, j'étais tentée par l'expérience puis en vous
7 disant, tout à fait bien honnêtement, que j'y
8 connaissais absolument rien. J'étais pas quelqu'un
9 qui avait mangé de la politique ou suivi la
10 politique pendant toute ma jeunesse, je connaissais
11 rien. J'étais néophyte, mais je suis allée pour un
12 engagement personnel, là, un défi, vivre une
13 expérience.

14 Q. **[430]** O.K. Vous dites « on a pensé... on a pensé
15 que je pourrais aussi être utile ou servir au
16 provincial. » Qui est le « on » derrière ça? Qui
17 vous a approchée pour vous présenter aux élections
18 provinciales?

19 R. Bien, monsieur Charest lui-même était venu me voir.
20 Monsieur Charest lui-même était venu me rencontrer.

21 Q. **[431]** O.K. Et monsieur Charest lui-même vous a
22 demandé peut-être de se présenter dans son équipe à
23 ce moment-là?

24 R. C'est ça, tout à fait.

25 Q. **[432]** O.K. Tout à fait.

1 R. Oui, c'était au Cap-de-la-Madeleine à ce moment-là,
2 je me rappelle, là. Hum, hum.

3 Q. **[433]** Alors, vous avez obtenu un premier mandat à
4 ce moment-là au provincial, je pense, dans
5 l'opposition, si je me trompe pas.

6 R. Oui. Bien, en fait...

7 Q. **[434]** En octobre deux mille un (2001).

8 R. ... il restait dix-huit (18) mois, là, parce qu'il
9 y a eu d'autres élections en deux mille trois
10 (2003). Oui.

11 Q. **[435]** O.K. Alors, quelles sont les premières
12 fonctions peut-être que vous avez exercées, là, dès
13 votre... votre arrivée, là, comme députée à Québec?

14 R. Bien, en fait, j'ai été ministre déléguée au... à
15 la Santé, au départ, mais très... de façon très
16 brièvement. Et après ça, en septembre deux mille
17 trois (2003)...

18 Q. **[436]** Là, naturellement, on est rendus en deux
19 mille trois (2003) quand le gouvernement est
20 majoritaire.

21 R. Oui, excusez-moi, oui...

22 Q. **[437]** Si on parle...

23 R. Ah! mes fonctions.

24 Q. **[438]** Si on commence à votre mandat...

25 R. À l'opposition, j'étais critique en matière de

1 médicaments, là, je pense que c'était en lien avec
2 ma profession. Il y avait à ce moment-là qu'on
3 mettait en place le régime de... de... d'assurance
4 médicaments pour tous les Québécois. Donc, j'ai
5 servi par mon expérience, mes connaissances à... à
6 voir si... si ça correspondait bien aux besoins des
7 Québécois, tout simplement, là.

8 Q. **[439]** Donc, vous étiez porte-parole de
9 l'opposition...

10 R. Oui.

11 Q. **[440]** ... officielle dans ce domaine-là
12 particulier...

13 R. Oui.

14 Q. **[441]** ... pour l'assurance médicaments. Vous avez
15 été membre de la Commission des affaires... des
16 affaires sociales également. Donc, c'est à peu
17 près...

18 R. Je m'en rappelle pas, là.

19 Q. **[442]** ... les mandats que vous avez eus à ce
20 moment-là?

21 R. Ça se peut, oui.

22 Q. **[443]** O.K. Je comprends que, peu de temps après,
23 là, on a eu droit à une autre élection, en deux
24 mille trois (2003), et là, à ce moment-là, le Parti
25 libéral étant majoritaire...

1 R. C'est ça.

2 Q. **[444]** ... vous avez accédé à un certain
3 portefeuille.

4 R. C'est ça, tout à fait. Alors, j'ai été ministre
5 déléguée à la santé pendant une courte période et
6 puis après je suis... ça, ça a été peut-être au
7 mois de mai. Après je suis revenue en septembre, où
8 là... septembre deux mille trois (2003), on m'a
9 nommée ministre déléguée aux Transports. Et là je
10 me sers de la feuille que vous m'avez transmise
11 parce que je... les dates, je les... C'est du dix
12 (10) septembre deux mille trois (2003) jusqu'au
13 dix-huit (18) avril deux mille sept (2007), j'étais
14 ministre déléguée aux Transports.

15 Q. **[445]** J'espère que la feuille qu'on vous a
16 transmise correspond à la réalité, là, selon votre
17 souvenir?

18 R. Bien, j'ai pensé que c'était fidèle à la réalité,
19 j'ai pensé que vous aviez bien fait votre travail.

20 Q. **[446]** Bon. Alors, je comprends qu'en deux mille
21 trois (2003), dès la fin deux mille trois (2003),
22 dès septembre...

23 R. Oui.

24 Q. **[447]** ... vous devenez ministre déléguée aux
25 Transports, du mois de septembre peut-être au mois

1 d'avril deux mille sept (2007), c'est exact?

2 R. C'est ça. À peu près.

3 Q. **[448]** O.K. Naturellement, en avril deux mille sept
4 (2007), c'est parce qu'il y a une autre élection,
5 vous obtenez... vous êtes réélue, vous obtenez un
6 troisième mandat. Est-ce que vous accédez encore
7 une fois à un certain portefeuille? Est-ce que vous
8 devenez ministre à ce moment-là?

9 R. Alors, je deviens ministre des Transports en titre,
10 du dix-huit (18) avril deux mille sept (2007)
11 jusqu'au dix (10) août deux mille dix (2010). Et,
12 également, ministre responsable de la région de la
13 Mauricie, là, évidemment, du mois d'avril deux
14 mille trois (2003) jusqu'au... jusqu'en... et après
15 ça jusqu'en deux mille douze (2012), là, jusqu'à la
16 fin du mandat du gouvernement.

17 Q. **[449]** Peut-être pour simplifier un peu ces notions-
18 là puis s'accrocher un petit moins aux dates, si je
19 comprends bien, dès... dès l'arrivée au pouvoir des
20 libéraux, en deux mille trois (2003), vous avez
21 obtenu, bon, dans les mois qui ont suivi, à tout le
22 moins le poste de ministre déléguée aux Transports.

23 R. Oui.

24 Q. **[450]** Jusqu'à la fin de ce mandat-là.

25 R. Oui.

1 Q. **[451]** Lors de la réélection vous êtes devenue
2 ministre en titre, c'est exact?

3 R. Oui. Oui.

4 Q. **[452]** Parfait. Et lors du premier mandat auquel je
5 parle, en deux mille trois (2003), vous avez
6 également eu, de façon concurrente ou de façon
7 parallèle à votre portefeuille... votre titre de
8 ministre déléguée aux Transports et par la suite de
9 ministre en titre, vous avez également été ministre
10 responsable de la région de la Mauricie, c'est
11 exact?

12 R. Tout le long, oui.

13 Q. **[453]** Tout le long?

14 R. Oui.

15 Q. **[454]** Donc, tout le long de...

16 R. Oui.

17 Q. **[455]** ... votre fonction de ministre déléguée aux
18 Transports ou de ministre en titre, vous avez
19 également été ministre responsable de la région de
20 la Mauricie.

21 R. C'est ça, tout à fait.

22 Q. **[456]** O.K. Je pense qu'on vient de simplifier un
23 peu les choses à ce moment-là. Cinquième mandat en
24 deux mille douze (2012). Naturellement vous êtes
25 réélue et là vous vous retrouvez à nouveau dans

1 l'opposition, c'est exact?

2 R. Tout à fait.

3 Q. **[457]** O.K. Et, à ce moment-là, vous avez... vous
4 avez quoi, vous avez... je pense que vous avez
5 continué d'oeuvrer dans le domaine du transport, du
6 ministère des Transports, vous étiez à ce moment-là
7 porte-parole officielle pour l'opposition, est-ce
8 que je me trompe?

9 R. Au début, oui.

10 Q. **[458]** Au début.

11 R. Et après ça j'ai été porte-parole officielle en
12 matière d'énergie et de forêts.

13 Q. **[459]** O.K. Et là, présentement, vous avez débuté
14 votre sixième mandat?

15 R. Oui.

16 Q. **[460]** Et vous êtes députée de Laviolette.

17 R. C'est ça. Tout à fait.

18 Q. **[461]** Parfait. Peut-être parce que c'est le... la
19 fonction là, une des fonctions, une des raisons
20 premières de votre présence ici à la Commission,
21 c'est le fait qu'effectivement, pendant une grande
22 portion du mandat de la Commission, soit de deux
23 mille trois (2003) à... naturellement, je vais me
24 tromper si je le dis... de deux mille trois (2003)
25 à deux mille dix (2010).

1 R. Faites comme moi, là.

2 Q. **[462]** De deux mille trois (2003) à deux mille dix
3 (2010). Oui, mais comme c'est pas mon vécu à moi
4 c'est peut-être plus... plus difficile. De deux
5 mille trois (2003), deux mille dix (2010)...

6 R. Oui.

7 Q. **[463]** ... grosso modo, vous avez occupé un
8 portefeuille, vous avez occupé une fonction de
9 ministre, vous étiez au ministère des Transports du
10 Québec. Et, compte tenu du mandat de la Commission,
11 là, c'est une des raisons principales pour laquelle
12 vous êtes ici.

13 R. D'accord.

14 Q. **[464]** Ce long préambule me sert à vous demander,
15 Madame Boulet, de m'expliquer un peu quelles sont
16 les fonctions d'un ministre délégué aux Transports
17 et on pourra passer après ça à la... la différence
18 entre les deux, si on veut?

19 R. Alors, le ministre délégué aux Transports, en fait,
20 il s'occupe de la programmation routière de tout le
21 Québec sauf Québec et Montréal, sauf les grandes...
22 bien, d'après moi, vous vous l'êtes déjà fait dire
23 à quelques reprises, là.

24 Q. **[465]** C'est votre vision à vous qui m'intéresse.

25 R. D'accord. Alors... alors, il s'occupe de la

1 programmation routière mais, essentiellement, ses
2 dossiers sont le transport... c'est le transport
3 aérien, maritime, ferroviaire, c'est la route
4 verte, donc toutes les pistes cyclables, c'est
5 également les véhicules hors route. Je dirais,
6 essentiellement, ça tourne autour de ça.

7 Q. **[466]** Est-ce que je me trompe de penser que les
8 fonctions qui... le dépar... bon, la répartition
9 des fonctions entre le ministre délégué et le
10 ministre en titre est plus une répartition
11 géographique qu'une répartition de fonctions comme
12 telle?

13 R. Non, il y a une répartition de fonctions.

14 Q. **[467]** Également?

15 R. Oui, oui, tout à fait, tout à fait.

16 Q. **[468]** O.K.

17 R. Oui.

18 Q. **[469]** Mais est-ce qu'il y a des... des régions ou
19 des endroits où vous occupez, à toutes fins
20 pratiques, même comme ministre déléguée, les
21 fonctions d'un ministre en titre pour fins de...
22 pour fins de référence, en tout cas de façon
23 quotidienne, là, sans avoir... sans être ministre
24 en titre?

25 R. Bien, je crois pas, là, je...

1 Q. **[470]** Non?

2 R. Moi, j'étais, à l'époque, avec monsieur Marcoux,
3 que vous connaissez sûrement. Donc, j'ai été une
4 période où monsieur Marcoux était mon ministre en
5 titre. Monsieur Marcoux avait tout le dossier de la
6 Capitale-Nationale, donc Québec et Montréal. Donc,
7 Montréal, on sait que c'est tout l'enjeu du
8 transport collectif.

9 Q. **[471]** Hum hum.

10 R. Alors, c'était monsieur Marcoux qui avait tout
11 Montréal, l'Île de Montréal, la Couronne nord, la
12 Couronne sud, tout ce qui fait partie de la CMM,
13 finalement. Et c'était la même chose avec monsieur
14 Després. Alors, ces gens-là étaient surtout sur
15 les... bon, les politiques de mobilité durable, sur
16 les grandes stratégies, sur les politiques qu'on
17 devait mettre en place, sur les investissements qui
18 se faisaient en transport collectif, l'achat des
19 autobus, l'achat des... des voitures de métro. Tous
20 ces grands enjeux là, là. Tout ce qui était de...
21 d'importance, là, beaucoup plus significative, là.
22 Avec l'AMT, avec la CMM, avec la Ville de Montréal.
23 L'enjeu de... bon, de la rue Notre-Dame, de Turcot,
24 de toutes ces grandes artères-là, là, qui
25 nécessitaient parfois des entretiens, des

1 réparations, des reconstructions. Alors, tout ça
2 relevait du ministre en titre.

3 Q. **[472]** O.K. Donc, à partir... si je comprends bien
4 votre réponse, à partir du moment où vous êtes
5 devenue ministre en titre, vous êtes devenue plus
6 en charge de ce genre de grands... de grandes
7 philosophies-là...

8 R. Tout à fait.

9 Q. **[473]** ... de grandes directions-là.

10 R. Tout à fait.

11 Q. **[474]** O.K. Est-ce que vous voyez une différence du
12 fait que vous étiez également ministre déléguée de
13 la région? Est-ce que ça changeait quelque chose
14 par rapport à vos fonctions de ministre déléguée
15 aux Transports ou de la façon de les exercer?

16 R. Pouvez-vous répéter?

17 Q. **[475]** Est-ce que le fait que vous... le fait pour
18 vous d'être à la fois ministre déléguée aux
19 Transports...

20 R. Oui, oui.

21 Q. **[476]** ... donc vous couvrez à toutes fins pratiques
22 tout le Québec à l'exception des deux régions que
23 vous avez mentionnées...

24 R. Oui.

25 Q. **[477]** ... et d'être ministre déléguée à la région

1 de la Mauricie, eu égard à la Mauricie, est-ce que
2 ça changeait quelque chose par rapport à vos
3 fonctions?

4 R. Bien j'étais... Non. J'étais ministre de la région
5 de la Mauricie mais j'étais ministre de toutes les
6 régions du Québec. J'étais ministre de toutes les
7 régions du Québec.

8 Q. **[478]** Parfait. Quand vous êtes devenue ministre en
9 titre...

10 R. Oui.

11 Q. **[479]** ... O.K. Est-ce que ça a changé, bon, qu'est-
12 ce qui a changé pour vous? Comment vous avez
13 modifié votre fonction de ministre?

14 R. Bien quand je suis devenue ministre en titre, il
15 est arrivé monsieur Norm MacMillan qui a pris
16 toutes les responsabilités que je vous ai parlées
17 tout à l'heure.

18 Q. **[480]** Qui est devenu ministre délégué donc, oui.

19 R. Qui est devenu ministre délégué. Donc alors, moi
20 j'ai pris les dossiers qui restaient comme je vous
21 ai décrits : la Capitale-Nationale, le réseau de
22 transport collectif, bon là-bas, il y avait le pont
23 de l'Île d'Orléans, il y avait les autoroutes Henri
24 IV. Il y avait des défis parce que les défis qu'on
25 a au Québec, c'est que le réseau routier a été

1 conçu dans les années cinquante (1950), soixante
2 (1960) et aujourd'hui, le nombre de véhicules a
3 doublé, triplé, quadruplé, je saurais pas vous dire
4 combien de fois. Il y a beaucoup de véhicules.
5 Avant les gens avaient un véhicule par maison.
6 Aujourd'hui on en voit quatre à chaque maison. Donc
7 le réseau ne répond plus, le réseau ou le nombre de
8 véhicules, le réseau est pas adapté finalement aux
9 besoins de la population qui circule beaucoup en
10 voiture solo. Évidemment à Montréal, le transport
11 collectif est beaucoup mieux structuré, beaucoup
12 mieux organisé mais dans les grandes villes qui
13 sont en croissance, notamment à Québec, à
14 Sherbrooke, on peut parler de Trois-Rivières, de
15 Saguenay, le transport collectif est moins adapté
16 et répond moins bien. Donc les gens continuent à
17 avoir chacun leur véhicule et alors partout il y
18 avait des besoins en croissance et partout, partout
19 le réseau, puis, tous partis confondus, je veux pas
20 ici faire de partisanerie politique, tous partis
21 confondus, le réseau avait été grandement négligé,
22 je vous dirais pendant trente (30) ans peut-être.

23 Q. **[481]** Vous faites référence à l'entretien des
24 routes, c'est ça?

25 R. Oui bien l'entretien des routes, des structures.

1 Q. **[482]** Les structures.

2 R. On avait pas investi sur le maintien de ces
3 infrastructures-là donc les besoins étaient très
4 importants.

5 Q. **[483]** Alors quand vous êtes ministre déléguée,
6 quelles sont vos tâches particulières à ces
7 besoins-là?

8 R. Bien en fait, quand arrive le temps de la
9 programmation, le Conseil du trésor, à chaque...
10 mais en fait quand je suis arrivée moi la première
11 année, monsieur Marcoux avait fait une
12 planification je pense à la hauteur de un virgule
13 un milliard de dollars (1,1 G\$) puis finalement on
14 lui a donné, au Conseil du trésor, neuf cent
15 millions (900 M\$). Il a dû faire un arbitrage puis
16 éliminer des projets, les retarder. Alors mais moi
17 j'étais pas là. En deux mille trois (2003), j'étais
18 pas là pour cette programmation-là. Par les années
19 moi, de ce que je me souviens comment ça
20 fonctionnait, le Conseil du trésor nous donnait,
21 avant de faire le budget, il nous anticipait un
22 montant. Il disait, vous allez avoir à peu près un
23 point deux, un point trois, un point quatre
24 milliard de dollars (1,2 G\$-1,3 G\$-1,4 G\$). Alors
25 c'est, ça nous revenait pas à nous. Le sous-

1 ministre me disait, bien on va avoir cette année un
2 point deux, un point trois (1,2 G\$-1,3 G\$) et à ce
3 moment-là les fonctionnaires, les sous-ministres
4 faisaient une répartition dans les directions
5 territoriales. Avec ce budget-là, dans la Mauricie,
6 tu vas avoir tant, dans la Montérégie, vous allez
7 avoir tant en fonction évidemment, parce qu'eux
8 avaient une connaissance des besoins, des projets
9 dans chacune des régions. Donc ils répartissaient
10 ces besoins-là dans chacun des territoires et les
11 directions territoriales renvoyaient, en fonction
12 de ce budget-là qui leur était alloué, renvoyaient
13 une programmation au sous-ministre, au Ministère,
14 qui correspondait à peu près à ce que le Ministère
15 leur avait demandé.

16 Q. **[484]** O.K. Donc le Ministère, lui, attribue des
17 budgets, si je comprends bien...

18 R. Oui.

19 Q. **[485]** ... et les différentes directions
20 territoriales, en fonction des budgets qui leur
21 sont attribués, vont décider des besoins de la
22 région...

23 R. Tout à fait.

24 Q. **[486]** ... qui est sous leur direction...

25 R. Tout à fait.

1 Q. **[487]** ... et des priorités à établir, c'est exact?

2 R. Oui, tout à fait. À la même époque, on avait
3 également les ministres... pas les ministres, les
4 députés qui venaient nous voir, les députés, les
5 maires, je fais peut-être votre prochaine question,
6 peut-être que je...

7 Q. **[488]** On va y arriver mais allez-y, on va...

8 R. Peut-être que je vais plus vite que vous.

9 Q. **[489]** On pourra revenir aussi, il y a pas de
10 problème.

11 R. Évidemment, pendant cette même période-là, je
12 dirais presque tous les députés, moi je me
13 rappelle, puis là libéral ou péquiste, là, il y
14 avait Lorraine Richard qui venait me voir pour la
15 138 qui monte sur la Basse-Côte-Nord. Il y avait
16 Sylvain Pagé pour la 117 et souvent il venait pas
17 tout seul. Souvent il venait avec de comités qui
18 s'appelaient « SOS 117 », avec des partenaires,
19 avec des gens d'affaires, avec des maires, nous
20 expliquer des problématiques sur des routes
21 particulières. Je peux prendre un peu d'eau,
22 Madame...

23 Q. **[490]** Allez-y. Donc quand vous parlez de
24 problématique, naturellement on parle peut-être de
25 besoins...

1 R. De besoins.

2 Q. **[491]** ... de besoins plus criants à une...

3 R. Bien des besoins qui étaient présents dans une
4 région.

5 Q. **[492]** Ça peut être des besoins de sécurité, ça peut
6 être des besoins de...

7 R. C'était surtout des besoins de sécurité. Même
8 madame Marois était venue me voir pour le réseau de
9 Charlevoix, les gens du Saguenay-Lac-Saint-Jean
10 étaient venus me voir pour la 175 qu'il fallait
11 faire quelque chose. Bon, je me rappelle, les gens
12 de la Beauce sont venus pour la 173, les gens de la
13 Gaspésie venaient me voir pour qu'on améliore le
14 réseau tout le long de la péninsule. Alors tout le
15 monde venait nous voir pour avoir des projets qui
16 leur semblaient importants, qui étaient portés par
17 des maires, par eux et ce qu'on faisait dans ce
18 temps-là, c'est qu'on prenait le temps de
19 rencontrer ces gens-là...

20 Q. **[493]** Ces gens-là sont qui? Ils sont des députés,
21 ils sont des élus, ils sont des maires.

22 R. Bien des fois c'était le député, des fois le député
23 venait avec des maires, des fois il venait puis ils
24 étaient quinze, vingt (15-20). Je me rappelle la
25 Beauce, ils étaient venus, ils étaient une

1 vingtaine (20) personnes avec des entrepreneurs,
2 avec des maires, avec...

3 Q. **[494]** Est-ce qu'il y a des citoyens qui allaient
4 vous voir directement, Madame, à ce moment-là?

5 R. Rarement. Moi je...

6 Q. **[495]** Rarement? O.K.

7 R. Bien moi, j'ai pas connaissance... Bien les
8 citoyens, sur la 173, ils pouvaient se plaindre
9 qu'elle passait pas à la bonne place, là, mais...

10 Q. **[496]** Non, je comprends qu'il pouvait y avoir du
11 lobby des citoyens de fait...

12 R. C'est ça.

13 Q. **[497]** ... mais est-ce qu'au niveau des gens qui
14 vous contactaient...

15 R. Alors ces gens-là venaient nous voir et il y avait
16 toujours avec nous un fonctionnaire. Alors j'étais
17 là, il y avait mon chef de cabinet ou la personne
18 responsable de la programmation, il y avait un
19 fonctionnaire qui était là et nous ce qu'on
20 demandait, d'abord ils nous expliquaient la
21 situation, les problèmes qui se vivaient. Des fois,
22 c'était pour avoir une lumière rouge sur une route,
23 des fois c'était pour élargir une route, des fois
24 c'était pour dire, faudrait ralentir la route, la
25 vitesse permise est trop rapide puis ça passe dans

1 un village puis c'est dangereux. C'était pour
2 toutes sortes de raisons. Ce qu'on faisait, c'est
3 qu'on demandait un état de situation au Ministère.
4 « Est-ce que... est-ce que la demande, la requête
5 de ces gens-là a été pertinente, oui ou non? Est-ce
6 que c'était quelque chose qui était... un dossier
7 que... qui était déjà dans les dossiers du
8 Ministère, donc, à la connaissance des
9 fonctionnaires? Est-ce que c'était justifié de le
10 faire? Est-ce que c'était un projet qui était déjà
11 entamé? » Parce qu'avant de faire un projet, bien
12 il y a plein d'étapes préliminaires, les
13 acquisitions, les expropriations, les plans et
14 devis. Bien avant de dire qu'on pelle puis qu'on
15 commence avec un... un camion, bien si un projet...
16 il y en des fois, le Ministère disait : « Oui, oui,
17 oui, nous autres on est enligné là-dedans, on est à
18 l'étape 1, on est à l'étape 2 ou à l'étape 3, mais
19 ça devrait se mettre en chantier dans deux ans,
20 dans trois ans. » Alors, on répétait ce que le
21 Ministère nous apportait comme expertise et
22 parfois, c'était pas justifié. Le Ministère
23 disait : « Bien il y a pas suffisamment de débit
24 pour qu'on fasse une voie de contournement ou il y
25 a pas suffisamment d'accidents sur cette route-là.

1 Ou on peut pas diminuer la vitesse parce que c'est
2 une route nationale puis quand les camions
3 arrivent, là, on peut pas... » Bon, il y avait...
4 moi, j'ai aucune expertise à ce niveau-là, on se
5 fiait à ce que les gens nous disaient puis on... on
6 parlait avec ces gens-là puis on leur rapportait,
7 finalement, la lecture et l'état de situation qui
8 nous avaient été apportés par les gens qui venaient
9 nous voir.

10 Q. **[498]** Est-ce que je comprends, madame Boulet, que
11 l'expertise finale appartenait au Ministère...

12 R. Tout à fait.

13 Q. **[499]** ... ou aux gens... aux fonctionnaires?

14 R. Tout à fait.

15 Q. **[500]** O.K. Donc, vous serviez à peu près de... bon,
16 sans vouloir dénigrer, vous serviez de courroie de
17 transmission, vous portiez le message des gens qui
18 venaient vous voir au Ministère en disant :

19 « Vérifiez-moi cette situation-là »?

20 R. Bien, ils étaient là, ils étaient là les gens
21 puis...

22 Q. **[501]** Il y avait un représentant du Ministère à vos
23 côtés à ce moment-là?

24 R. Oui, oui, tout à fait puis à ce moment-là, bien il
25 posai des questions aux gens puis il argumentait

1 puis il disait : « Selon nos chiffres à nous, bien
2 on pense qu'on n'est pas rendu là. » Des fois, les
3 gens voulaient prolonger des autoroutes, voulaient
4 doubler des autoroutes et là, les gens, souvent, le
5 ministre... le sous-ministre disait : « Bien il y a
6 rien qui justifie... » « Oui, mais vous avez
7 exproprié puis vous avez acheté les terrains. »
8 « Oui, on les a achetés parce qu'un jour, on sera
9 rendu là, un jour il y aura des besoins, mais là,
10 on n'en est pas là. » Alors...

11 Q. **[502]** Si vous me permettez une question, Madame
12 Boulet...

13 R. Oui.

14 Q. **[503]** ... je comprends... je comprends l'intérêt
15 des maires de vouloir discuter de sécurité, de
16 signalisation de routes dans leur village, je
17 comprends l'intérêt des députés parce qu'ils
18 portent le... ils sont élus pour ça, ils portent le
19 message et veulent faire valoir leurs priorités en
20 fonction de leur...

21 R. Oui.

22 Q. **[504]** ... de leur comté, de leur district, c'est
23 tout à fait normal et ils sont la voix des
24 citoyens.

25 R. Oui.

1 Q. **[505]** Mais je comprends pas la présence des
2 entrepreneurs.

3 R. Bien les entrepreneurs, il faut pas... il faut pas
4 mélanger, là. C'était pas des entrepreneurs en
5 construction. C'était pas ceux qui auraient
6 construit la route. Je vois bien là où vous voulez
7 aller.

8 Q. **[506]** Alors expliquez-moi.

9 R. C'était, mettons, dans la Beauce, je me rappelle.
10 C'était les... les entrepreneurs qui avaient de
11 la... qui faisaient de la business avec les États-
12 Unis. Parce qu'on sait que la Beauce, c'est
13 frontalier avec les États-Unis. Donc, c'était les
14 gens qui, eux, voulaient un réseau routier plus
15 performant. Parce que les coûts de transport, pour
16 une entreprise, il y a un élément de sécurité, de
17 fluidité et un élément, aussi, de coûts. Quand on a
18 un réseau qui est performant, qu'on n'est pas pris
19 dans la congestion... Je me rappelle, monsieur
20 Dutil était là pour son entreprise. Alors, c'était
21 des gens qui étaient là pour faire... pour
22 finalement, améliorer la capacité d'expédition
23 d'une entreprise vers... sortir de la marchandise
24 ou faire... faire de la business, finalement, avec
25 les territoires voisins. C'était pas des

1 entrepreneurs qui étaient là pour construire une
2 route, mais c'était des gens qui étaient là pour
3 dire : « Nous, pour faire de la bonne business,
4 pour être performant, pour être capable de réduire
5 nos coûts d'expédition, ça nous prend un réseau
6 routier qui réponde à nos besoins. »

7 Q. **[507]** Parfait.

8 R. Moi, c'est comme ça que je l'ai vu.

9 Q. **[508]** Que vous l'avez vu et vécu?

10 R. Oui.

11 Q. **[509]** Aviez-vous la capacité d'aller à l'encontre
12 de l'expertise du Ministère?

13 R. Bien je suis jamais allée à l'encontre de
14 l'expertise. Dire au Ministère : « Vous pensez que
15 c'est pas nécessaire, bien il faut la faire
16 pareil », moi je me rappelle pas d'avoir jamais dit
17 ça.

18 Q. **[510]** Mais ma question était est-ce que vous aviez
19 la capacité de le faire?

20 R. Bien moi, je l'ai jamais fait. Est-ce que j'aurais
21 la capacité? Est-ce que quelqu'un a pu faire ça?
22 Moi, je l'ai pas fait. Moi je pense que... je
23 faisais totalement confiance à ces gens-là. On a
24 beau dire, avec tout ce qui s'est passé, ils ont
25 porté l'odieux de beaucoup de choses les gens du

1 Ministère, moi, je vais vous dire que les années où
2 j'ai été là, j'ai connu des gens dédiés, dévoués,
3 des gens qui avaient... qui étaient... qui avaient
4 confiance, qui... qui faisaient de leur mieux, qui
5 faisaient un travail, qui étaient... moi, je leur
6 faisais confiance. Si on me disait bien... si on me
7 disait : « Le pont... le pont de l'île d'Orléans,
8 Madame Boulet, ça va aller à telle date », bien ça
9 va aller à telle date. Puis... puis je croyais ce
10 qu'ils me disaient puis c'est ce que je rapportais
11 puis que je tentais d'expliquer.

12 Q. [511] O.K. Pensez-vous que vous aviez, à titre de
13 ministre déléguée ou de ministre en titre tour à
14 tour, le pouvoir de désigner un projet de cette...
15 de cette... dans ce domaine-là?

16 R. Bien, je pense que ça, ces choses-là, Madame la
17 procureure, d'après moi, s'il y avait eu des choses
18 comme ça, ça pouvait peut-être se décider au
19 conseil des ministres. Mettons comme l'autoroute
20 30, je le sais pas, mais si, des grands projets de
21 développement, est-ce qu'ils étaient justifiés ou
22 pas? La 175, moi, quand je suis arrivée, ça avait
23 déjà été annoncé par, si je me rappelle bien, par
24 Bernard Landry puis... puis c'est Jean Chrétien, je
25 pense, mais c'était des projets qui étaient décidés

1 bien au-dessus de moi et qui étaient décidés au
2 Conseil du trésor. Qu'on parle de l'autoroute 30,
3 du pont de la 25, ces grands projets-là, qui
4 étaient du grand développement, étaient pas décidés
5 chez nous, loin de là.

6 Q. **[512]** O.K. Mais là, on parle de grands projets, on
7 parle de grandes orientations du Québec.

8 R. Oui.

9 Q. **[513]** On parle de budget attribué, là, à du grand
10 développement. Moi, ma question est plutôt à
11 l'effet ou a plutôt la portée suivante, Madame
12 Boulet, vous me parlez de gens, de maires, de
13 députés qui viennent vous voir, vous faire part de
14 leurs doléances ou de leur besoin de sécurité ou de
15 leur besoin économique d'avoir une nouvelle route,
16 parce qu'on parle de construction, là...

17 R. Oui.

18 Q. **[514]** ... de route, et vous me répondez
19 qu'effectivement, bon, vous transmettez cette...
20 cette notion-là ou cette demande-là ou cette... cet
21 intérêt-là au Ministère.

22 R. Oui.

23 Q. **[515]** On vous dit est-ce que ça fait déjà partie
24 des priorités, est-ce que c'est un dossier déjà
25 ouvert. Si le dossier n'est pas ouvert, est-ce

1 qu'il a vraiment du bon sens, là, selon tous les
2 paramètres qu'ils ont étudiés et vous me dites que
3 c'est l'expertise du Ministère. Ma question est la
4 suivante, est-ce que vous pensez qu'à titre de
5 ministre déléguée dans ce genre de dossier-là qu'on
6 vous apporte, vous aviez un pouvoir d'influencer
7 cette décision-là?

8 R. Bien moi, je l'ai pas fait. Moi, je l'ai pas fait.

9 Q. **[516]** Et vous êtes pas capable de me répondre,
10 ayant occupé ces fonctions-là pendant sept ans...

11 R. Je le sais pas si j'aurais eu ce pouvoir-là. Je...
12 je pense... je le sais pas parce qu'ils auraient
13 argumenté puis moi, je pense qu'ils avaient une
14 bien meilleure connaissance que moi des besoins
15 d'un réseau routier, des risques, des risques,
16 parce que des fois, des fois on dit : « Bien
17 pourquoi vous ne baissez pas la vitesse? Il me
18 semble, ça paraît niaiseux, il est à soixante-dix
19 (70) ou il est à quatre-vingt-dix (90), les gens la
20 veulent à cinquante (50), pourquoi vous ne la
21 baissez pas? » Et ils me disaient, il y avait
22 toujours... Alors, en bout de ligne, moi je
23 rapportais ce que le Ministère me disait, puis je
24 ne leur disais pas : « Vous la baissez pareil à
25 cinquante (50). »

1 Q. [517] O.K. Parce que vous êtes d'accord avec moi
2 que c'est eux qui détiennent l'expertise et que
3 vous n'aviez pas vraiment de connaissances dans ce
4 domaine-là.

5 R. Bien, c'est parce qu'il y a toujours... bon, les
6 carrefours giratoires qui sont nés au début, les
7 gens les critiquaient. Et là, ils m'ont expliqué
8 que ces carrefours giratoires-là avaient l'objectif
9 que, contrairement à une lumière rouge où les gens
10 se rentraient souvent à angle droit, donc, de tête
11 à queue, finalement, sur une lumière rouge, si
12 l'autre ne partait pas ou partait... alors que dans
13 le carrefour giratoire, il y avait le bénéfice que
14 les gens, s'il y avait des collisions, elles se
15 faisaient à angle. Donc, les gens rentraient dans
16 le carrefour giratoire, si quelqu'un ne respectait
17 pas la règle du carrefour giratoire, quand il y
18 avait des accidents, à tout le moins c'était des
19 accidents qui avaient moins de répercussions
20 physiquement sur les gens dans les véhicules.

21 Alors moi, c'est des choses que je ne peux
22 pas connaître. Alors, même si des fois ça pouvait
23 me sembler, ça faisait du gros bon sens. Moi je le
24 sais, j'ai un maire dans un village chez moi qui me
25 demande de baisser la vitesse dans son village, il

1 trouve que ça va trop vite, puis à chaque fois je
2 fais venir, je faisais venir le représentant du
3 Ministère, qui lui expliquait pourquoi on ne
4 pouvait pas le baisser. Alors là, on prenait
5 d'autres moyens. On mettait un panneau qui
6 annonçait la vitesse des gens qui circulaient, pour
7 leur dire : « Votre vitesse est à tant. » On
8 demandait à la police d'être plus présente dans ce
9 secteur-là, pour intervenir davantage sur les gens.
10 Mais on ne l'a pas baissée, on ne l'a pas encore
11 baissée, il n'est pas plus content après moi
12 aujourd'hui.

13 Q. **[518]** Donc, considérez-vous, Madame Boulet, que
14 vous personnellement vous aviez l'expertise
15 nécessaire pour évaluer la faisabilité, la
16 priorité, la nécessité d'un projet, que ce soit
17 pour des questions de sécurité, pour des questions
18 économiques ou pour des questions de dégradation du
19 réseau?

20 R. Bien, je ne pense pas que j'avais... je crois bien,
21 normalement je me fiais aux gens du Ministère.

22 Q. **[519]** Qui eux détenaient l'expertise nécessaire.

23 R. Tout à fait.

24 Q. **[520]** La programmation comme telle, on va y
25 revenir, là, mais simplement à titre de ministre

1 déléguée, ce que vous nous avez expliqué c'est que,
2 pour rentrer dans les détails de la programmation,
3 on va y revenir, mais sur les notions générales,
4 dépendamment des différentes fonctions que vous
5 avez eues au Ministère, soit déléguée, soit en
6 titre, ce que vous m'expliquez c'est que bon, le
7 Ministère reçoit des budgets, on s'entend, divise
8 les budgets...

9 R. Oui.

10 Q. **[521]** ... par direction territoriale, explique à
11 chaque directeur territorial : « Vous avez cette
12 année grosso modo tant de budget, et maintenant
13 ramenez-nous votre programmation, expliquez-nous
14 les priorités dans votre direction territoriale »,
15 c'est exact?

16 R. Bien, ça ressemblait à ça. Il y avait toujours une
17 surprogrammation, donc le Ministère permettait à
18 tout le monde, ou de façon globale, il y avait plus
19 de projets que le budget, parce que, année après
20 année, il y avait des montants qui ne se
21 dépensaient pas, alors il y avait une
22 surprogrammation qui était toujours là, et il y
23 avait aussi à chaque année un budget de suppléance,
24 que je dirais. Je ne me rappelle pas, de mémoire
25 c'était peut-être une affaire comme soixante

1 millions (60 M\$) de dollars, qui était là pour des
2 fois qu'il y aurait eu des... mettons, des
3 inondations qui auraient fait partir une route au
4 printemps, des imprévus qui n'étaient pas calculés.
5 Donc, il y avait un budget de suppléance également
6 qui permettait de palier à des besoins qui
7 pouvaient survenir sans que ça ait été prévu
8 initialement par les directions territoriales.

9 Q. **[522]** Mais les directions territoriales sont en
10 charge, est-ce que je me trompe, et vous me
11 corrigerez, d'établir leur programmation annuelle
12 en fonction des priorités qu'elles ont à
13 l'intérieur de leur direction territoriale...

14 R. Oui.

15 Q. **[523]** ... et des budgets que vous leur accordez,
16 naturellement?

17 R. Oui.

18 Q. **[524]** Ce que vous nous expliquez, de façon
19 naturelle, on mettait beaucoup plus de projets ou
20 de priorités que moins, on s'entend?

21 R. Oui.

22 Q. **[525]** Et à ce moment-là, on vous retournait ces
23 priorités-là, on identifiait des projets et on les
24 retournait vers le Ministère? Comment ça se passe,
25 une fois que la priorité, là...

1 R. Bien, en fait, oui, ça retournait. Bien, les sous-
2 ministres la regardaient, assurément, là. Après ça,
3 bien, ça passait au Ministère où on vérifiait,
4 finalement, si les requêtes qu'on avait eues, soit
5 des municipalités, soit des députés, qui avaient
6 été jugées pertinentes, bien, on regardait si les
7 choses se retrouvaient à l'intérieur des... voyons,
8 de la programmation de ces gens-là. Ça fait qu'on
9 vérifiait, voir si, bon, mettons qu'on a parlé de
10 la 117, SOS 117, est-ce que, à tout le moins, on
11 débutait les travaux? Est-ce qu'on allait, on
12 commençait à exproprier? Est-ce que, finalement,
13 ces travaux-là qui avaient été jugés importants, ce
14 n'était pas nécessairement dans l'année qui venait.
15 Il y avait des projets... parce que dans la
16 programmation, il y avait comme deux volets, les
17 projets qui étaient déjà amorcés, qui se
18 continuaient, sur lesquels c'était déjà parti puis
19 ça allait de soi, et il y avait les nouveaux
20 projets qui s'inséraient année après année,
21 dépendamment des besoins identifiés.

22 Q. **[526]** Mais les besoins identifiés sont faits par
23 les directions territoriales?

24 R. Oui.

25 Q. **[527]** Le Ministère se charge par la suite

1 d'attribuer des budgets, c'est exact?

2 R. C'est ca, oui.

3 Q. **[528]** O.K. Et le Ministère n'a pas nécessairement
4 son mot à dire dans les besoins identifiés, on
5 s'entend?

6 R. Bien, le Ministère...

7 Q. **[529]** À partir du moment où on est à l'intérieur
8 des paramètres d'un budget accordé?

9 R. Bien, regardez, si le Ministère, moi, me dit :
10 « Madame Boulet, la 117, c'est vrai qu'il y a un
11 problème, puis il faut intervenir », ou s'il y a
12 une commande politique parce que la 175, elle a été
13 conseillée, elle a été... le Conseil des ministres
14 a dit qu'on faisait une route à quatre voies pour
15 aller au Saguenay-Lac-Saint-Jean, bien c'est sûr
16 qu'il fallait que les sous-ministres s'assurent que
17 ces commandes-là qui avaient été identifiées, bien,
18 qu'on les retrouve dans les carnets de
19 programmation.

20 Q. **[530]** Oui, je le comprends bien, parce qu'il y a
21 des budgets spéciaux puis il y a des budgets
22 particuliers qui vont être attribués à ce genre de
23 demandes-là, également. Si le Conseil des ministres
24 décide de faire ouvrir une route à un endroit où il
25 n'y en a pas, là je comprends que... je donne un

1 cas de figure, je veux dire, il va y avoir des
2 budgets identifiés en fonction de ça, les budgets
3 vont suivre?

4 R. Bien, en fait, les budgets allaient en quatre
5 volets. C'était conservation des chaussées,
6 amélioration de la chaussée, il y avait
7 conservation des structures et développement.
8 Alors, c'était un partage qui allait là-dedans. Le
9 développement c'était pour toutes les nouvelles
10 routes qui pouvaient être identifiées. Donc,
11 écoutez, ils faisaient un partage, et ça, moi je ne
12 le sais pas de quelle façon ils partageaient. Ils
13 essayaient de répondre aux besoins. Eux autres
14 avaient une vision que la 175, elle s'échelonnerait
15 de telle année à telle année, puis ils faisaient un
16 budget qui pouvait s'échelonner sur sept, huit, dix
17 (10) ans. Et ils faisaient des...

18 Q. **[531]** Des programmations en fonction de ça.

19 R. Oui.

20 Q. **[532]** O.K. Ma question est plus sur le cours normal
21 des affaires, quand on est en dehors des commandes
22 politiques qu'il pourrait y avoir, parce qu'il y a
23 eu décision du Conseil des ministres de faire une
24 nouvelle route ou d'élargir une route qui est
25 considérée par les citoyens comme étant à un taux

1 de mortalité trop élevé depuis des années, on
2 comprend, ce genre de situation là.

3 R. C'est ça.

4 Q. **[533]** Moi, quand je vous parle de la programmation
5 ordinaire c'est qu'en fonction de la programmation
6 qui est faite par les directions territoriales.

7 R. Oui.

8 Q. **[534]** Une direction territoriale va regarder son
9 réseau...

10 R. Oui.

11 Q. **[535]** ... selon quatre critères. Si on parle de
12 l'amélioration du réseau, de la conservation, c'est
13 le directeur territorial, c'est sa direction qui va
14 dire : « Bien, moi, dans ma direction territoriale,
15 j'ai ce bout de rue là qui devrait être refait. »

16 R. Oui.

17 Q. **[536]** « Cette route-là qui devrait être repavée. »

18 R. Oui.

19 Q. **[537]** Et attend de voir les budgets qu'il aura,
20 établit à l'intérieur de ses budgets les priorités
21 en fonction du terrain, c'est la direction... c'est
22 le rôle de la direction territoriale?

23 R. Oui.

24 Q. **[538]** D'identifier les... les bouts...

25 R. Oui.

1 Q. [539] ... de rues, si je peux dire ça, les
2 kilomètres que seront réparés?

3 R. Oui.

4 Q. [540] O.K. Est-ce que ces bouts de rues là, ces
5 priorités-là, ces projets-là, vous sont acheminés
6 vers le Ministère?

7 R. Bien, toute la programmation, là, c'est des grosses
8 affaires comme ça, là. Et on... comme je vous dis,
9 là, tout ce qu'il pouvait y avoir c'était des
10 ajouts, des fois, mais il y avait pas de retraits
11 de... de projets. Puis on regardait ça, comme je
12 vous dis, là, l'important pour nous c'est de
13 s'assurer que, si on avait dit à un député,
14 qu'effectivement son dossier est important, bien,
15 qu'on regarde voir si le Ministère a pensé à... à
16 le débiter, à tout le moins, ou à mettre... à
17 mettre ce qu'il fallait dans... Si on a dit à
18 quelqu'un que : « Oui, il y a un problème, il faut
19 mettre une lumière de circulation », bien, on
20 faisait ce genre de vérification là pour s'assurer.

21 Un député pouvait venir également puis
22 dire : « Bien, moi, au lieu de ce projet-là,
23 j'aimerais mieux qu'on fasse celui-là, il est
24 plus... c'est une question de sécurité, mes maires
25 réclament... » Il a pu arriver qu'il y a des... à

1 ce moment-là, mais c'était la personne qui
2 s'occupait de la programmation, c'était pas moi qui
3 faisais ça, là, mais c'était la personne qui
4 s'occupait de la programmation au cabinet.

5 Q. **[541]** Qui s'occupait de la programmation au
6 cabinet?

7 R. Il y a eu Louis-Marie... c'est parce que ça a
8 changé, il y a eu Robert Loranger, il y a eu Louis-
9 Marie Pelletier, il y a eu Jean-Philippe Brunet,
10 essentiellement.

11 Q. **[542]** Et c'était leur rôle à eux...

12 R. Oui.

13 Q. **[543]** ... de faire les vérifications que vous venez
14 de nous mentionner?

15 R. Oui. Oui.

16 Q. **[544]** Votre rôle à vous par rapport à ça c'était
17 quoi?

18 R. Bien, par rapport à la programmation, moi, je...
19 c'est ces gens-là qui faisaient ça, là. C'est ces
20 gens-là qui parlaient, normalement, aux députés.
21 Les députés appelaient puis c'était... on les
22 référait à ces gens-là.

23 Q. **[545]** Donc, c'est pas vous, personnellement...

24 R. Non.

25 Q. **[546]** ... c'est votre cabinet?

1 R. Oui.

2 Q. **[547]** O.K. Parfait. Et on s'entend que... bon,
3 outre le fait de s'assurer que certaines demandes
4 qui ont été approuvées, on s'entend, apparaissent
5 dans différentes programmations des différentes
6 directions territoriales concernées, les directions
7 territoriales ont pleine autonomie pour décider de
8 leurs priorités en règle générale?

9 R. En règle générale, oui.

10 Q. **[548]** Peut-être parler un petit peu de financement,
11 Madame Boulet.

12 R. Oui.

13 Q. **[549]** Je comprends que de toute... Bon. Pour
14 être... pour être ministre, pour être député...

15 R. Oui.

16 Q. **[550]** ... au Québec, il faut faire partie d'un
17 parti politique...

18 R. Oui.

19 Q. **[551]** ... vous êtes membre du Parti libéral du
20 Québec.

21 R. Oui.

22 Q. **[552]** Donc, vous avez eu à vous présenter à une
23 première élection en deux mille un (2001). Comment
24 ça fonctionne, comment est-ce qu'on se présente,
25 comment on arrive à avoir du budget la première

1 fois où on se présente alors qu'on n'est pas... on
2 provient pas d'un milieu politique ou on n'a pas
3 été près de la politique pendant des années?

4 R. Bon. Moi, je vais vous dire bien honnêtement, puis
5 je pourrai pas vous donner beaucoup d'informations,
6 je n'ai, Madame la Présidente, jamais, jamais fait
7 de financement. Je n'ai jamais vendu un seul billet
8 pour un cocktail, pour... peu importe l'activité de
9 financement. Je n'ai jamais vendu une seule carte
10 de membre. Jamais j'ai téléphoné à quiconque pour
11 avoir des sous.

12 Q. **[553]** Mais vous êtes consciente que ça prend des
13 sous pour...

14 R. Bien, il y avait... Oui, j'ai... j'ai dit que, moi,
15 j'ai jamais fait ce genre de représentations là,
16 Madame la... Alors, il y avait une personne à mon
17 bureau, qui s'appelle madame Amina Chaffai, qui
18 elle faisait les financements politiques. Donc,
19 elle avait une liste de gens. Moi, je suis dans un
20 comté pauvre, alors... Je sais pas si vous savez où
21 je suis, là, mais physiquement je suis dans le
22 Haut-Saint-Maurice, là. Alors, moi, je suis dans un
23 comté pauvre, on faisait le financement, donc on
24 faisait une activité de financement au printemps et
25 on en faisait... ça, on la faisait dans le coin de

1 Shawinigan, et j'en faisais une autre à l'automne
2 dans le coin de La Tuque.

3 Q. **[554]** Donc, c'est madame Chaffai qui s'occupait de
4 faire de la sollicitation...

5 R. Tout à fait.

6 Q. **[555]** ... d'appeler les gens?

7 R. Tout à fait.

8 Q. **[556]** O.K. Et c'est madame Chaffai qui s'occupait
9 d'organiser vos deux...

10 R. Oui.

11 Q. **[557]** ... activités de financement?

12 R. Non, quand c'était à La Tuque c'était monsieur Guy
13 Éthier, qui est mon attaché politique. Parce que,
14 comme j'ai un grand territoire, j'ai deux bureaux
15 de comté, j'en ai un à Grand-Mère et j'en ai un à
16 La Tuque. Donc, c'était la personne qui était à La
17 Tuque qui faisait les téléphones pour...

18 Q. **[558]** Donc, madame Chaffai s'occupait plus de la
19 région de Grand-Mère...

20 R. C'est ça, tout à fait.

21 Q. **[559]** ... du... de l'activité de financement?

22 R. Oui. Tout à fait.

23 Q. **[560]** À Grand-Mère, quel type d'activités de
24 financement il s'agissait?

25 R. En fait, c'était des cocktails qu'on faisait au

1 printemps, je dirais, avril... février, mars,
2 avril. C'était des cocktails avec des petites
3 bouchées. Et il y avait, à chaque été, une espèce
4 de... de finan... c'était pas du financement parce
5 qu'on les recevait gratuitement, je recevais les
6 bénévoles, mes gens qui... mes membres et c'est moi
7 qui payais les hot-dogs, là, à ce moment-là. Mais
8 c'était plus une activité de masse où j'avais peut-
9 être deux (2), trois cents (300) personnes qui
10 venaient, là, mais c'était pour... c'était un
11 rassemblement populaire.

12 Q. **[561]** Et ça sortait directement de votre poche
13 quand vous dites : « C'est moi qui payais »?

14 R. Bien, ou c'était des hot-dogs ou c'était... souvent
15 ça pouvait être une épicerie qui finançait les
16 pains à hot-dog, l'autre finançait les saucisses.
17 Alors... Mais ça c'était une activité populaire
18 auquel on chargeait rien aux gens. On les invitait.
19 Puis on a fait ça quelques années, ça fait quelques
20 années qu'on le fait plus parce que c'était de
21 l'ouvrage. Puis les bénévoles qui s'occupaient de
22 ça étaient tannés. Mais des activités de
23 financement, il y en avait une au printemps et une
24 à l'automne.

25 Q. **[562]** Qui était convié à cette activité-là?

1 R. Bien en fait...

2 Q. **[563]** Je parle pas des activités de financement
3 mais celles où... Vous parlez de...

4 R. On invitait toute la population.

5 Q. **[564]** Toute la population O.K.

6 R. C'était même dans l'Hebdo...

7 Q. **[565]** O.K.

8 R. ... dans les hebdomadaires puis tout ça. On invitait toute
9 la population.

10 Q. **[566]** O.K. C'était un rassemblement, un lieu de
11 rassemblement.

12 R. Oui, tout à fait.

13 Q. **[567]** O.K. Vous l'avez fait pendant combien
14 d'années cette...

15 R. Bien peut-être trois, quatre ans je vous dirais.

16 Q. **[568]** Dans les débuts de votre, quand vous étiez
17 députée?

18 R. Bien au milieu, là, parce que bien non, même ça
19 fait peut-être deux, trois ans qu'on le fait plus,
20 là, trois, quatre ans qu'on ne le fait plus...

21 Q. **[569]** O.K.

22 R. ... mais on invitait tout le monde dans les...

23 Q. **[570]** Donc deux mille huit, deux mille neuf, deux
24 mille dix (2008-2009-2010), dans ces eaux-là, là.

25 R. C'est ça. On invitait tout le monde, c'était dans

1 l'Hebdo puis dans l'Écho. Ceux qui voulaient venir
2 manger un hot-dog gratuit, ils étaient invités.

3 Q. **[571]** O.K. Vous étiez présente naturellement
4 j'imagine?

5 R. Oui, oui, je saluais tout le monde puis on faisait
6 un petit boniment puis on les remerciait.

7 Q. **[572]** O.K. Savez-vous de quelle façon madame
8 Chaffai procédait pour réaliser votre activité de
9 financement?

10 R. Bien madame Chaffai, ce que j'en sais parce que moi
11 je m'en occupais pas, elle avait une liste de
12 donateurs et bien elle appelait les gens puis elle
13 leur demandait s'ils voulaient bien venir
14 participer aux activités de financement.

15 Q. **[573]** O.K.

16 R. C'est comme ça que je pense qu'elle fonctionnait,
17 là.

18 Q. **[574]** Vous avez jamais eu de discussion avec madame
19 Chaffai...

20 R. Non.

21 Q. **[575]** ... sur le fonctionnement?

22 R. Bien sur le fonctionnement, non. J'ai toujours
23 pensé que c'était comme ça qu'elle fonctionnait.
24 J'ai jamais regardé non plus, avant d'aller à un
25 cocktail, peu importe, la liste des gens qui

1 avaient donné, j'ai jamais regardé comment ils
2 donnaient, et je savais même pas, là, avant que vos
3 enquêteurs viennent me voir, comment d'argent était
4 ramassé à chaque année. Alors je me suis jamais
5 occupée de financement.

6 Q. **[576]** Vous avez aucune idée de quel montant
7 généraient vos activités de financement?

8 R. Bien, je faisais un calcul. C'était... Je suis pas
9 folle non plus, là. Si c'était des activités à cinq
10 cents dollars (500 \$) puis elle me disait,
11 admettons, on a vendu soixante-dix (70) billets,
12 bien soixante-dix (70) ça faisait trente-cinq mille
13 piastres (35 000 \$) puis là je me disais, bien la
14 nourriture, puis la boisson, ça doit coûter quinze
15 mille (15 000 \$), ça fait qu'il en reste vingt-cinq
16 mille (25 000 \$), il en reste trente mille
17 (30 000 \$) quelque chose comme ça, là. Mais c'est
18 tout ce que je savais.

19 Q. **[577]** Est-ce que vos deux activités de financement,
20 soit à La Tuque, soit à Grand-Mère selon votre
21 connaissance, étaient à peu près du même ordre de
22 grandeur? Elles rapportaient à peu près la même
23 chose?

24 R. Non d'après moi, d'après moi à La Tuque, c'était
25 moins grand, ça devait rapporter moins parce que

1 c'est plus petit, là. C'est un milieu beaucoup plus
2 petit donc, puis il y avait moins de monde. D'après
3 moi, ils ramassaient moins d'argent à La Tuque, là.

4 Q. **[578]** Et en règle générale quoi, c'est des bil...
5 c'était quel genre de soirée? Parce que vous y avez
6 assisté naturellement.

7 R. Bien c'était la même... c'était le même principe
8 mais à La Tuque, c'était plus un repas je vous
9 dirais plutôt qu'un cocktail. C'était des repas.

10 Q. **[579]** Des repas?

11 R. Oui, me semble que oui.

12 Q. **[580]** O.K.

13 R. Mais on n'en fait plus. C'est pour ça, là, on n'en
14 fait plus à La Tuque depuis deux, trois ans. Mais
15 c'était davantage un repas qui était au club de
16 golf, me semble, de mémoire, et les gens, il y
17 avait un repas de servi. Donc, c'est ça. Mais ça...

18 Q. **[581]** Et ça vous dites que ça rassemblait -
19 excusez, je sais que vous l'avez dit mais - à peu
20 près combien de personnes ce genre de...?

21 R. Je pourrais pas vous dire à La Tuque. Il y avait
22 moins de personnes là. J'ai aucune espèce d'idée.
23 Peut-être cinquante, soixante (50-60) personnes à
24 La Tuque, là.

25 Q. **[582]** O.K. Cinquante, soixante (50-60) personnes, à

1 Grand-Mère peut-être plus près d'une centaine
2 (100)?

3 R. Et je suis pas sûre sincèrement si c'était cinq
4 cents piastres (500 \$) à La Tuque. Je suis... Je me
5 demande si c'était pas deux cents (200 \$) dollars
6 quand ils faisaient ça à La Tuque. Ça je le sais
7 même pas.

8 Q. **[583]** O.K. Mais Grand-Mère, c'était des billets à
9 cinq cents dollars (500 \$)?

10 R. C'était des billets à cinq cents dollars (500 \$).

11 Q. **[584]** Est-ce que vous savez si au cours des années
12 ça s'est modifié?

13 R. Bien pas quand j'en ai fait dans mon comté. Il y a
14 eu deux activités de financement à Québec et une à
15 Montréal, qui elles étaient à mille dollars
16 (1 000 \$).

17 Q. **[585]** Mais ça, c'était pas pour votre bénéfice, là,
18 pas pour votre comté ou c'était? C'était quoi ces
19 deux activités-là?

20 R. Bien c'était des activités de financement. Oui,
21 oui, pour moi mais qui avaient été...

22 Q. **[586]** Au parti en général ou?

23 R. Non pour moi mais qui avaient été organisées à
24 Montréal et à Québec.

25 Q. **[587]** Ça c'est à deux reprises au cours de vos

1 mandats ou c'était à chaque année?

2 R. Non, non, trois fois dans tout le mandat.

3 Q. **[588]** Trois fois dans tout le mandat?

4 R. Oui, oui.

5 Q. **[589]** O.K. Ça avait été organisé par qui?

6 R. À Québec, je pense que c'est monsieur Marcel
7 Leblanc, à Québec, c'est ça, oui, puis à Montréal,
8 c'était monsieur Marcil qui est décédé, là.
9 Monsieur Lachance, vous devez...

10 Q. **[590]** À Québec, c'était monsieur Marcil, O.K.

11 R. À Montréal.

12 Q. **[591]** À Montréal, pardon. O.K. Et ça, c'était quel
13 genre d'activité?

14 R. C'était des cocktails. À Québec, c'était des
15 soupers, si je me rappelle bien, et à Montréal,
16 c'était un cocktail.

17 Q. **[592]** Vous avez parlé de mille dollars (1 000 \$) à
18 ce moment-là?

19 R. Oui, oui, oui.

20 Q. **[593]** O.K. Combien de personnes ont assisté à celui
21 de Québec, est-ce que vous vous en souvenez?

22 R. Bien d'après moi, c'était une quarantaine de
23 personnes à peu près aux deux places, là.

24 Q. **[594]** Soit à Québec, soit à Montréal?

25 R. Oui.

1 Q. **[595]** Donc à deux reprises.

2 R. À mon souvenir.

3 Q. **[596]** O.K. Donc à deux ou trois reprises maximum
4 pendant tout le temps de votre...

5 R. Pendant tout le mandat.

6 Q. **[597]** Pendant tout le temps de votre mandat.

7 R. Oui.

8 Q. **[598]** Est-ce que c'était à l'époque où vous étiez
9 ministre des Transports, soit déléguée, soit en
10 titre, là?

11 R. Oui, c'est ça, oui.

12 Q. **[599]** O.K. Et qui a assisté à Québec? Qui sont les
13 personnes qui se sont présentées, les quarante (40)
14 personnes?

15 R. Bien en fait, il y avait toute sorte de monde. Il y
16 avait des gens de mon comté qui venaient, il y
17 avait des gens de mon comté, il y avait des
18 entreprises, il y avait des maires, il y avait...
19 il y avait toutes sortes de gens, là, les gens
20 qu'on voit habituellement dans les cocktails, là.

21 Q. **[600]** Alors mais qui est-ce qu'on voit
22 habituellement dans les cocktails?

23 R. Bien il y avait les... Il y avait les gens de
24 pavage, là c'est sûr que vous voulez que je vous
25 dise ça mais il y avait les gens de pavage, il y

1 avait les entreprises... Je pourrais pas vous les
2 nommer vraiment parce que je ne venais pas de
3 Montréal ou de Québec, là. Je sais que mettons,
4 Marmen de chez moi venait, il y avait des maires
5 qui se déplaçaient mais les entreprises moi, de
6 Québec et de Montréal, là, sincèrement, je les
7 connaissais pas.

8 Q. **[601]** Bien alors parlons de celles que vous
9 connaissiez de votre comté.

10 R. Oui.

11 Q. **[602]** Qui étaient-elles qui étaient présentes à
12 celui de Québec ou à celui de Montréal?

13 R. Hey! Je pourrais pas, je pourrais pas...

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[603]** Madame Boulet, je voudrais juste mettre une
16 chose au point, si vous me le permettez.

17 R. Oui, oui, oui.

18 Q. **[604]** On ne veut rien que vous disiez...

19 R. Non, non, c'est ça.

20 Q. **[605]** ... on veut avoir la vérité.

21 R. Mais oui, mais oui mais...

22 Q. **[606]** Alors s'il y a des entrepreneurs, il y a des
23 gens de pavage qui étaient là...

24 R. Les gens de pavage étaient là mais...

25 Q. **[607]** ... alors c'est pas parce...

1 R. ... mais je saurais même pas vous dire qui, Madame
2 la Présidente. Puis est-ce qu'ils étaient tous là,
3 est-ce qu'il y en avait quelques-uns? Est-ce qu'il
4 y avait des gens... Je les... Des gens que je ne
5 connaissais pas. Moi, je... moi d'abord, là, ces
6 activités-là, j'aimais pas ça, là, on dit tout ça,
7 là, mais moi, j'aimais pas ça et j'aimais mieux un
8 souper... un dîner aux hot-dogs qu'une activité de
9 financement. Et ce qu'on faisait, c'est que quand
10 il y avait des dîners...

11 (12:08:33)

12 Q. **[608]** Pourquoi vous n'aimiez pas ça?

13 R. Bien parce que... parce que moi, j'ai... j'ai...
14 j'avais pas... c'est pas... c'est pas des
15 événements qui... qui m'intéressent. C'est pas...
16 moi, d'abord, je collecte pas. Je... il faut le
17 faire puis il fallait le faire, je le faisais, mais
18 c'est pas quelque chose qui me... qui
19 m'intéressait. C'est pas quelque chose qui me
20 plaisait, je courais pas après ça. J'y allais quand
21 j'avais pas le choix, mais c'était pas... c'était
22 un devoir que... c'était mon travail. Point à la
23 ligne. J'en retirais pas de plaisir, j'y allais par
24 obligation.

25

1 Me SONIA LeBEL :

2 Q. **[609]** Les personnes, pour revenir, là, dans... les
3 quarante (40), dans les quarante (40) personnes...
4 une quarantaine...

5 R. Il y avait des gens du parti qui étaient là.

6 Q. **[610]** O.K.

7 R. Bon. Mais les entreprise, je pourrais pas vous les
8 nommer.

9 Q. **[611]** Mais vous êtes... vous vous souvenez qu'il y
10 avait des entreprises qui provenaient de votre
11 comté?

12 R. Bien il y avait Marmen, entre autres, de mon comté.

13 Q. **[612]** Quel genre d'entreprise est-ce que c'est
14 Marmen?

15 R. Des éoliennes.

16 Q. **[613]** Des éoliennes. Est-ce qu'il y avait...
17 vous... vous me parlez, là, vous m'avez donné une
18 réponse « gens de pavage ». Qui sont les gens de
19 pavage qui étaient là?

20 R. Bien, je me rappelle pas, je peux pas vous dire,
21 là. Est-ce que les gens... est-ce que les... je
22 saurais pas. Il y en avait sûrement, mais qui était
23 là? Je peux pas vous dire est-ce que Continental
24 était là? Est-ce que... je le sais pas, est-ce que
25 Pav... je le sais pas.

1 Q. **[614]** Bien alors...

2 R. Je peux pas vous dire.

3 Q. **[615]** Peut-être allons peut-être plutôt dans les
4 activités de Grand-Mère qui revenaient à chaque
5 année.

6 R. O.K. Oui, ça c'est...

7 Q. **[616]** Est-ce que les gens...

8 R. ... parce que là, c'était des gens que je
9 connaissais.

10 Q. **[617]** O.K. Parfait. Alors, dites-moi qui était,
11 année après année, de façon générale, à vos
12 cocktails de Grand-Mère et de La Tuque. Qui était
13 présent?

14 R. À La Tuque, c'était des gens de La Tuque,
15 strictement, donc les gens de pavage, je les voyais
16 pas à La Tuque. C'était des entreprises de La
17 Tuque, plutôt de la foresterie, beaucoup de
18 foresterie parce qu'à La Tuque, c'est que de la
19 foresterie. Donc, il y avait les gens de Rémabec,
20 il y avait les gens des coopératives forestières,
21 il y avait les gens qui ont des entreprises en lien
22 avec l'industrie forestière. Mais j'avais pas de
23 gens de pavage qui étaient là.

24 Q. **[618]** O.K. Alors, parlons de Grand-Mère.

25 R. Bon, à Grand-Mère, bien il y avait les gens de

1 pavage qui étaient là. Il devait y avoir... puis je
2 peux pas vous garantir qu'à chaque année ils
3 étaient là ou que... puis bon...

4 Q. **[619]** Bien de façon suffisamment récurrente pour
5 que ça soit significatif.

6 R. Bon, les gens de pavage, il devait y avoir Pavage
7 Portneuf qui devait être là, il devait y avoir
8 Continental, Boisvert, Maskimo et c'est les seuls
9 que je pourrais vous dire que moi je connais. Les
10 autres, s'il y en avait d'autres qui venaient de
11 l'extérieur, je peux pas vous donner les noms, je
12 peux pas... je le sais pas.

13 Q. **[620]** Est-ce que vous vous souvenez si Continental
14 était à La Tuque également, quelqu'un des... des
15 gens de Continental?

16 R. Je me rappelle pas. Je me rappelle pas.

17 Q. **[621]** Mais est-ce que c'est possible?

18 R. Je me rappelle pas de les avoir vus.

19 Q. **[622]** À La Tuque?

20 R. Non.

21 Q. **[623]** Mais à Grand-Mère, oui?

22 R. Quand c'était à La Tuque, c'était vraiment des gens
23 de La Tuque. Le maire, bon, c'est ça, les gens qui
24 ont des entreprises en lien avec... là-bas, c'est
25 juste de l'industrie forestière, alors je me

1 rappelle pas d'avoir vu... je me rappelle pas du
2 tout d'avoir vu des gens de pavage à La Tuque.

3 Q. **[624]** Par contre, à Grand-Mère...

4 R. Ils étaient là.

5 Q. **[625]** On parle de... on peut parler de
6 Continental...

7 R. Oui.

8 Q. **[626]** ... on peut parler de Portneuf, on peut
9 parler de Maskimo, de Boisvert...

10 R. Oui.

11 Q. **[627]** On pourrait parler de Sintra, à ce moment-là,
12 Pagé?

13 R. Ça se peut.

14 Q. **[628]** C'est possible, c'est pas impossible?

15 Q. **[629]** C'est pas impossible, je pourrais pas vous
16 dire.

17 Q. **[630]** Bourget, ça vous dit quelque chose dans le
18 coin, dans Grand-Mère?

19 R. Bien, ils venaient pas... ils venaient pas à Grand-
20 Mère d'après moi.

21 Q. **[631]** Ça, Bourget, vous vous souvenez pas de les
22 avoir vus là?

23 R. Non. C'est qui Bourget?

24 Q. **[632]** L'entreprise Bourget.

25 R. Oui, mais il y a-tu un nom?

1 Q. **[633]** Ah, les représentants de l'entreprise... bien
2 vous faites pas de lien avec personne et une
3 entreprise Bourget à vos cocktails?

4 R. Non. Non.

5 Q. **[634]** O.K. Parfait. Et ce sont donc ces
6 entreprises-là, qui, de façon récurrente, année
7 après année, se trouvaient... se trouvaient pas mal
8 à Grand-Mère?

9 R. Oui.

10 Q. **[635]** O.K.

11 R. Il y avait d'autres entreprises. Il y avait des
12 entreprises qui travaillaient dans l'aéronautique,
13 toutes les entreprises qui sont dans... chez nous,
14 il y a tout le volet aviation, alors tous ceux qui
15 font des composites, des pièces, de la sous-
16 traitance, Delastek et des choses comme ça, tous
17 ces gens-là étaient là. Il y avait des maires, il y
18 avait des hommes d'affaires, il y avait des
19 avocats, il y avait des architectes.

20 Q. **[636]** Les maires, est-ce que des maires absolument
21 qui sont concernés par votre comté?

22 R. Non, de toute la région de la Mauricie.

23 Q. **[637]** De toute la région de la Mauricie?

24 R. Oui, oui, tout à fait.

25 Q. **[638]** O.K. Est-ce que c'est des gens qui se

1 retrouvai^{ent} de façon, je vais dire traditionnelle,
2 mais de façon récurrente année après année ou
3 c'était plutôt marginal leur présence?

4 R. Non. Ils étaient là année après année.

5 Q. **[639]** Année après année?

6 R. Oui.

7 Q. **[640]** Parce que... parce qu'on s'entend, juste pour
8 revenir à la base, dans votre... dans votre
9 cocktail de Grand-Mère, on parlait de quoi,
10 d'environ une cinquantaine de personnes, c'est
11 exact?

12 R. Bien je dirais ça, cinquante (50), soixante (60)
13 personnes.

14 Q. **[641]** O.K. Puis quand vous parlez de... des
15 entreprises, que ce soit en aviation, en pavage...

16 R. Oui.

17 Q. **[642]** ... ce sont tous, en règle générale, c'est
18 toujours des entreprises qui ont rapport avec la
19 Mauricie?

20 R. Oui.

21 Q. **[643]** O.K.

22 R. Surtout, oui.

23 Q. **[644]** Puis de la région de Grand-Mère?

24 R. Je voyais pas beaucoup de monde de l'extérieur, là.
25 Pas à ma connaissance.

1 Q. **[645]** O.K. Pas à votre connaissance. Et il pouvait
2 y avoir plusieurs personnes par entreprise? Je
3 comprends que c'était pas nécessairement une
4 personne par entreprise?

5 R. Bien, ils pouvaient être deux, trois, je les
6 connais pas tous, là, oui, mais ils pouvaient être
7 deux ou trois, oui.

8 Q. **[646]** O.K. Quand vous parlez également d'hommes
9 d'affaires, est-ce que vous faites la distinction
10 entre l'homme d'affaires et les entreprises ou vous
11 parlez des mêmes personnes, là? Vous dites qu'il y
12 avait des hommes d'affaires également, qui étaient
13 ces hommes d'affaires là?

14 R. Bien je vous le dis, là, quelqu'un comme...
15 j'essaie de me rappeler, mais quelqu'un comme
16 Delastek était là. Mon Dieu, là, quelqu'un comme
17 Marmen était là. J'essaie juste de me rappeler...

18 Q. **[647]** Marmen à La Tuque et également...

19 R. Non, non, à La Tuque Marmen était pas là.

20 Q. **[648]** O.K. À Grand-Mère?

21 R. À Grand-Mère, Marmen était là.

22 Q. **[649]** Parfait.

23 R. Bon, après ça, qui il pouvait y avoir? J'ai... je
24 vous le dis, je regardais pas la liste, là.
25 J'essaie de me rappeler, là, qui je voyais là, là.

1 Q. [650] Bien j'y vais de votre souvenir par rapport à
2 votre présence, parce que vous étiez présente aux
3 cocktails?

4 R. Oui, oui, oui, c'est ça mais...

5 Q. [651] Donc, par rapport aux gens que vous voyiez à
6 ce moment-là, là.

7 R. C'est ça, mais là, il faudrait que... il faudrait
8 que je fouille, là, il faudrait que j'y pense, là.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. [652] Vous avez beaucoup de documents devant vous
11 que vous consultez...

12 R. Oui, mais ce n'est pas ça.

13 Q. [653] ... régulièrement. Ça ne concerne pas ça?

14 R. Non, pas du tout. Je... Pas du tout.

15 (12:15:03)

16 Me SONIA LeBEL :

17 Q. [654] O.K. Donc, de souvenir, des entreprises, des
18 maires, des hommes d'affaires, ce sont des gens
19 qu'en général on voyait dans vos cocktails, on
20 s'entend?

21 R. Oui. Oui.

22 Q. [655] O.K. Est-ce qu'il y avait des citoyens?

23 R. Bien, des citoyens ordinaires, oui, il y en avait
24 quelques-uns. Des très bons militants qui étaient
25 là, l'ancien juge Trudel, il y avait un monsieur

1 Pinard qui était là, il y avait des gens, des
2 citoyens, des bons militants qui étaient là, qui
3 venaient... qui venaient pour encourager le Parti,
4 puis qui venaient pour m'encourager moi, là. Mais
5 là, je vous le dis, je ne les ai jamais regardées
6 les listes. Alors là, j'essaie de me souvenir, là,
7 mais...

8 Q. [656] O.K. En règle générale, qu'est-ce qu'on
9 discute dans ce genre de cocktail-là?

10 R. Bon, qu'est-ce qu'on discute dans ce genre de
11 cocktail-là? Alors, moi, ce que je fais,
12 d'habitude, je me promène, je donne la main à tout
13 le monde. Il y a des gens qui ont toujours un
14 problème ou qui ont un dossier à nous parler. Moi
15 j'étais toujours avec quelqu'un, soit l'attaché de
16 presse, soit un attaché politique, à qui je leur
17 disais : « Bien, vous parlez à mon monde, ils vont
18 prendre votre carte d'affaires. S'il y a de quoi,
19 on va faire la recherche au Ministère, puis on va
20 vous rappeler, puis on va vous donner une
21 réponse. » Et après ça, qu'on ait fait ce tour-là,
22 on faisait un petit boniment, qui était de façon
23 très générale sur le gouvernement s'en va où?

24 Moi ce que j'ai beaucoup souvenir, Madame
25 la Présidente, c'est quand on est arrivés avec le

1 plan de redressement des infrastructures au Québec,
2 qu'on investissait davantage sur le réseau routier,
3 pour refaire nos écoles, nos hôpitaux, parce qu'on
4 voulait stimuler l'économie. Alors, c'était
5 vraiment, là, le gouvernement s'en va où? Ça
6 pouvait, on pouvait parler des soins de santé, on
7 pouvait parler... Alors, je faisais un peu le tour,
8 là, moi, des grandes volontés ou des grands
9 principes, là, d'orientation de mon gouvernement.

10 Q. **[657]** Donc, je comprends qu'à l'occasion de ce...
11 je vais l'appeler le cocktail, mais à l'occasion de
12 cette soirée-là, vous preniez la parole et vous
13 alliez dans une allocation transmettre les
14 priorités ou les orientations de votre gouvernement
15 aux gens présents?

16 R. C'est ça. C'est exactement ça.

17 Q. **[658]** Donc, c'était une occasion pour vous de faire
18 valoir ces orientations-là.

19 R. Bien, tout à fait, c'est ce que je faisais. Alors,
20 on parlait de façon générale, et ils pouvaient
21 poser des questions sur un projet, puis on
22 répondait, là. Si on avait la réponse, on
23 répondait. Si on ne l'avait pas, bien, on disait :
24 « Écoutez, on va vérifier avec le Ministère c'est
25 rendu où, est-ce que ça progresse, est-ce que... »

1 Bon. Alors, mais on... c'est tout, c'est ce qu'on
2 faisait.

3 Q. **[659]** Et c'est également une occasion pour ces
4 gens-là de vous faire valoir leurs priorités à eux,
5 c'est exact?

6 R. Oui, c'est ça que je vous disais. Alors, souvent
7 ils avaient des points, puis à ce moment-là,
8 c'était... moi je ne pouvais pas prendre vingt (20)
9 minutes ou une demi-heure quand j'étais là une
10 heure, là. Je ne pouvais pas m'arrêter pendant une
11 demi-heure pour parler à quelqu'un d'un projet ou
12 d'un problème. Alors, ces gens-là référaient. Je
13 parlais de là, j'avais des cartes d'affaires plein
14 les poches...

15 Q. **[660]** Que vous remettiez à votre entourage?

16 R. Bien, que je remettais à mon monde, puis je
17 disais : « Écoutez, celui-là, il faudrait le
18 rappeler, il y a un problème, je ne sais pas de où,
19 de quoi, là. » Mais le gens rappelaient,
20 demandaient l'information au Ministère, puis ils
21 rappelaient ces gens-là.

22 Q. **[661]** Donc, vous chargiez les gens qui vous
23 accompagnaient de faire le suivi...

24 R. Tout à fait.

25 Q. **[662]** ... s'il y avait suivi à faire?

1 R. Tout à fait.

2 Q. **[663]** O.K. Est-ce que ces gens-là, qui sont
3 présents, si on parle du cocktail de Grand-Mère,
4 parce que c'est celui dont on a peut-être plus de
5 souvenirs, à ce moment-ci, au niveau des gens, est-
6 ce que ces entreprises-là, que ce soit des
7 entreprises de pavage, d'aéronautique, ce sont des
8 gens qui sont allés déjà vous voir directement à
9 votre cabinet?

10 R. Ce n'est pas impossible qu'ils soient déjà venus me
11 voir. Je dirais davantage à mon bureau de comté à
12 Grand-Mère plutôt qu'au cabinet. Quoique...

13 Q. **[664]** Donc, plutôt à titre de députée qu'à titre de
14 ministre?

15 R. C'est ça. Quoique, des fois, quand c'était des
16 dossiers de transport, ils venaient aussi à Québec,
17 parce que les gens qui m'accompagnaient
18 connaissaient davantage ça, puis je pouvais avoir
19 le sous-ministre qui était présent avec moi. Alors,
20 souvent, ça peut arriver qu'ils soient venus à
21 Québec également.

22 Q. **[665]** Donc, des entrepreneurs, des fois, de pavage,
23 pouvaient aller vous faire directement une demande?

24 R. Ah, bien, pas des entrepreneurs de pavage. Des
25 fois... Pas des gens...

1 Q. [666] Plutôt les maires?

2 R. Bien, c'était plus les maires qui venaient. Les
3 maires venaient surtout pour nous dire qu'il faut
4 corriger une courbe. Ils venaient aussi beaucoup,
5 les maires, pour nous parler des infrastructures
6 municipales. Parce que dans les municipalités, ça
7 relevait du MAMROT, évidemment, si le MAMROT
8 donnait un programme pour construire un réseau
9 d'égouts puis d'aqueducs, mais là, à ce moment-là,
10 nous, après, on était automatiquement impliqués,
11 parce qu'il fallait refaire le réseau qui était au-
12 dessus de tout ça, le réseau routier. Et là, en
13 refaisant le réseau routier, bien là, ces gens-là
14 avaient des requêtes à ce moment-là : « Bien, tant
15 qu'à le refaire, on peut-tu l'élargir pour avoir la
16 piste cyclable? On peut-tu améliorer une courbe? On
17 peut-tu... » Alors, c'était ces représentations-là
18 que j'avais davantage.

19 Q. [667] Donc, comme vous l'avez expliqué au début de
20 votre témoignage, le même type de personne venait
21 vous voir à votre cabinet?

22 R. C'est ça.

23 Q. [668] Les députés, les gens qui avaient...

24 R. C'est ça, tout à fait.

25 Q. [669] ... bon, au niveau des priorités de sécurité,

1 signalisation, les choses comme ça. Les gens de
2 pavage, eux, c'est à l'occasion de ces cocktails-
3 là?

4 R. C'était surtout à l'occasion des cocktails. Il y a
5 peut-être Maskimo qui est venu me voir une fois à
6 mon bureau de comté. Mais je n'ai pas connaissance
7 que les autres soient venus, là...

8 Q. **[670]** O.K. Donc, ce serait à l'occasion de ces
9 cocktails-là que ces entrepreneurs-là avaient
10 l'occasion de faire valoir...

11 R. S'ils avaient des requêtes, oui.

12 Q. **[671]** Faire valoir leurs requêtes?

13 R. Oui, oui.

14 Q. **[672]** Que vous alliez transmettre à ce moment-là à
15 vos gens pour qu'ils s'en occupent.

16 R. Oui, tout à fait.

17 Q. **[673]** Et voient si effectivement il y a un
18 fondement quelconque ou quelque chose à faire.

19 R. C'est ça, tout à fait.

20 Q. **[674]** O.K. Toujours en se fiant à l'expertise du
21 Ministère, on s'entend?

22 R. Oui, oui, tout à fait.

23 Q. **[675]** O.K. Parlons de vos objectifs de financement.
24 Est-ce qu'il y en a des objectifs de financement au
25 Parti libéral?

1 R. Bien, écoutez, moi j'ai appris l'objectif de
2 financement, le montant que monsieur McMillan a
3 sorti, et je l'ai appris quand monsieur McMillan
4 l'a dit. Moi je n'étais pas au courant qu'il y
5 avait cet objectif-là. Et moi, je n'ai jamais,
6 avant de rencontrer vos enquêteurs, je ne savais
7 même pas comment on ramassait, année après année,
8 dans mon comté.

9 Q. [676] Vous êtes en train de me dire, Madame
10 Boulet...

11 R. Oui.

12 Q. [677] ... que vous avez été en politique plus de
13 dix (10) ans...

14 R. Oui.

15 Q. [678] ... encore aujourd'hui...

16 R. Oui.

17 Q. [679] ... et que vous avez aucune idée de
18 l'objectif de financement que vous aviez?

19 R. Bien, le... non. Le cent mille piastres
20 (100 000 \$), là, je l'ai appris quand monsieur
21 McMillan me... a annoncé ça publiquement.

22 Q. [680] Donc, vous n'aviez aucune idée que vous aviez
23 un objectif de cent mille dollars (100 000 \$) à
24 ramasser.

25 R. Non. Personne m'a jamais dit ça.

1 Q. **[681]** Personne vous a jamais dit ça.

2 R. Personne m'a jamais dit ça.

3 Q. **[682]** Est-ce que vous saviez que vous aviez un
4 objectif quelconque?

5 R. Non. Puis moi, là, ils nous montraient nos fiches,
6 là, puis moi, je faisais mes activités de
7 financement. Puis sincèrement, là, ce cent mille
8 dollars-là (100 000 \$), après que j'aie vu vos
9 enquêteurs, j'ai vu qu'on l'avait atteint trois
10 ans. Mais, moi, avant ou après ou... en tout cas,
11 depuis les trois dernières années, je ramasse à peu
12 près trente-cinq mille dollars (35 000 \$) dans mon
13 comté.

14 Q. **[683]** Donc, vous n'atteignez pas les objectifs?

15 R. Bien, je les atteins pas s'il y a des objectifs,
16 mais on n'est jamais venu m'en parler à moi. Si on
17 en a parlé à madame Chaffai, c'est pas impossible,
18 mais jamais on m'a fait pression ou on m'a dit « il
19 faut que tu fasses d'autres activités de
20 financement, t'atteins pas tes objectifs. » Moi, je
21 dirais : « Moi, j'ai un comté pauvre. C'est
22 difficile pour moi. Moi, je fais mes activités
23 comme je suis censé le faire. Je ramasse ce que je
24 peux », mais jamais quelqu'un a mis de pression
25 pour moi, Madame la Présidente, pour que je ramasse

1 davantage.

2 (12:22:00)

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. **[684]** Mais, dans un comté pauvre, vous dites avoir
5 réussi...

6 R. Oui.

7 Q. **[685]** ... trois ans...

8 R. C'est les années...

9 Q. **[686]** ... à ramasser comme par hasard cent mille
10 dollars (100 000 \$)...

11 R. Oui. Oui.

12 Q. **[687]** ... par année.

13 R. Oui. Ça, ça doit être les années, Madame la
14 Présidente, où il y a eu les cocktails à Québec et
15 à Montréal, il y en a eu trois. Et également quand
16 il y avait des activités pour le golf, de monsieur
17 Charest, ces argents-là nous revenaient. Quand il y
18 avait le golf annuel de... du Premier ministre, les
19 gens, les donateurs de notre comté qui y allaient,
20 l'argent était retourné dans le comté.

21 Me SONIA LeBEL :

22 Q. **[688]** Était comptabilisé dans votre comté.

23 R. Bien, il me semble que c'est ça. Oui.

24 Q. **[689]** O.K. Et ça, vous savez ça comment?

25 R. Bien, ça, parce que, ça, on me l'a déjà dit que ces

1 argents-là... Parce que c'était madame Chaffai qui
2 vendait des billets, puis elle amenait des gens là-
3 bas et c'était... elle le faisait parce que c'était
4 ramassé pour le comté.

5 Q. [690] O.K.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. [691] Mais, si vous saviez pas combien vous aviez
8 de ramassé dans votre comté, comment vous faites
9 pour savoir que l'argent qui était... et que vous
10 dites que vous l'avez appris ici...

11 R. Bien, parce que c'est... parce que...

12 Q. [692] ... comment vous faites pour... Vous avez dit
13 que vous aviez appris ici que vous aviez
14 rencontré...

15 R. Oui.

16 Q. [693] ... trois fois...

17 R. Bien, Madame la Présidente, quand j'ai rencontré
18 vos enquêteurs, il a fallu que je demande à ce
19 qu'on me sorte la liste de ce qui avait rentré chez
20 nous, je le savais pas.

21 Q. [694] Mais, comment vous faites alors pour savoir
22 d'où provenait l'agent?

23 R. Bien, l'argent... l'argent, elle provenait de sa
24 liste de donateurs qu'elle appelait et que je
25 retrouvais dans les cocktails. Mais, j'ai jamais

1 fait la comptabilité de ça parce que là, après ça,
2 il y avait des dépenses reliées à ces événements-
3 là. J'ai jamais fait ni la comptabilité, j'ai
4 jamais rempli aucun rapport que j'ai envoyé à
5 madame Trépanier à l'égard des financements,
6 jamais.

7 Me SONIA LeBEL :

8 Q. **[695]** Et madame Chaffai, donc de quoi est-ce
9 qu'elle vous informait au juste? Parce que, là,
10 effectivement, vous êtes au courant qu'une partie
11 des bénéfices du... du golf de monsieur Charest...

12 R. Bien, parce que, moi...

13 Q. **[696]** ... vous revient dans votre comté.

14 R. Oui. Ça, je savais ça parce que...

15 Q. **[697]** Vous connaissez les...

16 R. Bien, écoutez, c'est parce que je me demandais
17 pourquoi elle vendait des billets pour les
18 événements comme ceux-là, puis à un moment donné
19 elle m'a dit : « Oui, j'en vends parce que ça
20 revient dans notre... dans nos argents à nous. »

21 Q. **[698]** Et vous saviez ça comment qu'elle vendait des
22 billets pour ces événements-là?

23 R. Bien, parce que je les voyais les gens là-bas. Je
24 voyais...

25 Q. **[699]** Ah! Vous voyiez des gens de votre comté.

1 R. Bien, je voyais quelques personnes de mon comté.

2 Q. [700] Alors, qui avez-vous reconnu et identifié à
3 votre comté dans cet événement-là?

4 R. Bien, je saurais pas vous dire, mais j'en voyais
5 quelques-uns, une diz... même pas, une dizaine,
6 maximum.

7 Q. [701] On parle toujours d'entreprises à ce moment-
8 là, de représentants d'entreprises?

9 R. Bien, c'était monsieur... monsieur Pellerin de
10 Marmen, c'était... c'étaient tous... c'étaient les
11 mêmes gens, Madame.

12 Q. [702] C'étaient pas mal toujours les mêmes gens, on
13 s'entend?

14 R. C'étaient les mêmes gens, Madame la Procureure.
15 Oui.

16 Q. [703] O.K. Est-ce que vous êtes au courant des
17 règles de financement?

18 R. Bien, oui, je suis au courant des règles que les
19 gens donnent, c'est pas les entreprises qui
20 donnent. Oui, je suis au courant de ces règles-là,
21 mais comme je vous dis, je m'en occupais pas, je
22 prenais pas connaissance de ça. Pour moi, là, c'est
23 le volet de la politique qui est... je dirai pas
24 qui me « répugnait », là, mais c'est quelque chose
25 que... que je faisais pas, que c'était pas... ça

1 faisait pas partie de mes tâches. J'avais pas cette
2 aptitude-là, j'en voulais pas. Je... je me suis
3 jamais adonné à faire ça et j'ai jamais contacté
4 moi-même personnellement une entreprise pour lui
5 demander... j'ai jamais sollicité personne...

6 Q. **[704]** O.K.

7 R. ... pour venir à quelconque événement.

8 Q. **[705]** Donc, juste pour bien voir si je comprends ce
9 que vous me dites, Madame Boulet, vous êtes au
10 courant que le financement au Québec, c'est du
11 financement populaire, du financement individuel.

12 R. Oui, oui. Bien, oui. Oui.

13 Q. **[706]** O.K. Mais, vous êtes également consciente
14 qu'année après années ce sont les entreprises qui
15 étaient présentes dans vos cocktails?

16 R. Bien, des représentants d'entreprises, c'étaient
17 des gens qui...

18 Q. **[707]** Bien, je comprends qu'une entreprise peut pas
19 aller à un cocktail, mais un représentant
20 d'entreprise.

21 R. Bien, c'est ça, des représentants d'entreprises qui
22 avaient donné à titre personnel selon les règles.
23 On a été vérifié par le Directeur général des
24 élections il y a... vous savez sûrement ça, là, il
25 y a peut-être trois ans, puis tout était conforme.

1 Q. [708] Mais, le fait est que vous êtes consciente
2 que ce sont quand même, année après année, les
3 mêmes personnes...

4 R. Mais...

5 Q. [709] ... et des représentants d'entreprises qui
6 sont présents dans ces cocktails.

7 R. Et c'étaient des gens qui travaillaient dans ces
8 entreprises-là qui donnaient à titre personnel,
9 comme la loi le disait, là. Moi, je... c'est ce que
10 j'en sais.

11 Q. [710] Parfait. Je pense que c'est un bon moment
12 pour prendre la pause du lunch.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Parfait.

15 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

16 REPRISE DE L'AUDIENCE

17

18 (14:02:37)

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Bonjour.

21 LA GREFFIÈRE :

22 Madame Julie Boulet, vous êtes sous le même
23 serment. Vous êtes sous le même serment.

24 R. Ah!

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Non.

3 Me SONIA LeBEL :

4 Non.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Non. Non, on vient juste de vous dire que vous êtes
7 sous le même serment.

8 R. O.K. O.K. D'accord. O.K. Excusez.

9 Me SONIA LeBEL :

10 Q. **[711]** Bonjour, Madame Boulet.

11 R. Bonjour.

12 Q. **[712]** Madame Boulet, est-ce que vous avez déjà
13 accepté des cadeaux d'entrepreneurs en
14 construction?

15 R. Des cadeaux. À mon souvenir, les cadeaux que j'ai
16 pu recevoir, c'étaient des bouteilles de vin, des
17 choses comme ça.

18 Q. **[713]** Avez-vous déjà accepté des billets de hockey
19 ou été dans une loge d'un entrepreneur?

20 R. Non.

21 Q. **[714]** Non. Jamais.

22 R. Alors, non.

23 Q. **[715]** Si je vous parle de Arno, Arno Électrique,
24 est-ce que vous vous êtes déjà présentée en deux
25 mille neuf (2009) dans une loge appartenant à Arno

1 Électrique?

2 R. Non. Non.

3 Q. **[716]** Non?

4 R. Non.

5 Q. **[717]** Vous êtes-vous déjà ... êtes-vous déjà allée
6 au hockey avec vos enfants concernant des billets
7 qui vous auraient été remis par un entrepreneur en
8 construction?

9 R. Je suis allée au hockey une fois avec des... avec
10 mes enfants puis mon mari, des billets qui ont été
11 donnés par la compagnie Canadel qui est... qui sont
12 les cousins de mon mari. Alors, il lui avait
13 donné... c'étaient des billets familiaux, là, sur
14 l'étage... je sais pas comment qu'ils appellent ça,
15 là, mais c'était pas une loge, c'étaient des
16 places... Et je suis allée une autre fois dans une
17 loge par des billets qui avaient été donnés par
18 Loto Québec. Et l'objectif de... de ma visite,
19 c'était pas du hockey, c'était un spectacle que je
20 me rappelle plus quel était le spectacle au juste.
21 L'objectif du fait que j'y sois allée, Madame la
22 Présidente, c'est que c'était pas longtemps... il y
23 avait eu l'effondrement du viaduc de la Concorde,
24 il y avait monsieur Pierre-Marc Johnson qui devait
25 remettre un rapport au ministre des Transports pour

1 faire des recommandations à l'égard de
2 l'effondrement et il était présent. On m'avait
3 dit : « Si tu veux le rencontrer, Julie, il va être
4 présent dans cette loge-là. » Alors, je suis allée
5 à cette loge-là pour le rencontrer, pour voir quels
6 seraient un peu, là, les... comment... comment son
7 rapport s'enlignait puis voir comment, nous, on
8 pourrait réagir rapidement puis aller un peu dans
9 le même sens de ses recommandations.

10 Q. **[718]** Mais, il s'agissait à ce moment-là d'un
11 spectacle.

12 R. C'était un spectacle, puis je saurais même pas vous
13 dire...

14 Q. **[719]** O.K. Et c'est la loge de Loto Québec à ce
15 moment-là.

16 R. Oui, c'est ça, et je saurais pas vous dire.

17 Q. **[720]** Et la fois où vous êtes allée au hockey avec
18 vos enfants, c'étaient de...

19 R. C'étaient des billets de...

20 Q. **[721]** ... qui venaient de votre cousin.

21 R. C'est ça.

22 Q. **[722]** Du cousin de votre mari.

23 R. C'est ça, tout à fait.

24 Q. **[723]** O.K. Donc, jamais vous n'avez accepté de
25 billet d'un entrepreneur en construction pour aller

1 au hockey spécifiquement.

2 R. Je suis jamais allée au hockey à part de ces
3 rencontres-là.

4 Q. **[724]** O.K. Madame Blanchette, l'onglet 2, s'il vous
5 plaît, il s'agit d'une conversation entre Joe
6 Borsellino et Jocelyn Dupuis qui prend place le
7 douze (12) avril deux mille huit (2008). On va
8 l'écouter, Madame la Présidente.

9 LA GREFFIÈRE :

10 C'est 1696.1 et 1696.2.

11 Me SONIA LeBEL :

12 Oui, pour la transcription et l'audio.

13

14 154P-1696.1 : Écoute électronique 08-0081-00345
15 du 12 avril 2008

16

17 154P-1696.2 : Transcription de l'écoute
18 électronique 08-0081-00345 du 12
19 avril 2008

20

21 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

22

23 Me SONIA LeBEL :

24 Q. **[725]** Madame Boulet...

25 R. Oui.

1 Q. **[726]** ... en date du douze (12) avril deux mille
2 huit (2008), vous étiez la ministre des
3 Transports?

4 R. Aye! Je suis pas allée au hockey en date du douze
5 (12) avril deux mille huit (2008) dans une loge ou
6 dans des billets comme ça, là. Je suis... je suis
7 pas allée au hockey. Je sais pas c'est... monsieur
8 Borsellino, je sais pas, je l'ai jamais rencontré.

9 Q. **[727]** Est-ce que vous connaissez qui est Joe
10 Borsellino?

11 R. Bien, non, je sais pas... bien, je sais... je sais
12 son nom comme on connaît Tony Accurso puis tout ça
13 par les journaux. Moi, je l'ai... je me rappelle
14 pas de l'avoir rencontré personnellement.

15 Q. **[728]** Est-ce que vous connaissez son entreprise
16 Garnier?

17 R. L'entreprise Garnier, bien, ça, ça me dit de quoi
18 cette entreprise-là.

19 Q. **[729]** C'est une entreprise qui a des contrats avec
20 le Ministère.

21 R. Ça, ça se peut. Alors, si c'est ça, si c'est
22 l'entreprise Garnier, c'est des billets que j'ai...
23 Tony Tomassi avait donnés. Et si, moi, je suis pas
24 allée au hockey, c'est mon mari et mon fils qui y
25 sont allés. Moi, je suis pas allée au hockey.

1 Q. [730] Vous êtes pas allée au hockey.

2 R. Non.

3 Q. [731] Et ces billets-là vous seraient revenus de
4 Tony Tomassi?

5 R. Oui, puis je savais pas ils venaient d'où, et ni de
6 qui.

7 Q. [732] O.K. Et si je vous parle de Arno Électrique,
8 vous n'êtes jamais allée dans une loge qui
9 appartenait à Arno Électrique?

10 R. Non.

11 Q. [733] Non plus? O.K. Si on revient au financement.

12 R. Oui.

13 Q. [734] D'accord? Vous avez déclaré publiquement à un
14 certain moment donné que c'était légal pour les
15 entreprises de contribuer, à une certaine époque?

16 R. C'était légal pour les gens, les... ce n'est pas
17 les entreprises qui donnent, je sais parfaitement
18 bien que ce sont les gens dans les entreprises qui
19 ont le droit de donner à titre personnel. Les
20 entreprises n'ont pas le droit de donner, selon...

21 Q. [735] De façon particulière?

22 R. C'est ça, tout à fait.

23 Q. [736] Est-ce que vous connaissez la raison de cette
24 règle-là, la philosophie derrière cette règle-là?

25 R. Bien, parce que je pense que c'est les individus...

1 Bien, non, je ne saurais même pas. C'est les
2 individus qui doivent... Je pense que l'objectif
3 c'était que les gens qui veulent participer à la
4 vie démocratique, qui veulent encourager un parti,
5 le font à titre personnel, là, ce n'est pas...

6 Q. [737] Et à titre de conviction politique?

7 R. À titre de conviction politique.

8 Q. [738] O.K. Est-ce que vous pensez que le
9 financement sectoriel, le financement des
10 entreprises devrait être permis?

11 R. Bien, je ne pense pas, là. Il y a des lois qui ont
12 été passées pour restreindre ça, puis je pense que
13 c'est tout à fait correct, là.

14 Q. [739] C'est tout à fait correct?

15 R. Bien, à mon avis, c'est tout à fait correct, oui.

16 Q. [740] Mais vous êtes bien consciente que dans vos
17 cocktails, année après année, ce sont les mêmes
18 entreprises, des dirigeants d'entreprises, des
19 représentants d'entreprises, et toujours à tout le
20 moins les mêmes entreprises, pavage, et caetera,
21 qui sont reliées de façon particulière au mandat
22 que vous occupez à ce moment-là, ministre des
23 Transports?

24 R. Bien, il y avait toutes sortes de gens, mais ces
25 gens-là étaient là. Puis à l'époque, il n'y avait

1 rien qui était contre la loi. Ces gens-là
2 participaient à titre personnel et émettaient des
3 chèques à titre personnel, tel que la loi le
4 recommande. Puis il n'y avait rien d'illégal à ce
5 moment-là.

6 Q. **[741]** Mais je ne suis pas dans une question de
7 légalité ou non, Madame Boulet.

8 R. O.K.

9 Q. **[742]** Ce que je vous dis, c'est que vous êtes
10 consciente, parce que vous l'avez bien dit ce matin
11 avant le dîner...

12 R. Oui.

13 Q. **[743]** ... que ce sont des entreprises qui sont
14 présentes. Vous parliez d'entreprises. Je comprends
15 que vous parlez de personnes représentant ces
16 entreprises?

17 R. C'est ça, tout à fait.

18 Q. **[744]** Mais c'est des entreprises. Année après
19 année, ce sont les mêmes dirigeants d'entreprises,
20 on les a énumérées, Portneuf, Maskimo, Boisvert,
21 Continental. Ce sont des entreprises de pavage.
22 Vous avez même dit : « C'est ça que vous voulez
23 entendre, Maître? Les entreprises de pavage étaient
24 présentes. » Donc, vous êtes quand même consciente,
25 et vous avez mentionné...

1 R. Bien, c'était...

2 Q. **[745]** ... votre comté est pauvre, donc vous êtes
3 consciente que année après année, lors de vos
4 mandats comme ministre des Transports, soit à titre
5 de déléguée ou à titre de ministre en titre, ce
6 sont à toutes fins pratiques des entreprises, des
7 dirigeants d'entreprises ou des représentants
8 d'entreprises qui vous finançaient?

9 R. Bien, c'était les...

10 Q. **[746]** Vous êtes consciente de ça?

11 R. Il y avait ces gens-là, puis il y avait d'autres
12 gens aussi qui étaient là. Mais ils étaient,
13 effectivement, ces gens-là étaient là année après
14 année.

15 Q. **[747]** Qui sont les autres gens? Parce qu'on parle
16 d'une soixantaine de personnes, on parle
17 d'entreprises...

18 R. Bien, les autres gens, il y avait... bon, il y
19 avait mes frères, il y avait des entreprises qui
20 étaient dans divers secteurs. Je vous ai parlé tout
21 à l'heure de monsieur Pellerin de Marmen. Il y
22 avait des gens également qui étaient dans le
23 secteur...

24 Q. **[748]** Quel est le secteur de Marmen? Vous l'avez
25 nommé ce matin.

1 R. Des éoliennes.

2 Q. **[749]** Les éoliennes.

3 R. Il y avait également des secteurs dans tout le
4 secteur de la... du fibre de verre, du
5 thermoplastique. Alors, tout ce qui est l'aviation,
6 les gens étaient là. Il y avait des maires, il y
7 avait des gens, des citoyens ordinaires, il y
8 avait... Je n'ai pas la liste. Il y avait... bon,
9 une usine qui travaillait, qui faisait des pontons,
10 une usine qui travaillait l'aluminium. Alors, en
11 fait, les industries qui étaient autour de moi,
12 dans ma région, qui participaient à la vie
13 démocratique, puis qui soutenaient, finalement, le
14 travail que je faisais à l'année longue, là. Mais
15 c'était des gens de la région en grande partie.

16 Q. **[750]** Mais est-ce que vous pensez que ces
17 entreprises-là, outre peut-être une conviction
18 politique, ce qui pourrait être discutable, est-ce
19 que vous pensez que ces gens-là ont intérêt à
20 financer les cocktails ou à se présenter à ces
21 cocktails-là? Parce que ce que vous m'énumérez
22 depuis, avec respect, Madame Boulet, ce que vous
23 m'énumérez encore une fois, à part peut-être
24 quelques citoyens, qui sont des gens peut-être
25 proches de vous, ce sont à toutes fins pratiques

1 des entreprises, le secteur de l'industrie qui
2 finance, qui vous finançait. Quel serait l'intérêt
3 de ces gens-là de vous financer, d'après vous?

4 R. Mais Madame la procureure, c'est parce que, ils
5 avaient le droit de financer. Puis aujourd'hui, les
6 règles ont changé. Et ce n'est pas parce qu'ils
7 étaient là que ça a changé quoi que ce soit dans ma
8 façon d'être une ministre des Transports.

9 Q. [751] O.K.

10 R. Alors, je vous ai dit tout à l'heure, ça peut vous
11 sembler bizarre que je ne faisais pas de
12 financement, je me suis consacrée, je suis une
13 fille studieuse, rigoureuse, intègre et
14 responsable, je travaillais à temps plein à mes
15 dossiers du ministère du Transport, et j'ai délégué
16 cette fonction-là du financement à quelqu'un de mon
17 bureau, qui le faisait correctement, puis qui
18 répondait, j'imagine, aux attentes du Parti. Mais
19 sincèrement, ces gens-là étaient là, n'en
20 recevaient pas plus et n'en recevaient pas moins.
21 Je faisais mon travail comme je devais le faire,
22 comme ça a toujours été le cas.

23 (14:13:39)

24 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

25 Q. [752] Comment vous l'avez recruté, cette dame-là,

1 madame Amina Chaffai? Comment vous l'avez trouvée?

2 R. Elle est là avec moi depuis deux mille un (2001),
3 Monsieur le Commissaire.

4 Q. [753] Non, mais comment vous l'avez trouvée,
5 justement? Comment... Elle était dans votre
6 entourage ou...

7 R. Bien, c'est une fille qui faisait... bien, c'est
8 une personne que j'ai rencontrée, elle était...
9 elle travaillait à l'époque pour les campagnes
10 électorales de monsieur Jean Chrétien. Alors, je
11 l'ai rencontrée par le biais de ces rencontres-là.

12 Q. [754] Donc, elle avait de l'expérience dans le
13 financement des partis politiques, là?

14 R. Je ne sais pas ce qu'elle faisait pour monsieur
15 Chrétien. Je ne crois pas qu'elle était au
16 financement.

17 Q. [755] Mais vous, elle était dans votre cabinet,
18 vous avez une relation d'autorité sur les membres
19 de votre cabinet, est-ce qu'elle vous rendait
20 compte un peu de ses activités? Parce que bon,
21 écoutez, elle est dans votre cabinet, c'est
22 surprenant qu'elle ne vous dise jamais ce que...

23 R. Elle n'était pas dans mon cabinet, elle était dans
24 mon bureau de comté.

25 Q. [756] O.K. Bien, quand je dis cabinet, je parle de

1 personnel politique, là.

2 R. Ah, O.K. D'accord. Écoutez, bien, on préparait une
3 activité de financement. Moi, tout ce que je lui
4 demandais c'est, bien, « T'es rendue à combien de
5 billets? Cinquante (50), soixante (60), soixante et
6 dix (70), combien on en a de vendus? » Pour être
7 certaine que l'événement... que ça soit... je vais
8 dire, que ça aille bien, là, qu'il y ait
9 suffisamment de monde pour que ça soit correct, là.

10 Q. [757] Mais jamais de reddition de compte quant à sa
11 performance, justement? Parce que, vu que vous
12 l'aviez dans votre cabinet, il fallait qu'elle...
13 qu'elle fasse un bon travail, vous avez jamais
14 vérifié...

15 R. Elle, elle s'occupait beaucoup...

16 Q. [758] ... si son travail de ramasser de l'argent...

17 R. Elle, elle...

18 Q. [759] ... était ...

19 R. O.K. Oui...

20 Q. [760] ... performant ou...

21 R. Monsieur le Commissaire, elle, elle s'occupait de
22 tout, là, c'est comme mon adjointe, mon bras droit.
23 Alors, elle, elle s'occupait de tout dans le comté
24 de... de rencontrer... Rien en lien avec le
25 ministère des Transports, rien, tous les dossiers

1 qui étaient en lien avec le ministère des
2 Transports étaient rapportés à Québec. Donc, elle,
3 elle rencontrait tous les citoyens du comté pour
4 tous les problèmes qu'on peut rencontrer dans un
5 bureau de comté.

6 Q. [761] Mais elle faisait également du financement.

7 R. Puis elle faisait également le financement.

8 Q. [762] Puis on garde dans son entourage les gens qui
9 sont performants, comme vous dites, vous étiez
10 exigeant (sic)...

11 R. Bien, elle avait...

12 Q. [763] ... est-ce que vous avez jamais regardé un
13 peu sa performance en tant que...

14 R. Bien, comme je vous dis, là, elle avait...

15 Q. [764] ... collecteur de fonds pour le parti?

16 R. Bien, si elle me disait : « Je suis rendue à
17 soixante (60) billets ou à soixante-cinq (65)
18 billets ou à soixante-dix (70) billets », pour moi
19 c'était correct.

20 Q. [765] Oui, mais là vous y allez événement par
21 événement. Moi, je parle globalement dans une
22 année, là, pour voir si, dans le fond, cette
23 personne-là vaut la peine que vous la gardiez dans
24 votre...

25 R. Bien...

1 Q. [766] ... dans votre personnel politique puis voir,
2 « Bon, cette année, on a une bonne année - ou - une
3 mauvaise année. » Donc, dans les faits il se fait
4 nécessairement un peu une évaluation de la
5 performance en tant que collecte de fonds?

6 R. Mais j'ai toujours pensé qu'elle faisait bien son
7 travail, qu'elle le faisait correctement, je lui ai
8 toujours fait confiance. Alors...

9 Q. [767] Mais pour bien penser ça, vous pensez pas que
10 vous avez déjà posé la question : « Combien
11 d'argent on a pu ramasser cette année? »?

12 R. Je lui ai pas posé cette question-là, Monsieur le
13 Commissaire.

14 Q. [768] C'est pas un peu surprenant quand on veut
15 évaluer la performance annuelle globale d'un
16 individu?

17 R. Bien, parce que moi, là, mon intérêt en politique,
18 là, c'était pas d'aller chercher de l'argent pour
19 un parti. Moi mon intérêt, dans mon engagement
20 politique, c'était pour aider les gens. Pour faire
21 avancer les dossiers, pour... pour une contribution
22 sociale, finalement, c'était ça mon intérêt. Moi,
23 le financement pour le Parti libéral, je comprends
24 que c'est nécessaire mais pour moi c'était pas une
25 priorité. Et, elle, elle était dédiée à ce travail-

1 là, elle le faisait bien, je lui faisais confiance.
2 Alors, moi, je me concentrais sur le mandat qu'on
3 m'avait donné comme ministre des Transports, ma
4 mission, puis je voulais m'assurer de bien faire
5 les choses comme ministre.

6 Q. [769] Ça, j'en doute pas. La question c'est : Il
7 reste quand même que le financement fait partie de
8 la vie politique, là, vous avez pas...

9 R. Oui, mais je vous le dis, bien, pour moi... peut-
10 être qu'il y a des... peut-être qu'il y a des
11 politiciens pour qui ça prend une place plus
12 importante que d'autres. Pour moi c'était pas la
13 chose la plus importante pour moi.

14 Q. [770] Non, mais c'était une chose pareil.

15 R. Oui, mais jamais personne est venu me demander de
16 ramasser plus ou de faire plus ou de... jamais
17 personne est venu me demander ça. Alors, on
18 faisait... je faisais... on faisait ce qu'on
19 pouvait avec l'habitude, comme je vous dis, d'en
20 faire un événement à Grand-Mère, un événement à La
21 Tuque et on... on fonctionnait avec les gens qu'on
22 avait puis avec la liste qu'Amina avait.

23 Q. [771] Et jamais cette dame-là a pu vous dire :
24 « Cette année, on a pu ramasser tant de dix mille
25 dollars (10 000 \$) dans le fonds », elle vous

1 disait pas ça?

2 R. Non.

3 Q. **[772]** C'était uniquement que événement que par
4 événement?

5 R. Oui, c'est ça. Et je faisais un calcul rapide, s'il
6 y avait soixante-dix (70) personnes à cinq cents
7 piastres (500 \$), ça faisait trente-cinq mille
8 (35 000). Mais j'ai... j'ai... comme je vous dis,
9 pour moi c'était pas une priorité. C'était... il
10 fallait le faire mais c'était pas une priorité,
11 c'était pas non plus quelque chose sur lequel je
12 m'investissais non plus.

13 (14:18:02)

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[773]** Mais je comprends bien qu'en lui demandant
16 combien de billets elle avait vendu...

17 R. Oui.

18 Q. **[774]** ... vous faisiez le calcul, donc ça revient à
19 la même chose.

20 R. Bien, rapidement... rapidement, Madame la
21 Présidente, oui puis non. Oui vous avez raison que
22 quand... si elle me disait qu'elle avait atteint
23 soixante (60) billets, bien, soixante (60) fois
24 cinq cents (500) ça faisait trente mille piastres
25 (30 000 \$). Mais jamais j'ai... Quand on en avait

1 soixante (60), soixante et dix (70), quatre-vingts
2 (80), on était content. Jamais je lui ai
3 dit : « Bien, il faudrait en avoir cent vingt
4 (120), cent trente (130) », jamais je lui ai dit
5 ça. On avait un minimum pour être sûres que,
6 l'événement, ça se passe bien, qu'il y ait
7 suffisamment de gens, tu sais. Parce qu'une place
8 où il y a dix (10) personnes, c'est pas... ça a
9 l'air un peu fou, alors... Mais jamais... On se
10 rendait tout le temps à peu près à ça, entre
11 soixante (60) et quatre-vingts (80) personnes, puis
12 pour moi ça me semblait correct.

13 Q. **[775]** Puis vous avez dit tantôt : « Il y a jamais
14 personne qui m'a demandé pour en ramasser plus »,
15 plus que quoi?

16 R. Bien, plus que ce qu'on avait. Plus que ce qu'on
17 avait.

18 Q. **[776]** Mais vous saviez pas combien vous aviez?

19 R. Non, mais, je veux dire, j'ai jamais eu de... de
20 requête de la part de quelqu'un du parti pour me
21 dire, mettons : « Julie, cette année vous avez pas
22 suffisamment ramassé », j'ai jamais eu ce genre de
23 requête-là.

24 Q. **[777]** Ou, à l'inverse, est-ce qu'on vous félicitait
25 pour ce que vous aviez ramassé?

1 R. Non, ni un ni l'autre. Parce que j'étais sûrement
2 pas quelqu'un qui était dans les (inaudible). Moi,
3 je ramassais ce que je pouvais.

4 Q. [778] Si, comme on a su, le... l'information était
5 que les ministres devaient ramasser cent mille
6 (100 000), vous étiez dans les plus performants
7 puisque trois ans de suite vous avez ramassé cent
8 mille (100 000)?

9 R. Oui, tout à fait. Mais c'est sûr qu'il y a des
10 ministères, Madame la Présidente, puis je
11 l'inven... il y a des ministères que, assurément,
12 quand on avait, mettons, une invitée comme Nathalie
13 Normandeau, bien, là on avait beaucoup de maires
14 qui venaient, il y avait beaucoup... Alors, on
15 invitait des gens, si c'était le ministre des
16 Finances, alors il y avait d'autres types d'invités
17 qui venaient, qui se joignaient à l'activité. C'est
18 sûr qu'il y a des ministères... après je suis allée
19 au ministère de l'Emploi, Solidarité sociale, puis
20 c'est certain que les montants ramassés... quand
21 j'ai vérifié, là, suite à la demande des
22 enquêteurs, j'ai vu que c'était pas de la même
23 hauteur.

24 Q. [779] Mais oui, mais là vous dites : « C'est
25 certain que je ramassais pas autant quand j'étais

1 là » puis vous dites... vous ajoutez avoir appris
2 ces montants-là à la Commission. Écoutez, là. Vous
3 saviez...

4 R. Non, non. Non, non...

5 Q. [780] ... vous étiez consciente que quand vous
6 étiez là, vous ramassiez moins d'argent.

7 R. Oui, mais j'étais pas...

8 Q. [781] C'est ce que vous venez de dire.

9 R. Ce que je veux dire, Madame la Présidente, je suis
10 pas allée vérifier.

11 Q. [782] Non, mais vous saviez combien de billets
12 étaient vendus?

13 R. Bien, les billets... mon Dieu! vous avez... vous
14 avez une bonne question. Bien, oui, il y avait
15 moins de billets de vendus, assurément, là.

16 Q. [783] Donc vous saviez de cette façon-là que vous
17 en ramassiez moins?

18 R. Probablement oui. Il y avait moins de billets de
19 vendus assurément quand j'étais au ministère de
20 l'Emploi et de la Solidarité sociale. Mais j'ai
21 jamais fait le décompte puis j'avais pas la somme
22 totale au bout de l'année comme je vous disais
23 parce qu'il y avait les activités qui avaient été
24 faites à l'extérieur lorsque j'étais ministre des
25 Transports.

1 14:20:53

2 Me SONIA LeBEL :

3 Q. **[784]** Vous êtes consciente, Madame Boulet...

4 R. Oui.

5 Q. **[785]** ... comme l'a dit le commissaire Lachance que
6 le financement est une réalité quand on est en
7 politique?

8 R. Oui, tout à fait. Je suis très consciente de ça.

9 Q. **[786]** Vous êtes passée, grosso modo, à travers cinq
10 ou six élections si on regarde, là, depuis deux
11 mille un (2001). Vous êtes en vie politique depuis
12 environ...

13 R. Oui.

14 Q. **[787]** ... quinze (15) ans...

15 R. Oui.

16 Q. **[788]** ... et vous me dites que vous avez aucune
17 idée de ce que vous ramassiez dans vos mandats et
18 est-ce que vous avez une idée de ce que coûte une
19 élection quand on parle de votre élection à vous?

20 R. Bien, une élection...

21 Q. **[789]** Une campagne, une campagne électorale, pas
22 une élection, une campagne électorale?

23 R. Bien oui, ça coûte une centaine de millions de
24 dollars (100 M\$).

25 Q. **[790]** Bien rapport à vous, là, dans votre campagne

1 comme député?

2 R. Ah! ah! dans ma campagne à moi? Bien on a droit à
3 un dollar et soixante-quinze (1,75 \$) je pense par
4 électeur, là, si ma mémoire est bonne, là, c'est
5 quelque chose comme ça, là?

6 Q. [791] O.K.

7 R. Oui.

8 Q. [792] Donc vous êtes consciente qu'il fallait
9 ramasser...

10 R. Oui, oui, oui.

11 Q. [793] ... amasser suffisamment pour couvrir votre
12 campagne...

13 R. Tout à fait, tout à fait.

14 Q. [794] ... et souvent pour couvrir la campagne...

15 R. Oui, oui, tout à fait.

16 Q. [795] ... du provincial. Donc vous aviez conscience
17 que vous aviez besoin d'une certaine somme
18 d'argent?

19 R. Tout à fait.

20 Q. [796] Quand vous dites à trente-cinq, quarante,
21 soixante-dix mille dollars (35 000 \$-40 000 \$-
22 70 000 \$), je me déclarais satisfaite, c'est parce
23 que vous aviez une idée de ce que vous aviez de
24 besoin comme financement?

25 R. Bien écoutez, ça dépend toujours ce qu'on dépense

1 aussi. Il y a ce qu'on ramasse puis ce qu'on
2 dépense. Alors nous, on dépensait pas beaucoup
3 d'argent alors l'argent était dans le compte puis
4 moi ce que je sais, ce que j'en sais parce que je
5 l'ai dem... à la dernière élection, ça a été le
6 cas, est-ce qu'on avait suffisamment d'argent dans
7 le compte pour pouvoir aller en élection et on
8 avait suffisamment d'argent dans le compte pour
9 faire l'élection.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[797]** Alors combien, ce qu'elle vous demande, là,
12 la procureure...

13 R. Oui.

14 Q. **[798]** ... c'est combien vous coûtaient vos
15 élections?

16 R. Bien c'est... je sais pas c'est quoi que vous
17 voulez entendre.

18 Q. **[799]** Vous allez dire que vous... là, là, vous me
19 direz pas que vous faisiez preuve de beaucoup,
20 beaucoup de rigueur...

21 Me SONIA LeBEL :

22 Q. **[800]** Combien vous aviez besoin...

23 R. Oui.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. **[801]** ... que vous étiez attentionnée...

1 R. Oui, oui, oui.

2 Q. **[802]** ... que vous surveilliez vos affaires mais
3 vous savez pas combien vous ramassiez puis vous
4 savez pas combien coûtait votre élection?

5 R. Bien, Madame la Présidente, j'ai un agent officiel
6 alors j'ai le droit à un dollar... je pense que
7 c'est un dollar soixante-quinze (1,75 \$) par
8 personne...

9 Q. **[803]** Vous pensez?

10 R. Bien je... oui, c'est ça mais ça a diminué. Cette
11 fois-ci c'était moins que les élections
12 précédentes. Alors eux faisaient un budget avec ce
13 qu'ils avaient le droit de dépenser. alors, ils
14 faisaient un budget avec ça. Il y avait des
15 dépenses de prévues pour de la publicité, il y
16 avait...

17 Q. **[804]** Ce qu'on vous demande, c'est globalement,
18 là...

19 R. Oui.

20 Q. **[805]** ... combien vous avez dépensé pour votre
21 dernière élection?

22 R. Bien j'ai dépensé le montant qui était permis mais
23 je peux pas vous dire...

24 Q. **[806]** Mais vous savez pas...

25 R. Bon bien...

1 Q. **[807]** Mais vous pouvez pas, mais vous savez pas
2 combien vous avez dépensé. Vous vous en tenez à
3 dire un dollar soixante-quinze (1,75 \$) par
4 personne, c'est ça?

5 R. Bien je pourrais pas vous dire le montant exact qui
6 a été dépensé lors de la dernière campagne
7 électorale, je pourrais pas vous le dire, Madame la
8 Présidente.

9 Me SONIA LeBEL :

10 Q. **[808]** Revenons au financement que moi je vais
11 appeler le financement sectoriel. Monsieur
12 Berthold, monsieur Marchand ont témoigné là-dessus.
13 Monsieur Marchand a déclaré que c'était... la
14 notion de financement populaire était peut-être la
15 plus grande hypocrisie collective au Québec et que
16 c'est les entreprises qui avaient intérêt à
17 financer qui finançaient. Est-ce que vous êtes
18 d'accord avec cette déclaration-là, Madame Boulet?

19 R. Bien écoutez, il y avait des règles qui existaient,
20 ces règles-là ont été changées. Je pense qu'au
21 cours des dernières années, on a assaini tout ça
22 puis je pense que les règles qui existent
23 maintenant vont permettre...

24 Q. **[809]** O.K.

25 R. ... d'éviter que des choses qui se faisaient qui

1 étaient peut-être pas moralement acceptables, là.

2 Q. **[810]** Bon là, maintenant vous me citez la règle et
3 moi je vais vous demander, monsieur Marchand dit
4 que...

5 R. Oui.

6 Q. **[811]** ... malgré les lois, malgré la règle que le
7 financement est un financement personnel, on parle,
8 on s'entend, c'est un financement de citoyens, ce
9 sont eux qui sont autorisés à financer...

10 R. Hum, hum.

11 Q. **[812]** ... à une certaine hauteur qui a changé, qui
12 a été modifiée au cours des années, monsieur
13 Marchand nous dit, c'est un leurre, ce sont les
14 entreprises qui financent à travers ses employés, à
15 travers ses dirigeants, ce sont les entreprises qui
16 financent. Il nous dit que, il nous a expliqué,
17 selon son point de vue, l'intérêt des entreprises.

18 R. Hum, hum.

19 Q. **[813]** Vous avez vous-même établi depuis ce matin
20 que dans vos cocktails ce sont, à toutes fins
21 pratiques, des représentants d'entreprises pour la
22 majorité qui sont là. Les entreprises de pavage,
23 vous me l'avez dit spontanément, année après année,
24 ce sont les mêmes personnes qui financent et à
25 toutes fins pratiques, des entreprises et souvent

1 reliées à votre secteur de ministre des Transports.
2 Moi ce que je vous demande, selon votre expérience
3 de ministre, vous avez été à toutes fins pratiques
4 quatorze (14) ans, quinze (15) ans en politique si
5 on calcule jusqu'à ce jour...

6 R. Douze (12).

7 Q. **[814]** ... quatorze, quinze (14-15), douze (12)? On
8 va y aller avec douze (12), il y a pas de problème.
9 Sept, huit ans comme ministre des Transports, soit
10 à titre de déléguée, soit à titre de ministre en
11 titre, donc vous devez avoir une certaine notion si
12 cette notion-là que monsieur Marchand est venu
13 établir et monsieur Berthold était exacte, est-ce
14 que les entreprises ont effectivement un intérêt à
15 financer et à se présenter à ces cocktails-là quel
16 qu'il soit?

17 R. Moi je vous le dis, il y avait des représentants
18 d'entreprises qui se présentaient aux activités et
19 oui, ces gens-là revenaient année après année. Ce
20 que je vous dis moi, c'était la règle qui existait.
21 Ça s'est fait selon les règles, selon les lois qui
22 existaient. Maintenant ces lois-là ont changé. Ce
23 que je dis c'est que moi ces gens-là, qu'ils soient
24 là ou qu'ils ne soient pas là, ça changeait en rien
25 dans mes décisions au ministère des Transports.

1 Q. **[815]** O.K. Maintenant, j'en appelle à votre
2 expérience.

3 R. Oui.

4 Q. **[816]** D'après vous, pourquoi est-ce que ces
5 entreprises-là se présentent année après année?

6 R. Bien je pense que c'est pour établir un contact,
7 pour se présenter et peut-être éventuellement
8 qu'ils pensent, ils pensent peut-être qu'un jour,
9 s'ils ont besoin, ils auront une écoute
10 particulière, ce qui n'était pas le cas.

11 Q. **[817]** O.K.

12 R. Ce qui n'était pas le cas.

13 Q. **[818]** Et quel pourrait être leur intérêt à avoir un
14 contact?

15 R. Bien j'ai... je le sais pas, là, quel était leur
16 intérêt. C'est leur ministre. J'imagine que quand
17 on... quand on va à des activités de financement au
18 ministère de l'Agriculture, il y davantage les gens
19 parce qu'on veut connaître la vision de... de ce
20 que le gouvernement veut faire en agriculture. On
21 veut connaître la vision dans le monde municipal.
22 On veut connaître les... les tendances, les grandes
23 directives, on veut connaître... bon, est-ce qu'il
24 y a... dans le domaine municipal il y a-tu un pacte
25 fiscal qui s'en vient avec les municipalités? Quels

1 sont les besoins que... ils veulent exprimer des
2 besoins. Ils veulent parler peut-être de leurs
3 problèmes. Et comme je vous dis, moi, qu'ils
4 étaient là ou qu'ils étaient pas là, mon travail a
5 toujours été fait en fonction des règles qui me
6 gouvernaient.

7 Q. **[819]** Parce que vous avez vous-même dit tantôt que
8 dans les cocktails, exemple de Nathalie Normandeau
9 qui a été au ministère des Affaires municipales, on
10 retrouvait en majorité des maires. Donc, encore
11 quelque chose en lien avec son mandat. Il doit y
12 avoir une raison pourquoi ces gens-là, qui sont
13 directement en lien avec le mandat du député ou du
14 ministre qui est là, ou des portefeuilles
15 particuliers qu'un ministre ou un député a, se
16 présentent. Essayez de nous aider à comprendre
17 pourquoi ces gens-là déboursent, année après année,
18 et qu'en apparence, à tout le moins, de mon point
19 de vue pour l'instant et je vous pose la question,
20 pas par conviction purement politique, là?

21 R. Mais Madame la procureure, je vous dis que ces
22 choses-là, avec les nouvelles règles qui sont en
23 place, d'après moi, ça va permettre de corriger, si
24 cette tendance-là était... était malsaine, mais je
25 pense que les nouvelles règles qui sont en place

1 vont... vont être tout à fait correcte, tout à fait
2 appropriées. Moi, j'y crois puis j'abonde dans ce
3 sens-là.

4 Q. **[820]** Mais je pense que Madame... Madame Boulet,
5 depuis mil neuf cent soixante-dix-sept (1977), le
6 financement des entreprises est interdit. C'est le
7 financement populaire. Donc, ça fait longtemps que
8 ces règles-là étaient en place. Ma question est pas
9 de savoir s'ils contrevenaient aux règles ou non,
10 ma question est de savoir, nous voyons la tendance
11 quand on parle de madame Normandeau, on parle de
12 maires, quand on parle de la ministre des
13 Transports, de la ministre déléguée aux Transports,
14 on parle d'entreprises de pavage, entreprises de
15 construction, il doit y avoir un lien. Ces gens-là
16 ne doivent pas faire ça pour rien. Il doit y avoir
17 quelque chose pour nous aider de comprendre
18 pourquoi ces entreprises-là, année après année,
19 vous financent, année après année, se présentent à
20 vos cocktails, et comme par le... par le plus
21 grands des hasards, ce sont des entreprises en lien
22 avec votre mandat.

23 R. Je vous ai dit qu'ils étaient là, les gens qui
24 représentaient les entreprises, vous avez raison
25 dans votre affirmation qu'ils sont en lien avec le

1 ministre ou le ministère qui les interpelle et moi,
2 je vous répons de la même façon, qu'ils étaient là
3 ou pas là, ils recevaient le même service et ils
4 avaient droit aux mêmes règles que tout le monde.

5 Q. **[821]** N'êtes-vous pas d'accord avec moi, Madame
6 Boulet, que ça leur donne à tout le moins un accès
7 privilégié qu'ils n'auraient pas autrement?

8 R. Bien moi, là, quand quelqu'un a pas droit à quelque
9 chose, là, Madame la Présidente, s'il a pas le
10 droit à quelque chose, c'est pas parce qu'il a
11 donné du financement qu'il va y avoir plus droit.
12 Alors, c'est comme ça. Puis si quelqu'un était pas
13 là à mon financement puis qu'il a un problème, peu
14 importe quelle entreprise, on prenait le temps de
15 l'écouter, on prenait le temps de le recevoir avec
16 un sous-ministre puis on prenait le temps de voir
17 si ce qu'il nous disait faisait du sens.

18 Q. **[822]** Monsieur Marchand a témoigné à l'effet qu'en
19 deux mille quatre (2004), par le biais de son père,
20 Maskimo a refusé de participer à un de vos
21 cocktails de financement, qu'il avait reçu, à
22 l'occasion, un appel de madame Chaffai lui
23 demandant pour quelle raison et un appel de vous
24 qui lui disait que vous étiez extrêmement déçue que
25 de ne pas vouloir l'encourager et de ne pas venir à

1 son cocktail bénéfice. Est-ce que c'est exact?

2 R. Alors, on va corriger les choses-là...

3 Q. **[823]** En deux mille quatre (2004), selon lui.

4 R. ... la lettre qu'il a envoyée en deux mille quatre
5 (2004) pour dire qu'il n'y avait pas de tarifs,
6 c'est... c'était, en fait, c'était pour la
7 programmation deux mille trois (2003), j'y étais
8 pas. Alors, quand il reproche dans la lettre de pas
9 avoir eu de tarifs l'année deux mille trois
10 (2003), j'y étais pas, moi, à cette programmation-
11 là, en partant. Et l'autre chose, quand mon attaché
12 politique l'a appelé pour faire du financement, ce
13 qu'elle faisait comme toujours, elle a dû me dire
14 qu'il y avait un problème, là, ou qu'il y avait
15 quelque chose qu'il était pas content parce que ça
16 arrivait souvent. Alors, ce que fais, comme quand
17 tout le monde m'appelle pour me dire qu'il y a un
18 problème ou qu'ils sont pas contents, je prends la
19 peine, minimalement, de les rappeler puis de leur
20 demander qu'est-ce qui va pas, il y a-tu... c'est
21 quoi le problème, parce que le Ministère a pas
22 toujours raison. Des fois, il faut challenger
23 les... les fonctionnaires. Alors, je lui ai demandé
24 ce qui ne faisait pas. Et ce qu'il m'a demandé
25 était quelque chose auquel je pouvais pas rien

1 faire. Alors, je lui ai dit : « Je peux pas rien
2 faire pour toi. C'est plate, Louis, là, mais c'est
3 le directeur territorial qui, normalement, fait ce
4 travail-là. C'est pas moi. » Et là, bien écoutez,
5 j'ai pas... tout ce que j'ai dû dire, par politesse
6 « Bien c'est plate, on se verra pas, vous serez pas
7 là » mais j'ai pas dit assurément plus que ça. Et
8 en aucun temps c'était dans le sens que « Bien je
9 perds de l'argent ou vous me financez pas. » Ça a
10 jamais été ni mon intention, j'ai peut-être fait
11 une formule de politesse en disant : « Bien c'est
12 plate, on se verra pas. » C'est tout. Mais écoutez,
13 une année, c'est pas tout le monde qui... on
14 n'oblige pas les gens à nous financer. Si ces gens-
15 là voulaient pas nous financer cette année-là, ils
16 avaient totalement le droit de ne pas nous
17 financer. Puis ça changeait rien en ma capacité de
18 les aider si ce qu'ils me disaient était correct ou
19 en ma capacité de dire non si ce qu'ils me
20 demandaient ne répondait pas aux règles du MTQ.

21 Q. **[824]** O.K. Donc, est-ce que vous dites que dans...
22 ce que vous me dites, et vous me corrigerez, Madame
23 Boulet, c'est que dans la conversation, il a pu y
24 avoir une référence au cocktail... à leur absence
25 au cocktail de financement, par contre?

1 R. Bien, ça se peut. Ça se peut qu'il ait dit ça, mais
2 ça changeait rien pour moi. Ça changeait rien pour
3 moi que ces gens-là viennent pas, là, je veux
4 pas... s'il y avait soixante-dix (70) personnes, tu
5 sais, c'est sûr qu'il y en a qui venaient une
6 année, il y en d'autres qui venaient pas puis pour
7 toutes sortes de raisons, les gens ont le droit de
8 venir ou de pas venir ou... c'est tout, c'est... ça
9 arrivait ces choses-là, là. Tout le monde est
10 pas... il y a personne qui est obligé d'être là
11 année après année, ça arrivait que les gens
12 venaient pas pour toutes sortes de raisons.

13 Q. **[825]** O.K. Je vais vous demander, Madame
14 Blanchette, de produire le tableau à l'onglet 3,
15 s'il vous plaît.

16 On a pris un échantillonnage simplement
17 pour vous montrer, Madame Boulet, de... les
18 contributions politiques provinciales qui ont été
19 effectuées par des employés...

20 R. Hum hum.

21 Q. **[826]** ... qui sont dans le comté de la Mauricie,
22 vous étiez ministre responsable de ce comté-là?

23 R. Hum hum.

24 Q. **[827]** Qui englobe, là, je pense, votre comté ou
25 pour lequel vous êtes députée, ce secteur. Il a...

1 Et on parle de l'entreprise DJL et Constructions
2 pavages Continental, qui, à toutes fins pratiques,
3 il s'agit de la même entreprise. Alors, ce sont des
4 financements qui sont reliés à des personnes qui
5 sont reliées à l'entreprise. On voit... Et,
6 simplement pour fins de discussion, Madame Boulet,
7 comme on peut voir, là, en deux mille... de mil
8 neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1999) à deux mille
9 un (2001), c'est le Parti québécois qui est au
10 pouvoir. On peut voir que l'entreprise, en tout
11 cas, par le biais de ses employés, ou ses employés
12 reliés, donne un peu plus... donne au Parti
13 québécois. En deux mille un (2001), vous devenez
14 députée, dans l'opposition...

15 R. Hum hum.

16 Q. **[828]** ... d'ailleurs, mais vous devenez députée de
17 cette... dans cette région-là et il y a du
18 financement qui commence à aller vers le Parti
19 libéral. Il y en a encore pour le Parti québécois,
20 qui est au pouvoir, mais vous êtes députée. Quand
21 vous prenez... quand vous prenez le pouvoir, pas
22 vous, là, mais naturellement votre parti, et que
23 vous êtes réélue en deux mille trois (2003) et que
24 vous avez à ce moment-là le portefeuille de
25 ministre responsable et le portefeuille de ministre

1 déléguée aux Transports, on voit que cette
2 entreprise de pavage là change, modifie ses
3 habitudes de donation, et donne à la hauteur de...
4 je vous dirais, presque trois fois plus, là,
5 pour... pour le Parti libéral, pour vous indi...
6 directement, pour le Parti libéral, que pour le
7 Parti québécois.

8 Je vais vous demander de produire l'autre pièce,
9 Madame Blanchette, s'il vous plaît, il y a l'autre
10 page.

11 LA GREFFIÈRE :

12 1697.

13 Me SONIA LeBEL :

14 Oui. 1697.

15

16 154P-1697 : Contributions politiques provinciales
17 effectuées par des employés résidant
18 en Mauricie de Construction DJL et
19 Construction et pavage Continental,
20 ainsi que des personnes résidant aux
21 mêmes adresses (1998-2011)

22

23 Me SONIA LeBEL :

24 La page où il y a le graphique, s'il vous plaît.

25 Donc, un peu plus bas.

1 Q. [829] Ce sont les mêmes chiffres qui sont
2 transposés sous la forme d'un graphique et on peut
3 voir qu'en... à la ligne...

4 Si on pouvait avoir les dates en bas.
5 Merci, Madame Blanchette.

6 On peut voir qu'à la ligne de deux mille
7 trois (2003), l'endroit où vous prenez le pouvoir,
8 si on veut, vous êtes réélue députée mais votre
9 parti est au pouvoir. Vous êtes donc dans le
10 gouvernement et vous avez le portefeuille de
11 ministre responsable et de ministre déléguée. Il y
12 a un mouvement très certain de financement de
13 partis politiques vers le parti au pouvoir. Et, ça,
14 ça se fait sur une période de dix (10) ans. Et on
15 continue à donner plus, là. Il y a eu une baisse
16 généralisée, et on comprend, là, que vers l'année
17 deux mille sept (2007), il y a eu la... la montée
18 ou, en tout cas, l'espoir de montée de l'ADQ et
19 ensuite à part ça il y a eu la tourmente
20 médiatique, ce qui peut expliquer la baisse
21 générale de financement.

22 J'aimerais que vous essayiez de m'aider à
23 comprendre, Madame Boulet. Si ces gens-là n'y
24 voient aucun avantage, si vous n'offrez aucun
25 avantage aussi minime soit-il du fait de vous

1 financer, pourquoi on continue année après année,
2 pourquoi cette tendance-là se maintient et pourquoi
3 cette tendance-là, des entreprises, de financer
4 vers le parti au pouvoir ou de... je vous dirais,
5 de faire transférer le financement vers le parti
6 qui est au pouvoir, et on voit que c'est tous
7 partis confondus, là. Vous avez été en politique
8 longtemps, vous avez été...

9 R. Hum hum.

10 Q. **[830]** ... vous avez été au pouvoir, si on veut,
11 également... ou, du moins, aussi longtemps. Vous
12 devez avoir une explication à nous fournir, nous
13 aider à comprendre, aider la Commission à
14 comprendre s'il n'y a aucun avantage, comme vous le
15 dites?

16 R. Bien, moi, je vous dis que j'en ai jamais donné
17 d'avantages. Mais le constat, c'est un constat que
18 vous me montrez là. Le constat qu'on voit là c'est
19 que les... les gens... les gens ou... bien, ont
20 tendance à donner davantage au parti qui est au
21 pouvoir, au parti qui est au gouvernement. Moi,
22 pour moi, ça change rien dans mon travail comme
23 ministre.

24 Q. **[831]** Les gens ont tendance à croire...

25 R. Oui, oui, mais...

1 Q. [832] ... qu'il y a un avantage.

2 R. ... ça c'est le constat que vous nous montrez là,
3 c'est... c'est... il faut pas être... c'est assez
4 facile à déduire, là, ce qu'on voit là, là. Les
5 gens donnent davantage au... au parti qui est au
6 gouvernement.

7 Q. [833] O.K. Et, selon vous, ils n'y voient aucun
8 avantage, c'est parce qu'ils n'en retirent aucun
9 avantage?

10 R. Bien, je vous dis, moi, que, moi, comme ministre,
11 ça a jamais fait de différence.

12 Q. [834] Si on oublie la notion d'un don, un contrat.
13 O.K.? C'est-à-dire... et je vais vous le... je vais
14 m'expliquer. C'est-à-dire de faire une corrélation
15 directe entre le financement politique et
16 l'obtention de contrats du ministère des
17 Transports...

18 R. Oui.

19 Q. [835] ... ou du gouvernement provincial. Et, moi,
20 si je vous parle plutôt d'accès privilégié,
21 d'oreille attentive du ministre ou du député qui
22 reçoit les dons, d'avantages de cette sorte-là,
23 est-ce que vous pensez que ça pourrait être une
24 avenue pour comprendre cette, ce type de
25 comportement-là ou de réaction-là de l'industrie?

1 R. Bien écoutez, je ne peux pas... Moi je vous donne
2 ma façon que moi j'ai travaillé. Alors j'ai
3 respecté les règles, j'ai respecté les règlements
4 qu'il y a au Ministère. Les contrats, il y avait
5 les contrats tarifés qui pouvaient changer la donne
6 parce que, dans un territoire donné, il y a les
7 contrats tarifés, d'autres endroits il n'y en a pas
8 de tarifés, vous en avez parlé abondamment, vous
9 allez devenir des experts assurément dans ce
10 secteur-là, mais à part de ça, là, si dans mon
11 secteur à moi c'est des contrats tarifés, que
12 l'usine donne ou qu'elle donne pas, moi j'ai des
13 travaux à faire faire, ça a rien à voir avec
14 l'usine qu'il va y avoir parce qu'elle est dans son
15 territoire.

16 Moi, mon travail, et ce que j'ai toujours
17 voulu faire, c'est de faire travailler les gens
18 puis de faire... l'élément de sécurité des routes
19 était une priorité pour moi. Ça aurait été
20 n'importe quelle compagnie qui l'aurait fait et ça
21 aurait été pour moi tout à fait correct.
22 L'important pour moi c'était de faire les travaux,
23 d'améliorer l'axe d'une route et de faire
24 travailler les gens, peu importe qui le fait, peu
25 importe qui le fait et contrairement à ce que dit

1 monsieur Maskimo, jamais, jamais, jamais, en aucun
2 temps, je n'ai donné une directive à qui que ce
3 soit de ne pas leur donner de contrat ou de les
4 tasser d'une quelconque façon. Jamais.

5 Q. **[836]** Si on en revient quelques instants à la
6 notion de financement...

7 R. Oui, oui.

8 Q. **[837]** ... Madame Boulet...

9 R. Oui.

10 Q. **[838]** ... expliquez-moi, qui était monsieur
11 Berthold dans votre cabinet?

12 R. C'était mon chef de cabinet.

13 Q. **[839]** C'était votre chef de cabinet?

14 R. Oui.

15 Q. **[840]** O.K. Et il a été votre chef de cabinet
16 pendant combien de temps?

17 R. Un an et demi à peu près.

18 Q. **[841]** O.K. Août deux mille quatre (2004) à décembre
19 deux mille cinq (2005), c'est possible?

20 R. Oui, oui.

21 Q. **[842]** O.K. Quelles sont ses fonctions comme chef de
22 cabinet?

23 R. Bien en fait, il gère le personnel, il gère le
24 personnel, il orchestre les choses. En fait, quand
25 on est ministre, il y a la période de questions qui

1 prend beaucoup de temps. Le matin, il faut lire la
2 revue de presse, il faut voir si au niveau des
3 transports il y a eu des problèmes particuliers
4 dans une région ou s'il y a eu un accident. Après
5 ça, il s'occupe un peu de la programmation avec la
6 personne qui est attachée à la programmation mais
7 c'est un peu de gérer tout le monde, toute l'équipe
8 qui est là, là, puis de s'assurer, là, que c'est
9 coordonné. Il se trouvait à avoir quelqu'un pour le
10 transport aérien, maritime, ferroviaire, il y avait
11 quelqu'un d'autre pour la route verte. Alors c'est
12 un petit peu de... c'est la personne référence
13 avant de venir au bureau de la ministre.

14 Q. **[843]** O.K. Est-ce qu'il s'occupait de financement?

15 R. Je le sais pas. Peut-être que... Peut-être... Il y
16 a certains de mes chefs de cabinet, il y a eu
17 monsieur Claude Drouin, lui en a fait un peu,
18 monsieur Berthold, je crois pas qu'il ait vendu de
19 billets pour les activités de financement, je crois
20 pas.

21 Q. **[844]** O.K. Il est venu témoigner devant la
22 Commission...

23 R. Oui.

24 Q. **[845]** ... et il a dit qu'il appelait des
25 entreprises quand il cherchait du financement et

1 qu'il appelait et que, de façon évidente, c'est pas
2 les citoyens qui devaient financer mais les
3 entreprises qui ont un intérêt à le faire. Qu'est-
4 ce qu'il a voulu dire par « intérêt à le faire »?
5 C'est votre chef de cabinet, Madame Boulet.

6 R. Bien il vous l'a répondu monsieur Berthold. Il vous
7 a répondu « c'est pour avoir un réseau ou avoir un
8 contact » mais c'est pas, Madame la Présidente,
9 c'est pas parce qu'on a un contact ou un réseau que
10 les gens vont faire n'importe quoi. C'est pas vrai
11 ça, c'est pas vrai. Les gens en politique sont là
12 pour faire du bon travail. Les gens en politique,
13 c'est pas vrai que ce sont tous des corrompus et
14 moi j'ai... ces gens-là, même s'ils étaient à mon
15 financement ou s'ils n'y étaient pas, ils étaient
16 traités de la même façon.

17 Q. **[846]** Mais permettez-moi peut-être mon cynisme,
18 Madame Boulet...

19 R. Oui.

20 Q. **[847]** ... mais d'avoir payé si cher pour avoir un
21 réseau ou un contact qui ne sert à rien, expliquez-
22 moi à quoi ça sert, là, pourquoi?

23 R. Je peux pas vous répondre, Madame, je peux pas vous
24 répondre. Je peux pas vous répondre. C'était, peut-
25 être que c'était la façon de faire il y a quinze,

1 vingt (15-20) ans puis les gens sont restés dans
2 cette façon de... Je le sais pas. Je peux pas vous
3 répondre. Ce que je vous dis c'est que moi, dans ma
4 façon d'être puis dans la façon de faire mon
5 travail de ministre, c'est... je l'ai toujours fait
6 en regard des règles qui gouvernaient mon
7 ministère.

8 Q. **[848]** Vous avez mentionné ce matin que madame
9 Chaffai, elle n'avait rien à voir avec les dossiers
10 du ministre des Transports.

11 R. Non.

12 Q. **[849]** O.K. Par contre, monsieur Berthold, lui,
13 avait à voir avec ces dossiers-là, à tout le moins
14 à ce qui a eu égard à la programmation. C'est
15 exact?

16 R. Oui, oui, oui, tout à fait.

17 Q. **[850]** La programmation concernant les tarifés entre
18 autres? Est-ce que ça faisait partie de son mandat?
19 Bien la programmation vue là-dedans, on s'entend?

20 R. Les tarifés, il y a les tarifés qui sont inclus
21 dans la programmation en début de saison et après
22 ça, bien il y a les tarifés, comme vous le savez,
23 avec les excep...

24 (14:42:30)

25

1 Me MICHEL DECARY :

2 Je vais m'objecter. J'ai devant moi la citation
3 exacte du témoignage de monsieur Berthold.

4 Me SONIA LeBEL :

5 On pourra interroger...

6 Me MICHEL DECARY :

7 Et... mais non, non. Vous avez indiqué au témoin
8 que monsieur Berthold avait dit qu'il faisait...
9 qu'il avait fait du financement et je cite :

10 Puis comme directeur de cabinet,
11 j'ai pas fait de financement non
12 plus, ni directement, ni
13 indirectement.

14 Alors d'où l'objection. Je veux pas qu'on induise
15 la personne, le témoin, en erreur.

16 Me SONIA LeBEL :

17 Ce que j'ai indiqué, c'est que monsieur Berthold
18 avait témoigné à l'effet qu'il appelait des
19 entreprises quelques fois qui vont financer, mais
20 qui ont intérêt... un intérêt à le faire et madame
21 Boulet a répondu que monsieur Berthold avait aussi
22 ajouté autre chose, donc, elle a pas eu... elle a
23 eu l'air d'avoir conscience qu'il avait dit ça.

24 Q. [851] Mais est-ce que vous pensez que monsieur
25 Berthold s'occupait de financement?

1 R. Non, moi j'ai... Madame la procureure, là,
2 j'avais...

3 Q. [852] On va reprendre. On va reprendre du début.

4 R. Moi, j'avais exactement la même... la même...

5 Q. [853] La même notion?

6 R. Je l'ai écouté puis c'était exactement ce qu'il a
7 dit, que lui en n'avait pas fait.

8 Q. [854] O.K. Donc, ce que vous nous dites, c'est que
9 monsieur Berthold, et à votre connaissance, outre
10 son témoignage, là, si on se... est-ce qu'à votre
11 connaissance, il en a fait du financement?

12 R. Je crois pas. Je crois pas.

13 Q. [855] Vous croyez pas. Vous avez mentionné aussi un
14 peu plus tôt que madame Chaffai, quand vous vous
15 intéressiez au financement, c'est-à-dire quand vous
16 parliez avec madame Chaffai, c'était pour lui
17 demander s'il y avait des... bon, si les billets se
18 vendaient bien, de façon très générale, si je
19 comprends bien.

20 R. C'est ça.

21 Q. [856] Est-ce que vous étiez au courant des
22 personnes que madame Chaffai appelait année après
23 année ou à chaque année, à part le moment où vous
24 les rencontrez au cocktail, naturellement, parce
25 que là vous constatez, est-ce que vous êtes au

1 courant des téléphones, les appels que madame
2 Chaffai faisait, avant le cocktail?

3 R. Non, parce qu'elle, elle faisait ça le soir et elle
4 appelait sa liste, là, elle avait une liste de gens
5 qui étaient là puis elle appelait ces gens-là. Mais
6 elle faisait ça le soir puis moi, j'étais... moi
7 j'étais pas au bureau de comté à ce moment-là.
8 J'étais pas présente quand elle faisait les
9 téléphones.

10 Q. **[857]** O.K. Donc, vous étiez...

11 R. Jamais.

12 Q. **[858]** ... donc, vous étiez pas au courant des
13 appels avant le moment du cocktail...

14 R. Non.

15 Q. **[859]** ... et de constater la présence des gens?

16 R. Non.

17 Q. **[860]** Vous étiez pas au courant des appels?

18 R. Non.

19 Q. **[861]** O.K. Alors, dans votre conversation avec
20 monsieur Louis Marchand, comment vous étiez au
21 courant qu'il n'allait pas au cocktail?

22 R. Bien parce qu'elle m'a appelée pour me dire qu'elle
23 venait de l'appeler puis qu'il était pas content.
24 Elle m'a pas appelé par rapport au financement, au
25 fait qu'il soit ou qu'il soit pas là. Elle m'a

1 appelée pour me dire qu'il avait un mécontentement.
2 Alors quand les compagnies ou les gens avaient des
3 problèmes, peu importe qui, bien c'était du monde
4 de chez moi, des gens que je connaissais peu, mais
5 que... bon. Bien moi, je rappelais pour dire :
6 « Bien il y a-tu quelque chose? Il vous a dit que
7 je faisais rien alors il y a-tu quelque chose que
8 je peux faire? » Quand je pouvais faire quelque
9 chose pour lui, ça me faisait plaisir de le faire.
10 Parfois, il m'appelait puis il me demandait des
11 choses que j'étais pas capable de faire, notamment
12 quand il avait des problèmes avec l'environnement,
13 quand il avait des problèmes avec les
14 municipalités, quand c'était rendu... bon, alors
15 quand je pouvais, ça me faisait plaisir et quand je
16 pouvais pas, je lui disais : « Bien je peux pas
17 rien faire. » Et ça, ça avait absolument rien à
18 voir avec le fait qu'il vienne ou qu'il vienne pas
19 à mon financement. C'était mon travail de ministre.
20 C'était mon travail, à la limite, de députée.

21 Q. **[862]** O.K. Mais c'est dans le cours de cette
22 conversation-là, quand elle vous indique qu'il est
23 mécontent, qu'elle mentionne, j'imagine également,
24 qu'il ne viendra pas au cocktail?

25 R. Mais c'est correct. Il avait tout à fait le droit

1 de pas venir. Il avait tout à fait le droit de pas
2 venir, c'est... c'était correct. Les gens sont pas
3 obligés de venir au financement.

4 Q. **[863]** Mais ma question est beaucoup plus... plus
5 simple que ça. Donc, c'est probablement à ce
6 moment-là, par la même occasion, qu'elle vous a
7 mentionné qu'il ne venait pas au cocktail?

8 R. Elle m'a appelée pour me dire qu'il était pas
9 content pour des contrats et après ça, elle m'a
10 dit : « Il viendra pas. » Mais moi, qu'il vienne
11 pas, je l'ai pas appelée pour qu'il vienne, je vous
12 ai dit, j'en ai pas fait de sollicitation. Je l'ai
13 appelé parce qu'il avait un mécontentement puis
14 quand il était pas content, bien quand je pouvais,
15 j'essayais de l'appeler pour savoir si... c'est
16 quoi, c'était quoi son problème puis si je pouvais
17 faire quelque chose pour l'aider, tout simplement.

18 Q. **[864]** O.K. Lors des activités de financement quand
19 les gens ou les gens d'entreprises vous
20 approchaient, est-ce qu'ils avaient l'occasion de
21 vous parler seul à seul ou vous étiez toujours en
22 compagnie de quelqu'un?

23 R. J'étais... je voudrais que de mémoire, à quatre-
24 vingt-quinze pour cent (95 %) du temps, j'étais
25 accompagnée de quelqu'un. Là, je me rappelle pas

1 être allée à... à un endroit seule, là, je me
2 rappelle pas.

3 Q. **[865]** O.K. Êtes-vous d'accord avec moi que pour un
4 entrepreneur ou quelqu'un qui veut faire valoir un
5 point de vue, c'est quand même un accès privilégié
6 ce genre de cocktail-là?

7 R. C'est un accès que je donnais à tout le monde.
8 Alors qu'il soit à mon activité de financement ou
9 qu'il téléphone au ministère des Transports pour
10 demander à rencontrer quelqu'un, la personne avait
11 le droit de me rencontrer.

12 (14:47:26)

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[866]** Mais, pour ce qui est des appels, vous avez
15 dit que vous aviez appelé monsieur Marchand...

16 R. Oui.

17 Q. **[867]** ... parce qu'il était pas content, puis vous
18 lui avez demandé si vous pouviez faire quelque
19 chose pour lui.

20 R. Oui. Oui.

21 Q. **[868]** Alors, il vous a sûrement dit que les
22 contrats tarifés ils étaient... il n'en avait pas
23 beaucoup et il vous a sûrement demandé pour en
24 avoir.

25 R. Je me rappelle pas, Madame la Présidente, parce que

1 quelquefois monsieur Marchand m'appelait, là, parce
2 qu'il était pas satisfait. Je me rappelle pas cette
3 fois-là spécifiquement.

4 Q. **[869]** Est-ce qu'il y a beaucoup d'entrepreneurs qui
5 avaient accès directement à vous?

6 R. Bien, s'ils voulaient me parler, ils pouvaient me
7 parler. Oui.

8 Q. **[870]** Et est-ce que vous vous souvenez d'avoir
9 parlé à plusieurs entrepreneurs?

10 R. Bien, pas à plusieurs, pas à plusieurs, mais
11 ceux...

12 Q. **[871]** À qui?

13 R. ... ceux de ma région, oui, j'ai pu leur parler,
14 mais jamais autant de fois qu'à monsieur Marchand.

15 Q. **[872]** Et monsieur Marchand, pourquoi autant de
16 fois?

17 R. Bien, parce que monsieur Marchand... monsieur
18 Marchand, c'est... vous avez vu, il a eu des
19 problèmes avec la direction territoriale de Québec.
20 Il a eu des problèmes avec la direction
21 territoriale de la Montérégie. Il a eu des
22 problèmes avec la direction territoriale de la
23 Mauricie. Il a eu des problèmes avec les
24 municipalités, avec l'environnement, avec la
25 voie... avec sa sablière. Alors, c'était... c'était

1 souvent... c'était souvent complexe, c'était
2 souvent complexe et... Mais, je l'écoutais, mais je
3 pouvais pas toujours faire quelque chose pour lui.

4 Q. [873] Et vous allez convenir avec nous que vous
5 dites que vous n'avez jamais jamais dit à
6 personne...

7 R. Oui.

8 Q. [874] ... de le tasser.

9 R. Non.

10 Q. [875] Mais, on peut tasser quelqu'un autrement...

11 R. Je comprends.

12 Q. [876] ... en ne lui donnant pas de contrat.

13 R. Mais, j'ai jamais fait ça, Madame la Présidente.

14 Q. [877] O.K.

15 R. Moi, je vous l'ai dit tout à l'heure. Moi, peu
16 importe qui faisait... moi, là, mon...

17 Q. [878] De contrat tarifé, j'entends.

18 R. Oui. Mais, moi, là, peu importe qui le faisait, là,
19 Madame la Présidente, là, peu importe qui le
20 faisait. Moi, l'important, là... monsieur Marchand,
21 là, il est ce qu'il est. Puis aujourd'hui je
22 commenterai pas ce qu'il est comme individu. Ces
23 travailleurs, c'est mon monde. Ces travailleurs-là,
24 c'est des gens que je connais. J'ai... je ne
25 peux... je peux pas, même pas penser, même pas

1 imaginer qu'un jour j'aurais privé ces gens-là de
2 travailler. Alors, moi, j'avais des... des travaux
3 à faire. Les tarifés, là, c'était la direction
4 territoriale qui les donnait selon ses règles et,
5 moi, j'ai jamais dit de pas donner de tarifé à
6 monsieur... à la compagnie Maskimo.

7 Me SONIA LeBEL :

8 Q. **[879]** Avez-vous déjà demandé à ce qu'on lui en
9 donne un pour établir l'équilibre?

10 R. J'ai même déjà demandé qu'on lui en donne un.

11 Q. **[880]** Donc, vous aviez une possibilité de désigner
12 quelqu'un.

13 R. Quand qu'il y avait... Écoutez, il m'appelle puis
14 on avait deux problèmes avec les tarifés - si vous
15 voulez qu'on parle des tarifés - on avait deux
16 problèmes au début, Madame la Présidente. Il y
17 avait, dans les régions données où il y a des
18 tarifés, donc dans les régions plus éloignées,
19 quand on donnait un tarifé à une usine et qu'on en
20 donnait pas à la deuxième usine, s'il y avait deux
21 usines, on créait une espèce d'iniquité. Alors, ça
22 veut dire que la... l'usine ou l'entreprise qui
23 avait un tarifé, elle, elle avait comme un fonds de
24 roulement. Elle pouvait démarrer ses équipements,
25 elle pouvait embaucher ses équipes, elle pouvait

1 s'installer puis démarrer, alors que après le...
2 après les tarifés, viennent les appels d'offres.
3 Donc, celle qui avait son tarifé, avait un avantage
4 pour mieux soumissionner sur les appels d'offres.
5 Alors, des fois, c'est arrivé qu'on a demandé... il
6 y avait des entreprises qui nous interpellaient
7 puis qui nous disaient « bien, ça fonctionne pas
8 dans mon coin de pays, dans... dans... Excusez.
9 Chez moi, bien, il y a un problème. Lui, il a un
10 tarifé, moi, j'en ai pas, puis après ça, lui, il va
11 être avantagé quand il va aller sur les
12 soumissions. » Alors, on donnait ça au sous-
13 ministre...

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[881]** Je m'excuse de vous interrompre.

16 R. Oui.

17 Q. **[882]** Pourquoi était-il avantagé lorsqu'il recevait
18 un tarifé?

19 R. C'est celui qui en avait pas qui était désavantagé.

20 Q. **[883]** Oui, je comprends. Pourquoi celui qui en
21 avait était avantagé lorsqu'il allait en appel...
22 en soumission publique?

23 R. Parce que... Parce qu'il avait déjà... il y avait
24 déjà un contrat qui lui était attribué par le
25 Ministère.

1 Q. **[884]** Et qui était à vingt ou trente pour cent
2 (20 %-30 %) plus cher que...

3 R. Bien, ça... ça, c'est les prétentions de... de
4 monsieur Marchand. Moi, je peux pas...

5 Q. **[885]** Bien, c'est les tableaux, là, qui...

6 R. Oui, mais, moi, je peux pas... Madame la
7 Présidente, là-dessus, moi, je peux pas... Il
8 faudrait parler à des sous-ministres ou à des
9 directeurs... Ça, j'ai pas la démonstration, moi,
10 que les tarifés c'était si payant que ça, je le
11 sais pas.

12 Q. **[886]** Alors, comment...

13 Me SONIA LeBEL :

14 Q. **[887]** Minimatement, par contre...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 O.K.

17 Me SONIA LeBEL :

18 Peut-être juste pour fins...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Oui.

21 R. Bien, je veux finir mon histoire.

22 Me SONIA LeBEL :

23 Q. **[888]** Minimatement, par contre, Madame... Madame
24 Boulet...

25 R. Oui.

1 Q. **[889]** Bien, je vais vous laisser terminer...

2 R. Oui.

3 Q. **[890]** ... mais simplement pour la marge,
4 minimalement vous êtes d'accord avec moi que, selon
5 les règles du Ministère, un tarifé, c'est le coût
6 plus quinze pour cent (15 %) de bénéfice, c'est ça
7 qui est la règle, minimalement, là.

8 R. Oui.

9 Q. **[891]** Monsieur Marchand a prétendu que, compte tenu
10 de la façon dont son usine était organisée, il
11 était capable, lui, d'aller chercher un bénéfice
12 plus grand. Mais, est-ce qu'on peut s'entendre,
13 pour fins de discussion, c'est au moins quinze pour
14 cent (15 %) de marge de profit.

15 R. C'est ça, le quinze pour cent (15 %), ça va, puis
16 je conteste pas ce que monsieur Marchand a dit. Je
17 le sais pas.

18 Q. **[892]** O.K.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[893]** Donc, c'est pour ça que ceux qui obtenaient
21 des tarifés partaient avec un profit tout de suite
22 en partant de quinze pour cent (15 %) et que donc
23 ils pouvaient se permettre... Ils avaient un
24 avantage...

25 R. Bien, ça faisait une espèce de fonds de roulement,

1 Madame la Présidente.

2 Q. [894] C'est ça.

3 R. C'est ça. Alors, ça faisait une espèce de fonds de
4 roulement pour la compagnie, alors ça revenait, des
5 fois, chez nous, les compagnies qui disaient ça.
6 Alors, on allait voir le sous-ministre, on lui
7 faisait part de cette problématique-là, il
8 vérifiait si c'était vrai. Et puis, normalement, le
9 sous-ministre... on connaît pas la suite mais,
10 normalement, le sous-ministre réglait le problème.
11 Alors, il est arrivé en deux mille... L'autre
12 problème qu'on avait aussi, Madame la Présidente,
13 c'était la règle du cinq pour cent. Alors, on
14 n'avait jamais de problème dans l'ouest du Québec,
15 on avait souvent des problèmes avec les contrats de
16 l'est, là. Des problèmes comme ceux que je viens de
17 vous donner. Il y avait une règle qui existait, qui
18 disait que si un projet... Je sais pas si vous la
19 connaissez bien, j'ai peut-être pas besoin de la
20 réexpliquer, Madame la Présidente. Si un projet
21 était au milieu de deux usines, qui étaient à peu
22 près à égale distance, puis quand on calculait le
23 bitume, le pétrole puis le kilométrage puis que ça
24 donnait très près l'un de l'autre, là, bien, là il
25 y avait... je vous dirais pas une certaine

1 subjectivité, là, mais des fois, là, c'était pas
2 nous, là, mais on choisissait une usine puis
3 l'autre disait : « Bien, on est à égale distance
4 puis comment ça se fait que c'est l'autre qui
5 l'a? » On avait ce genre de problème là. Et, en
6 deux mille sept (2007), on a dit : « Vous allez
7 appliquer la règle du cinq pour cent. » Ce qui fait
8 que quand la différence entre les deux calculs
9 était inférieure à cinq pour cent, on les a obligés
10 à aller en appel d'offres. Il y avait plus de
11 tarifés qui se donnaient entre deux usines qui
12 était près d'un même projet. Ça fait que, ça, ça
13 l'a réglé beaucoup de choses.

14 Maintenant, en deux mille sept (2007), il
15 m'appelle, monsieur Marchand, je pensais que
16 c'était le père mais peut-être que c'est le fils,
17 et là il me dit : « Bon, il dit, tous les autres
18 ont des tarifés puis j'en ai pas, c'est pas
19 équitable. Alors, j'ai dit, bien, je vais vérifier,
20 je vais regarder voir si c'est vrai ce que vous
21 affirmez. » Alors, j'ai téléphoné au directeur
22 territorial, que je connaissais parce que j'étais
23 sa... une députée de cette région-là, je lui ai
24 demandé, j'ai dit : « Est-ce que pouvez me sortir
25 le tableau des tarifés? », des quatre compagnies,

1 là, qui étaient... Alors, il y avait Continental,
2 Pavage Portneuf, si je me souviens bien, Boisvert
3 et Maskimo. Et, effectivement, Maskimo en avait
4 moins que les trois autres, de façon assez
5 importante. Alors, j'ai dit : « Est-ce qu'il a...
6 est-ce qu'il y a, dans le secteur de Maskimo, dans
7 le secteur de Maskinongé, des tarifés possibles? »
8 Parce qu'il aurait pu me dire : « J'ai pas de
9 tarifés... », parce qu'un tarifé, il faut qu'il
10 soit dans le secteur nord de Maskinongé. S'il se
11 rapproche de Trois-Rivières, il peut pas...
12 normalement il y a pas de tarifés parce qu'il y a
13 beaucoup de compétition. Donc, j'ai dit : « Est-ce
14 qu'il y a des projets tarifés qui pourraient être
15 dans ce secteur-là qu'on pourrait lui attribuer? »
16 Alors, il m'en a envoyé deux et j'ai demandé au
17 directeur territorial de débloquer un des deux
18 projets pour que les quatre se retrouvent à peu
19 près égaux au niveau des tarifés.

20 Me SONIA LeBEL :

21 Q. **[895]** Donc, vous allez être d'accord avec moi,
22 Madame Boulet, qu'il y a une possibilité de
23 désigner, par le biais du choix d'un projet, un
24 entrepreneur qui aura la chance ou qui recevra un
25 contrat tarifé?

1 R. En fait, c'est... ça, le contrat tarifé, ils ont
2 des territoires désignés, c'est pas moi qui ai fait
3 cette règle-là. Mais c'est clair que quelqu'un qui
4 est dans un secteur donné, comme dans l'est du
5 Québec où il y a beaucoup... c'est toute la même
6 compagnie, c'est certain que dans des territoires
7 donnés où il y a... il y qu'un seul... une seule
8 entreprise puis qu'on souhaite qu'il y ait des
9 travaux qui se fassent dans ce secteur-là, c'est
10 clair que c'est associé à une entreprise selon la
11 règle des tarifés qui existe. Mais le principe
12 qu'il faut comprendre c'est que ce n'est pas donné
13 pour l'entreprise, c'est donné parce qu'il y a des
14 problèmes de sécurité puis parce qu'on doit faire
15 des travaux.

16 Moi, Madame la Présidente, j'ai jamais
17 pensé...

18 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

19 Q. **[896]** Mais vous venez pas de contredire un peu ce
20 que vous venez de dire tout juste il y a cinq
21 minutes, c'est-à-dire que vous vouliez donner un
22 projet...

23 R. Oui.

24 Q. **[897]** ... à Maskimo, donc là c'est pour les fins de
25 l'usine. Bien sûr, c'est toujours pour des raisons

1 de projets routiers qui touchent la sécurité...

2 R. C'est ça. Oui. Oui...

3 Q. **[898]** ... c'est comme ça partout.

4 R. ... Monsieur le Commissaire.

5 Q. **[899]** Mais là l'intention première c'était de la
6 donner à l'usine, là.

7 R. Mais de donner pour faire des équivalences, là,
8 Monsieur le Commissaire, ça a été fait de façon
9 exceptionnelle et ça a été fait au début, quand je
10 vous dis quand qu'il y avait la règle du cinq pour
11 cent. Après on avait demandé à tous les gens
12 d'avoir cette sensibilité-là, dans une région
13 donnée, s'il y en a deux, de s'assurer qu'on est
14 équitable au moins pour les tarifés.

15 Q. **[900]** Est-ce que vous pensez que c'est le rôle du
16 ministre de... de faire ça, est-ce que ça serait
17 pas plutôt le rôle d'un sous-ministre aux
18 Transports qui s'occupe de la programmation à
19 s'assurer de ce genre d'équité? Parce que là...

20 R. Bien, il y avait...

21 Q. **[901]** ... il reste quand même qu'un peu de
22 discrétionnaire dans ça, puis le danger, justement,
23 c'est que quelqu'un puisse y réclamer un avantage,
24 ce que ne ferait pas un fonctionnaire. Vous voyez
25 pas là un certain danger de... ce genre

1 d'intervention là au niveau politique du ministre
2 en tant que tel?

3 R. Monsieur le Commissaire, on en parlait au... au
4 sous-ministre puis normalement c'était le sous-
5 ministre qui réglait ça. C'est...

6 Q. **[902]** Oui, mais Maskimo aurait peut-être pas... le
7 réflexe, ça aurait été plus normal de parler à un
8 fonctionnaire...

9 R. Oui, oui.

10 Q. **[903]** ... que d'appeler le ministre et le ministre
11 de s'en mêler.

12 R. J'ai fait ça de façon spontanée. J'ai fait ça de
13 façon spontanée parce que c'était mon directeur
14 territorial que je connaissais bien mais l'objectif
15 était celui-là de faire en sorte que ça soit le
16 plus équitable pour tout le monde.

17 Q. **[904]** Mais on joue pas dans un jeu dangereux
18 justement, là, parce que là, on est dans
19 l'apparence d'intervention politique pour attribuer
20 un contrat, là. Vous trouvez pas que ça ressemble à
21 ça un peu?

22 R. Bien en fait, ça a été fait pour rendre ça
23 équitable pour toutes les entreprises. Alors ça a
24 été fait dans cet objectif-là. Si le directeur
25 territorial m'avait dit, il y a pas de tarifsés dans

1 ce secteur-là, il y a pas de besoins routiers, il y
2 a pas de problème de sécurité, bien ça se serait
3 pas fait mais il y avait des besoins de sécurité
4 qui répondaient aux besoins du contrat qui a été
5 donné. Mais les règles qu'on a mis par la suite, le
6 cinq pour cent (5 %), a évité beaucoup, beaucoup de
7 ces choses-là et c'est probablement pour ça
8 qu'aujourd'hui, il y a beaucoup moins de tarifés
9 parce que ces règles-là ont fait en sorte que
10 beaucoup de projets se sont retrouvés en appel
11 d'offres parce que les entreprises étaient très
12 proches.

13 Q. **[905]** Vous m'aviez dit en quelle année la règle du
14 cinq pour cent (5 %) vous dites?

15 R. C'est deux... en deux... elle existait déjà dans
16 l'ouest du Québec mais elle existe... dans l'est du
17 Québec, on l'appliquait pas.

18 Q. **[906]** En quelle année vous l'avez...

19 R. En deux mille sept (2007) à peu près, Monsieur
20 Lachance.

21 Q. **[907]** Deux mille sept (2007). Quand on regarde les
22 statistiques, là, on peut pas dire que les tarifés
23 ont beaucoup baissé en deux mille sept (2007), là.
24 En deux mille sept, deux mille huit (2007-2008), il
25 y a encore pas mal de tarifés.

1 R. Ça dépend des... Ce que je peux pas vous dire
2 c'est, j'ai pas les budg... Est-ce que les budgets
3 ont baissé considérablement dans la programmation
4 totale du gouvernement? J'ai pas ça moi en... Il y
5 a eu pendant, de deux mille six (2006) ou deux
6 mille cinq (2005) à deux mille six (2006), le plan
7 de redressement du gouvernement où il y a eu des
8 montants très significatifs qui ont été investis
9 sur le réseau routier. L'objectif était de réparer
10 les infrastructures qui avaient été négligées
11 pendant deux, trois décennies mais l'objectif était
12 aussi de soutenir l'économie des régions, de faire
13 travailler les gens, de créer de la richesse.
14 C'était aussi ça l'objectif du plan de
15 redressement.

16 Quand il y a eu le quatre milliards de
17 dollars (4 G\$) que j'ai annoncé en deux mille dix
18 (2010), vous comprenez que quatre milliards de
19 dollars (4 G\$) c'est énormément d'argent. On
20 entendait... Vous aviez déposé votre rapport,
21 Monsieur Lachance, Monsieur le commissaire,
22 excusez-moi, en novembre deux mille neuf (2009)
23 alors quand je suis venue pour annoncer cette
24 programmation-là en février deux mille dix (2010),
25 ou, parce qu'on essayait de l'avancer le plus,

1 comme monsieur Marchand vous a dit, de la faire le
2 plus tôt possible dans l'année, ça donnait la
3 chance aux entreprises de mieux planifier les
4 travaux et de faire des appels d'offres plus
5 avantageux pour le Ministère.

6 Alors quand je suis venue pour annoncer ce
7 quatre milliards de dollars (4 G\$), je me suis dit,
8 on entendait parler de collusion, de corruption, je
9 me suis dit c'est pas vrai que je vais me présenter
10 devant la presse, devant les citoyens du Québec
11 puis que j'aurai pas une police à côté de moi ou un
12 enquêteur à côté de moi pour faire en sorte que les
13 gens comprennent que chaque dollar de ces quatre
14 milliards de dollars (4 G\$) là va être bien investi
15 puis il va aller à la bonne place puis que cet
16 argent-là, là, on va y veiller.

17 Alors j'ai embauché, c'est pas, c'est moi
18 de ma propre initiative, je suis allée voir le
19 ministre de la Sécurité publique, monsieur Dupuis,
20 je lui ai demandé, bon, as-tu des connaissances,
21 quelqu'un qui pourrait prendre ce mandat-là puis
22 venir faire ce travail-là pour nous autres. Et
23 c'est là qu'on a embauché monsieur Duchesneau qui
24 est venu annoncer la programmation avec moi et
25 monsieur Duchesneau, je l'ai rencontré à plusieurs

1 reprises, Madame la Présidente, et je me rappelle
2 deux fois précisément où je lui ai dit « Vous avez
3 carte blanche. Vous pouvez aller voir n'importe où,
4 n'importe qui et demander n'importe quel papier,
5 n'importe où. » Et là, on lui a même donné, parce
6 qu'il me dit « Ça va me prendre une équipe
7 d'enquêteurs, Madame Boulet, parce que je peux pas
8 faire ça tout seul, c'est trop gros. » On lui a
9 débloqué un budget de deux millions de dollars
10 (2 M\$) pour qu'il embauche dix (10) enquêteurs et
11 on lui a même prêté tous nos bureaux du ministère
12 des Transports du Québec à Montréal pour qu'il
13 puisse s'y installer pour faire son travail.

14 Alors on était en lien constamment avec
15 lui, il appelait à toutes les semaines. Des fois,
16 il avait besoin de me parler, il venait nous parler
17 et le fait qu'il soit là, ça avait instantanément
18 fait baisser les, ce qu'il nous disait lui, là, que
19 ça avait fait baisser les coûts des appels
20 d'offres. Alors c'est une démarche que j'ai faite
21 suite aux réponses que j'avais faites à l'égard de
22 votre rapport, auquel on avait répondu aux dix-huit
23 (18) recommandations très rapidement, dix (10) le
24 jour même puis huit d'ici la fin de l'année deux
25 mille neuf (2009). Alors ce sont des gestes qu'on a

1 posés. On avait également posé des gestes, Madame
2 la Présidente, et ce sont les papiers que j'ai, on
3 avait même été au-delà du rapport du vérificateur
4 général. On avait demandé d'ajouter dans chacune
5 des directions territoriales un vérificateur
6 interne, donc quatorze (14) vérificateurs internes
7 qu'on a ajoutés. C'était pas dans les
8 recommandations de monsieur le commissaire. On a
9 ajouté ça. On est allé avec les appels d'offres qui
10 dépassaient dix pour cent (10 %). Ça c'était dans
11 vos recommandations. On a mis deux experts
12 indépendants qui se sont ajoutés au comité de
13 vérification du ministère des Transports, monsieur
14 André Dicaire, qui est un ancien secrétaire général
15 et monsieur Denis Bédard, qui était un secrétaire
16 au conseil du trésor. Ces gens-là se rencontraient
17 deux fois par année. On leur a demandé de faire six
18 rencontres par année. On a séparé également... les
19 firmes d'ingénieurs, Madame la Présidente, avaient
20 toujours un même contrat quand ils allaient en
21 appel d'offres. C'était les plans et devis puis la
22 surveillance de chantier, puis c'était toujours
23 ensemble. Puis moi, je trouvais qu'il y avait un
24 conflit d'intérêt que comment on peut concevoir les
25 plans et devis puis en même temps, faire la

1 surveillance de chantier, finalement, allez dire
2 que nos plans et devis sont pas corrects?

3 Donc, on a demandé à séparer ça, les plans
4 et devis des... des appels d'offres de... des
5 contrats de surveillance. On a ajouté des critères
6 de rendement. Vous en aviez parlé dans votre
7 rapport. Une entreprise qui avait pas fait du bon
8 travail par les années passées avec les contrats
9 précédents, bien dans les grilles de sélection, on
10 devait retrouver, finalement, une cote qui nous
11 disait que cette entreprise-là était pas une
12 entreprise qui avait bien fait par le passé les
13 travaux qu'on lui avait demandés. On a mis sur
14 internet tous les contrats. Parce que les contrats
15 tarifés, c'est une chose, mais les contrats où il y
16 a plus de risques de collusion, selon moi, ce sont
17 les contrats qui vont en appel d'offres. Donc, tous
18 les contrats du Ministère ont été mis de façon
19 transparente sur le site internet.

20 Et vous aviez rappelé que souvent, on
21 entendait dire que fabriquer une route au Québec,
22 ça coûtait plus cher qu'en... qu'en Ontario puis
23 qu'au Nouveau-Brunswick, qu'il fallait se comparer.
24 Alors, on avait payé des études comparatives avec
25 l'Ontario et le Nouveau-Brunswick pour connaître,

1 comparer des pommes avec pommes. Évidemment, on
2 prend pas un kilomètre de route urbaine avec un
3 kilomètre de route rurale, là. Mais de comparer les
4 mêmes choses puis de voir si au Québec c'était vrai
5 que ça coûtait plus cher qu'ailleurs, puis c'est de
6 voir c'était où, s'il y avait des problèmes, ils
7 étaient où.

8 Alors ça, c'est des choses qu'on a mises en
9 place suite à votre rapport, après avoir donné
10 suite à toutes vos recommandations. Et tout ça, ça
11 allait dans le sens de... de l'objectif pour lequel
12 vous êtes ici aujourd'hui. Après ça, il y a eu
13 l'UPAC, il y a eu le Marteau et puis aujourd'hui,
14 il y a la Commission. Alors moi, j'y crois
15 profondément à votre travail. Je pense que ce qui
16 doit être... les choses qui sont pas correctes
17 doivent être dénoncées puis les gens qui ont fait
18 des choses pas correctes, bien c'est... c'est
19 important que... que les polices agissent puis
20 qu'on les mette en prison.

21 Q. **[908]** On s'entend que dans les contrats... dans les
22 contrats d'appels d'offres, c'est l'endroit où il
23 peut y avoir de la collusion, effectivement.

24 R. Je pense. Sincèrement, moi je pense que c'est plus
25 dangereux là-dedans.

1 Q. **[909]** Tout à fait.

2 R. Et c'était ça le problème...

3 Q. **[910]** Il peut pas vraiment en avoir dans les
4 contrats tarifés, compte tenu que le... c'est le
5 Ministère qui, par définition, désigne le secteur
6 et par ricochet, l'entrepreneur.

7 R. Et le problème, quand les contrats étaient pas mis
8 sur internet, bien les gens s'arrangeait
9 probablement entre eux par un... je peux pas vous
10 dire, alors que quand c'est sur internet, que tout
11 le monde connaît les contrats qui seront
12 disponibles, bien n'importe qui qui veut être un
13 sous-traitant d'un... sur un contrat, peut
14 appliquer. Il a toute l'information.

15 Q. **[911]** Revenons peut-être à la base un peu, Madame
16 Boulet, des contrats tarifés, peut-être pour
17 comprendre un petit peu la raison d'être.

18 R. Oui.

19 Q. **[912]** Et vous me corrigerez si je me trompe. La
20 raison d'être des contrats tarifés à la base est
21 pour que quand on se retrouve... a été créé
22 spécifiquement ou principalement pour les régions
23 éloignées. Est-ce que je me trompe?

24 R. En fait, ce qu'ils voulaient, c'était d'avoir des
25 usines partout dans les endroits éloignés pour

1 éviter, parce que ces endroits-là ont pas
2 nécessairement beaucoup de volume.

3 Q. [913] Non, voilà.

4 R. Alors, parce qu'ils n'ont pas beaucoup de volume,
5 on voulait s'assurer que les usines restent dans
6 les endroits plus éloignés. On voulait s'assurer
7 qu'elles restent là pour l'entretien, parce que
8 oui, il y a du pavage à faire, mais quand il y a
9 pas de pavage, il y a tout de même de l'entretien à
10 faire pour le ministère des Transports et les
11 municipalités ont des besoins et les privés. Si on
12 veut faire faire une cour d'asphalte, bon, c'est
13 peut-être pas un gros volume, mais bon. Alors, on
14 voulait s'assurer de... de la stabilité des
15 entreprises sur des territoires donnés où il y
16 avait pas beaucoup de volume, de façon générale,
17 année après année. Et le cinq cents tonnes (500 t),
18 quand on disait qu'on demandait cinq cents tonnes
19 (500 t) d'une année, là, je pense que monsieur
20 Marchand y a fait référence, le cinq cents tonnes
21 (500 t), bien c'était pour s'assurer que l'usine
22 qui débarquait là, dans une région donnée, qu'elle
23 avait l'intention d'y demeurer, quelle allait pas
24 là juste pour prendre un bon contrat une année puis
25 après partir.

1 Q. **[914]** O.K. Revenons juste simplement, juste pour
2 mettre... parce que je veux qu'on parle par la
3 suite, quand je vais vous poser une question, je
4 veux parle le même langage.

5 R. D'accord.

6 Q. **[915]** Donc, je veux qu'on se mette d'accord sur les
7 principes pour être sûr qu'on se comprend bien.

8 R. Oui.

9 Q. **[916]** Donc, au départ, les contrats tarifés
10 avaient... les contrats tarifés avaient pour but...
11 il y a deux... il y a deux... bon, a été créé sur
12 le principe des usines en région éloignée. On
13 comprend qu'en région éloignée, il n'y a pas, par
14 définition, une forte concentration d'usines. Quand
15 il y en a une sur... à toutes fins pratiques, en
16 règle générale, elle est seule cette usine. On
17 parle des régions éloignées.

18 R. Oui.

19 Q. **[917]** Parfait.

20 R. Bien, en principe, là.

21 Q. **[918]** En principe. O.K. Et c'était pour éviter que
22 le Ministère paie trop cher également...

23 R. Oui.

24 Q. **[919]** ... parce que si on va par définition en
25 appel d'offres dans une région éloignée où il y a

1 une simple usine, on n'est pas...

2 R. C'est ça.

3 Q. **[920]** ... je veux dire, l'usine va nous fixer le
4 prix qu'elle veut bien nous fixer.

5 R. C'était pour éviter les monopoles.

6 Q. **[921]** Eh! Voilà.

7 R. Faire en sorte que les plus gros... Puis je vous le
8 dis, là, puis même si c'était pour éviter ça, ça se
9 fait aujourd'hui. Alors, c'était pour éviter que
10 les plus gros achètent tous les plus petits puis
11 qu'en fin, il y ait un monopole ou un duopole puis
12 qu'il y ait juste une usine au Québec ou deux
13 usines qui fabriquent de l'asphalte pour tout le
14 territoire du Québec puis que quand on arrive en
15 appel d'offres, bien, le Ministère ait pas le
16 contrôle des prix.

17 Q. **[922]** Mais, à la base...

18 R. Oui.

19 Q. **[923]** ... quand il y a une usine en région
20 éloignée...

21 R. Oui.

22 Q. **[924]** ... on s'entend que de... que de faire un
23 contrat en appel d'offres, à toutes fins pratiques,
24 c'est peine perdue. C'est la seule usine qui va...
25 Parce qu'on comprend, on parle de bitume, on parle

1 de transport de bitume. Il y a un certain
2 kilométrage sur lequel il est pratique de... de...

3 R. Oui.

4 Q. **[925]** ... transporter ce matériau, donc... Et vous
5 êtes au fait aussi que jusqu'en deux mille un
6 (2001), la règle de cinquante (50) kilomètres qui
7 avait été basée sur la notion du fait que, passer
8 soixante-dix (70) kilomètres...

9 R. Hum, hum.

10 Q. **[926]** ... à toutes fins pratiques...

11 R. Oui.

12 Q. **[927]** ... il y a une dégradation du produit et
13 c'est pas nécessairement très efficace de
14 transporter...

15 R. Oui.

16 Q. **[928]** ... le bitume sur une longue distance.

17 R. C'est ça.

18 Q. **[929]** Parfait. Donc, quand on parle d'une région
19 éloigné, dans un rayon peut-être de cinquante (50)
20 kilomètres, à toutes fins pratiques, souvent il n'y
21 a qu'une seule usine.

22 R. Bien, ça doit être ça, à peu près.

23 Q. **[930]** O.K. Et que si le Ministère a des... Bon. Le
24 Ministère a deux intérêts, naturellement. Premier
25 intérêt, c'est que ses travaux soient faits à

1 moindre coût et, deuxième intérêt, maintenir une
2 usine pour l'entretien ou faire des travaux s'il y
3 a lieu, c'est exact?

4 R. Oui. Oui.

5 Q. **[931]** Donc, le premier intérêt des contrats tarifés
6 était de faire en sorte qu'il y ait un certain
7 maintien du niveau des prix parce que l'usine, à
8 toutes fins pratiques, étant seule, elle est en
9 monopole dans cette région...

10 R. Oui.

11 Q. **[932]** ... et pourrait être amenée à fixer le prix
12 qu'elle veut. Donc, on n'a pas... on peut pas aller
13 en appel d'offres, là, c'est inutile comme
14 exercice, on s'entend?

15 R. On peut y aller s'il y a une usine portative qui
16 s'installe, là, puis qui est là depuis... depuis
17 plus d'un an.

18 Q. **[933]** Et qui respecte la règle.

19 R. C'est ça.

20 Q. **[934]** Et qui respecte la règle du cinquante (50)
21 kilomètres et le cinq pour cent (5 %).

22 R. Oui.

23 Q. **[935]** O.K.

24 R. Oui.

25 Q. **[936]** Le cinq pour cent (5 %) qui est apparu, vous

1 dites, dans votre région en deux mille sept (2007),
2 mais qui avait quand même cours...

3 R. Partout, partout au Québec, dans l'est du Québec.

4 Q. [937] Dans l'est du Québec.

5 R. Oui. Oui.

6 Q. [938] Ce cinq pour cent-là (5 %), à toutes fins
7 pratiques, ce qu'il nous dit, c'est que quand on
8 fait le calcul, quand on place sur la carte
9 géographiquement le lieu des travaux, qu'on regarde
10 autour du lieu des travaux, en règle générale, dans
11 un rayon de cinquante (50) kilomètres pour des
12 raisons tout à fait pratiques...

13 R. Hum, hum.

14 Q. [939] ... compte tenu du type de matériau et qu'on
15 calcule la distance des usines. S'il y a un écart
16 de moins de cinq pour cent (5 %), on va en appel
17 d'offres.

18 R. Oui. Bien, c'est ça que j'ai compris, c'est ça que
19 je vous ai expliqué.

20 Q. [940] Oui. Je veux savoir si...

21 R. C'est ça.

22 Q. [941] Moi, le but, c'est de savoir si on parle le
23 même langage.

24 R. Bien, c'est ça. Si la différence entre le calcul du
25 Ministère, quand il calcule le bitume, le pétrole

1 puis le kilométrage, si la différence entre les
2 deux compagnies est moins de cinq pour cent (5 %),
3 bien, normalement, même en deçà d'un million
4 (1 M\$), normalement, ils devaient aller en appel
5 d'offres.

6 Q. **[942]** O.K. Donc, de façon tout à fait logique, plus
7 il y a d'usines dans une concentration ou dans un
8 rayon donné, moins il devrait y avoir de tarifés ou
9 pas de tarifé il devrait y avoir, si on se fie à
10 ça.

11 R. Vous avez raison.

12 Q. **[943]** Parfait. Je pense que c'est un bon moment
13 pour prendre la pause, si vous permettez.

14 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

15 REPRISE DE L'AUDIENCE

16

17 (15:44:47)

18 LA GREFFIÈRE :

19 Madame Julie Boulet, vous êtes sous le même
20 serment.

21 Me SONIA LeBEL :

22 Alors, si vous me permettez, Madame la Présidente,
23 peut-être avant de recommencer l'interrogatoire de
24 madame Boulet, on m'a donné une tâche purement de
25 gestion de preuve que je reporte depuis quelque

1 temps. Vous vous souviendrez dans le témoignage de
2 monsieur Marchand, il y avait eu au tableau une
3 pièce... deux pièces où il y avait, dans le
4 descriptif des contrats, vous avez fait remarquer,
5 là, que Coteau-du-Lac, Charlevoix, et caetera,
6 n'était pas exact. On avait quand même établi que
7 les chiffres l'étaient. Les corrections ont été
8 faites sur deux pièces, il y avait deux corrections
9 de ce type-là au niveau d'erreurs du descriptif du
10 contrat, simplement pour mentionner, ça a été fait,
11 mais pour que ce soit dans le procès-verbal et des
12 transcriptions de la Commission. La pièce 151P-1683
13 et la pièce 151P-1684 ont été corrigées telles que
14 mentionnées pendant le témoignage. Et donc, on a
15 substitué les pièces avec les adaptations
16 nécessaires. C'était simplement pour faire...
17 s'assurer qu'on était, là, au diapason.

18 Q. **[944]** Vous avez parlé, Madame Boulet - je vais vous
19 demander, Madame Blanchette, de mettre la pièce
20 1681 qui a été déposée dans le témoignage de
21 monsieur Marchand, la fameuse lettre du dix-neuf
22 (19) mai deux mille quatre (2004) - qui vous a été
23 envoyée par monsieur Marchand père, à l'époque.

24 R. Hum, hum.

25 Q. **[945]** Cette lettre-là, Madame Boulet, est-ce que

1 vous vous souvenez de l'avoir reçue?

2 R. Non.

3 Q. **[946]** Non, vous ne vous souvenez pas de l'avoir
4 reçue?

5 R. Non. Non.

6 Q. **[947]** O.K. Est-ce que vous avez eu le temps d'en
7 prendre connaissance depuis son dépôt?

8 R. Bien, en écoutant, là, mais pas... pas de façon...

9 Q. **[948]** O.K. Donc, à toutes fins pratiques, je vais
10 peut-être vous la résumer, mais...

11 R. Oui, c'est ça.

12 Q. **[949]** ... vous avez le temps d'en prendre
13 connaissance.

14 R. Il y a pas de problème.

15 Q. **[950]** Ce que monsieur Marchand y mentionne, grosso
16 modo, de façon générale, et ce que monsieur
17 Marchand, Louis, le fils, est venu expliquer devant
18 la Commission...

19 R. Hum, hum.

20 Q. **[951]** ... c'est que Maskimo, de façon générale,
21 depuis deux mille trois... à tout le moins deux
22 mille trois (2003), deux mille quatre (2004),
23 prétendait ou réclamait dans la région dans
24 laquelle il se trouve avec son usine fixe de Trois-
25 Rivières, réclamait le fait que les contrats soient

1 en appel d'offres et non pas en contrats tarifés.
2 Et ce qu'il dénonçait et ce que cette lettre-là
3 également dénonce, vous dénonce - en tout cas, elle
4 a été envoyée à votre cabinet - vous dénonce, c'est
5 que dans la région, il n'y a pas de raison d'être
6 pour la règle des tarifés au niveau de son secteur
7 particulier et on parle de son usine fixe,
8 naturellement. Et ce qu'il dit, c'est que :

9 Et vous devez comprendre que le but
10 n'est pas de m'octroyer ce contrat
11 [...]

12 il parle d'un contrat en particulier, il
13 s'interroge pour quelle raison il a été donné en
14 tarifé. Mais, ce qu'il dit de façon générale, c'est
15 que le but n'est pas de lui octroyer le contrat de
16 façon particulière, mais plutôt de donner
17 finalement la chance à tous de soumissionner et
18 d'ouvrir ces contrats-là en appel d'offres parce
19 que, selon eux, là, il y a pas de raison d'être de
20 tarifer dans la région. Est-ce que... est-ce que
21 ça... ça fait référence un peu à votre...

22 R. Mais...

23 Q. **[952]** Je peux vous laisser le temps d'en prendre
24 connaissance, Madame Boulet, si vous le voulez.

25 R. Bien, écoutez, rapidement je vais vous dire, c'est

1 pas dans ma région. Alors, c'est un contrat dans
2 Portneuf.

3 Q. [953] Oui.

4 R. Et d'après moi, c'était pas... c'est une usine
5 portative. C'est ça, c'est pas dans ma région.

6 Q. [954] O.K. Cette lettre-là fait référence à un
7 contrat...

8 R. C'est ça. C'est ça. Oui, oui, tout à fait.

9 Q. [955] Parfait. Je suis d'accord avec vous...

10 R. Tout à fait.

11 Q. [956] ... mais est-ce que vous avez... est-ce que
12 vous vous souvenez...

13 R. Non. De...

14 Q. [957] ... de cette lettre-là. Non.

15 R. Non. Non, non, pas du tout. Non.

16 Q. [958] O.K. Est-ce que vous vous souvenez, dans
17 les... dans les appels ou les contacts ou dans les
18 plaintes que monsieur Marchand soit tant père que
19 fils, ont eu auprès de vous, les représentations
20 qu'ils ont faites, est-ce que vous vous souvenez
21 que c'était effectivement leur mantra, si on veut,
22 à l'effet que, dans la région de Trois-Rivières,
23 concernant leur usine fixe, toujours leur usine
24 fixe, que les tarifés avaient pas leur raison
25 d'être, si on se fie à leur...

1 R. Je vais vous dire ce que je me rappelle.

2 Q. [959] ... à leur but.

3 R. Je vais vous dire ce que je me rappelle. Alors...

4 Q. [960] Hum, hum.

5 R. ... ils sont venus me voir parce qu'ils avaient
6 pas... ils leur manquaient un tarifé, là, ce que je
7 vous ai expliqué tout à l'heure. Puis des fois, ils
8 venaient me voir pour que ça aille en appel
9 d'offres. Ça fait que je... je me rappelle que
10 c'était difficile puis que finalement la règle qui
11 existait, peu importe laquelle, elle faisait
12 rarement leur affaire. C'est... mais je peux pas
13 vous donner de cas précis, mais je me rappelle
14 quand c'étaient des tarifés, aurait fallu aller en
15 appel d'offres puis quand c'étaient des appels
16 d'offres, aurait fallu aller en tarifé, alors
17 c'était... c'était... Mais, je peux pas vous en
18 dire plus, là. Je sais que ils étaient mécontents,
19 là, parce que c'était finalement jamais la règle
20 qui leur convenait.

21 Q. [961] O.K. Vous êtes intervenue effectivement dans
22 un cas...

23 R. Oui.

24 Q. [962] ... concernant Maskimo...

25 R. Oui.

1 Q. **[963]** ... pour rétablir, selon ce que vous nous
2 dites, une iniquité.

3 R. Oui.

4 Q. **[964]** O.K. Et vous avez constaté, en regardant les
5 chiffres quand... vous dites que Maskimo, par le
6 biais de monsieur Marchand...

7 R. Oui.

8 Q. **[965]** ... à une certaine époque, vous a parlé
9 d'iniquité dans l'octroi de contrats tarifés dans
10 sa région, que vous avez vérifié les chiffres, que
11 vous avez constaté cette espèce de débalancement et
12 que vous êtes intervenu pour qu'on trouve un
13 projet, non pas inventer un projet...

14 R. C'est ça, tout à fait.

15 Q. **[966]** ... on se comprend. O.K. On va se mettre
16 d'accord, Madame Boulet, tout de suite...

17 R. Oui.

18 Q. **[967]** ... qu'on ne prétend pas que des projets sont
19 créés.

20 R. Non, non. Ça va.

21 Q. **[968]** O.K.

22 R. Il y a pas de problème.

23 Q. **[969]** Je comprends qu'on trouve des projets...

24 R. C'est ça.

25 Q. **[970]** ... réels, mais on se... on les fait faire à

1 un moment X plutôt qu'à un autre...

2 R. C'est ça.

3 Q. [971] ... pour équilibrer et le donner à un moment
4 précis à une usine en tarifé, c'est exact?

5 R. D'accord

6 Q. [972] O.K. Donc, vous admettez que vous êtes
7 intervenue...

8 R. Oui.

9 Q. [973] ... vous, la ministre à l'époque. Vous étiez
10 ministre déléguée à l'époque ou ministre en titre,
11 à votre souvenir?

12 R. Je pourrais pas vous dire parce que c'est en deux
13 mille sept (2007). Je pourrais... d'après moi,
14 j'étais encore ministre déléguée, je pourrais pas
15 vous dire, je sais pas.

16 Q. [974] O.K. Donc, c'est dans cette période-là.

17 R. Oui.

18 Q. [975] Probablement avant... avant que vous soyez
19 ministre en titre. O.K.

20 R. Oui.

21 Q. [976] Donc, vous avez fait, vous personnellement,
22 une intervention demandant qu'on identifie s'il
23 existait des projets dans le secteur de Maskimo,
24 dans le but qu'on leur accorde un tarifé, si
25 possible.

1 R. Oui.

2 Q. [977] O.K. Donc, vous êtes d'accord avec moi qu'il
3 y a une possibilité de désigner un entrepreneur
4 pour un contrat tarifé. Il y a là une ouverture à
5 une influence politique de votre part.

6 R. Il y a là une ouverture à... c'est... En fait,
7 c'est un territoire, c'est un tarifé. Les tarifés
8 sont dans des territoires où il n'y a pas de
9 compétition, donc c'est clair que quand on donne un
10 tarifé, il y a une compagnie qui va avoir le
11 contrat parce qu'elle est dans une zone protégée où
12 elle est la seule entreprise qui peut avoir les
13 contrats tarifés.

14 Q. [978] O.K. Dans quel secteur vous avez désigné ce
15 contrat tarifé-là pour Maskimo? Et là une
16 entreprise à Trois-Rivières.

17 R. Ça doit être dans... je le sais pas et je vous dis
18 que je pense, et je sais pas parce que, ça, c'est
19 les règles du directeur territorial, je pense que,
20 lui, est peut-être en tarifé dans le nord de son...
21 dans le nord de Maskinongé : Saint-Barnabé, Saint-
22 Alexis-des-Monts, je sais pas. Je le sais pas mais
23 quand il est dans le sud, normalement, il devrait
24 aller en appel d'offres parce qu'il y a de la
25 compétition.

1 Q. [979] O.K.

2 Alors, je vais vous demander, Madame Blanchette, de
3 produire la carte 1680. On va peut-être voir... on
4 va peut-être discuter, Madame...

5 R. Oui.

6 Q. [980] Parce qu'on s'est mis d'accord avant la pause
7 qu'effectivement, dans un secteur donné où il y a
8 beaucoup de compétition...

9 R. Oui.

10 Q. [981] ... il ne devrait pas y avoir de tarifés et
11 ces tarifés-là ne devraient pas exister.

12 R. C'est... c'est... en fait, c'est ce que je
13 comprends puis c'est ce que j'ai toujours compris.

14 Q. [982] Parfait. Alors, vous voyez cette carte-là,
15 Madame Boulet, simplement pour que je vous
16 l'explique, c'est une carte qui, met en son centre
17 du rayon de cinquante kilomètres (50 km), l'usine
18 de Maskimo, qui est sur le bord de la rive. Vous
19 pouvez la voir, elle est en rouge, elle porte le
20 numéro 127...

21 R. O.K.

22 Q. [983] ... elle est sur le bord de la rive, juste à
23 gauche du pont.

24 R. Cent vingt-sept. O.K.

25 Q. [984] Eh voilà. Et nous avons établi, autour de

1 l'usine de Maskimo, un rayon de cinquante
2 kilomètres (50 km), qui était la règle en
3 vigueur...

4 R. Oui, oui.

5 Q. **[985]** ... jusqu'en deux mille un (2001) pour le
6 Ministère pour déterminer si, effectivement, un
7 tarifé... si on devait enclencher la règle du
8 tarifé et le calcul de cinq pour cent (5 %), là, au
9 niveau de la distance entre deux usines. On a fait
10 également un tableau, à l'onglet suivant, 1686, qui
11 a été produit. Ce tableau-là regroupe les usines à
12 l'intérieur du rayon de cinquante kilomètres
13 (50 km) de la carte précédente et tous les tarifs
14 qui ont été donnés à l'intérieur de ce rayon de
15 cinquante kilomètres là (50 km) uniquement. Donc,
16 on n'est pas en périphérie dans le nord, on n'est
17 pas en région éloignée, on est à cinquante
18 kilomètres (50 km) de l'usine de Maskimo, qui est
19 sur le bord de la rive à côté de Trois-Rivières. On
20 s'entend? Et on voit qu'au fil des années, il y en
21 a eu douze (12) en quatre-vingt-dix-sept (97), huit
22 en quatre-vingt-dix (98), treize (13) en quatre-
23 vingt-dix-neuf (99), quatre en deux mille (2000),
24 dix (10) en deux mille un (2001), deux mille deux
25 (2002), neuf; deux mille trois (2003), deux; deux

1 mille quatre (2004), neuf. Je vais vous concéder
2 qu'on est avant la règle du cinq pour cent (5 %),
3 qui apparaît en deux mille sept (2007). Deux mille
4 cinq (2005), dix (10); deux mille six (2006), six.
5 Deux mille sept (2007), la règle du cinq pour cent
6 (5 %), on en a quand même quatorze (14) dans la
7 région.

8 R. Hum hum.

9 Q. **[986]** Si on regarde la concentration d'usines, il
10 ne devrait pas y en avoir du tout. Deux mille huit
11 (2008), il y en a sept; deux mille neuf (2009), il
12 y en a moins, il y en trois; deux mille dix (2010),
13 il y en a quand même six. Êtes-vous à même de
14 m'expliquer pourquoi, dans cette concentration
15 d'usines là, et c'est ce que monsieur Marchand
16 semblait dénoncer hier ou, en tout cas, dans les
17 journées précédentes lors de son témoignage,
18 pourquoi dans ce secteur-là particulier il y a des
19 contrats tarifés?

20 R. Je le sais pas. Je suis pas en mesure de vous dire
21 ça, là, parce que c'est pas moi qui... il faudrait
22 demander ça à un directeur territorial ou à un
23 sous-ministre. Moi, je peux pas vous dire qui a
24 désigné ces tarifés-là puis pourquoi, quelles
25 étaient les règles qui ont fait que c'est allé en

1 tarifés. Ça, ça se faisait dans les directions
2 territoriales...

3 Q. **[987]** Mais à partir de deux mille sept (2007)...

4 R. ... je suis pas en mesure de vous dire... Bien, je
5 vous ai dit qu'il y avait la règle de cinq pour
6 cent (5 %) et, moi, je pense exactement comme ce
7 que vous m'avez dit, quand il y a de la
8 compétition, normalement ça va en appel d'offres.

9 Q. **[988]** O.K.

10 R. Alors, je suis pas en mesure, je comprends pas puis
11 je peux pas vous donner la réponse.

12 Malheureusement, là. Il faudrait demander au
13 directeur territorial qui était là à l'époque. Il y
14 en a eu, depuis ce temps-là, deux ou trois peut-
15 être, là. Mais, sincèrement, moi, je sais pas
16 qu'est-ce qui a fait qu'on a donné des tarifés ou
17 pas, mais je suis pas intervenue. Pour donner...

18 Q. **[989]** À partir de deux mille sept (2007)...

19 R. Oui.

20 Q. **[990]** ... vous avez instauré la règle du cinq pour
21 cent (5 %), vous nous l'avez expliquée avant la
22 pause...

23 R. Oui. Oui.

24 Q. **[991]** ... justement pour éviter ce genre de
25 situation là, c'est exact?

1 R. Bien, ça... ça l'évitait peut-être pas tout mais ça
2 évitait que quand c'était très près, qu'il y ait
3 une espèce d'élément de subjectivité qui fasse
4 qu'on en choisit... que... puis je dis pas, moi,
5 là, que la...

6 Q. **[992]** Une possibilité.

7 R. Non, non, mais... non, non, parce qu'on le savait
8 pas. Quand ils arrivaient au Ministère les choix
9 étaient déjà faits. Mais ça... moi, je pense que ça
10 a pu aider à en soustraire. Même on me dit
11 « qu'astheure » c'est quinze pour cent (15 %),
12 « astheure ». Que moins de quinze pour cent (15 %)
13 on va en appel d'offres. Semble-t-il. Que ça
14 serait...

15 Q. **[993]** Oui, la règle de quinze pour cent (15 %), je
16 pense qu'elle a été instaurée en deux mille treize
17 (2013), si je me trompe pas.

18 R. En août dernier.

19 Q. **[994]** En août dernier.

20 R. C'est ça.

21 Q. **[995]** O.K.

22 (15:55:59)

23 Me MICHEL DÉCARY :

24 Madame la Présidente, si je peux... pas tout à fait
25 une objection mais presque. Parce qu'on confronte

1 le témoin à ce tableau et la population, je pense,
2 on suit tous très, très bien où on veut en venir.
3 Est-ce qu'il est établi que ce sont tous des cas où
4 règle du cinq pour cent (5 %) s'appliquait?

5 R. Non.

6 Me MICHEL DÉCARY :

7 Ou est-ce que c'était des cas où en dehors du cinq
8 pour cent (5 %), donc six, sept, huit, neuf pour
9 cent? D'où l'explication. J'arrête là. Juste parce
10 que si on confronte avec une preuve, il faut
11 qu'elle soit complète pour aller aussi loin que va
12 maître LeBel. Parce que si c'est des cas où c'est
13 hors du cinq pour cent (5 %), à ce moment-là
14 c'est... la règle, évidemment, on revient
15 possiblement à la question du tarifé. Merci.

16 Me SONIA LeBEL :

17 Mais, moi, je me contente de poser des questions à
18 madame Boulet, s'il y a une règle différente que
19 celle du cinq pour cent (5 %), qu'on a établie
20 avant la pause, je pense qu'elle a le loisir de me
21 répondre à cette question-là.

22 R. Mais je le sais pas, c'est...

23 Me SONIA LeBEL :

24 Et je peux vous dire que la règle du cinq pour cent
25 (5 %) s'applique, à ma connaissance, depuis mil

1 neuf cent quatre-vingt-seize (1996) et que la règle
2 du treize pour cent (13 %) ... du quinze pour cent
3 (15 %) a été établie en août dernier. Et donc, s'il
4 y a une règle différente, je pense que madame
5 Boulet pourra nous l'expliquer compte tenu qu'elle
6 était l'instigatrice de la règle du cinq pour cent
7 (5 %), en deux mille sept (2007), dans ce secteur-
8 là, Madame la Présidente.

9 Me MICHEL DÉCARY :

10 Mon seul point, Madame la Présidente, juste pour
11 que ça... j'aime pas m'obstiner, là, mais le point
12 c'est que si ça va au-delà du cinq pour cent
13 (5 %) ... si c'est en deçà de cinq pour cent (5 %),
14 évidemment, la règle s'applique. Si c'est au-delà
15 du cinq pour cent (5 %), bien, là, à ce moment-là,
16 on serait, si j'ai bien compris, si j'ai bien
17 compris, justifiés de procéder par tarifé. Je dis
18 pas que c'était approprié, je disais que c'était...
19 je dis tout simplement que c'est justifié.

20 Me SONIA LeBEL :

21 Alors, on remercie maître Décary pour son
22 commentaire puis on va peut-être continuer avec les
23 questions, si vous permettez, Madame la Présidente.

24 Q. [996] Donc, moi, ce que je vous demande, Madame...

25 Madame Boulet, la chose suivante. En deux mille

1 sept (2007), vous avez établi... vous avez donc
2 décrété ou vous avez demandé, vous avez émis la
3 directive que la règle du cinq pour cent (5 %), qui
4 s'appliquait, vous avez dit dans la région plutôt
5 est, si je me trompe pas?

6 R. Bien, dans tout l'est du Québec.

7 Q. [997] Dans tout l'est du Québec.

8 R. Le cinq pour cent (5 %) était dans le décret
9 déjà...

10 Q. [998] Tout à fait.

11 R. ... mais il était pas appliqué.

12 Q. [999] Il n'était pas appliqué.

13 R. C'est ça.

14 Q. [1000] Vous avez demandé, à bon droit, à juste
15 titre, pour éviter, justement, quand il y a une
16 possibilité de concurrence, on s'entend, parce que
17 le but premier du Ministère, dans les contrats
18 tarifés, il y a un but autre de maintenir des
19 usines en place mais le but premier est de ne pas
20 payer trop cher quand on le peut, on s'entend? Et
21 de payer le moins cher possible, je pense que c'est
22 l'intérêt de tous, on... pour faire faire des
23 travaux?

24 R. Bien, c'était censé être ça.

25 Q. [1001] C'est censé être ça. Donc, la règle du cinq

1 pour cent (5 %), vous avez émis la directive
2 qu'elle s'applique, c'est exact?

3 R. Oui.

4 Q. **[1002]** Avez-vous fait le suivi par la suite? Parce
5 qu'on voit bien qu'à partir de deux mille sept
6 (2007)... Vous avez pris la préoccu... vous avez
7 pris, à bon droit, je crois, le temps et le soin de
8 demander qu'elle s'applique. On constate qu'à
9 partir de deux mille sept (2007), à première vue,
10 je pense qu'il est facile de voir que dans un rayon
11 de cinquante (50) kilomètres, avec le nombre
12 d'usines, probablement qu'on va tomber en deça de
13 cinq pour cent (5 %).

14 R. Mais, Madame la procureure, il manque trop
15 d'informations, il manque trop d'éléments puis moi
16 je suis pas cette personne-là qui a pris ces
17 décisions-là. C'est pas moi qui a choisi de donner
18 tel contrat de façon tarifée ou en appel d'offres.
19 C'est pas moi puis j'ai pas l'information qui me
20 permet de juger de la décision. C'est un travail de
21 directeur territorial que vous me montrez là. Moi,
22 les usines, je sais même pas... Je peux pas vous
23 répondre. Je su...

24 Q. **[1003]** Ma question...

25 R. Oui, oui.

1 Q. **[1004]** ... est beaucoup plus large que ça, Madame
2 Boulet.

3 R. Oui, oui.

4 Q. **[1005]** Vous constatez qu'à partir...

5 R. Oui, vous avez raison.

6 Q. **[1006]** ... de deux mille sept (2007). Bon, on
7 constate à partir de deux mille sept (2007)...

8 R. Oui.

9 Q. **[1007]** ... il y a quand même...

10 R. Oui.

11 Q. **[1008]** ... dans un rayon de cinquante (50)
12 kilomètres d'une usine où il y en a sept usines, on
13 les a comptées devant la Commission...

14 R. Oui.

15 Q. **[1009]** ... peut-être même six, huit, admettons, on
16 va y aller avec six pour être conservateurs, où il
17 y a six usines dans un rayon de cinquante (50)
18 kilomètres, vous constatez qu'il y a des contrats
19 tarifés qui se donnent O.K.? Vous allez voir. Vous
20 avez pris soin de nous dire qu'à partir de deux
21 mille sept (2007), vous avez demandé à ce que la
22 règle de cinq pour cent (5 %), qu'on s'assure
23 qu'elle s'applique. Moi ce que je vous demande.
24 Avez-vous fait par la suite un suivi de ça, parce
25 qu'on constate qu'on donne quand même des tarifés,

1 là, à l'époque.

2 R. Bien quand je donne... Quand je donne... Mais oui
3 mais ça veut pas dire que même avec la règle du
4 cinq pour cent (5 %) qu'il y en aurait pas eu de
5 tarifés, Madame la procureure. J'ai pas le portrait
6 puis j'ai pas les détails de ces éléments-là. Ça
7 prendrait la personne qui a un, décidé de faire ça,
8 le cinq pour cent (5 %), ça réglait pas tout. Ça
9 réglait les cas où c'était très près, ça réglait
10 pas tout. Mais après ça, moi je le sais pas les
11 autres éléments qui ont fait en sorte que tel
12 contrat est allé là ou est allé là, est allé en
13 tarifé ou en appel d'offres. J'ai pas l'information
14 puis c'est pas moi qui faisais ces choix-là. C'est
15 pas moi du tout qui faisais ces choix-là. Ça
16 relevait du directeur territorial, tout simplement.

17 Q. **[1010]** Est-ce que vous avez fait, à partir de deux
18 mille sept (2007), un suivi pour voir s'il y
19 avait...

20 R. Bien quand...

21 Q. **[1011]** ... un impact sur l'octroi des contrats
22 tarifés?

23 R. Non, j'ai pas fait le suivi parce que quand je
24 donne l'information au sous-ministre puis que je
25 lui dis « dorénavant le cinq pour cent (5 %) il

1 devrait s'appliquer », moi je prends pour acquis
2 que le sous-ministre fait son travail. Et personne
3 est venu, moi, là, ce que vous me montrez là,
4 personne est venu me dire, ça marche pas ou il y a
5 encore des problèmes. Personne est venu se plaindre
6 de quoi que ce soit à cet égard-là, là. Personne,
7 personne est venu me faire de revendication au fait
8 que la règle de cinq pour cent (5 %) ait changé
9 quoi que ce soit, là, dans les contrats, soit
10 tarifés ou en appels d'offres, là. C'était peut-
11 être pas majeur au point de changer toute la
12 dynamique de l'attribution, là. Je peux pas vous
13 dire quel était l'impact.

14 16:01:32

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[1012]** Vous dites, si vous me permettez, Maître
17 LeBel...

18 R. Oui.

19 Me SONIA LeBEL :

20 Allez-y, Madame la Présidente.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. **[1013]** Vous dites que vous, vous ne vous occupiez
23 pas de ça puis que c'est pas vous qui octroyiez les
24 contrats. Pourtant, monsieur Berthold nous a bien
25 dit et sans que ce soit au mot précis...

1 R. Oui.

2 Q. **[1014]** ... que vous aviez, vous étiez tout à fait
3 « hands on » et que c'est vous qui preniez toutes
4 les décisions et que vous aviez une grande capacité
5 à analyser les chiffres et vous étiez toujours
6 horripilée par les dépassements de coûts...

7 R. Oui, oui, oui, oui.

8 Q. **[1015]** ... et que c'est vous, qu'avant d'autoriser
9 les dépassements de coûts, vous vouliez les voir...

10 R. Oui.

11 Q. **[1016]** ... et que c'est vous qui attendiez que les
12 contrats attendaient sur votre bureau qu'ils
13 soient...

14 R. Oui.

15 Q. **[1017]** ... donc vous pouvez pas dire que vous étiez
16 pas au courant...

17 R. Bien c'est parce que ça, c'était pas...

18 Q. **[1018]** ... puis que c'était pas vous.

19 R. Bien c'est parce que ça, ça relevait pas de moi,
20 Madame la Présidente et c'est pas moi qui... Les
21 règles d'attribution de contrats, c'est pas moi qui
22 les fais. Moi je connais pas les territoires puis
23 je connais pas les usines puis je connais pas
24 les...

25 Q. **[1019]** Non mais vous saviez quels contrats vous

1 octroyiez par exemple.

2 R. Mais non, ce qu'il voulait dire, non lui ce qu'il
3 voulait dire c'est tout à fait autre chose,. Ça a
4 rien à voir avec ce genre de contrats-là. Ce qu'il
5 voulait dire, monsieur Berthold, premièrement, je
6 lis tout, je veux tout lire, je voulais tout voir,
7 donc c'est sûr que... Lui, il voulait dire que les
8 contrats étaient là parce qu'avant de les signer,
9 il fallait que je les aie lus. Mais on parle pas de
10 ça du tout. Admettons que je vous parle d'un grand
11 projet. Admettons que je vous parle de l'autoroute
12 de la Beauce, la 73. On m'apportait une fiche puis
13 ça pouvait être à signer ou ça pouvait être des
14 fois pour la période de questions. Une semaine, on
15 m'arrivait puis on me faisait un résumé de
16 l'évolution du dossier puis on me disait, tel
17 secteur, de admettons du tronçon A au tronçon B, ça
18 coûte trente millions de dollars (30 M\$). Un mois
19 après, on me faisait des mises à jour de mes
20 fiches, puis là c'était rendu trente-deux (32 M\$),
21 trente-cinq (35 M\$), trente-sept (37 M\$) puis là, à
22 un moment donné j'ai dit, écoutez c'est pas cinq
23 piastres (5 \$), c'est deux millions (2 M\$) puis
24 c'est cinq millions (5 M\$) de plus, puis c'est sept
25 millions (7 M\$) de plus puis il s'est passé un

1 mois. C'est quoi qu'il s'est passé? C'était ça les
2 dépassements de coûts. Ça a rien à voir avec ce
3 genre de contrats-là. On est dans deux... C'est pas
4 du tout la même affaire. Moi je vous parle des
5 grands dossiers qui venaient, admettons, la rue
6 Notre-Dame, que ça soit l'autoroute 73 en Beauce,
7 que ça soit, les grands travaux, là, routiers, là,
8 où on m'apportait des fiches de mise à jour, de
9 mise à niveau puis moi je lisais puis je retenais
10 les chiffres puis les chiffres, là, en deux mois,
11 ils passaient de trente millions (30 M\$) à trente-
12 sept millions (37 M\$). La 175, c'est le meilleur
13 exemple que je peux vous donner. La 175, à chaque
14 fiche qu'on m'amenait, elle passait de trois cent
15 millions (300 M\$), elle était rendue à trois cent
16 soixante (360 M\$), la fois d'après à quatre cent
17 vingt (420 M\$). C'est ça que moi j'avais, ça
18 c'était dans mon...

19 Q. **[1020]** Oui.

20 R. ... ça c'était dans ma cour. Pas ces dossiers-là.

21 Q. **[1021]** O.K. Puis si on parle de la 175 avec
22 monsieur Bergeron...

23 R. Oui.

24 Q. **[1022]** ... qui a dit que, une première fois, les
25 coûts étaient tellement exorbitants, qu'on a dû

1 faire un deuxième appel d'offres.

2 R. Oui, oui.

3 Q. **[1023]** Et que le deuxième appel d'offres, les
4 coûts, vous aviez augmenté les coûts, c'est-à-dire
5 vous aviez augmenté l'appel d'offres...

6 R. Bien pas moi là.

7 Q. **[1024]** ... mais non, mais que le Ministère avait
8 augmenté les appels d'offres et que les coûts
9 étaient encore plus élevés. De telle sorte que ça
10 devenait presque... le contrat s'est signé à
11 quasiment vingt-cinq pour cent (25 %) de plus que
12 le coût prévu.

13 R. Madame la Présidente, nous, là, on avait suivi les
14 recommandations de... de monsieur le commissaire,
15 qu'à dix pour cent (10 %), là... parce qu'il y en
16 avait pas de règle. Avant, même si ça sortait au-
17 delà des soumissions, à trente pour cent (30 %),
18 là, bien on... on l'autorisait puis on le laissait
19 aller le dossier. Nous, on avait mis quinze pour
20 cent (15 %). Monsieur le commissaire, dans son
21 rapport, a recommandé qu'en haut de dix pour cent
22 (10 %), que ça soit autorisé par le sous-ministre.
23 Donc, quand les coûts... quand la soumission
24 sortait puis qu'elle était plus de dix pour cent
25 (10 %) du coût de l'appel d'offres qui avait été

1 estimé par le Ministère, il fallait que le sous-
2 ministre passe dessus et que ça soit justifié. Si
3 c'était pas justifié, on retournait automatiquement
4 en appel d'offres. Alors, c'est comme ça qu'on a
5 essayé de freiner les coûts, mais il y avait... il
6 y avait une surchauffe sur le marché, il y avait...
7 et... et effectivement, les coûts des appels
8 d'offres sortaient haut. Mais nous, à partir du
9 moment où on a mis le dix pour cent (10 %), moi je
10 me rappelle d'un moment...

11 Q. **[1025]** Oui, mais l'autoroute 175, c'est bien plus
12 que dix pour cent (10 %), là.

13 R. Bien oui. Bien, Madame la Présidente, puis je veux
14 pas faire de politique, moi je me rappelle d'un
15 moment où les appels d'offres étaient beaucoup plus
16 chers, on avait deux projets, les deux étaient au-
17 dessus du dix pour cent (10 %). On a voulu
18 retourner en appel d'offres. On a eu tous les
19 députés du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui sont venus
20 nous dire qu'il fallait les donner pareil. On est
21 retourné en appel d'offres pareil. Alors, on
22 retournait en appel d'offres. Est-ce que le
23 Ministère évaluait mal ses... ses... est-ce qu'il
24 faisait des estimés qui étaient pas... je peux pas
25 vous dire. Mais c'est clair qu'elle devait coûter

1 je sais pas comment, là, cinq, six cents millions
2 (600 M) puis elle en a coûté un point un milliard.
3 Ça, c'est clair et ces dépassements de coûts là, je
4 les voyais juste sur des fiches d'information, je
5 les ai jamais autorisés et signés. Je les voyais
6 quand on m'informait de l'état de situation de la
7 route. Et à un moment donné, là, j'ai dit : « Wo!
8 Un instant. Il y a quelque chose qui marche pas. »
9 Et là, je me suis choquée parce que ça m'arrivait,
10 celle-là c'était la pire, c'était un gros projet,
11 mais ça m'arrivait fréquemment sur d'autres routes
12 puis ça passait de trente (30), à trente-deux (32),
13 à trente-cinq (35) puis là, je disais : « Voyons,
14 mais on parle pas deux piastres puis on parle pas
15 de cinq piastres, les gars. C'est cinq millions. Il
16 s'est passé quoi depuis un mois pour que ça coûte
17 cinq millions de plus? » Mais ça, ça a rien à voir
18 avec ces contrats-là, Madame la Présidente. Ça,
19 moi, ça passait pas sur mon bureau. Et ça, moi, les
20 règles, c'est les directeurs territoriaux qui les
21 appliquaient.

22 (16:07:25)

23 Me SONIA LeBEL :

24 Q. **[1026]** Alors quand monsieur... monsieur Maskimo...
25 monsieur Maskimo, pardon, monsieur Marchand de la

1 compagnie Maskimo est venu vous voir pour vous
2 parler d'iniquité dans l'octroi des contrats
3 tarifés, pourquoi vous lui avez pas tout simplement
4 dit : « Écoutez, ça dépend de la programmation.
5 S'il y a pas de travaux à faire, il y en a pas de
6 travaux à faire. Puis de toute façon, votre usine,
7 dans le secteur où elle est, l'équité, à un moment
8 donné, il y a la concurrence, là, si elle survit
9 pas l'usine, elle ne survit pas. » Il y a pas de...
10 il y a pas de... il y a pas de raison de maintenir
11 une usine dans ce coin-là, il y en a huit dans le
12 secteur. C'est pas la même raison qu'en région où
13 le Ministère a intérêt à garder une usine en vie.

14 R. Mais si le Ministère m'avait dit : « Il y en a pas
15 de contrats tarifés dans ce secteur-là, Madame
16 Boulet, il y en a pas, il y a pas de travaux, il y
17 a pas de... », c'est ce que je lui aurais répondu.
18 Mais il y en avait des... il y en avait des tarifés
19 dans son secteur. Alors, j'ai pensé que s'il y
20 avait des tarifés dans son secteur, que je me
21 devais, comme ministre responsable de la région de
22 la Mauricie, être, à tout le moins, équitable pour
23 les quatre usines qui avaient des tarifés.

24 Q. **[1027]** Mais cette notion d'équité là qui peut, à
25 toutes fins pratiques, être noble, vous pensez pas

1 que c'est... c'est dangereux quand un politicien
2 commence à s'en mêler...

3 R. Bien...

4 Q. **[1028]** ... et s'assure que tout le monde se partage
5 la tarte? Ça peut pas devenir un outil de
6 financement, ça?

7 R. Bien...

8 Q. **[1029]** On partage la tarte à ceux qui nous
9 financent...

10 R. Non, bien écoutez, moi j'ai...

11 Q. **[1030]** ... ceux qui nous financent pensent qu'ils
12 vont se faire partager la tarte...

13 R. ... jamais, je vous l'ai dit tout à l'heure.

14 Q. **[1031]** ... c'est pas... c'est pas un petit peu la
15 notion qui est véhiculée?

16 R. Madame la procureure, je vous l'ai dit tout à
17 l'heure, je l'ai fait par mesure d'équité parce
18 qu'on l'a dit tout à l'heure avec madame la
19 Présidente, celui qui a un tarifé, il a un avantage
20 pour la suite des choses parce que ça lui donne du
21 financement. Du financement dans son fonds de
22 roulement. Je l'ai fait pour cette valeur-là, pour
23 cette... je l'ai fait de bonne foi. Si vous me
24 dites... puis moi, là, qui avais autant d'usines
25 que ça, là, il était pas... le tarifé qu'on m'a

1 donné, moi, il devait être au Nord du comté de
2 Maskinongé, là où Maskimo est tout seul. Sinon, il
3 serait allé en appel d'offres puis le directeur
4 territorial m'aurait dit : « Il y en a pas de
5 tarifés. » Alors, je l'ai fait de bonne foi.
6 Maintenant, les tarifés, est-ce qu'il faut les
7 repenser? Bien, c'est la question que vous avez
8 posée à d'autres intervenants. Elle est pleinement
9 et totalement justifiée. Est-ce qu'ils ont encore
10 leur raison d'être? Est-ce qu'on devrait aller
11 partout en appel d'offres? Ce que les gens du
12 Ministère disent, eux, c'est que si on fait ça,
13 bien les usines vont se pointer souvent avec des
14 portatives quand il y aura un gros contrat, puis le
15 lendemain, elles vont disparaître puis il y aura
16 plus personne pour le reste de l'entretien ou pour
17 les municipalités. Mais votre question, elle est
18 totalement pertinente puis j'ai pas de réponse à
19 vous dire. Ce que... mais il faut se la poser, de
20 toute évidence.

21 Q. **[1032]** O.K. Madame Boulet?

22 R. Oui.

23 Q. **[1033]** Il y a des règles, maître Decary a pris soin
24 de nous le rappeler, il y a des règles pour
25 attribuer des contrats tarifés.

1 R. Oui.

2 Q. **[1034]** Il y a une programmation qui est établie par
3 la direction territoriale en fonction des
4 priorités.

5 R. Oui.

6 Q. **[1035]** Priorités desquelles vous ne vous mêlez pas.
7 Vous avez parlé que vous attribuez des budgets.

8 R. C'est ça.

9 Q. **[1036]** Les directions territoriales ont
10 l'expertise, vous nous l'avez dit au début de votre
11 témoignage, vous n'avez pas d'expertise dans ce
12 secteur-là. Les directeurs territoriaux ont
13 l'expertise, le Ministère, les fonctionnaires, les
14 gens qui sont à l'intérieur du Ministère, desquels
15 ça devrait, normalement relever, ont l'expertise
16 pour déterminer la programmation et les priorités.

17 R. Oui.

18 Q. **[1037]** Nous sommes dans un secteur où il y a une
19 concentration d'usines. Si la direction
20 territoriale, en fonction de ses budgets, décide...
21 et en fonction des calculs des règles, en arrive à
22 la conclusion qu'un tarifé est avantageux pour le
23 Ministère et qu'en fonction des règles, il doit
24 attribuer à une usine plutôt qu'une autre, en quoi
25 la notion d'équité devrait devenir pertinente?

1 Pourquoi est-ce que vous laissez pas les lois du
2 marché jouer, les lois de la concurrence jouer? Et
3 si c'est une priorité du Ministère de faire les
4 travaux à gauche plutôt qu'à droite, ce sera
5 l'usine de gauche plutôt que celle de droite? Et
6 s'il y a pas de travaux à faire à droite, bien,
7 l'usine de droite en aura pas et ira soumissionner
8 sur des appels d'offres publics, s'ils sont
9 ouverts. En quoi devez-vous vous mêler, vous, le
10 politique, de cette notion-là s'il y a des règles
11 établies?

12 R. O.K. Je vous ai dit qu'à cette époque-là, ça nous
13 arrivait qu'on avait ce genre de problème là et
14 qu'avec la règle du cinq pour cent (5 %), après ça,
15 on a... on en avait beaucoup moins. Et on avait
16 également sensibilisé les gens, dans les directions
17 territoriales, de tenter d'être équitables avec les
18 tarifés pour pas désavantager une usine plutôt
19 qu'une autre. Je vous comprends et je dis
20 qu'idéalement, je pense que si... s'il y a
21 plusieurs usines, ça devrait toujours aller en
22 appel d'offres et je peux pas être contre ce
23 principe-là.

24 Q. **[1038]** Parce que vous êtes d'accord que les notions
25 d'équité ne sont pas compatibles avec les notions

1 de priorités d'exécution de travaux?

2 R. Je suis d'accord avec vous, je vous l'ai dit. Je
3 l'ai fait parce qu'à cette époque-là, on avait, de
4 temps en temps, des entreprises qui venaient se
5 plaindre, on avait demandé aux directions
6 territoriales, aux sous-ministres d'avoir cette
7 attention particulière là. On leur a dit de
8 remettre en place le cinq pour cent (5 %) et par la
9 suite, bien, on avait de moins en moins de genre
10 de... de cette requête-là, on en avait de moins en
11 moins.

12 Q. **[1039]** O.K. Est-ce qu'on ne vous a pas mise en
13 garde, Madame Boulet, à l'époque, est-ce que
14 quelqu'un de votre entourage ne vous a pas mise en
15 garde d'intervenir de cette façon-là et de faire
16 passer un message... de faire descendre un message
17 dans la machine, si je peux l'appeler ainsi, pour,
18 à ce moment-là, favoriser un entrepreneur ou
19 s'assurer que l'équité rétablie face à un
20 entrepreneur... entrepreneur qui finance... qui
21 vous finance, dans un secteur où, vous l'avez vous-
22 même dit, ce sont les entreprises de pavage qui
23 sont dans vos cocktail...

24 R. Hum hum.

25 Q. **[1040]** ... votre entourage ne vous a pas mise en

1 garde du danger que ça pouvait... ou du message que
2 ça pouvait envoyer?

3 R. Quand j'ai fait ce geste-là pour Maskimo?

4 Q. **[1041]** Oui.

5 R. J'ai pas souvenir que ni le sous-ministre... puis
6 le sous-ministre était informé de cette démarche-
7 là, là. Alors, j'ai pas souvenir que quelqu'un
8 m'ait mise en garde contre cette démarche-là parce
9 que je vous ai dit que je l'ai pas fait juste pour
10 Maskimo, qu'il est arrivé précédemment, je vous
11 l'ai dit tout à l'heure, que ça arrivait quelques
12 fois qu'on allait voir le sous ministre puis qu'on
13 lui faisait part de cette... de cette
14 problématique-là. Puis, à ce moment-là, bien, c'est
15 le sous-ministre qui le réglait, tout simplement.
16 Là la différence c'est que c'est moi qui l'ai fait
17 parce que j'étais en lien avec le directeur de ma
18 région. Mais le sous-ministre lui-même a déjà fait
19 ce genre d'intervention-là pour régler des
20 problèmes d'iniquité qui étaient présents au début
21 puis qui se sont estompés normalement au fil des
22 années.

23 Q. **[1042]** O.K.

24 R. Mais j'ai pas souvenir. J'ai pas souvenir.

25 Q. **[1043]** O.K. Les entreprises qui sont susceptibles

1 d'avoir des contrats tarifés dans votre...

2 R. Oui.

3 Q. **[1044]** ... région, à tout le moins pour la période
4 concernée, qu'on discute devant la Commission...

5 R. Oui.

6 Q. **[1045]** ... sont les entreprises qui étaient
7 présentes à vos cocktails. Monsieur Berthold, pour
8 être exacte, est venu dire qu'il a déjà fait du
9 financement. Pas du financement pour vous mais
10 qu'il a déjà fait du financement. Et ce qu'il est
11 venu nous dire, devant la Commission, c'était qu'il
12 expliquait qu'à l'époque où il faisait du
13 financement, il contactait les entreprises. Et ce
14 qu'il est venu dire c'est : « Je ne me mettrai pas
15 la tête dans le sable. Les gens qui vont accepter
16 de donner un montant d'argent attendent toujours
17 quelque chose en retour. » Et, à une question de
18 mon collègue, maître Crépeau, on lui a demandé :
19 « À quoi les gens sont intéressés? -Les
20 personnes... pour rencontrer des personnes pour
21 faire connaître cette personne-là. -Pour avoir un
22 contrat par la suite? -Moi je dirais pas que c'est
23 pour avoir un contrat mais c'est pour être connu
24 d'elle, avoir un réseau et on attend un avantage en
25 retour. » C'est monsieur Berthold qui est venu dire

1 ça.

2 R. Hum hum.

3 Q. **[1046]** Pensez-vous pas que, dans le cas des
4 entreprises de pavage, les contrats tarifés ne sont
5 pas effectivement un avantage qu'ils pourraient
6 d'attendre à recevoir en retour, plus précisément
7 et surtout dans la zone de Trois-Rivières, où il y
8 a une telle concentration d'usines, où la notion
9 même de contrats tarifés est questionnable, à tout
10 le moins?

11 R. Madame la procureure, je peux pas vous expliquer la
12 façon dont ça a été attribué. Il faudrait demander
13 ça aux directeurs régionaux.

14 (16:15:33)

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[1047]** C'est quoi la question qui vous est posée?

17 R. Bien, moi, je pense que s'il y a plusieurs
18 entreprises, Madame la Présidente, en principe ça
19 doit aller en appel d'offres. C'est aussi simple...
20 C'est pas ça non plus?

21 Q. **[1048]** C'est pas non plus la question.

22 R. Bon, bien, alors répétez votre question, s'il vous
23 plaît.

24 Me SONIA LeBEL :

25 Q. **[1049]** La question est la suivante. Une personne

1 qui travaille avec vous, votre chef de cabinet, qui
2 a déjà fait du financement...

3 R. Oui, oui.

4 Q. **[1050]** ... est venu nous dire qu'il ne faut pas se
5 mettre la tête dans le sable.

6 R. Oui.

7 Q. **[1051]** Les entreprises, bien que ce... on ne parle
8 pas de financement d'entreprises parce que c'est
9 illégal, mais, encore une fois, on s'entend... on
10 s'entend qu'on parle de financement indirectement
11 d'entreprises, par le biais de personnes. Les
12 entreprises... il l'a dit, monsieur Berthold, les
13 entreprises... il ne faut pas se mettre la tête
14 dans le sable, les entreprises attendent quelque
15 chose en retour. On a établi que dans vos
16 cocktails, année après année, dans le secteur de
17 Grand-Mère, ce sont, entre autres mais non
18 limitativement, les entreprises de pavage. Nous
19 avons également discuté avec vous que c'était...
20 vous aviez le pouvoir, en désignant un secteur, de
21 désigner, par ricochet, un entrepreneur qui
22 pourrait recevoir un contrat tarifé. Et là c'est ma
23 question : Ne pensez-vous pas que l'avantage... un
24 des avantages que ces entreprises-là pouvaient
25 s'attendre à recevoir ou pouvaient espérer recevoir

1 de vous en vous finançant, était justement ces
2 contrats tarifés-là dans une région où à tout le
3 moins il est questionnable que cette notion-là
4 s'applique?

5 R. Alors je pense que j'ai déjà répondu à cette
6 question-là en début d'après-midi. Alors, c'est
7 certain que ces gens-là viennent en espérant créer
8 une relation, un contact, une connaissance mais en
9 rien, ces relations-là n'ont changé les décisions
10 que j'ai prises. C'est ce que j'ai dit en début
11 d'après-midi, Madame la Présidente.

12 16:17:18

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[1052]** Vous savez, il n'y a pas juste... il y a les
15 apparences aussi. Est-ce que vous ne trouvez pas
16 que d'octroyer des contrats tarifés dans une région
17 où il y a beaucoup d'entreprises...

18 R. Oui, oui.

19 Q. **[1053]** ... ça donne pas justement l'effet de
20 permettre ou de pou...

21 R. Vous savez, mais, Madame...

22 Q. **[1054]** ... octroyer des contrats politiques aux
23 gens qui financent au parti politique?

24 R. Vous avez tout à fait raison...

25 Q. **[1055]** Bon.

1 R. ... Madame la Présidente. Vous avez tout à fait
2 raison mais ce que je vous dis, je suis pas en
3 mesure...

4 Q. **[1056]** C'était ça la question.

5 R. Je suis pas en mesure de vous expliquer pourquoi ça
6 a été attribué de cette façon-là. Je le sais pas.
7 Je le sais pas. Je le sais pas. Est-ce qu'on a posé
8 la question au directeur territorial? Je le sais
9 pas. Je peux pas vous dire, moi j'étais pas dans ce
10 processus-là.

11 Me SONIA LeBEL :

12 Q. **[1057]** Et vous savez, Madame Boulet, la Commission,
13 en tout cas moi, je vais parler pour moi, a du mal
14 à obtenir une réponse à la question « Quel est
15 l'avantage des entrepreneurs de financer dans ces
16 cocktails de financement là? » Certains
17 entrepreneurs sont venus nous donner leur réponse.
18 Moi, je vous demande, vous êtes une politicienne...

19 R. Hum, hum.

20 Q. **[1058]** ... chevronnée, vous êtes dans la politique
21 depuis une dizaine d'années, sans sous-entendre que
22 vous avez fait ces gestes-là, à quoi sert ce fameux
23 réseau de contacts-là s'il ne sert à rien, si vous
24 ne le faites pas vous, si vos collègues ne le font
25 pas, à quoi sert ce réseau de contacts-là? À quoi

1 sert le fait de pouvoir vous approcher? Pourquoi
2 est-ce qu'on finance? Pourquoi les entreprises
3 dépendent tant d'argent pour le financement
4 politique si ça sert à toutes fins pratiques à
5 rien?

6 R. Peut-être que ça a déjà servi à quelque chose. Je
7 peux pas vous dire.

8 Q. **[1059]** Mais ça continue jusqu'en deux mille onze
9 (2011), deux mille douze (2012), deux mille neuf
10 (2009), je veux dire...

11 R. Non, mais c'est parce qu'il faudrait... Moi je peux
12 pas vous répondre et je peux pas vous répondre
13 pourquoi c'est comme ça.

14 Q. **[1060]** Et vous avez aucune idée pour nous aider,
15 nous éclairer, à quoi ça pourrait servir ce réseau
16 de contacts-là parce que, à toutes fins pratiques,
17 si j'en crois votre réponse...

18 R. Mais ils ont des espérances mais entre avoir une
19 espérance puis une réalité, il y a deux mondes.
20 Puis vous pouvez pas penser que parce qu'ils ont
21 des espérances, que les ministres font ce que ces
22 gens-là veulent. Là c'est de faire un lien, là,
23 c'est...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. **[1061]** Je vais vous redemander une autre fois.

1 R. Oui, oui, oui. Mais, c'est O.K. Excusez-moi.

2 Q. **[1062]** Est-ce que, est-ce que vous étiez au courant
3 des attentes que vous deviez remplir au point de
4 vue financement?

5 R. Non, j'étais pas au courant.

6 Q. **[1063]** Vous n'étiez pas au courant...

7 R. Non.

8 Q. **[1064]** ... qu'il y avait des attentes et que les
9 ministres devaient ramasser cent mille dollars
10 (100 000 \$) par année?

11 R. Je l'ai su quand monsieur MacMillan l'a dit. Ce que
12 je savais, Madame la Présidente, c'est quand il
13 venait au caucus, il parlait des attentes des
14 députés qui étaient je pense, cinquante mille
15 dollars (50 000 \$), je sais pas, à peu près.

16 Q. **[1065]** Donc là vous nous parlez de rencontres de
17 caucus?

18 R. Oui.

19 Q. **[1066]** Alors vous nous dites qu'il y avait des
20 rencontres de caucus et aux rencontres de caucus,
21 il n'y avait que les attentes face aux députés mais
22 non pas face aux ministres?

23 R. Mais moi, je me rappelle pas, Madame la Présidente,
24 moi je...

25 Q. **[1067]** Alors maintenant vous vous en rappelez pas?

1 R. Non, non! Mais je le savais pas, je le savais pas,
2 je le savais pas.

3 Q. **[1068]** Il y a une différence entre je m'en rappelle
4 pas ou je le savais pas, là.

5 R. Non, je le savais pas.

6 Q. **[1069]** Alors, au caucus, il n'y avait jamais
7 personne qui parlait des attentes face aux
8 ministres, seulement face aux députés?

9 R. Bien pas à ma connaissance. Pas à ma connaissance.

10 Me SONIA LeBEL :

11 Q. **[1070]** Est-ce que vous pensez que les orientations,
12 les discours que vous faisiez, les déclarations,
13 bon on va la nommer comme on veut, là, les
14 allocutions que vous faisiez, lors de ces
15 cocktails-là, pouvaient donner des indicatifs ou
16 des indicateurs privilégiés à ces gens-là qui
17 assistaient, sur la programmation, sur les contrats
18 à venir, sur les projets à venir. Pensez-vous que
19 cette quarantaine de personnes-là ou
20 d'entrepreneurs, ou cette dizaine d'entreprises-là,
21 parce qu'ils pouvaient être parfois deux ou trois
22 par entreprise, n'avaient pas à ce moment-là des...
23 certaines informations privilégiées?

24 R. Bien normalement, il y avait pas d'informations
25 privilégiées. C'était de l'information publique,

1 là, qui concernait les grandes orientations du
2 gouvernement, qu'on a décidé d'aller de l'avant
3 avec l'autoroute 30 puis, normalement c'était très
4 général parce que c'était pas juste ces gens-là qui
5 étaient là. Il y avait des gens de tous les
6 secteurs. Donc on essayait de faire... Même moi,
7 j'essayais de parler d'un petit peu de santé, un
8 petit peu de transport, un petit peu d'éducation,
9 un petit peu... J'essayais de faire un « wrap-up »
10 de nos priorités tout court, là.

11 Q. **[1071]** O.K.

12 R. C'est comme ça que je faisais ça.

13 Q. **[1072]** O.K. Donc c'est le genre d'allocutions que
14 vous faisiez à ce moment-là.

15 R. Oui, oui, ça durait dix (10) minutes à peu près,
16 là, dix, quinze (10-15) minutes.

17 Q. **[1073]** O.K. Parlez-moi de Marc Bibeau.

18 R. Oui. Alors c'est quelqu'un que je connais pas
19 personnellement. Je sais qui il est. Je sais que
20 c'est quelqu'un qui s'occupe du financement du
21 Parti libéral, que moi, j'ai pas, j'ai peut-être
22 rencontré une fois ou deux lors d'un caucus, je
23 pourrais pas vous dire combien de fois, Madame la
24 Présidente, et j'ai eu une rencontre personnelle
25 avec lui, qui m'avait été demandée par madame

1 Violette Trépanier. C'était lors d'un colloque ou
2 lors d'un événement politique. Tout ce que je me
3 rappelle par contre c'est que ça avait lieu dans un
4 local, un local qui était pas loin, à proximité...

5 Q. **[1074]** Qui est madame, qui était madame Violette
6 Trépanier?

7 R. C'est quelqu'un qui s'occupait du financement aussi
8 au parti.

9 Q. **[1075]** Au Parti libéral?

10 R. Oui.

11 Q. **[1076]** O.K. Parfait. Elle était en charge du
12 financement, je pense, pour le parti au complet, ça
13 se peut-tu?

14 R. Oui, oui.

15 Q. **[1077]** O.K. Parfait. Donc madame Trépanier vous
16 demande de rencontrer monsieur Bibeau?

17 Q. **[1078]** ... au complet, ça se peut-tu?

18 R. Oui. Oui.

19 Q. **[1079]** O.K. Parfait. Donc, madame Trépanier vous
20 demande de rencontrer monsieur Bibeau?

21 R. Oui, tout à fait.

22 Q. **[1080]** Pour des questions de financement?

23 R. Non, c'est... c'est... je ne me rappelle pas, c'est
24 ce que... mais c'était pas du financement. D'après
25 ce que je me souviens, c'était pour un dossier, un

1 projet qu'il n'avait, de toute évidence, pas eu.
2 Mais je me rappelle pas quel dossier, Madame la
3 Présidente, je me rappelle pas et... et je sais que
4 ça a été très bref, qu'il y a aucune information
5 privilégiée qui a été donnée. Je me souviens d'être
6 sortie de là puis me dire que ça avait... c'était
7 une rencontre qui avait été carrément inutile, là.
8 Mais je me rappelle pas du...

9 Q. **[1081]** C'était une rencontre par rapport à sa
10 compagnie Shockbeton, si je comprends bien?

11 R. Je le sais pas. J'ima... je le sais pas. Je le sais
12 pas.

13 (16:23:24)

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[1082]** Vous nous dites que madame Trépanier vous
16 demande de rencontrer monsieur Marc Bibeau?

17 R. Oui.

18 Q. **[1083]** C'est deux personnes qui font du financement
19 pour le Parti libéral...

20 R. Mais ils m'ont pas parlé de financement.

21 Q. **[1084]** ... puis vous... puis vous nous dites qu'il
22 vous demande que quelque chose qui a pas... il y
23 aurait pas eu un contrat?

24 R. Bien un appel d'offres, là, qui était sorti puis
25 qu'il l'avait pas eu, mais il y a pas eu

1 d'information privilégiée.

2 Q. **[1085]** Pourquoi vous insistez pour dire qu'il y a
3 pas eu d'information privilégiée?

4 R. Bien parce que... bien, j'insiste pas. Je dis juste
5 qu'on a parlé de ce qui est... l'information qui
6 était publique par rapport à l'appel d'offres qui
7 était sorti.

8 Q. **[1086]** O.K. Mais pourquoi...

9 R. Il était sorti à quel... à quel montant.

10 Q. **[1087]** O.K.

11 R. Bon bien, je sais pas, mais je lui ai donné
12 l'information que tout le monde aurait eue s'ils
13 avaient fait une demande d'accès à l'information.

14 Q. **[1088]** O.K. Ça fait que donc madame Trépanier vous
15 demande de rencontrer monsieur Bibeau et
16 manifestement, pour parler contrat qu'il n'a pas eu
17 et qui avait été fait par appel d'offres public?

18 R. Oui.

19 Me SONIA LeBEL :

20 Q. **[1089]** Et alors pourquoi s'il aurait eu ces
21 renseignements-là par le biais d'une demande
22 d'accès à l'information avez-vous accepté de
23 rencontrer Marc Bibeau?

24 R. Regardez, je... je peux pas vous en dire plus. Je
25 me rappelle pas du tout, du tout c'était quoi.

1 Q. **[1090]** Et vous vous souvenez pas pourquoi vous avez
2 accepté de le rencontrer? C'est quand même... c'est
3 quand même encore une fois, vous vous mettez à
4 risque. La responsable du financement du Parti
5 libéral vous demande de rencontrer un
6 entrepreneur...

7 R. Bien là, probablement, oui, je comprends votre
8 question...

9 Q. **[1091]** ... vous êtes ministre à l'époque...

10 R. ... mais je suis allée par politesse, là, je suis
11 allée par politesse, mais je me rappelle pas de
12 quel projet puis comme je vous dis, j'ai donné
13 l'information que je savais qui était publique puis
14 ça a été très bref, ça a duré dix (10) minutes
15 puis...

16 Q. **[1092]** Donc, la responsable du financement...

17 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

18 Q. **[1093]** Mais vous saviez d'avance l'appel d'offres
19 qui les intéressait?

20 R. Non, je...

21 Q. **[1094]** Parce qu'écoutez...

22 R. Monsieur le commissaire, je vous le dis, là, je
23 sais que j'ai eu une rencontre, mais je me rappelle
24 pas de... je me rappelle pas. Sincèrement, là, je
25 me rappelle pas de quel projet, j'ai... j'ai pas de

1 mémoire. Mais je suis capable de me situer dans un
2 espace, dans un environnement où je sais que je
3 suis avec ces personnes-là.

4 Q. **[1095]** Parce qu'à la quantité d'appels d'offres
5 qu'il y a, là, de savoir qu'il va nous parler d'un
6 appel d'offres précis, il faut le savoir un peu
7 d'avance pour se préparer parce que sinon, on peut
8 pas...

9 R. Mais... mais...

10 Q. **[1096]** ... vous aurez rien à lui dire, vous pouvez
11 pas avoir d'information.

12 R. Mais il y avait... c'est ça. Il y avait rien à lui
13 dire, c'est... c'est ce que... je me rappelle
14 d'être sortie de là puis de m'être dit...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[1097]** Là, vous avez dû pas être contente de madame
17 Trépanier de vous faire perdre votre temps...

18 R. Oui, c'est en plein ça.

19 Q. **[1098]** ... pour rencontrer...

20 R. C'est exactement ça, Madame la Présidente. Je me
21 suis dit : « Franchement, là, on m'a fait déplacer
22 pour rien. »

23 Q. **[1099]** Puis vous, vous vous déplacez comme
24 ministre...

25 R. Non.

1 Q. **[1100]** ... avant...

2 R. Non, j'étais... c'était dans un colloque.

3 Q. **[1101]** Oui.

4 R. Ça fait qu'on était tous sur place de toute façon.

5 Q. **[1102]** O.K. Mais vous, vous rencontrez des gens
6 dans un colloque, vous vous déplacez, vous
7 rencontrez des gens...

8 R. Mais c'était sur les lieux, c'était sur les lieux
9 du colloque, Madame la Présidente. Mais j'ai... je
10 vois physiquement, mais je suis pas capable de vous
11 dire...

12 Me SONIA LeBEL :

13 Q. **[1103]** Est-ce que vous étiez en compagnie de madame
14 Trépanier à ce moment-là quand vous l'avez
15 rencontré?

16 R. Il y avait madame Trépanier, il y avait monsieur
17 Bibeau puis je pense qu'il y avait quelqu'un
18 d'autre puis je sais pas qui.

19 Q. **[1104]** O.K.

20 R. Il me semble, de mémoire.

21 Q. **[1105]** Vous saviez que monsieur Bibeau s'est occupé
22 de financement pour le Parti libéral?

23 R. Oui. Oui.

24 Q. **[1106]** Avec madame Trépanier?

25 R. Oui.

1 Q. **[1107]** Est-ce que c'est pas plutôt le moment où on
2 vous a informé justement du plafond de cent mille
3 dollars (100 000 \$) que vous avez...

4 R. Non, on n'a pas parlé de financement.

5 Q. **[1108]** Monsieur Bibeau, madame Trépanier vous ont-
6 ils déjà parlé de financement ensemble?

7 R. Non. Aucun des deux.

8 Q. **[1109]** Et jamais, ni monsieur Bibeau, ni madame
9 Trépanier ne vous a, ou dans un colloque de
10 ministres ou dans une rencontre des ministres et
11 députés, ne vous ont fait part du fait qu'il y
12 avait des... des objectifs de financement...

13 R. Non.

14 Q. **[1110]** ... particuliers pour les députés...

15 R. Non.

16 Q. **[1111]** ... de l'ordre de soixante (60), soixante-
17 dix mille dollars (70 000 \$)...

18 R. Non.

19 Q. **[1112]** ... et de cent mille dollars (100 000 \$)
20 pour les ministres?

21 R. Non. Jamais.

22 Q. **[1113]** Et jamais vous n'avez discuté de financement
23 avec monsieur Bibeau?

24 R. Non.

25 LA PRÉSIDENTE :

1 Q. [1114] Mais vous connaissiez monsieur Bibeau?

2 R. Bien, je savais c'était qui, mais...

3 Q. [1115] Puis vous connaissiez madame Trépanier?

4 R. Oui. Oui. Bien oui, mais ils m'ont demandé de les
5 rencontrer, je suis allée par politesse, Madame.

6 Q. [1116] Qui vous a demandé de les rencontrer?

7 R. Bien, madame... madame Trépanier m'a demandé
8 d'aller les rencontrer.

9 Q. [1117] Vous venez de dire : « Ils m'ont demandé
10 d'aller les rencontrer ».

11 R. Bien c'est madame Trépanier, elle m'a demandé
12 d'aller les rencontrer.

13 Me SONIA LeBEL :

14 Q. [1118] O.K. Quel était le rôle de madame Trépanier,
15 responsable du financement du Parti libéral, dans
16 cette rencontre entre la ministre et un
17 entrepreneur? Est-ce qu'elle vous l'a expliqué
18 pourquoi elle faisait... elle prenait la peine de
19 faire cette introduction-là ou ce lien-là?

20 R. Ce que je vous dis, c'est que je me rappelle plus.
21 Je... je me rappelle plus c'était pourquoi, alors
22 je peux pas vous dire plus que le fait que ça a été
23 bref et quand je suis sortie, comme madame la
24 Présidente l'a dit, j'ai... j'ai trouvé qu'on
25 m'avait fait perdre mon temps tout simplement.

1 C'est tout ce que je me rappelle.

2 Q. **[1119]** Si je vous rappelle... peut-être essayer de
3 vous rafraîchir la mémoire, vous direz si ce que je
4 vous donne comme information vous aide. Il se
5 serait s'agi d'un projet pour Schokbeton, un appel
6 d'offres que la compagnie n'aurait pas gagné, puis
7 que quand c'était... bon, c'était au moment où vous
8 étiez ministre en titre et monsieur Bibeau voulait
9 vous entretenir d'un appel d'offres qu'il n'aurait
10 pas gagné. Est-ce que c'est possible?

11 R. Bien, comme je vous dis, je le sais pas. Je le sais
12 pas. Est-ce que... ça peut être ça mais je le sais
13 pas. Je m'en rappelle pas. Puis... puis c'est pas
14 parce que je cherche pas dans ma mémoire, là,
15 depuis que je sais que... que je vais être entendue
16 ici que j'essaie de me rappeler de... de plein de
17 choses puis je me rappelle pas.

18 Q. **[1120]** Et vous n'avez aucun souvenir non plus d'une
19 rencontre où madame Trépanier, en compagnie de
20 monsieur Bibeau, aurait rencontré les députés, les
21 ministres, pour fixer les plafonds, appelons ça un
22 plafond, appelons ça un... une... un objectif de
23 financement et de les informer... d'informer chacun
24 des députés et des ministres effectivement des
25 objectifs du Parti libéral.

1 R. Je me rappelle pas. Écoutez, les caucus des fois,
2 on en manque quelques-uns et je sais pas, mais je
3 me rappelle pas. Moi, je me rappelle des
4 financements des députés, des députés dans
5 l'opposition, me semble que c'était quarante,
6 cinquante mille (40-50 000 \$) quand on était au
7 pouvoir puis une affaire comme quinze... vingt-cinq
8 mille (25 000 \$) quand on était dans un... pas au
9 pouvoir quand on... oui, quand on était dans un
10 comté à député, puis vingt-cinq mille (25 000 \$)
11 pour un comté orphelin, mais... mais je me
12 rappelle...

13 Q. **[1121]** Ce sont les objectifs de financement ça?

14 R. Oui, oui, c'est ça. Mais, je me rappelle pas que,
15 dans un caucus, on ait parlé de financement de...
16 des ministres à la hauteur de cent mille dollars
17 (100 000 \$).

18 (16:40:43)

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[1122]** Donc, si je comprends bien...

21 R. Oui.

22 Q. **[1123]** ... vous vous rappelez que dans des caucus
23 vous avez appris combien un député pouvait...

24 R. Oui. Ça, ils en parlaient, là, oui.

25 Q. **[1124]** ... son objectif, combien dans le comté

1 orphelin le... le comté devait ramasser comme
2 objectif. La seule chose que vous vous rappelez
3 pas, c'est combien les ministres...

4 R. Bien, peut-être qu'ils en parlaient pas là, Madame
5 la Présidente, je...

6 Q. **[1125]** Non, non, mais la seule chose que vous vous
7 rappelez pas, c'est en tant que ministre...

8 R. Bien...

9 Q. **[1126]** ... combien, quel était votre objectif.

10 R. Sincèrement, Madame la Présidente, là, ça peut vous
11 sembler... je le savais pas. Et je... je me suis
12 appliqué à faire mes fonctions de ministre et à
13 déléguer le financement à quelqu'un de mon bureau.

14 Q. **[1127]** Et trois années de suite, vous avez fait...
15 vous avez ramassé...

16 R. Oui.

17 Q. **[1128]** ... cent mille (100 000 \$)...

18 R. Oui.

19 Q. **[1129]** ... exactement.

20 R. Oui.

21 Q. **[1130]** Pas cent cinq (105 000 \$), pas cent dix
22 (110 000 \$), cent (100 000 \$).

23 R. Bien, je le sais pas, là, je lui ai demandé les
24 chiffres suite aux rencontres avec vos enquêteurs.
25 Et trois années, on était pas loin... on était un

1 peu plus que cent mille dollars (100 000 \$).

2 Q. **[1131]** Et qu'est-ce qui arrivait avec l'excédent?

3 R. Bien, je le sais pas.

4 Q. **[1132]** Le donniez-vous à un comté orphelin?

5 R. On a déjà donné de l'argent à un comté orphelin,
6 oui.

7 Q. **[1133]** Ça, vous le savez.

8 R. Oui. Ça, on a déjà donné de l'argent à comté
9 orphelin.

10 Q. **[1134]** O.K. Combien vous aviez donné au comté?

11 R. Dix mille piastres (10 000 \$), je pense.

12 Q. **[1135]** Dix mille dollars (10 000 \$).

13 R. Oui.

14 Q. **[1136]** O.K.

15 R. Oui, une fois, à ma connaissance.

16 Q. **[1137]** Et c'était dans le cas où vous aviez
17 rencontré vos objectifs.

18 R. Bien, j'imagine, mais on a... une fois on a donné à
19 une campagne électorale, je sais pas laquelle.

20 Q. **[1138]** Parce que j'imagine que si vous n'aviez pas
21 rempli vos objectifs, vous auriez pas remis
22 d'argent dans un comté orphelin.

23 R. Bien, moi, je pensais pas nécessairement que quand
24 ils nous demandaient de l'argent, c'était parce
25 qu'on avait atteint un objectif. Je pensais que

1 c'est parce qu'on avait tout simplement
2 suffisamment d'argent pour faire...

3 Q. **[1139]** Mais, c'est pour vous...

4 R. ... mettons une campagne électorale. Comprenez-
5 vous? Si... si je suis à quatre-vingt mille
6 (80 000 \$) puis qu'il y a une campagne électorale
7 qui s'en vient, même à quatre-vingt mille
8 (80 000 \$), je n'ai... j'en ai pas plus que ce que
9 j'ai besoin. Alors, moi, j'en ai toujours compris,
10 Madame la Présidente, qu'on demandait à ceux qui en
11 avaient plus ou suffisamment d'aider les comtés
12 orphelins. Moi, c'est arrivé une fois où on nous a
13 demandé de donner dix mille dollars (10 000 \$) à un
14 comté voisin.

15 Q. **[1140]** Alors, si on vous a demandé de remettre dix
16 mille dollars (10 000 \$)...

17 R. Oui.

18 Q. **[1141]** ... c'est parce qu'on vous a dit que vous
19 aviez rempli vos objectifs.

20 R. Non, c'est ça que je vous explique. En autant
21 qu'un... qu'un comté... Moi, la lecture que j'en
22 ai, c'est qu'en autant qu'un comté était... en
23 avait suffisamment pour ses besoins si une campagne
24 électorale était déclenchée.

25 Q. **[1142]** Vous savez, Madame Boulet...

1 R. Oui.

2 Q. [1143] ... nous, là, on essaie de voir...

3 R. Oui.

4 Q. [1144] ... si justement le financement...

5 R. Oui.

6 Q. [1145] ... des partis politiques ne créent pas de
7 conflit au ministre...

8 R. Oui.

9 Q. [1146] ... ne les mettent pas à risque.

10 R. Oui, je comprends très bien.

11 Q. [1147] Ce qui pourrait sans doute aider tout le
12 monde.

13 R. Bien, c'est pour ça que je vous dis que, moi, je
14 m'en occupais pas.

15 Q. [1148] Mais, ce que vous dites aussi, c'est qu'il y
16 avait pas d'objectif des ministres.

17 R. Ce que je vous dis, c'est que, moi, je le savais
18 pas et si ils ont... bien, c'est ça pareil, quand
19 même...

20 Q. [1149] Vous saviez ce qu'il fallait pour les
21 députés, mais pas pour les ministres.

22 R. Bien, parce que ça...

23 Q. [1150] Puis vous avez déjà remis de l'argent parce
24 que sans doute vos objectifs étaient remplis, mais
25 vous savez pas combien.

1 R. Bien, l'argent, quand ils nous demandaient d'en
2 remettre, Madame la Présidente, là, c'est pas
3 nécessairement parce qu'on avait atteint nos
4 objectifs. Si... moi, j'en ai toujours compris que
5 si un comté était suffisamment riche, là, « riche »
6 entre guillemets, en voulant dire qu'il est capable
7 de combler ses besoins si une élection en... qui
8 est près, mais que le comté pouvait prendre un
9 surplus puis de le donner à un comté orphelin, mais
10 j'ai jamais pensé qu'il fallait avoir cent dix
11 mille (110 000 \$) pour donner dix mille piastres
12 (10 000 \$), j'ai jamais pensé ça. Jamais. Jamais.

13 Me SONIA LeBEL :

14 Q. **[1151]** Donc, ce que vous nous dites dans le fond,
15 Madame...

16 R. Puis, quand on a donné dix mille piastres
17 (10 000 \$), on n'avait sûrement pas cent dix mille
18 (110 000 \$) dans...

19 Q. **[1152]** O.K. Ce que vous nous dites au niveau des
20 objectifs de financement, Madame Boulet, c'est
21 qu'au minimum, vous étiez au courant qu'un député
22 avait un objectif de financement.

23 R. Un député en avait un objectif de financement, oui.

24 Q. **[1153]** Et à la base, un ministre, on s'entend, est
25 un député, à la base.

1 R. Oui.

2 Q. **[1154]** Donc, vous aviez minimalement l'objectif de
3 financement d'un député.

4 R. Mais... mais je m'en suis jamais préoccupée, je
5 m'en suis jamais préoccupée. On faisait ce qu'on
6 avait à faire comme financement. Ça donnait ce que
7 ça donnait au bout de l'année et personne n'est
8 jamais venu me voir pour me dire qu'il fallait que
9 je fasse plus ou que j'avais pas atteint mon
10 objectif, personne.

11 Q. **[1155]** Donc, ce serait, par définition, madame
12 Chaffai qui aurait eu à gérer le fait que vous
13 soyez... vous ayez atteint votre objectif.
14 Minimalement de député, on va mettre la barre au
15 député, on l'admet qu'il y a un objectif pour les
16 députés. Donc, ce que vous nous dites, c'est que
17 vous ne vous préoccupez pas de ça. Quelqu'un doit
18 sûrement s'en préoccuper, vous avez un objectif.

19 R. Bien, il faut...

20 Q. **[1156]** Donc, c'est la tâche de madame Chaffai ou de
21 l'autre personne qui s'en occupait...

22 R. Comme je vous dis, moi, je me suis jamais souciée.
23 Je savais qu'on avait deux activités, que la
24 première, il y avait soixante-dix (70) personnes
25 puis la deuxième, il y en avait tant, puis que ça

1 faisait à peu près tant. Mais, jamais j'ai eu les
2 rapports qui ont été envoyés, je les ai jamais vus.
3 Et j'ai jamais demandé puis on m'a jamais demandé
4 de faire plus, d'aller plus haut ou d'organiser
5 d'autres événements pour que ça rapporte davantage,
6 jamais.

7 Q. **[1157]** O.K.

8 R. Jamais.

9 Q. **[1158]** Petite fin de précision, Madame Boulet. Est-
10 ce que vous êtes au courant que les... vous êtes au
11 courant, n'est-ce pas, que les tarifés sont décidés
12 par le cabinet du ministre parmi les projets qui
13 sont proposés par la direction territoriale?

14 R. Oui.

15 Q. **[1159]** O.K. Ça, vous êtes au courant de ça.

16 Parfait. Est-ce que vous étiez au courant également
17 qu'en... vers les années deux mille neuf (2009), à
18 toutes fins pratiques, il y a eu un désengagement
19 ou que Maskimo a, à toutes fins pratiques, cessé de
20 financer dans votre... dans votre comté, à partir
21 environ de deux mille neuf (2009), là?

22 R. Je pense que, oui, j'ai... oui, on m'a dit ça qu'il
23 avait arrêté de financer en deux mille sept (2007).
24 C'est pas en deux mille sept (2007), je pensais...

25 Q. **[1160]** Bien, ça connaître exacte, vous avez été mis

1 (sic) au courant...

2 R. Oui, oui, qu'il finançait plus...

3 Q. **[1161]** ... à un certain moment donné?

4 R. ... parce que je les voyais plus, tout simplement,
5 là.

6 Q. **[1162]** Que Maskimo finançait plus. Vous, vous
7 l'identifiez à partir de deux mille sept (2007)
8 mais ça pourrait être deux mille neuf (2009)
9 également.

10 R. Je ne le sais pas.

11 Q. **[1163]** Mais vous avez eu, à un certain moment, la
12 notion que Maskimo ne finançait plus?

13 R. Oui, tout à fait.

14 Q. **[1164]** O.K. Qui vous a mis au courant de ça?

15 R. Bien, je ne les voyais plus... je ne les voyais
16 plus au financement. Puis madame Chaffaï m'a dit :
17 « Bien, ils viennent plus », tout simplement, là.

18 Q. **[1165]** O.K. Donc, c'est en constatant leur
19 absence...

20 R. Oui.

21 Q. **[1166]** ... année après année que vous...

22 R. Oui, oui.

23 Q. **[1167]** ... effectivement conclu qu'ils ne
24 finançaient plus?

25 R. Puis ils avaient le droit.

1 Q. **[1168]** Tout à fait. Mais donc, vous avez eu
2 cette...

3 R. Ils avaient le droit puis ça changeait rien pour
4 moi.

5 Q. **[1169]** O.K. Est-ce que vous êtes au courant que
6 madame Chaffai leur a téléphoné, en deux mille
7 douze (2012), pour leur demander qu'est-ce qui se
8 passait?

9 R. Oui, on était plus aux Transports.

10 Q. **[1170]** O.K.

11 R. Alors, oui, elle a recommencé à les appeler, c'est
12 ce qu'elle m'a dit, qu'elle a recommencé à les
13 appeler en deux mille douze (2012). Mais je sais
14 pas, ils ne sont pas plus revenus, là, je le sais
15 pas, là. Il n'était pas là la dernière fois, il l'a
16 dit qu'il finançait plus, c'est ce qu'il a dit.

17 Q. **[1171]** O.K. Je pensais que vous aviez une question.
18 Non? O.K. Et on a déposé... la Commission a déposé
19 un tableau qui démontre, effectivement, à partir de
20 la période où monsieur Marchand prétend, on le
21 démontre également par les chiffres du DGE, où
22 monsieur Marchand a arrêté, en tout cas, Maskimo,
23 les gens de Maskimo ont arrêté de financer. Malgré
24 le fait qu'il s'octroyait quand même des contrats
25 tarifés dans sa région, malgré le fait que l'usine

1 est encore à la même place, il y a, à toutes fins
2 pratiques, plus eu de contrats tarifés pour lui.

3 Est-ce que vous étiez au courant de ça?

4 R. Bien, c'est vous qui me l'avez dit, Maître.

5 Q. **[1172]** Donc, c'est nous qui vous avez (sic) mis au
6 courant de ça?

7 R. Tout à fait.

8 Q. **[1173]** Donc, vous étiez pas au courant du fait
9 que...

10 R. Pas du tout.

11 Q. **[1174]** ... presque de façon concomitante avec le
12 fait que Maskimo a... à quelques dates près, que
13 Maskimo a cessé de financer, il n'a plus reçu de
14 contrats tarifés?

15 R. C'est vous qui me l'avez annoncé, je le savais pas
16 puis il ne m'a jamais appelée pour ça.

17 Q. **[1175]** O.K. Et s'il vous avait appelé pour ça et
18 qu'il ne finançait plus, est-ce que vous auriez
19 demandé...

20 R. Oui.

21 Q. **[1176]** ... à ce qu'on rétablisse l'équité quand
22 même?

23 R. Bien, j'aurais vérifié qu'est-ce qui se passe.
24 J'aurais vérifié pourquoi. J'aurais vérifié
25 pourquoi qu'il a pas de tarifés s'il y a encore des

1 tarifés. Je... ou si tout est allé en appels
2 d'offres. J'aurais posé la question. Comme je
3 l'aurais fait pour tout le monde.

4 Q. **[1177]** Est-ce que je comprends que vous n'avez
5 jamais demandé à personne de cesser d'octroyer des
6 tarifés à la compagnie Maskimo?

7 R. J'ai jamais demandé, jamais, jamais, jamais demandé
8 à qui que ce soit de nuire ou de ne pas donner de
9 contrats à Maskimo.

10 Q. **[1178]** Est-ce qu'à votre connaissance, quelqu'un
11 dans votre entourage avait le pouvoir de faire
12 cette demande-là?

13 R. Bien, le pouvoir, oui, il y a des gens qui auraient
14 pu avoir le pouvoir mais ces gens-là ont jamais été
15 mandatés pour faire ça. Puis je ne vois pas
16 pourquoi ils l'auraient fait. Je...

17 Q. **[1179]** Qui aurait pu avoir le pouvoir...

18 R. Bien, le pouvoir...

19 Q. **[1180]** ... de dire qu'on n'octroie plus de contrats
20 tarifés à Maskimo?

21 R. Je le sais pas, le pouvoir, le sous-ministre, il a
22 toujours le pouvoir mais le sous-ministre est même
23 pas en lien avec le financement. Et il y a le chef
24 de cabinet mais qui n'a jamais eu ce mandat-là, de
25 dire ça, là. Je ne vois pas pourquoi ces gens-là

1 auraient dit ça. Je ne vois pas pourquoi ces gens-
2 là auraient dit ça. Je vous le dis, jamais, jamais,
3 jamais je n'ai émis une telle directive.

4 Q. **[1181]** Donc, on ne peut voir aucun lien avec le
5 fait qu'il y a une cessation... qu'on cesse de
6 financer...

7 R. Non, puis il ne m'a pas appelée...

8 Q. **[1182]** ... et qu'on cesse de recevoir des tarifés?

9 R. Il m'a pas appelée, c'est vous qui me l'avez
10 appris, vous le savez, je vous l'ai dit que je
11 n'étais pas courant.

12 Q. **[1183]** Et jamais personne dans votre entourage ne
13 vous a mise au courant du fait... malgré le fait
14 qu'en deux mille sept (2007), O.K., on s'entend?

15 R. Oui.

16 Q. **[1184]** En deux mille sept (2007), vous avez pris la
17 peine de faire... de passer une commande ou de
18 passer un message qu'il devait y avoir de l'équité.
19 En deux mille sept (2007), vous avez demandé, je
20 pense que c'est passé par monsieur Bergeron, je
21 crois, il est venu témoigner à l'effet que vous
22 avez fait passer le message, d'ailleurs il en était
23 fort surpris, et je paraphrase, naturellement,
24 c'est pas texto. Il était fort surpris du fait que
25 vous aviez fait une telle intervention et demandé

1 d'identifier des projets dans deux régions données.
2 Malgré le fait qu'en deux mille sept (2007), vous
3 avez fait parvenir à vos gens le message qu'il
4 devait y avoir une équité concernant particulière-
5 ment Maskimo, jamais personne ne vous a avisée du
6 fait que, pendant près de trois à quatre années,
7 Maskimo, alors qu'il se donnait des contrats
8 tarifés dans sa région et toujours dans le rayon de
9 cinquante kilomètres (50 km), on ne parle pas d'une
10 périphérie ou d'une région éloignée qui aurait pu,
11 de par le kilométrage, disqualifier l'usine, non,
12 on parle du rayon de cinquante kilomètres (50
13 km)...

14 R. Jamais personne...

15 Q. **[1185]** Jamais personne ne vous a dit : « Madame la
16 Ministre, il y a une équité... une iniquité - on va
17 y rajouter un I - une iniquité qui s'installe année
18 après année concernant Maskimo, justement l'usine
19 que vous nous avez demandé de favoriser à un
20 certain moment donné », pour des questions
21 d'équité, toujours?

22 R. À un moment donné, je le favorise pour une question
23 d'équité puis après ça, je dirais, « vous en donnez
24 plus »... Premièrement, je vous l'ai dit tout à
25 l'heure, moi, c'est pas une question d'usine. Moi,

1 c'est une question de réparer des routes puis de
2 faire travailler du monde. Moi, que ça soit les
3 gens de... de Pavage Portneuf, que ça soit les gens
4 de Boisvert ou les gens de Maskimo, ces gens-là
5 c'est mes travailleurs. C'est mes travailleurs.
6 J'en... j'ai aucun intérêt, moi, à dire, je veux
7 que ça soit cette compagnie-là plutôt qu'une autre.
8 J'en ai pas aucun intérêt. Mon intérêt est à
9 l'égard des travailleurs. J'ai jamais donné cette
10 directive-là, il m'a jamais téléphoné pour m'en
11 informer. Alors, assurément, j'ai pas pris
12 l'information puis j'ai pas de réponse à vous
13 donner.

14 Q. **[1186]** O.K.

15 R. Mais j'ai jamais... Et, Madame la Présidente...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[1187]** Mais vous pourriez avoir un intérêt dans la
18 perspective

19 Q. **[1188]** O.K.

20 R. Mais j'ai jamais, et Madame la Présidente, pour
21 revenir...

22 (16:40:43)

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. **[1189]** Mais vous pourriez avoir un intérêt dans la
25 perspective où vous avez un objectif à remplir de

1 financement.

2 R. Oui mais, Mada...

3 Q. **[1190]** Alors vous pourriez avoir l'intérêt...

4 R. Je pourrais, mais...

5 Q. **[1191]** ... de donner aux compagnies qui financent
6 plus fortement ou qui financent votre entre...
7 votre campagne.

8 R. Madame la Présidente, pouvoir puis faire des
9 choses, c'est deux choses. Alors j'ai jamais fait
10 ça.

11 Q. **[1192]** Parce que vous répétez « j'ai pas intérêt,
12 j'ai pas intérêt, j'ai pas intérêt ». Vous pourriez
13 avoir cet intérêt-là.

14 R. Mais je l'ai pas fait. Et je vais vous dire autre
15 chose. Depuis qu'il dit qu'il en a pas de contrat,
16 il a passé quatre ministres, deux gouvernements
17 différents puis ça a rien changé. Il a passé trois
18 directeurs territorials. Vous pensez là que
19 monsieur MacMillan, monsieur Hamad, monsieur
20 Moreau, monsieur Gaudreault qui était au P.Q. puis
21 tout ce monde-là, là, se sont tous placés dans la
22 même position?

23 Me SONIA LeBEL :

24 Q. **[1193]** Ils ne financent plus personne.

25 R. Non, non, mais même s'ils financent plus personne.

1 Les directeurs territoriaux eux autres, là, ils ont
2 rien à voir avec le financement. C'est
3 complètement... Mais, Madame la Présidente, je vous
4 réitère, même si vous dites que je le répète, j'ai
5 jamais donné cette directive-là.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[1194]** Alors je comprends que vous trouvez ça
8 complètement farfelu, c'est ça?

9 R. C'est pas farfelu. Je comprends pas. Je dis qu'il
10 faudrait poser la question au directeur
11 territorial. Pourquoi que ça a été comme ça, je le
12 sais pas. Je le sais pas.

13 Me SONIA LeBEL :

14 Q. **[1195]** Parlons de ce que certains terr...

15 Me MICHEL DECARY :

16 Et maintenant qu'elle semble changer de sujet,
17 Madame, juste faire une remarque. Il serait peut-
18 être important de poser la question, parce qu'il y
19 a beaucoup de variables, je veux rien suggérer au
20 témoin, mais...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Vous allez pouvoir réinterroger le témoin, Maître
23 Décary.

24 Me MICHEL DECARY :

25 Non mais Madame, c'est pas de réinterroger le

1 témoin, parce qu'elle peut pas répondre de toute
2 évidence, mais il y a beaucoup de variables en jeu
3 et il y en a plusieurs qui ont été...

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Est-ce que c'est la réponse que vous voulez lui
6 donner?

7 Me MICHEL DECARY :

8 Non Madame parce qu'elle a terminé...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Alors si vous voulez plaider, c'est pas le moment.

11 Me SONIA LeBEL :

12 Je pense que mon collègue aura le loisir de poser
13 les questions avec les variables et madame Boulet
14 pourra répondre à ce moment-là, Madame la
15 Présidente.

16 Q. **[1196]** Je voudrais vous demander, Madame Boulet,
17 peut-être, certains témoins sont venus parler, on
18 va toujours rester dans le domaine des contrats
19 tarifés, juste pour qu'on parle le même langage...

20 R. Hum, hum.

21 Q. **[1197]** ... de ce qu'on appelle la fameuse
22 programmation d'automne.

23 R. Oui.

24 Q. **[1198]** Plusieurs témoins ont affirmé qu'en automne,
25 la direction générale...

1 R. Oui.

2 Q. **[1199]** ... du Ministère pouvait octroyer des
3 contrats tarifés de gré à gré...

4 R. Oui.

5 Q. **[1200]** ... à certains entrepreneurs. Donc il y a
6 une décision qui se prenait au niveau de la
7 direction générale à ce moment-là. Vous êtes
8 d'accord?

9 R. Oui.

10 Q. **[1201]** On a qualifié, bon, cette période-là, de
11 programmation d'automne et on nous a dit, devant la
12 Commission à plusieurs reprises, sous des formes
13 différentes, la direction générale peut demander
14 aux directeurs territoriaux, aux DT, aux directions
15 territoriales, de fournir une liste de projets qui
16 aurait, qui se qualifierait en projets tarifés.

17 R. Oui.

18 Q. **[1202]** Êtes-vous d'accord avec moi jusque-là?

19 R. Oui, oui.

20 Q. **[1203]** Donc, mes affirmations tiennent?

21 R. Oui.

22 Q. **[1204]** Parfait. Il y aurait, bon, naturellement à
23 ce moment-là, une foule de projets de pavage qui
24 peuvent être réalisés. On s'entend qu'au Québec,
25 avec nos conditions, trouver un secteur à repaver

1 ou à réparer, c'est quand même pas chose très
2 compliquée. Il y aurait une foule de projets de
3 pavage qui sont alors proposés et la sélection est
4 faite par la direction générale à ce moment-là et
5 on est à la fin en automne. C'est exact?

6 R. Oui.

7 Q. **[1205]** O.K. Certains de ces témoins-là ont affirmé
8 que cela pouvait donner lieu justement à une
9 certaine vulnérabilité de votre part ou de la part
10 de la direction générale ou du ministre qui est à
11 la fois le ministre et aussi un être politisé -
12 c'est comme ça qu'on fonctionne au Québec - et ils
13 nous ont dit que ça pouvait donner lieu justement à
14 des choix politiques et pouvait permettre peut-
15 être, compte tenu de l'amoncellement de projets, et
16 il n'en manque pas, il y a des projets dans tous
17 les secteurs, pouvant toucher toutes les usines,
18 pouvait permettre effectivement à ce moment-là plus
19 particulièrement de désigner, en désignant un
20 secteur, de désigner un entrepreneur, de le
21 favoriser. Êtes-vous d'accord avec moi que c'est
22 une notion de vulnérabilité pour vous à ce moment-
23 là?

24 R. Si c'est un secteur où il y a des tarifés,
25 effectivement, si les projets désignés sont dans ce

1 secteur tarifé, il y a une seule usine qui est
2 favorisée. C'est parce que la règle, elle est comme
3 ça puis elle était comme ça au Ministère.

4 Q. **[1206]** Oui mais si on parle d'une seule usine, mais
5 si on parle dans un secteur où plusieurs projets
6 tarifés sont possibles, pouvant toucher plusieurs
7 usines, donc dans un secteur qui, par définition...

8 R. Oui.

9 Q. **[1207]** ... vous l'avez admis, on devrait peut-être
10 pas avoir de projets tarifés, vous pensez pas que
11 de faire ce genre d'exercice-là donne pas lieu
12 effectivement à une apparence de choix politique et
13 de retour d'ascenseur ou de récompense?

14 R. Bien s'il y a plusieurs usines, c'est possible
15 qu'est-ce que vous dites, là, oui c'est possible,
16 là, s'il y a plusieurs usines dans un secteur
17 donné, oui.

18 Q. **[1208]** O.K.

19 R. Oui.

20 Q. **[1209]** Aviez-vous déjà procédé à cet exercice-là?

21 R. Moi j'ai déjà demandé, parce que c'est toujours à
22 la fin de l'année, il y a des excédents budgétaires
23 et moi je vais, si vous me permettez, Madame la
24 Présidente, je vais vous parler un peu de mon comté
25 puis d'une route qui était... Alors j'ai devant moi

1 La Tuque entraîne des problèmes de
2 sécurité et de fonctionnement,
3 notamment dans les secteurs de
4 Carignan, du Parc des Chutes, du
5 boulevard Ducharme, des rues Saint-
6 François et Bostenney et sur la route
7 155 dans tout son ensemble.

8 Ça dit également, puis je vais... je vais pas faire
9 ça trop longuement :

10 Tel que mentionné au thème portant sur
11 les transports, le MTQ a déposé, en
12 avril mil neuf cent quatre-vingt-dix-
13 sept (1997) un plan stratégique
14 d'intervention sur la route 155 afin
15 de pallier au problème de sécurité
16 routière, de condition de roulement et
17 de fluidité de la circulation. Ce plan
18 reconnaît que la réfection et
19 l'amélioration de la route 155 est un
20 enjeu majeur pour la MRC du Haut-
21 Saint-Maurice et que des travaux
22 importants y seront apportés en
23 respectant les attentes et les
24 préoccupations du milieu.

25 Et là, on a proposé tout un plan et on dit enfin :

1 Le ministère des Transports entend
2 également réaliser, au cours de
3 l'année 96-97, une étude d'opportunité
4 sur l'état de la route du Lac-Édouard,
5 afin d'identifier les secteurs
6 problématiques où des corrections
7 ponctuelles devront être faites. Dans
8 la MRC, la route 155 à l'intérieur de
9 la Ville de La Tuque constitue une
10 contrainte majeure. Les inconvénients
11 y sont très importants, comme décrits
12 au chapitre 9 du présent schéma,
13 bruits, vibration, accidents,
14 vieillissement prématuré des
15 infrastructures non adéquates pour ce
16 type de circulation lourde, traversées
17 de zones résidentielles de faible et
18 moyenne densité. La population subit
19 cette situation depuis plusieurs
20 années. À l'extérieur de
21 l'agglomération de La Tuque,
22 l'ensemble de son parcours présente
23 également une contrainte majeure. La
24 figure 10.1 [...]

25 Qu'ils montrent ici,

1 [...] illustre le tracé retenu pour la
2 voie de contournement de La Tuque
3 ainsi que celui de l'accès préconisé à
4 l'usine Cartons St-Laurent. Également,
5 plusieurs sections de la route 155
6 feront l'objet de travaux majeurs,
7 d'améliorations et de réfections.

8 Alors, on parlait à ce moment-là de voies de
9 dépassement, de corrections de courbes, de
10 resurfaçage, d'inclinaison de la route parce qu'une
11 rivière puis la route... d'élargissement de la
12 route, de bandes de sécurité, de réfection de
13 fondations, de renouvellement de ponts et ponceaux.
14 Alors depuis, on a fait beaucoup d'amélioration sur
15 cette route-là. Cette route-là, elle a, Madame la
16 Présidente, deux cent soixante-dix kilomètres
17 (270 km) de long. Elle part de Grand-Mère et elle
18 se rend à Chambord. C'est la route qui est une des
19 plus meurtrières au Québec. C'est... son réseau
20 routier est en mauvais état, les ponts de la
21 Mauricie et du Centre-du-Québec étaient ceux en
22 plus mauvais état. Malgré les améliorations que
23 nous avons faites au cours des dix (10) dernières
24 années, il y a eu trente-deux (32) décès encore en
25 six ans et quarante-sept (47) blessés graves. Il

1 passe à peu près quatre mille (4000) véhicules/jour
2 sur cette route-là dont mille (1000) camions, des
3 camions chargés de bois. Et quand il y a un
4 accident, la communauté de La Tuque elle est
5 enclavée pendant six, sept, huit heures parce que
6 c'est son seul accès au territoire Sud.

7 Il y a eu, pendant les années où j'ai été
8 ministre, il y a eu en même temps la crise
9 forestière. Dans ce secteur-là et à La Tuque et
10 dans Mékinac, j'ai... on a fermé quatre... quatre
11 scieries sur six, une à Parent, deux à La Tuque,
12 une à Saint-Séverin. On a fermé une papetière à
13 Shawinigan et on a fermé également une usine de
14 plancher de bois franc à Saint-Tite. Le taux de
15 chômage est autour de quatorze (14), quinze pour
16 cent (15 %) dans ces deux endroits-là, dans les
17 deux communautés.

18 Alors, quand est arrivé le plan de
19 redressement des infrastructures qui avait pour but
20 de réparer les infrastructures, qui avait pour but
21 de remettre à niveau nos infrastructures, ça avait
22 aussi pour but de stimuler l'économie, de créer des
23 emplois.

24 Alors, quand arrivaient les excédents à la
25 fin de l'année, je parle avec mon sous-ministre, je

1 lui demandais et j'ai jamais substitué ou enlevé
2 quelconque projet qui était déjà sur la liste. Je
3 demandais à mon sous-ministre : « Est-ce que vous
4 pensez qu'on peut rajouter un projet sur cette
5 liste-là pour faire en sorte d'accélérer
6 l'amélioration de ma route, de faire travailler mon
7 monde, de m'assurer que ces gens-là puissent aller
8 chercher leur chômage à la fin de la saison? »

9 Alors, en accord avec le sous-ministre, il
10 y avait des excédents budgétaires, on a respecté
11 les règles, les règlements, c'est le sous-ministre
12 qui a demandé à la direction territoriale
13 d'identifier un projet et on l'a fait dans
14 l'intérêt des citoyens pour une question de
15 sécurité et pour une question également de soutenir
16 et de maintenir l'activité économique de ma région.

17 Q. [1212] Qui a eu le projet?

18 R. C'est des contrats tarifés et évidemment, des
19 contrats tarifés, c'est une usine qui l'a eu. Je
20 n'ai jamais fait ça pour favoriser une usine, je
21 l'ai fait d'abord et avant tout pour sécuriser
22 cette route-là parce qu'elle est encore parmi les
23 routes les plus dangereuses du Québec. Et ça a
24 été... j'ai... j'ai été élue pour ça, pour prendre
25 soin de ces gens-là, pour m'occuper de leurs

1 difficultés. Alors, il y avait une route
2 dangereuse, ça a été ma motivation, en respectant
3 toujours les lois et règlements et en accord avec
4 le sous-ministre qui était là, Madame la
5 Présidente.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[1213]** Pouvez-vous répondre à la question de la
8 procureure?

9 R. Oui.

10 Me SONIA LeBEL :

11 Q. **[1214]** Quelle usine a eu le projet?

12 R. C'est Continental.

13 Q. **[1215]** C'est Continental qui a eu le projet?

14 R. Oui.

15 Q. **[1216]** Qu'on connaît aussi sous le nom de DJL,
16 c'est exact?

17 R. Mais c'est des contrats tarifés.

18 Q. **[1217]** C'est Continental qu'on connaît également
19 sous le nom de DJL, c'est exact? Simplement pour
20 les identifier, là.

21 R. Bien DJL, je sais pas en quelle année ils ont
22 acheté Continental, là, je le sais pas depuis quand
23 que c'est DJL, là.

24 Q. **[1218]** O.K. Mais Continental à l'époque?

25 R. C'est ça.

1 Q. **[1219]** Maintenant, je comprends qu'il s'agit d'un
2 cas de figure particulier. Je reviens à ma question
3 d'origine. Quand on parle de la programmation
4 d'automne qui revient automne après automne, donc
5 on ne parle pas d'un cas particulier, Madame
6 Boulet...

7 R. Oui.

8 Q. **[1220]** ... et on est venu témoigner devant la
9 Commission qu'à la fin de... à l'automne, la
10 direction générale demandait aux directions
11 territoriales d'identifier, dans leurs secteurs
12 respectifs, les projets. Non pas de créer des
13 projets, on s'entend, on est toujours... il y a
14 personne ici qui prétend qu'on invente des bouts
15 d'asphalte à paver.

16 R. Ça va.

17 Q. **[1221]** D'accord?

18 R. Oui.

19 Q. **[1222]** On va partir de cette prémisse de base-là.

20 R. Oui.

21 Q. **[1223]** Donc, d'identifier un projet où il y a de
22 l'asphaltage à faire, qui peut se faire en contrat
23 tarifé, et ce qu'on nous a dit, les témoins nous
24 ont dit, c'est que ça pouvait donner lieu à un
25 choix politique. Ce que je vous demande, c'est que

1 avez-vous déjà participé, vous, à cet exercice-là?
2 Une fois que la direction générale demande
3 d'identifier des projets tarifés et que les... la
4 liste des projets remonte vers la... des DT vers la
5 direction générale, avez-vous déjà participé, à
6 l'intérieur de la liste des projets, à désigner les
7 lieux, donc par ricochet, les usines qui auraient
8 le droit à un projet tarifé?

9 R. Sur la liste qui était là, non. La seule chose que
10 j'ai faite, j'ai demandé au sous-ministre s'il y
11 avait des sous excédentaires, si on pouvait ajouter
12 un projet sur la Route 155 de deux cent soixante-
13 dix (270) kilomètres de Grand-Mère à Chambord pour
14 accélérer la sécurité de cette route-là, pour
15 m'assurer de maintenir également une certaine
16 activité économique, mais j'ai jamais touché à la
17 liste qui m'était présentée par le sous-ministre.
18 (16:53:53)

19 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

20 Q. **[1224]** Oui, mais ce qu'on nous disait, c'est que,
21 dans la liste, vous avez des choix à faire. C'est
22 pas tous les projets...

23 R. Non.

24 Q. **[1225]** ... qui sont réalisés.

25 R. Mais, moi...

1 Q. **[1226]** C'est ce que nous a dit le sous-ministre en
2 tout cas, là. Il vous soumettait une liste et, dans
3 cette liste-là, vous choisissez des projets...

4 R. Moi, ce que je me rappelle, Monsieur...

5 Q. **[1227]** ... pour pas dire « je prends la liste au
6 complet » là.

7 R. ... Monsieur le Commissaire, ce que je me rappelle,
8 là, moi, j'ai jamais... La liste, il me présentait
9 la liste de la Mauricie, là. Puis, moi, j'ai jamais
10 enlevé ou soustrait un seul dossier. Je lui
11 demandais si on pouvait en ajouter un pour pouvoir
12 accélérer la réfection de la route que je vous
13 parle.

14 Q. **[1228]** Bien, là, vous parlez de la liste de... la
15 liste de Mauricie seulement, là. Vous parlez pas de
16 la liste...

17 R. Mais... mais je me rappelle pas qu'on ait...
18 Écoutez, moi, je me rappelle pas qu'on ait... moi
19 en tout cas, personnellement, j'en ai jamais
20 enlevé. Moi, ma préoccupation, là, c'était si je
21 pouvais en rajouter un avec... avec l'accord du
22 sous-ministre, est-ce qu'il y a une marge de
23 manoeuvre? Est-ce qu'il y a des projets qui
24 pourraient me permettre d'accélérer la réfection de
25 ma route pour la rendre plus sécuritaire pour une

1 population qui était très touchée au niveau
2 économique par la crise forestière.

3 Alors, moi, je l'ai fait, j'ai joué mon
4 rôle de député, j'ai joué mon rôle de ministre
5 régional. J'ai pensé que j'avais cette autorité-là
6 pour ajouter un projet, Monsieur le Commissaire,
7 mais je l'ai toujours fait en collaboration avec le
8 sous-ministre et dans les règles et avec les
9 budgets qui étaient disponibles. Mais, je me
10 rappelle pas d'avoir éliminé de projet. O.K.

11 Q. **[1229]** Vous connaissez monsieur Roussy dans votre
12 ministère, j'imagine.

13 R. Oui.

14 Q. **[1230]** Bon. C'est monsieur Roussy qui est venu ici
15 puis a dit « lorsqu'un ministre réussit à garder sa
16 fonction assez longtemps, effectivement son comté
17 est peut-être un peu plus asphalté que d'autres. »
18 Vous avez été en fonction pendant sept ans de
19 temps...

20 R. Oui.

21 Q. **[1231]** ... ce qui est très long pour un occuper au
22 même endroit.

23 R. Oui.

24 Q. **[1232]** Est-ce que, avec la belle démonstration
25 qu'on vient de faire, est-ce que vous êtes pas en

1 train un peu de faire la preuve de ces propos,
2 qu'un ministre des Transports a une certaine marge
3 de manoeuvre pour un peu mieux entretenir...

4 R. Monsieur...

5 Q. **[1233]** ... sa région et son comté?

6 R. Monsieur le Commissaire, vous irez vous promener
7 dans mon comté, je vous invite, il reste encore
8 plein de besoins. Il y a encore plein de trous. Les
9 maires sont tous encore en demande et avec quatre
10 milliards (4 G\$) de programmation comme le
11 gouvernement l'a fait pendant plusieurs années, là,
12 je sais pas, quatre, cinq années de fil, je pense
13 que tout le réseau du Québec dans toutes les
14 régions s'est grandement amélioré, mais le mien est
15 pas mieux que les autres et je vous invite à y
16 aller. J'ai...

17 Q. **[1234]** J'y vais, je vais à la pêche dans ce coin-
18 là, mais...

19 R. C'est la 155, puis vous pouvez convenir avec moi
20 que c'était une route très dangereuse, tout le
21 monde le dit. Et les gens qui demeurent à La Tuque
22 aujourd'hui me disent : « bien, on est content, on
23 se sent en sécurité parce qu'avec mille (1000)
24 camions qui circulaient par jour dans la ville... »
25 ils passaient devant une école primaire à tous les

1 jours, il y avait des dangers importants que je
2 vous ai relatés dans le... dans le schéma
3 d'aménagement qui a été fait avec la Sûreté du
4 Québec.

5 Q. **[1235]** Ah, je prétends pas qu'il y avait pas...
6 qu'il y avait pas de besoin, je veux seulement dire
7 que l'adage qu'un ministre des Transports, son
8 comté...

9 R. Vous irez.

10 Q. **[1236]** ... sa région est assez bien asphaltée.
11 Votre démonstration, là, en fait... en fait tant un
12 peu à le supporter.

13 R. Mais, à quatre milliards (4 G\$)...

14 Q. **[1237]** L'autre adage également...

15 R. Oui.

16 Q. **[1238]** ... c'est que le ministre des Transports,
17 c'est le ministre qui réussit à ramasser pas mal de
18 sous. Et j'ai compris que, vous, dans les trois
19 années où justement...

20 R. Oui.

21 Q. **[1239]** ... vous avez défoncé cent mille
22 (100 000 \$)...

23 R. Oui.

24 Q. **[1240]** ... vous étiez ministre des Transports. Est-
25 ce que c'est pas encore une démonstration de

1 l'adage de légende urbaine qui veut qu'un ministre
2 des Transports, ça rentre... ça réussit à rentrer
3 moins d'argent dans le parti.

4 R. Bien, là où vous avez raison, Monsieur le
5 Commissaire, effectivement, il y a des ministres
6 qui ont des ministères où ils sont capables de
7 ramasser davantage d'argent. Vous avez tout...

8 Q. **[1241]** Notamment... notamment en transport.

9 R. Les Affaires municipales, les Transports, vous avez
10 raison là-dessus.

11 Me SONIA LeBEL :

12 Q. **[1242]** Et pourquoi ces deux ministères-là en
13 particulier selon vous?

14 R. Bien, parce qu'il y a beaucoup de contrats, il y a
15 beaucoup de travaux puis les gens pensent...
16 pensent que ça leur donne, comme on vous le disait
17 tout à l'heure, un réseau de contacts ou un lien.
18 Mais, bon, c'est pas vrai que, parce qu'ils pensent
19 ça, que les ministres jouent ce rôle-là. C'est pas
20 vrai.

21 Q. **[1243]** Donc, ils pensent ça à tort année après
22 année, après année, après...

23 R. Bien, moi, je vous dis que, dans mon cas, ils le
24 pensent à tort.

25 Q. **[1244]** Parfait. Si vous permettez, Madame la

1 Présidente, il est cinq heures (17 h 00), j'aurai
2 quelques vérifications à faire eu égard à certaines
3 réponses de madame Boulet avant de pouvoir
4 poursuivre. Par contre, je peux vous affirmer
5 d'ores et déjà que je n'en aurai pas pour longtemps
6 demain matin. Donc, peut-être qu'on peut...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Alors, je vais demander s'il y a des parties qui
9 veulent interroger madame Boulet.

10 R. Ah, il faut revenir demain, Madame. Ah! Mon Dieu.

11 Me MICHEL DÉCARY :

12 Il se pourrait, je vais attendre la fin,
13 évidemment, mais il se pourrait que j'aie...

14 R. C'est parce qu'on est ici depuis dimanche.

15 Q. **[1245]** ... quelques questions, mais je ne crois pas
16 que ce soit long, Madame la Présidente.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Parfait.

19 Q. **[1246]** Qu'est-ce que vous dites, Madame Boulet?

20 R. Non, non, non. Je disais juste qu'on est ici depuis
21 dimanche.

22 Q. **[1247]** Oui.

23 R. Non, non, c'est correct. Il faut ce qu'il faut.

24 Q. **[1248]** C'est ça.

25 R. C'est correct, c'était juste une remarque.

1 Q. **[1249]** Parfait.

2 R. Pas de problème du tout, du tout.

3 Q. **[1250]** Alors, à demain.

4 Me SONIA LeBEL :

5 Merci.

6

7 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

8 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

9

10

11

1 SERMENT D'OFFICE

2

3 Nous, soussignés, **ROSA FANIZZI**, et **CLAUDE MORIN**,
4 sténographes officiels, dûment assermentés,
5 certifions sous notre serment d'office que les
6 pages qui précèdent sont et contiennent la
7 transcription fidèle et exacte des notes
8 recueillies au moyen de l'enregistrement numérique,
9 le tout hors de notre contrôle et au meilleur de la
10 qualité dudit enregistrement, le tout, conformément
11 à la Loi.

12 Et nous avons signé,

13

14

15

16

17 **ROSA FANIZZI**

18

19

20

21

22

23

24 **CLAUDE MORIN**

25